

HISTOIRE DU MADAWASKA

Tous droits réservés

L'abbé THOMAS ALBERT

HISTOIRE

DU

MADAWASKA

D'APRÈS LES RECHERCHES HISTORIQUES

DE

PATRICK THERRIAULT

ET LES NOTES MANUSCRITES

DE

PRUDENT L. MERCURE

*Olim et hæc meminisse
uabit*



QUÉBEC

IMPRIMERIE FRANCISCAINE MISSIONNAIRE

1920

Nihil obstat quin typis mandetur.

L.-N. DUGAL, V. G.,

Censor deputatus.

8 oct. 1919.

IMPRIMATUR :

THOS.-F. BARRY,

Episcopus Chathamensis,

DÉDICACE

C'EST AVEC DES
SENTIMENTS DE PROFONDE
RECONNAISSANCE
QUE JE DÉDIE
CES PAGES
AU PROTECTEUR DE
MA JEUNESSE ÉCOLIÈRE
ET
SACERDOTALE
L'ABBÉ ANTOINE COMEAU.



AVERTISSEMENT

L'initiative de ce travail est due au Sénateur P. Therriault de l'Etat du Maine.

Je n'oublierai jamais le jour où il arriva chez moi chargé de documents, de manuscrits qu'il avait recueillis lui-même, soit sur place, soit aux Archives de l'Etat du Maine. Il était aussi porteur de notes inédites sur le Madawaska, collectionnées par l'infatigable chercheur que fut Prudent L. Mercure, employé aux Archives d'Ottawa. La compilation Mercure, volumineuse, mais parfois peu lumineuse, qui avait coûté au Sénateur une forte somme en espèces, contenait cependant des données nombreuses et forme, en partie, le fond du présent travail.

Mon distingué visiteur me demanda d'écrire l'Histoire du Madawaska...

Je ne suis pas historien, et n'ai nulle ambition de le devenir...

Je promis d'essayer.

C'est dire que je n'ai pas la prétention de présenter à mes compatriotes une histoire complète ni de fond ni de forme : ce n'est qu'une ébauche, le premier bégaiement, dans notre langue du moins, de l'histoire de notre héroïque vallée. D'autres, des contemporains je l'espère, viendront combler les lacunes, corriger les erreurs involontaires, rectifier les jugements.

Les réflexions, les appréciations sur les hommes et les événements, faites au cours de ce récit sont de moi seul, et seul j'en porte la responsabilité.

Les fonds nécessaires à l'entreprise ont été spontanément mis à notre disposition, par les généreux Patrons de l'Histoire dont la liste suit et à qui j'offre mes remerciements sincères.

J'eus la bonne fortune de m'assurer le concours d'un historien, NÉ celui-là, le principal de l'école supérieure de Shippegan, Monsieur J.-E. DeGrace, qui, ayant ses entrées libres à la bibliothèque du Parlement et aux Archives du Nouveau-Brunswick, se procurait ou contrôlait les pièces, classifiait la matière, préparait les chapitres.

Je fus plus heureux encore d'obtenir la collaboration de Mgr L.-N. Dugal, qui, malgré une santé chancelante et un surcroît de travail, mit à notre disposition, avec les meilleures grâces du monde, et les archives de la cure et les trésors de sa mémoire encyclopédique.

La part qui me revient est donc minime ; et, si l'ouvrage a quelque mérite, le lecteur pourra répéter : TULIT ALTER HONORES, tout en songeant au geai de la fable qui s'était affublé des plumes du paon. . .

THOMAS ALBERT, *ptre.*

Shippegan, N. B.

LISTE DES PATRONS
DE
L'HISTOIRE DU MADAWASKA



Emile Albert	Ste-Luce, Me.
D ^r Louis N. Albert, M.D.	Van Buren, Me.
Luke Albert	Limestone, Me.
Raymond Albert	Madawaska, Me.
Théodule Albert	Fort Kent, Me.
M. l'abbé M. Babineau	St-Jacques, N.-B.
Maxime X. Beaulieu	Presque Isle, Me.
Vital L. Beaulieu	St-David, Me.
C. N. Bégin	Edmundston, N.-B.
M. l'abbé Thomas Bergeron	Ste-Luce, Me.
M. l'abbé Georges Bernier	St-Isidore, N.-B.
Frank Bourgoin	Edmundston, N.B.
John M. Brown	Eagle Lake, Me.
M ^e Arthur M. Chamberlan	Grand Falls, N.-B.
Magloire Chassé	Sheridan, Me.
M. l'abbé John Chatagnon	Ste-Agathe, Me.
M. l'abbé Antoine Comeau	St-Léonard, N.-B.
M. l'abbé W. J. Conway	Edmundston, N.-B.
M ^e Max. D. Cormier	Edmundston, N.-B.
Paul J. Cormier	Van Buren, Me.
D ^r U. J. Corriveau, M.D.	Ste-Agathe, Me.
D ^r Isidore Côté, M.D.	Frenchville, Me.
Alexis A. Cyr	Augusta, Me.
Charles L. Cyr	St-Leonard, N.-B.
M. l'abbé Claude J. Cyr	Balmoral, N.-B.

Edmund J. Cyr	St-David, Me.
Fred S. Cyr	Van Buren, Me.
John S. Cyr	St-Leonard, N.-B.
Paul A. Cyr	Stockholm, Me.
Irénée Cyr	Fort Kent, Me.
D ^r Irénée R. Cyr, D.C.D.	Fort Kent, Me.
Louis A. Cyr	Limestone, Me.
D ^r Paul S. Cyr, D.C.D.	Van Buren, Me.
Pierre A. Cyr	Lille, Me.
Régis A. Cyr	St-Basile, N.-B.
M. l'abbé Wilfrid J. Cyr	Renous, N.-B.
Xavier A. Cyr	Caribou, Me.
Albert G. Daigle	Soldier Pond, Me.
Le R.P. Alphonse Vincent Daigle, O.P.	St-Hyacinthe P. Q.
Denis I. Daigle,	St-Basile, N.-B.
Donat I. Daigle	St-Hilaire, N.-B.
John J. Daigle	Edmundston, N.-B.
Rémi A. Daigle	St-David, Me.
D ^r W. J. Daigle, D.C.D.	Van Buren, Me.
Beloni S. Dufour	Ste-Agathe, Me.
Le R. P. Paul Dufour, C.S.C.	Dorchester, N.-B.
M. l'abbé Félix Dugal	Drummond, N.-B.
J. Sylvio Dugal	Ste-Agathe, Me.
Hon. L. Auguste Dugal, M.P.P.	Edmundston, N.-B.
Jos. A. Dumais	Van Buren, Me.
M. l'abbé I. N. Dumont	St-François, N.-B.
D ^r François Faucher, M.D.	Grande-Isle, Me.
M. l'abbé G. A. Forest	St-François, Me.
Thomas Fournier	Eagle Lake, Me.
Georges A. Gagnon	Ste-Luce, Me.
Honoré A. Gagnon	Van Buren, Me.
Lévite A. Gagnon	Frédéricton, N.-B.
Maxime P. Gagnon	Ste-Luce, Me.
J. Wirt Hall	Edmundston, N.-B.

Allan E. Hammond	Van Buren, Me.
George V. Hammond	Van Buren, Me.
D ^r H. H. Hammond, M.D.	Van Buren, Me.
R. W. Hammond	Edmundston, N.-B.
M. l'abbé J. A. Hartt	Dalhousie, N.-B.
J. Adolphe Hébert	Van Buren, Me.
Raymond Hébert	St-Basile, N.-B.
Thomas Hébert	Madawaska, Me.
Le R. P. M. Janisson, S.M.	Lille, Me.
M ^e George J. Keegan	Van Buren, Me.
M ^e Peter C. Keegan	Van Buren, Me.
Alphonse Labbé	St-Léonard, N.B.
D ^r E. A. Lagassé, M.D.	St-Basile, N.-B.
M ^e J. A. Laliberté	Plaisted, Me.
M. l'abbé J. T. Lambert	Clair, N.-B.
M. l'abbé J. Z. Lambert	St-Hilaire, N.-B.
D ^r P.C. Laporte, M.D.	Clair, N.-B.
D ^r Pio H. Laporte, M.D.	Edmundston, N.-B.
Emile Lebrun	Van Buren, Me.
M. l'abbé J. Levasseur	Tracadie, N.-B.
Mme Z. Lizotte	St-Basile, N.-B.
Victor Lozier	Fort Kent, Me.
M. l'abbé Albert J. Lynch	Edmundston, N.-B.
Les RR. PP. Maristes	Van Buren, Me.
M. l'abbé Denis J. Martin	St-David, Me.
M. l'abbé Eloi Martin	St-André, N.-B.
Henry J. Martin	Grande-Isle, Me.
M. l'abbé L. Armand Martin	St-Léonard, N.-B.
Albert R. Michaud	Ste-Agathe, Me.
M. l'abbé C.-Eugène Michaud	New Castle, N.-B.
Eloi R. Michaud	Frenchville, Me.
M ^e J. Enoil Michaud, M.P.P.	Edmundston, N.-B.
F. O. Michaud	Van Buren, Me.
Fred E. Michaud	Fort Kent, Me.

M ^e Pius Michaud, M.P.	Edmundston, N.-B.
Saul Michaud	Eagle Lake, Me.
T. T. Michaud	Soldier Pond, Me.
Théodule Morin	San Rafael, Calif.
Mme Sophie Morneault	Fort Kent, Me.
M ^e Arthur J. Nadeau	Fort Kent, Me.
Henry J. Nadeau	Fort Kent, Me.
M. l'abbé Théodule Nadeau	St-Louis-de-Kent, N.-B.
M. l'abbé L. Nonorgue	Eagle Lake, Me.
M. l'abbé J. A. Normand	St-François, Me.
Charles O'Connell	Van Buren, Me.
Israel Ouellette	Frenchville, Me.
Michael Ouellette	Ste-Agathe, Me.
D ^r R. J. Page, M.D.	Fort Kent, Me.
W. F. Paradis	Van Buren, Me.
Fred J. Parent	Van Buren, Me.
Fortunat W. Pelletier	Madawaska, Me.
M ^e Jean B. Pelletier	Van Buren, Me.
Joseph A. Pelletier	Van Buren, Me.
Mack M. Pelletier	Van Buren, Me.
M. l'abbé Isidore Pihan	Daigle, Me.
Florent Plourd	Frenchville, Me.
M. l'abbé M. J. Pomerleau	Wallagrass, Me.
M. l'abbé M. L. Richard	Baker Lake, N.-B.
Fred E. Rivard	St-Léonard, N.-B.
Philippe A. Roy	Fort Kent, Me.
M. l'abbé Jos. B. Saindon	Néguac, N.-B.
Florent Sanfaçon	Grande-Isle, Me.
D ^r E. Simard, M.D.	Edmundston, N.-B.
Fred I. Smith	Van Buren, Me.
J. Pat. Smith	Rivière-Verte, N.-B.
Théodule St. John	Fort Kent, Me.
D ^r Albert Sormany, M.D.	Edmundston, N.-B.
M ^e Dana L. Theriault	Fort Kent, Me.

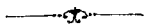
Henry W. Theriault	St-François, Me.
D ^r Louis L. Theriault, M.D.	Van Buren, Me.
M ^e Léville V. Thibodeau	Van Buren, Me.
Paul D. Thibodeau	Fort Kent, Me.
William J. Thibodeau	Houlton, Me.
Un Ami	
D ^r R. C. Upham, M.D.	Fort Kent, Me.
Gédéon G. Vermette	Grande-Isle Me.
Jos. L. Violette	Van Buren, Me.
Neil L. Violette	Augusta, Me.
D ^r Lorn J. Violette, M.D.	St-Leonard, N.-B.



ERRATA

Page	6 ligne	22e	<i>au lieu de</i>	fouragères	<i>lire</i>	fourragères
"	14	ligne 5e	"	flottilles	"	flottille
"	65	" 10e	"	ce fut la	"	ce fut là la
"	134	" 23e	"	rapoprts	"	rappports
"	169	" 22e	"	transformait	"	transforma
"	170	" 24e	"	carossables	"	carrossables
"	182	" 32e	"	Soucy	"	Saucier
"	189	" 23e	"	s'étend	"	s'étendant
"	198	" 5e	"	querellé	"	querellés
"	242	" 7e	"	contreverse	"	controverse
"	247	" 12e	"	enquête	"	requête
"	248	" 18e	"	vinsent	"	vinssent
"	259	" 18e	"	hiérarchisés	"	hiérarchisées
"	279	" 17e	"	1887	"	1897
"	288	" 19e	"	repatriés	"	rapatriés
"	358	" 8e	"	Hébert	"	Albert
"	412	" 6e	"	avaient	"	avait
"	414	" 31e	"	signalé	"	signalée
"	427	" 23e	"	trainée	"	trainé

LETTRE-PRÉFACE



Monsieur l'abbé Thomas Albert,
Curé de Shippegan, N. B.

Mon cher confrère,

Je viens de lire votre manuscrit — *l'Histoire du Madawaska* — que vous m'avez soumis avec la candide demande : “ Ce travail vaut-il d'être publié ? ”

Ma réponse est toute catégorique : Vous devez à vos compatriotes du Madawaska de leur livrer au plus tôt ce beau livre qui leur apprendra de quel sang, et de quelle trempe de caractère étaient leurs ancêtres, comme ils doivent être fiers de leurs origines, et avec quel soin jaloux ils doivent conserver la mémoire et les traditions des fondateurs de leur pays.

Quoique abrité par deux drapeaux différents et relevant politiquement de deux Etats bien distincts, la Puissance du Canada et la République Américaine du Nord, le Madawaska est resté et restera par le cœur et l'esprit, par la langue et la foi, par sa fondation spéciale et ses traditions propres, un pays distinct et unique ; le Saint-Jean et les lignes internationales le diviseront en deux parties, mais sans le désunir.

Ce pays, si longtemps isolé et ignoré, et encore trop peu connu, même des Etats dont il fait partie, avait son histoire propre qu'il fallait tirer de l'oubli et faire apprendre aux générations actuelles, tant du Madawaska propre-

ment dit que des deux contrées à la prospérité desquelles il contribue si largement par ses ressources agricoles et forestières, et surtout par la fécondité de ses familles chrétiennes.

Deux vrais patriotes, deux arrière-petits-fils des fondateurs du Madawaska, feu Prudent Mercure, qui avait la passion de l'histoire de son pays, et l'Honorable Patrice Therriault, le premier Acadien du Maine qui ait franchi les portes du Sénat de son Etat, ont collectionné, à grand labeur et durant des années, les documents les plus authentiques se rapportant à la fondation et au développement de leur cher pays.

Dans votre *Avertissement*, vous nous dites, cher monsieur Albert, quelle fut votre surprise quand le dévoué sénateur vous porta ses précieuses liasses et vous pria sans ambages d'écrire l'Histoire du Madawaska. Vous n'êtes pas historien, dites-vous, et vous n'avez nulle ambition de le devenir ; pourtant le perspicace sénateur a visé bien juste, en allant déposer chez vous sa charge de documents et de notes historiques. Il ne pouvait songer à prier un étranger d'écrire l'Histoire du Madawaska, quand il savait que son pays avait produit des hommes capables de manier habilement la plume et doués du jugement solide absolument nécessaire à l'historien sérieux. Il s'est adressé à vous qu'il a estimé le capable entre les capables ; il a fait vibrer la corde de votre patriotisme ; il a touché votre cœur de pur et digne Madawaskayen et a vaincu vos objections.

Et le Madawaska a applaudi au choix judicieux du sénateur, par les mains de l'élite de ses hommes dont je lis les noms et admire l'esprit, dans la belle Liste des Patrons et Co-promoteurs du digne monument qui honorera le pays. L'Histoire du Madawaska sera donc absolument une production du pays : un fruit du travail combiné de l'intelligence et du cœur de nos gens.

Vous avez judicieusement et surtout honnêtement fait le triage de ces multiples pièces, et vous les avez agencées avec un talent de maître, pour les présenter au public dans un style vraiment attrayant. Dorénavant vous êtes historien, et cette première édition de l'Histoire du Madawaska ne sera, je l'espère, qu'un début.

Hâtez-vous de publier ce livre qui devra bientôt être le livre d'or de chaque famille du Madawaska et le manuel de lecture française des classes supérieures de nos écoles.

Avec mes plus sincères félicitations et mes meilleurs vœux, veuillez agréer, cher monsieur Albert, l'assurance de ma profonde estime et de ma fraternelle amitié sacerdotale.

L.-N. DUGAL, *ptre*,
Curé de Saint-Basile,
paroisse-mère du Madawaska.

Saint-Basile, Madawaska, N. B.

1^{er} octobre, 1919.

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

DÉDICACE.....	VII
AVERTISSEMENT.....	IX
LISTE DES PATRONS.....	XI
LETTRE-PRÉFACE.....	XVII

CHAPITRE I

DESCRIPTION DU MADAWASKA. Aspect géographique. L'or- mation géologique. Richesse du sol. Ressources naturelles.....	3
--	---

CHAPITRE II

LES SAUVAGES DU MADAWASKA. Origine des Madoueskaks. Légendes et traditions; mœurs et coutumes. L'héroïne Malobian- nah et les Mohawks. François-Xavier et Grand-Pierre. Etat présent des Malécites.....	9
--	---

CHAPITRE III

AVANT LA FONDATION. Premières cartes de la région. Les Récollets et les Jésuites. Les Seigneuries de Madawaska et de Cliquantcourt. Mgr de Saint-Vallier. John Gyles. Gauthier et Durand, courriers. Lizotte et Duperré.....	31
---	----

CHAPITRE IV

ORIGINE DE LA POPULATION. Bretons et Normands. Acadiens et Canadiens. Caractéristiques différentes. Expulsion des Aca- diens. Vicissitudes des établissements du Saint-Jean. Arrivée des Loyalistes. Hostilité des derniers : cause de l'émigration au Madawaska.....	45
---	----

CHAPITRE V

PAGES

LA FONDATION. Arrivée des premières familles. Paroles de bienvenue du chef des Madoueskaks. L'abbé Adrien Leclerc. Joseph Daigle et Louis Mercure. Une chapelle. Premières concessions de terres. Dualité de juridiction. L'abbé Paquet et la fondation canonique de la paroisse de Saint-Basile. Une église..... 91

CHAPITRE VI

LA LUTTE POUR LA VIE. Juridiction contestée. Premières exportations. Acadiens et Canadiens. La grande disette et Tante la Blanche. Mgr Denaut visite le Madawaska. Première Confirmation..... 115

CHAPITRE VII

VIE DES COLONS. Etat des établissements acadiens au commencement du XIX^e siècle. Leurs missionnaires. Visite épiscopale de Mgr Plessis. Critiques et louanges. La Décharge la Rivière des Crocs. Le Petit-Sault et le Grand-Sault. Popularité de l'abbé Marcoux. L'abbé Lagarde et son Académie. Les capitaines Pierre Duperré, Simon Hébert et Firmin Thibodeau. Premières voies de communications..... 133

CHAPITRE VIII

SAINT-BASILE ET SES MISSIONS. Recensements civils. Autorités civiles et militaires. Paroisse civile. L'abbé Mercier. Le Grand-Vicaire Langevin. Sainte-Luce et Saint-Bruno. Les abbés Gosselin et Dionne. Etablissements intérieurs. "Le Grand-Jubilé." L'éducation..... 173

CHAPITRE IX

TROUBLES SUR LES FRONTIÈRES. Conflits d'intérêts. John Baker. Emeutes sur l'Aroostook. L'affaire de Méruimticook. L'arbitrage de Guillaume de Hollande. Le Maine s'empare d'une partie du territoire controversé. Loyauté des Acadiens. Protestations et arrestations. Les gouverneurs Harvey et Fairfield. The Aroostook bloodless War. Le traité d'Ashburton et la division politique du Madawaska..... 195

CHAPITRE X

PAGES

APRÈS LE TRAITÉ. Madawaska américain et James Madigan. Premiers députés à Augusta. Litige ecclésiastique. Mont-Carmel et Louis Cormier. Luc Albert et Sylvain Daigle. L'abbé Swéron. Division ecclésiastique du Madawaska. Mort du Grand-Vicaire Langevin. Mouvement de la population. Guerre de Sécession. La confédération et les émeutes du Grand-Sault. John Costigan, 1842-1870.....225

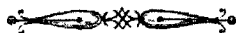
CHAPITRE XI

L'ÈRE DU PROGRÈS. Nouvelles paroisses. Les Pères de Sainte-Croix et la question d'un collège au Madawaska. Couvent de Saint-Basile. Voie ferrée. La loi agraire dans l'Aroostook et le sort misérable fait aux colons. Vital Cyr et l'École Normale de Fort Kent. Emigration malheureuse. Le collège de Van Buren et les Pères Maristes. Fondation de plusieurs couvents. Le pont international. La Convention acadienne à Saint-Basile. Mgr Dugal.....265

CHAPITRE XII

LE QUOI DEMAIN SERA-T-IL FAIT ?.....299

APPENDICE.....307



HISTOIRE
DU
MADAWASKA

CHAPITRE I



Description du Madawaska



Aspect géographique. Formation géologique. Richesse du sol. Ressources naturelles.

LE "pays" du Madawaska est enclavé dans le Nouveau-Brunswick et l'État du Maine, à l'angle où ces deux territoires confinent à la province de Québec. Également réparti sur les deux rives du Saint-Jean, il s'étend des Grandes-Chutes jusqu'aux Sept-Isles, sur une longueur de cent cinquante milles et une largeur variant de quarante à quatre-vingts milles, soit une superficie totale de neuf mille milles carrés.

Avant la division effectuée en 1842, par le traité d'Ashburton, et le démembrement subséquent, résultat du compromis entre les provinces de Québec et du Nouveau-Brunswick, qui se disputaient le territoire que les États-Unis ne s'étaient pas annexé, il s'étendait de la vallée de l'Aroostook à celle du lac Témiscouata, qu'il comprenait dans ses limites, avec une superficie d'à peu près douze mille milles carrés.

Bien que sa surface soit très accidentée, on ne peut ranger le Madawaska au nombre des pays montagneux. Ses montagnes qu'on a voulu comparer à celles de l'Auvergne, ou même de la Suisse, ne sont que des collines, dont l'altitude atteint à peine mille pieds au-dessus du niveau général de la région. Cependant son terrain accidenté, ses pics assez élevés, ses nombreux cours d'eau, sa luxuriante végétation, ses paysages pittoresques, font de cette région l'une des plus attrayantes que l'on rencontre dans l'est du continent américain. Elle renferme, en effet, une partie importante du plus grand bassin fluvial des provinces de l'Atlantique, et l'un des plus beaux de toute l'Amérique du Nord : la vallée du Saint-Jean.

Les eaux de cette rivière sont si pures, ses rivages si enchanteurs qu'on l'a souvent comparée au Rhin ou au Rhône. Elle ne traverse le Madawaska, il est vrai, qu'au milieu de sa course, mais déjà elle y apparaît dans toute sa beauté.

La rivière Saint-Jean et quelques-uns de ses affluents renferment dans leurs chutes des sources d'énergie remarquables qui fournissent l'éclairage et la force motrice à plusieurs villages.

La plus importante, encore inexploitée, est celle des Grandes-Chutes du Saint-Jean, dans le comté de Victoria. Là, de son lit brusquement coupé par un abîme profond, la masse entière des eaux du Saint-Jean se précipite avec un bruit de tonnerre dans un gouffre resserré, jaillit en tourbillons énormes, se brise en nuages d'écume sur les murailles élevées qui l'emprisonnent, pour replonger dans une gorge profonde et étroite, de plus d'un mille de longueur.

C'est, après le Niagara, une des scènes les plus importantes que l'on puisse contempler dans le Nouveau-Monde. Le Grand-Sault a soixante-quatorze pieds de chute directe et quarante-cinq pieds de cascade. Il constitue la plus grande source d'énergie hydraulique des Provinces Maritimes.

* * *

La formation géologique du sol remonte à l'ère primaire. La découverte de fossiles à Siegas, près des Sept-Iles, de même que dans la région du lac Témiscouata et des lacs Squattecks, est un indice de la période cambrienne de cette ère, c'est-à-dire que la vie animale existait il y a des milliers d'années, dans la région.

Mais les données scientifiques, plus ou moins précises sur la géologie du Madawaska, ne datent que de la période glaciaire de l'ère actuelle ou quaternaire. Les géologues Bailey et McInnes, dans leurs rapports de 1886, nous disent que la vallée entière du Saint-Jean, comme tout le reste du continent d'ailleurs, était couverte d'une couche immense de glace, de plusieurs cents pieds d'épaisseur, et qu'à la suite de cette longue période, sous l'influence d'un climat plus chaud, ces glaces en fondant commencèrent à se mouvoir sur les pentes des montagnes. Le glacier du Saint-Jean se serait alors détaché des Appalaches, et dans sa marche, lente mais irrésistible, se serait dirigé vers le sud, entraînant avec lui des graviers, des galets, des substances organiques et des détritits de toutes sortes. Ces énormes masses congelées creusèrent dans le sol

de longs et profonds sillons qui devinrent plus tard les lits des rivières. Les eaux pluviales achevèrent ensuite le creusement des vallées ; mais à mesure que ce travail de transformation s'opérait, les rivières se rétrécissaient, laissant sur les rives une partie des lits qu'elles avaient occupés. C'est ainsi que les sommets de plusieurs de nos collines étaient autrefois les rives mêmes du Saint-Jean.

A d'autres endroits ces pierres, ces graviers, ces détritns formèrent des espèces de chaussées qui forcèrent les eaux à prendre un autre cours, quelquefois même à travers d'immenses rochers qui durent céder à la pression constante des eaux. Le roc ainsi usé forma de profonds abîmes tels que les Grandes-Chutes de la rivière Saint-Jean, le Long-Sault de la rivière Aroostook et le Petit-Sault de la rivière Madawaska.

* * *

Le sol de cette contrée, d'une grande fertilité, est composé principalement de marne, de graviers, de pierres calcaires, de riche argile et de résidus des substances organiques propres à l'époque silurienne. On y cultive avec succès les plantes fouragères, les céréales, les racines, la pomme de terre et les fruits qui mûrissent dans les zones tempérées.

Le climat du Madawaska est l'un des plus tempérés et surtout des plus salubres des provinces de l'est ; les hivers sont moins longs et moins rudes qu'ils ne l'étaient primitivement. L'été y est chaud, et les gelées du printemps et de l'automne, autrefois la terreur du colon, sont aujourd'hui assez rares.

La végétation, sous l'influence de la chaleur et de fréquentes averses, est rapide.

Les vastes forêts du Madawaska ont attiré, même avant sa fondation permanente, les exploiters de forêts de la Nouvelle-Angleterre et des Provinces Maritimes. Sa richesse forestière a été longtemps une source féconde de controverses entre le Maine et le Nouveau-Brunswick. Ce sont encore ses riches domaines forestiers qui approvisionnent les manufactures de bois de construction de Saint-Jean, Frédéricton, Van-Buren, Edmunston, Fort-Kent, etc. Ils constituent encore la principale source de revenus du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

La vallée du Saint-Jean a été longtemps considérée comme le paradis du chasseur. La chasse, en effet, a été pendant plusieurs années le principal soutien des premiers colons. Les rivières et les lacs abondent encore de poissons.

Nous terminons ici ces notes générales et descriptives du pays dont nous allons essayer maintenant d'esquisser l'histoire si mouvementée à certaines époques. Nous ne prétendons pas, dans la brève description que nous venons de donner, avoir fait entière justice à notre pays, à ses beautés naturelles, à ses richesses nombreuses, à ses ressources variées ; mais nous croyons avoir atteint notre but qui était, non pas d'écrire un traité de géographie régionale, mais de faire connaître un peu le théâtre des événements qui vont se dérouler dans la suite, la scène où nous verrons arriver nos ancêtres, et qu'ils trouveront déjà occupée par l'enfant des bois, le Malécite ami.

CHAPITRE II

Les Sauvages du Madawaska

Origine des Madoueskaks. Légendes et traditions ; mœurs et coutumes. L'héroïne Malobiannah et les Mohawks. François-Xavier et Grand-Pierre. Etat présent des Malécites.

SITUÉ sur un agréable promontoire, à peu de distance de la ville d'Edmundston, sur la grande route qui conduit à Saint-Basile, se trouve un petit village distinct des établissements circonvoisins : c'est la réserve des sauvages du Madawaska, le dernier vestige de l'ancienne capitale de la rivière Saint-Jean, la demeure du chevaleresque Malécite, l'allié le plus fidèle que l'Acadie ait connu, en même temps que le plus redoutable ennemi des pionniers de la Nouvelle-Angleterre. Le site primitif de cette bourgade était précisément celui qu'occupe aujourd'hui la ville d'Edmundston, et avait pour nom Madoueskak. La salle du grand conseil de la tribu se trouvait à peu près à l'endroit où est le bureau de poste actuel. Le

cimetière indien était situé à égale distance entre l'église catholique et le temple protestant. La tradition fait remonter l'établissement de cette redoute indigène à plusieurs siècles avant l'exploration de l'Acadie et du Canada par les Français. A l'époque de la fondation du Madawaska par les Acadiens, elle comptait au delà de trois cents âmes et était le centre le plus important de la tribu des Malécites. (Voir carte Sproule, 1787.) Les principales bourgades des Malécites sur le Saint-Jean étaient Ménagonèche (Saint-Jean), Aukupag (Springhill, petit village à sept milles en haut de Frédéricton), Médoctec, à huit milles en bas de Woodstock, et celle de Madoueskak, à l'embouchure de la rivière du même nom.

Les Malécites eux-mêmes étaient une des tribus de la grande nation des Abénakis et occupaient avec les Passamaquoddés la vallée entière de la rivière Saint-Jean. Ces deux tribus étaient autrefois connues sous le nom d'Etchemins. La nation des Abénakis faisait à son tour partie de la confédération algonquine, l'une des plus importantes agglomérations de races indiennes du Canada. Elle occupait presque tout le territoire canadien à l'est des grands lacs. Ses possessions s'étendaient aussi à travers l'Acadie et la Nouvelle-Angleterre. Les Micmacs, qui habitaient la Nouvelle-Ecosse et l'est du Nouveau-Brunswick, appartenaient aussi à la confédération algonquine. Le domaine des Abénakis comprenait les vallées du Saint-Jean et du Kennébec. On croit généralement que les Micmacs occupaient autrefois la vallée du Saint-Jean et que les Abénakis du Maine, beaucoup

plus nombreux, auraient envahi leur territoire et les auraient repoussés vers l'est du Nouveau-Brunswick et dans la péninsule de la Nouvelle-Ecosse. Le mot Madawaska est lui-même d'origine micmaque. "Madawes," en cette langue veut dire porc-épic, et "kak", endroit ou lieu, c'est-à-dire : *pays des porcs-épics*. Les vrais aborigènes de la vallée du Saint-Jean pourraient être ainsi les Micmacs.

Le Malécite était alors, comme aujourd'hui, nomade. Il faisait la pêche, poursuivait le chevreuil et l'original sous la forêt ; mais le plus souvent il courait sus au Mohawk, son implacable ennemi. A certaines époques de l'année, sa bourgade était presque entièrement déserte. Il mangeait souvent dans l'oisiveté ce qu'il avait amassé dans une fiévreuse activité et dans les privations de tous genres. Quoique barbare dans son genre de vie, il était le type indien le plus accompli. Egal au Romain par son éloquence, sa bravoure, et sa chevalerie, il le surpassait par la probité de ses mœurs. Il était en effet extrêmement rare qu'une prisonnière tombée en son pouvoir fût insultée. Il la torturait parfois, mais jamais n'attentait à sa pudeur.

La femme du Malécite était son esclave. Elle était forcée à travailler plus que l'homme qui ne se réservait que les exercices de chasse et les expéditions de guerre. Elle n'en était pas moins attachée à ses enfants qu'elle élevait avec affection et dévouement. Chose assez singulière, les femmes étaient plus cruelles que les hommes envers les victimes. Elles prenaient part au massacre des

prisonniers et aux réjouissances barbares qui accompagnaient ces scènes de cruauté.

* * *

Nous avons vu que la tribu des Madawaskaks occupait toute la vallée du Saint-Jean, du Grand-Sault jusqu'aux Sept-Isles, y compris la vallée du lac Témiscouata. Leur chef-lieu fut de temps immémorial situé à l'embouchure de la rivière Madawaska. Cette bourgade était fortifiée d'épaisses palissades formées de grosses pièces de bois enfoncées dans le sol, et qui constituaient une enceinte inexpugnable pour les ennemis du dehors. Les sauvages de la partie inférieure de la vallée, de même que ceux des rivières Pénobscot et Kennébec, se refugiaient dans cette redoute au temps des grandes incursions des ennemis de la tribu.

Bien qu'ils fussent fort éloignés des Iroquois, leurs ennemis invétérés, ceux-ci en différentes occasions vinrent leur livrer de sanglants combats. La tradition indienne rapporte deux grandes incursions des Mohawks, qui brûlèrent leur fort et massacrèrent une grande partie des occupants. La plus remarquable de ces expéditions guerrières fut celle de deux cents Mohawks venus du Haut-Canada pour exterminer les Malécites.

Les Iroquois atteignirent la rivière Saint-Jean par celle des Etchemins, tombèrent d'abord sur un petit village malécite à l'embouchure de l'Allégash et en massacrèrent tous les habitants. Quand ils arrivèrent à la bourgade des Madoueskaks, le brave Pemmyhaouet, grand sachem des Malécites, avec

une centaine de guerriers de son camp, organisa aussitôt la défense du fort. Le combat qui suivit fut l'un des plus mémorables dont fasse mention la légende indienne. Le brave Pemmyhaouet tomba dans la mêlée et son fils fut mortellement blessé. A mesure que les défenseurs tombaient sous les flèches et les tomahawks des assaillants, leurs femmes et jeunes filles prenaient leurs postes. Ce ne fut qu'après un engagement de plusieurs jours, lorsqu'ils manquèrent de flèches et de lances, que les vaillants assiégés abandonnèrent la place. Les farouches Mohawks trouvèrent dans le fort en ruine, blotties dans un angle reculé de l'enceinte, deux femmes qui demandèrent la mort comme une délivrance : c'étaient Nécomah, la femme du vieux chef, et Malobiannah, la fiancée du fils de Pemmyhaouet. Le fils du sachem venait de succomber à ses blessures, et les deux femmes avaient bravé la fureur des Mohawks pour donner la sépulture à ceux qui leur étaient chers.

Les guerriers iroquois, remplis de leur succès, ayant résolu de pousser jusque dans la vallée inférieure leurs ravages, mais ne connaissant pas la navigation du Saint-Jean, se saisirent des deux captives et les emmenèrent comme guides de leur expédition.

Quand la nuit fut venue, les canots d'écorce furent attachés ensemble et laissés à la seule garde de la jeune Malobiannah...Nécomah, la femme du vieux chef étant déjà morte de douleur.

Malobiannah, pleurant son fiancé, pleurant sur les malheurs de sa nation, mais gardant au cœur

la revanche indienne, résolut de sacrifier sa vie pour venger ceux qu'elle aimait et en même temps sauver ses frères d'Ecoupag (Aukupag) et de Médoctec du désastre qui les attendait, en dirigeant la flottilles dans les chutes meurtrières.

A quelque distance du gouffre, quelques-uns des guerriers qui, épuisés de fatigue, s'étaient endormis d'un sommeil de plomb, furent éveillés par le grondement des chutes, et demandèrent à leur guide quel était le bruit sourd qu'ils entendaient. — " C'est un nouveau tributaire, le Walloos-took," répondit avec calme la jeune malécite, tandis que la flottille était déjà entraînée avec force vers l'abîme. Les Mohawks, rassurés par le sang-froid de la captive, reprirent leur sommeil. Ce ne fut qu'à quelques centaines de pieds du gouffre, où un courant uni et rapide, le courant de la mort, les attirait dans le précipice, que, réalisant le danger imminent, ils bondirent de leurs canots...mais il était trop tard...Hurlant des malédictions, ils disparurent dans la cataracte écumante, entendant encore les cris de triomphe de l'héroïque fille du vaincu auxquels se mêlaient les noms de son fiancé et de sa nation vengés.

L'héroïne malécite a été chantée en vers dans les langues abénaquise, française et anglaise. Mais quel riche thème pour le futur romancier du Madawaska !

L'histoire grecque, si féconde en gestes chevaleresques de tous genres, n'offre rien de plus grand ni de plus sublime que le sacrifice simple et ignoré de l'obscur fille des bois.

Les Mohawks cependant ne tardèrent pas à venger la mort de leurs guerriers. La tradition, en effet, veut que peu d'années après, une seconde horde d'Iroquois, beaucoup plus nombreuse, vint sommer le chef des Madoueskaks de livrer le fort "avant le coucher du soleil." Le chef, indigné de cet affront, répondit au parlementaire iroquois : "Va dire à ton maître méchant de sortir sur le "champ de mon domaine, car je suis prêt à le "défendre contre l'agresseur, les Nez-Crochus "fussent-ils aussi nombreux que les sables du "Walloostook ou les feuilles de la forêt. Pars !"

Malgré leur vaillance, les Malécites furent encore vaincus. Les bourgades inférieures se trouvaient de nouveau menacées. C'est alors que tous les sauvages de la tribu malécite en état de porter les armes, du fleuve Saint-Laurent à la Baie de Fundy, se rendirent à Ecoupag où le combat devait avoir lieu. La mêlée fut sanglante, mais les Malécites et leurs alliés eurent cette fois le dessus. Les Mohawks humiliés de leur défaite reprirent le chemin de leurs forêts.

* * *

Les sauvages du Madawaska attribuaient leurs défaites au mauvais esprit. D'après une de leurs légendes, un énorme castor, un monstre aux proportions colossales, possédé du mauvais esprit, et qui n'était autre que Glouscap, leur aurait prédit de nombreux malheurs. Outré de leur infidélité, Glouscap, après avoir ravagé la partie inférieure de la rivière, était remonté au Madawaska, où

il annonça aux habitants que leur redoute serait détruite et que les Malécites verraient de longues lunes de malheur. Saisis de frayeur, les sauvages du fort Madoueskak tentèrent d'apaiser le génie justicier en lui apportant des peaux de castor qu'ils déposèrent à l'embouchure de la rivière. Un jongleur, qui se tenait à l'affût sur la rive, vint leur dire que Glouscap voyait d'un bon œil leurs présents et que sa colère était apaisée, qu'enfin les Malécites verraient encore de beaux jours. Le génie des consciences, fort satisfait de cette réparation, voulut laisser des marques de son contentement. Voyant qu'un mince filet d'eau passait au pied de la forteresse, il changea le cours de la rivière en la rapprochant de leurs demeures. Un immense rocher formait une chute dans le lit du nouveau cours d'eau. Il broya de sa puissante queue une partie du rocher, pour permettre aux canots d'écorce de franchir la chute, puis il remonta hiverner au lac Témiscouata. Le printemps suivant il s'en retourna au soleil couchant d'où il reviendra encore pour punir les Malécites qui n'auront pas été fidèles au Grand-Esprit, qui a sa demeure au soleil levant.

Ces légendes sont soigneusement conservées parmi les sauvages de la réserve d'Edmundston, qui se montrent blessés de l'incrédulité des auditeurs. Plus que téméraire serait celui qui se permettrait de sourire au cours de l'un des récits qui touchent leurs ancêtres.

La découverte de haches et de lances de pierre, faite il y a quelques années à Edmunston, démontre la présence des sauvages dans la région à une époque

assez reculée. Ces armes primitives, selon les archéologues, remontent à trois ou quatre cents ans avant l'ère des découvertes. Toutefois les premières données historiques que nous possédions sur les sauvages du Madawaska, sont le récit du voyage de Mgr de Saint-Vallier, deuxième évêque de Québec, voyage qu'il fit en Acadie en 1686, c'est-à-dire un siècle avant la fondation du premier établissement acadien en cet endroit. Les extraits que nous reproduisons ici sont tirés de "*L'Etat de l'Eglise et de la colonie française dans la Nouvelle-France*, édition de Québec, 1856.

... "Dès le second jour de notre navigation, le 16 mai 1686, sur ce fleuve Saint-Jean, Nous rencontrâmes pour la première fois, une cabane de sauvages chrétiens de Sillery, qui pour aller à la chasse, étaient venus se poster à l'embouchure d'une rivière qu'ils appellent Madaouesca et que Nous nommâmes Saint-François de Sales." (Sur la carte de D'Anville, la rivière Madawaska est appelée Grande Saint-François, tandis que la Saint-François actuelle est nommée Petite Saint-François).

"On ne peut expliquer combien ces pauvres chrétiens eurent de joie de Nous voir, et combien Nous en eûmes de les trouver... Ils Nous firent présent d'une partie de leurs vivres, dans un temps où les nôtres Nous manquaient, et le même jour Nous en trouvâmes d'autres en plus grand nombre dans trois cabanes, qui Nous régalerent de même et qui Nous demandèrent avec instance un missionnaire pour les instruire. Quelques-uns d'entre eux étaient venus de l'Isle

“ Percée et Nous fûmes surpris d'en voir un qui parlait un peu le français et qui avait resté en France.”

Ces sauvages, comme on le voit, avaient connu la civilisation. Il semble donc n'y avoir aucun doute que la *Robe-Noire* séjourna au fort Madaoueskak, bien avant l'époque du voyage de Mgr de Saint-Vallier.

Nous croyons que le premier ouvrage de langue anglaise qui fasse mention du Madawaska est une brochure intitulée : *Memoirs of odd adventures in the captivity of John Gyles*, publiée à Boston en 1735.

Gyles dans l'intéressant récit qu'il fait de ses aventures, dit avoir vu en descendant la rivière Saint-Jean, à l'embouchure de ses tributaires, plusieurs cabanes de sauvages.

En 1692, un explorateur français, Lamothe Cadillac, le fondateur de Détroit, remonta le Saint-Jean, et rapporte “ qu'à quarante lieues au-dessus du fort Médoctec, se trouve un autre fort où les Canibas se retirent quand ils craignent quelques grandes calamités.”

La carte de la rivière Saint-Jean et des missions parmi les Abénakis, 1699, faite par Guillaume de Rosier, indique qu'il y avait à cette époque neuf établissements indiens dans la région du Madawaska, dont trois sur la rivière Aroostook, quatre sur le Saint-Jean, un sur les lacs Aigles (Eagle Lake) et un autre sur les lacs Squattecks. L'un des établissements du Saint-Jean se trouvait à l'embouchure de la rivière Saint-François, (Madawaska). Un document de date postérieure, la carte de la vallée du Madawaska, faite par George

Sproule, arpenteur général du Nouveau-Brunswick, en 1787, nous apprend qu'il y avait alors, au confluent sud-est de la rivière Madawaska, un village, d'au delà de soixante familles indiennes, qui était le chef-lieu des Malécites. " C'est à cet endroit, rapporte " Sproule, que se trouve la salle du grand conseil " de la tribu. Ces sauvages sont visités par des " prêtres venant du Canada."

Pour longtemps encore ces indigènes devaient rester les seuls maîtres de la vallée supérieure du Saint-Jean. Mais les Canadiens et les Acadiens, s'ils ne leur disputaient pas la possession du sol, leur contestaient parfois le droit exclusif de la chasse et de la pêche, ce qui avait pour effet de mécontenter les sauvages, car nous voyons qu'en 1764 deux des chefs de la rivière Saint-Jean, Pierre Tomah et Ambroise Saint-Aubin se plaignent aux autorités de Québec de ce que les Canadiens de Kamouraska venaient leur enlever *leurs castors*. " De tous " temps, disaient-ils, dans leur pétition, la chasse " du castor a été interdite aux Français, du Grand- " Sault jusqu'au lac Témiscouata. Cette chasse " a toujours été réservée aux sauvages." Leurs plaintes étaient légitimes puisque le gouvernement fit publier une ordonnance à l'effet de défendre aux Canadiens la chasse dans ce territoire ; (*Gazette de Québec*, en date du 24 janvier, 1765.) Les sauvages portèrent plus tard les mêmes plaintes devant les gouverneurs d'Halifax.

Pendant la guerre de la Révolution américaine, 1777, les Malécites, qui sympathisaient avec les insurgés, se rendirent à Ecoupag au nombre de

trois cents, rencontrer le colonel John Allan de Machias, Maine, pour traiter d'une alliance offensive contre l'Angleterre. Au nombre des délégués du Madawaska, se trouvaient François-Xavier, chef de la bourgade, Grand-Pierre, son lieutenant, Pierre Micelle Shawigenet et Arganouet Washington. Ce dernier pour marquer sa sympathie envers les révolutionnaires et *honorer* en même temps le grand chef américain, s'était tout simplement emparé du nom du général Washington.

Par ses harangues fougueuses, et peut-être encore plus par ses présents, le colonel Allan avait persuadé à la plupart des sauvages de la rivière Saint-Jean de renoncer à leur allégeance britannique pour se joindre aux confédérés. Les sauvages, à la suite de cette conférence, envoyèrent même une déclaration de guerre au Major Studholme qui commandait à Fort Howe, Saint-Jean, N. B.

La situation devenait épineuse pour les Anglais de la rivière Saint-Jean ; la défection des sauvages pouvait compliquer considérablement les choses de la guerre et amener le désastre. Dans le but de les engager à rester fidèles à la couronne anglaise, une assemblée de tous les sauvages de la province, les Malécites y compris, fut convoquée à Saint-Jean sous la présidence conjointe du Major Studholme et de l'abbé Joseph-Mathurin Bourg. L'abbé Bourg, le premier prêtre acadien, avait sa résidence à Saint-Joseph de Carleton, Baie des Chaleurs. Il était le seul missionnaire catholique que les gouverneurs d'Halifax toléraient alors au nord de la Baie de Fundy.

Le missionnaire surmonta tous les obstacles. Heureusement son dévouement et sa loyauté étaient aussi connus des Anglais que des indiens. Ce ne fut cependant qu'après bien des pourparlers avec le grand chef, Pierre Tomah, que la parole du missionnaire pût être écoutée.

Le sachem, au milieu d'une séance orageuse, où l'entente paraissait impossible, prit tout à coup congé de l'assemblée et se retira sur les bords de la rivière pour méditer. Là, se prosternant le visage contre terre, il réfléchit durant une heure. D'un air énigmatique, il revint porter au conseil le message du Grand-Esprit : c'était la paix avec les Anglais et la concorde avec les insurgés.

Les Malécites du Madawaska ne cessèrent, toutefois, d'être sur le qui-vive tant que dura la guerre de l'Indépendance. Ils avaient peu ou pas d'attachement pour la couronne britannique, et on les vit souvent reporter, à la manière indienne, sur de simples particuliers, toute la haine qu'ils éprouvaient pour le gouvernement d'Halifax, et plus tard pour celui de Frédéricton.

C'est ainsi qu'en 1783, un courrier du gouverneur Haldimand de Québec, nommé Dufour, et un loyaliste, Archibald McNeil, se rendant à Halifax, furent assassinés pendant la nuit, à l'embouchure de la rivière Siégas, par Charles-Nichau Noïste et François l'Harguénion, deux sauvages du fort Madoueskak. Les autorités de Québec firent appréhender les assassins. Une délégation composée de François-Xavier, de Grand-Pierre et de huit autres notables de la tribu, se rendit aux assises

de Québec qui s'ouvrirent au mois d'août 1784, sous la présidence du gouverneur Haldimand lui-même et d'un juge de la cour suprême. François-Xavier, en sa qualité de chef, prit le premier la parole. Après avoir salué froidement le gouverneur, il dit : " Il y a vingt-six printemps (depuis la " prise du fort Saint-Jean par Moncton en 1758) " que nous suivons vos sentiers ; notre bourgade " a été conservée nette pendant tout ce temps, " mais un jeune homme, un mauvais Malécite, " y a jeté une branche ensanglantée ; nous l'avons " livré à vos surveillants afin que le grand-chef " des Anglais en fît ce qu'il jugerait à propos." Charles-Nichau Noïste, d'après François-Xavier était le seul coupable. Le chef demanda au nom de la tribu que l'Harguénion fût mis en liberté ; car, dit-il, " je ne le crois pas coupable. Je promets " sur ma foi de chef, de le ramener à l'époque que " le tribunal fixera pour sa comparution, au cas " où l'on trouverait des indices de sa culpabilité." Puis se tournant vers le gouverneur, il ajouta : " Les Visages-Pâles dont tu es le Sachem, sont " responsables de cet attentat : à l'avenir veuille " donc donner avis que personne n'introduise d'eau " de feu dans mon territoire ; c'est la cause de tout " le malheur." L'Harguénion fut libéré et les relations devinrent meilleures entre les sauvages et les autorités de Québec. Plus tard, Noïste, convaincu du crime, fut exécuté à Québec.

Le missionnaire Bourg fit beaucoup pour tenir les sauvages dans l'observance des lois. Il avait même " songé à fonder des écoles dans la tribu,

“ où les sauvages dispersés pourraient se réunir,
“ de bons maîtres pourraient enseigner aux jeunes
“ gens à lire et à écrire, et en former des citoyens
“ heureux et utiles à la société ” ; mais le projet
ne put avoir de suites.

Les premiers missionnaires qui desservirent régulièrement les sauvages du Madawaska, furent les abbés Leclerc et Paquet de l'Isle-Verte. Les sauvages parlent élogieusement de l'abbé Leclerc dans une requête adressée au gouverneur du Nouveau-Brunswick. S'étant plaints au Gouverneur Hope de Québec de ce que les Anglais avaient tué un sauvage de leur nation, Pierre Benoit, aux environs de Frédéricion, et trouvant que prompt justice ne leur était pas rendue, les sauvages du Saint-Jean devinrent menaçants. C'est alors que le gouverneur Hope écrivit à l'abbé Leclerc la lettre suivante :

Québec, le 8 juillet, 1786.

Monsieur,

“ La lettre que vous m'avez adressée le 28 du
“ mois passé, m'a été remise hier par les Malécites.
“ Persuadé comme vous du bien qui résulterait
“ dans les circonstances actuelles d'un missionnaire
“ qui ferait sa résidence au milieu des sauvages,
“ je me suis adressé là-dessus à Monsieur le
“ Vicaire-Général. Sa réponse m'a déterminé à
“ vous prier de donner tous vos soins à les contenter
“ et à les retenir dans le devoir. Pour ce qui regarde

“ le meurtre dernièrement commis par les loyalistes,
“ d’un de leur nation, ils ne doivent pas douter
“ qu’en portant leur plainte au gouverneur de
“ la province du Nouveau-Brunswick, justice ne
“ leur soit rendue. Dans cette attente, j’espère
“ que vos efforts les empêcheront de se porter
“ à des violences sur les courriers et les voyageurs.

“ A l’arrivée du Général Carleton, je ne manquerai
“ pas de lui mettre sous les yeux la demande que
“ ces sauvages m’ont faite, fondée à ce qu’ils disent,
“ sur la promesse d’une église. Et quand les limites
“ des deux provinces seront établies, leur prière
“ trouvera toute l’attention qu’elle mérite.”

L’abbé Leclerc, qui connaissait à fond le caractère des Malécites, n’eut pas de peine à les tenir dans l’observance de la loi. Aussi ces derniers insistèrent-ils encore auprès du gouverneur du Nouveau-Brunswick pour que le zélé missionnaire vint se fixer au milieu d’eux.

Dans une lettre en date du 9 juillet 1789, le secrétaire du Nouveau-Brunswick, Jonathan Odell, écrivait à l’abbé Leclerc :

“ C’est sur l’ordre de son Excellence que j’ai
“ l’honneur de vous informer que les sauvages
“ du pays qui sont sur les bords de la rivière Saint-
“ Jean, ont témoigné le désir de former un
“ village dans un endroit convenable, pourvu qu’ils
“ puissent avoir les directions d’un Pasteur, et
“ comme c’est à vous, Monsieur, préférablement
“ à tout autre, qu’ils ont demandé qu’on s’adressât,
“ Son Excellence leur a promis que, si vous vouliez
“ prendre la charge de les instruire, vous en seriez

“ récompensé comme il convient, par la Société
“ Evangélique qui a pour but la civilisation des
“ sauvages dans cette province. Et si vous consentez
“ à accepter la proposition, vous me ferez l'honneur
“ de m'écrire à la première occasion pour informer
“ Son Excellence et la Société, des conditions
“ auxquelles il vous conviendrait de donner à ces
“ pauvres gens les soins et les attentions qu'ils
“ désirent. ”

Mgr Hubert, informé du désir des gouverneurs, chargea l'abbé Leclerc de donner tous ses soins aux Malécites et de faire en sorte de se rendre agréable aux autorités du Nouveau-Brunswick, qui commençaient à se montrer un peu plus tolérantes envers les catholiques.

Aucun missionnaire de l'époque peut-être n'a exercé une plus grande influence sur les sauvages que le *Palliac* Ciquart. Le Père Ciquart était un Sulpicien exilé par la révolution française. Avant de venir exercer le ministère chez les Madoueskaks il avait, pendant de longues années, séjourné dans les missions du Kennébec. Parlant des Malécites du Saint-Jean, il écrivait à son Evêque : “ Ce sont
“ littéralement des petits enfants, mais bien élevés ;
“ je pense qu'ils seront obéissants et soumis à l'avenir.
“ Ils l'ont été depuis le peu de temps que je suis
“ leur père. Ils m'aiment et je leur suis attaché ;
“ je le suis beaucoup à quelques-uns, et je ne les
“ quitterais pas sans les arroser de mes larmes.”

Un jour le Père Ciquart, ayant reçu du gouverneur des présents pour les distribuer aux sauvages de la bourgade du Madawaska, y ajouta un grand

livre de missions illustré pour le nouveau chef Grand-Pierre. Le missionnaire désireux de connaître l'impression que son présent avait produite sur le chef, l'en interrogea. Le chef ne répondit rien d'abord : il contemplait toujours les tableaux du livre. Son regard prit l'expression d'une profonde rêverie, puis ensuite celle d'une grande douleur : " Grand *Pattiacce*, dit-il enfin, tu me rappelles un " vieux souvenir : lorsqu'on donnait quelque chose " à un Mohawk, il avait beaucoup de langue, mais " pas de cœur. Aujourd'hui, Grand-Pierre, lorsque " le *Pattiacce* lui donne ce beau livre, a du cœur mais " il n'a plus de langue."

Grand-Pierre présida encore longtemps la bourgade du Madawaska ; mais au déclin de sa vie, ses sujets l'abandonnèrent. Révolté de tant d'ingratitude, il ne put supporter cet abandon. Sur l'invitation des premiers colons acadiens, il renonça à sa juridiction et se retira au milieu d'eux, où il fut l'objet du plus grand respect jusqu'à sa mort. La tombe de Grand-Pierre est à trois ou quatre arpents de la rivière, un mille à peu près en bas de l'église de Saint-Basile ; ce champ est encore connu sous le nom de " platin du Grand-Pierre."

Il eut pour successeur Louis Shaougenet, connu aussi sous le nom de Bernard. Shaougenet était donc le grand-père de Jean-Shawiche Bernard, mort il y a quelques années, à l'âge de 90 ans.

Lors de la première confirmation donnée au Madawaska, par Mgr Denault, en 1803, cinquante-huit sauvages reçurent ce sacrement. A partir de cette date, la population de la bourgade diminua

rapidement. En 1812 Mgr Plessis ne trouva que deux cabanes à l'embouchure de la rivière Madawaska. A certaines époques de l'année, les wigwams étaient entièrement désertes. Par exemple, en 1826, année de grande disette pour eux, ils passèrent l'hiver campés à la porte de l'église de Saint-Basile, où des colons charitables les nourrirent. L'hiver suivant, ils descendirent à Saint-Jean, à une distance de 260 milles de leur village.

D'après les statistiques, leur population était de deux en 1824, de quatre en 1834, et de deux en 1840. En 1850, elle augmentait à trente, et tombait à dix-sept en 1860. De nos jours la réserve compte une cinquantaine d'âmes. Ces variations dans le chiffre de la population s'expliquent par leur genre de vie nomade.

Ce n'est que depuis 1830 qu'ils se sont établis sur la grande route ; auparavant ils étaient campés près de la rivière. Leurs maisons sont propres, bien éclairées et confortables. Parlant de la réserve d'Edmundston, James Farrell, leur agent auprès du gouvernement fédéral, écrit : “ Ce sont des “ citoyens paisibles, respectueux envers l'autorité, “ honnêtes, hospitaliers et charitables.” Bien que les sauvages du Madawaska aient perdu le droit à un chef politique, à cause de la diminution de leur population, ils se constituent encore sous la présidence d'un chef titulaire et nominal, régulièrement élu, qui exerce les fonctions de lieutenant du chef véritable résidant à Tobique, siège capital de la tribu. C'est donc encore chez eux l'ère de la vie patriarcale, et tous les ans ils vont, selon la

coutume établie, rendre hommage au grand sachem de Tobique. Ils profitent ordinairement de la Fête-Dieu, leur fête patronale, pour faire cette visite déférentielle.

La procession du SAINT-SACREMENT a toujours eu pour eux un charme particulier. La *sainte parade*, comme ils l'appelaient, attirait infailliblement à Saint-Basile tous les habitants de la bourgade. Ils y arrivaient décorés d'étoiles brillantes et de couleurs variées, armés d'éperons et de mousquets, comme pour une parade militaire. L'Elévation était saluée par une décharge d'artillerie, puis ils entonnaient dans leur langue : *O Salutaris Hostia*. Le reste de la journée était consacré aux réjouissances patriotiques, où Bacchus était trop souvent le *saint* de l'après-midi et le sujet de la colère du curé de Saint-Basile.

* * *

Le vœu de l'abbé Bourg, formulé il y a plus d'un siècle, vient d'être réalisé : les sauvages ont leur école séparée. Les frais de l'enseignement sont à la charge du gouvernement d'Ottawa.

Le descendant du Malécite s'adonne peu à la culture du sol. Il a gardé la nostalgie des bois et s'étirole au soleil de la civilisation. Sa famille décroît, bien que ses mœurs soient honnêtes et que ses qualités mentales et physiques ne soient pas inférieures à celles des races qui l'entourent. Anomalie étrange, il méprise l'agriculture, " vil art de la paix ". Il n'ose pas dire en complétant

sa pensée : “ vil art du conquérant.” “ La main
“ qui a brandi le tomahawk n’est pas faite pour
“ guider la charrue ; la main qui arrachait la
“ chevelure du Mohawk ne s’abaisse pas à arracher
“ des légumes.” Ces paroles de l’arrière petit-fils
de Grand-Pierre, peignent bien l’orgueil souffrant
de la vieille race guerrière. Cincinnatus à rebours,
le Malécite méprise les champs que le grand romain
se faisait gloire de cultiver entre deux batailles.

Son dégoût pour les choses de la paix, et au fond,
sa haine de la race blanche, le laissera toujours
hostile à la civilisation qui l’a dépossédé, qui a
élevé cette muraille entre les deux races, dont
son amour-propre d’ancêtre déchu souffre tant.
Comme Achille, il se retire sous l’ombre des derniers
chênes de la forêt antique, et, avec une moue
hautaine, il attend la mort de sa race.



CHAPITRE III

Avant la Fondation

Premières cartes de la région. Les Récollets et les Jésuites. Les Seigneuries de Madawaska et de Clignancourt. Mgr de Saint-Vallier. John Gyles. Gautier et Durand, Courriers. Lizotte et Duperré.

LES événements que nous allons raconter dans ce chapitre sont contemporains de ceux du chapitre précédent. Nous avons préféré les grouper séparément pour éviter la confusion qui se produit toujours à la lecture simultanée de faits d'ordre différent.

Il est plus que probable que les sauvages furent les premiers à renseigner les Français sur l'existence du Madawaska. Champlain lui-même la connaissait déjà en 1612 : ses cartes géographiques ou plutôt topographiques de cette année, c'est-à-dire quatre ans seulement après la fondation de Québec, portent l'indication de la rivière Madawaska et du lac Témiscouata, sans toutefois assigner de noms. Les contours du lac et le cours de la rivière sont cependant mieux dessinés sur la carte de Laët,

tracée dix-sept ans après, laquelle n'indique pas encore de noms.

La carte Franquelin, dressée dans le but d'illustrer le voyage que fit l'intendant de Meules en Acadie, en 1686, marque clairement le portage de la rivière du Loup. Le lac Témiscouata actuel est appelé Madouesca. Cette appellation ne sera changée qu'un siècle plus tard.

Plusieurs européens avaient déjà, à cette époque, parcouru la région. Le Père Christien Leclerc, jésuite, dans ses relations, datées de 1691, nous apprend que trois missionnaires Récollets de la Province d'Aquitaine, Jacques de la Foye, Louis Fontiner et Jacques Cardon, passèrent par le Madawaska en se rendant de Port-Royal à Québec par les rivières Saint-Jean, Saint-François et du Loup.

Les solitudes du Madawaska primitif ont gardé le secret de la mort, comme de la tombe, du premier martyr de l'Acadie, l'humble et héroïque Père Bernardin, qui en 1623 tomba victime de son zèle en s'efforçant de traverser ces immenses forêts, pour porter les lumières de la foi à ses néophytes de la rivière Saint-Jean. En souvenir de ce héros de la foi, on vient de donner le nom de Bernardin à un mont de Restigouche.

En juin 1651, le Père Gabriel Drouillette, jésuite, et Jean Guérin, son guide, accompagnés de quelques sauvages, en voulant se rendre de Québec chez les Abénakis de la rivière Kennébec, perdirent leur route, et après une marche pénible et périlleuse de quinze jours, arrivèrent à la rivière Saint-Jean dans la région du Madawaska. Grande fut leur

surprise quand ils apprirent qu'ils n'étaient qu'au tiers de leur voyage, se croyant déjà dans les environs du Kennébec. Pour comble de malheur leurs vivres étaient épuisés.

“ Dans cette grande détresse, dit l'abbé Maurault, dans son histoire des Abénakis, le missionnaire eut recours à Dieu. Il offrit le Saint-Sacrifice de la Messe dans ces immenses forêts pour conjurer le Seigneur de les secourir. A peine avait-il terminé la cérémonie de la Messe, qu'un cathécumène vint lui annoncer joyeusement qu'il avait tué trois orignaux. Cette manne qui sauvait la vie des voyageurs, fut reçue comme venant du Ciel.” Cette messe fut la première célébrée sur le sol du Madawaska, entre le 10 et 15 juillet 1651, c'est-à-dire 134 ans avant la fondation de la colonie.

Trente ans auparavant, dans les premiers jours d'octobre 1611, le jésuite Béard avait célébré la première Messe sur la rivière Saint-Jean, dans l'Isle-aux-Garces, aujourd'hui l'Isle Caton, comté de Kings.

Le 25 novembre 1683, un siècle avant la fondation, le gouverneur De la Barre et l'intendant De Meules concédèrent au Sieur Charles-Aubert de la Chenaye, membre du conseil souverain et l'un des plus zélés colonisateurs de la Nouvelle-France, pour ses enfants, Antoine-Aubert et Marguerite-Angélique de la Chenaye, la Seigneurie ou fief de Madouesca. Ce domaine comprenait tout le littoral du lac “ Cémiscouata ” (Témiscouata) à deux lieues de profondeur dans les terres, et les deux rives de la rivière Madouesca à une profondeur de trois lieues

dans la forêt. Le fief se terminait à mi-chemin, à peu près, entre le lac et la rivière Saint-Jean.

L'acte d'aveu et de dénombrement de 1723 démontre que le fief fut habité et cultivé peu de temps après sa concession, puisqu'il indique un nombre considérable de terres en culture. On y avait élevé deux corps de logis en pierre, l'un à Cabano et l'autre dans les environs de Notre-Dame du Lac. Mais cette tentative de colonisation échoua. Les édifices furent incendiés par les sauvages peu de temps après le départ des censitaires. L'hostilité des sauvages fut probablement la cause de l'abandon du territoire par les Français. Ce ne fut que plusieurs années après l'établissement du Madawaska que des colons se fixèrent d'une façon permanente dans la vallée du lac Témiscouata. James Munroe, arpenteur général de la Nouvelle-Ecosse, en 1783, étudiant sur les lieux la question épineuse des frontières interprovinciales, rapporte qu'il vit, près du lac, les ruines d'une ancienne maison construite par le Seigneur de Madouesca. Dans le long intervalle qui sépare ces premiers essais de colonisation et l'établissement définitif de la région, le régime français et plus tard l'administration anglaise y établirent et maintinrent une série de postes destinés à relier les établissements de la Baie Française à ceux du fleuve Saint-Laurent. Ces postes rendirent d'importants services pendant les guerres de la Succession d'Autriche, de la Reine Anne et de Sept-Ans. Nous parlerons encore de la Seigneurie de Madawaska dans les chapitres suivants. Plusieurs faits historiques s'y rattachent, mais ils sont de-

date trop récente pour entrer dans le chapitre présent.

Une seule autre seigneurie fut érigée dans la région du Madawaska, ou plutôt dans le territoire contigu : c'est celle de Clignantcourt, concédée en 1686, au Sieur René d'Amours. Cet ancien fief s'étendait "de Médoctec au Long-Sault." Mais le Seigneur d'Amours n'habita jamais son domaine seigneurial ; il avait sa demeure à deux milles en haut de Frédéricton. René d'Amours et ses frères Louis, Mathieu et Bernard connaissaient bien la partie supérieure de la rivière Saint-Jean. Ils étaient fils de Mathieu d'Amours, membre du conseil souverain de Québec. L'un de ces seigneurs est l'ancêtre de feu l'abbé Louis-Côme d'Amours, ancien curé d'Edmundston.

Mgr de Saint-Vallier note avoir rencontré quelques Français au mois de mai 1686, entre les forts Madoueskak et Médoctec. John Gyles raconte, trois ans plus tard, qu'il vit à l'embouchure de la rivière Madawaska, un vieillard qui y tenait un poste de commerce. Il serait intéressant de savoir qui étaient ces Français. Il n'est pas improbable toutefois que ce fussent des censitaires, soit des seigneurs de Madouesca ou de Clignantcourt. Ou bien, ce vieillard qui tenait un poste de commerce près de la bourgade indienne, serait-il un représentant des autorités de Québec, qui, tout en tenant un poste du roi, se permettait de faire la traite des pelleteries ? La supposition est plausible puisque cet endroit est assez éloigné du poste du Grand-Sault, et surtout parce qu'il était le point

de départ de plusieurs portages qui conduisaient au Saint-Laurent. Cette hypothèse est d'autant plus probable que peu d'années après, on y voit établi un poste français.

Nombreux furent les voyageurs qui traversèrent cette vallée pendant la lutte qui s'engagea entre la France et l'Angleterre pour la suprématie en Acadie et au Canada, 1755-1760. C'est alors que, suivant l'expression du gouverneur De la Jonquière, le Saint-Jean devint " la clef du Canada." Les approvisionnements envoyés de France furent souvent expédiés par cette voie, afin d'éviter la rencontre de vaisseaux ennemis à l'embouchure du Saint-Laurent. De même les expéditions militaires dirigées soit du côté de l'Acadie, soit sur la Nouvelle-Angleterre, telles que celle de Duvivier en Acadie, 1744, celle de Villiers, formée en grande partie des Abénakis de la rivière Saint-François, P. Q., celle de Ramesay composée de la fleur de la noblesse canadienne, etc., prirent toutes la route stratégique du Saint-Jean.

En 1755, deux officiers français, de Marin et de Montesson, avec un détachement de soldats, se rendirent de Québec à Beauséjour par la même voie, parcourant plus de cinq cents milles en moins de trente jours. Quelques-uns de ces voyageurs nous ont laissé d'intéressants récits de leurs courses. Nous donnerons l'extrait suivant tiré du rapport du Sieur Joseph-Nicholas Gauthier, capitaine d'infanterie au Port Lajoie, (Charlottetown, I. P. E.) qui fit le trajet de Gêdaïque (Shédiac) à Québec, au cours de l'hiver 1756. (Cf Rameau, vol. II.)

... " De Médoctec je passe au Grand-Sault,

“ partie sur les glaces, et partie sur terre, attendu
“ que la rivière était débordée et non gelée, fais
“ trente lieues et y emploie onze jours, à cause
“ des mauvais chemins. Le Grand-Sault est une
“ chute de cinquante à soixante pieds de hauteur.
“ *Il y a un poste français muni de vivres pour les*
“ *voyageurs.*

“ Au dit Grand-Sault fais un portage d’une
“ demi-lieue, rentre au-dessus dans la rivière et
“ fais trente lieues sur les glaces en trois jours,
“ jusqu’au débouché de la rivière Madaouesca,
(Erreur de distance explicable par les difficultés
et la lenteur de la route, car il y a tout au plus
douze lieues entre les deux endroits) remonte la
“ dite rivière Madouesca sur les glaces et fais dix
“ lieues en deux jours. Entre ensuite dans le lac
“ du nom de cette rivière, fais quatre lieues et
“ mets pied à terre à sa rive gauche, *où se trouve*
“ *autre poste français.* De là, suis la rivière du Cap
“ à l’Orignal qui débouche dans le fleuve Saint-
“ Laurent et fais vingt lieues. . .”

Il est donc évident que dès 1756, il y avait dans la région du Madawaska au moins deux postes français : celui du Grand-Sault et celui du lac Témiscouata.

Pendant le premier exode du peuple acadien, qui commença en 1755 par l’expulsion de Grand-Pré pour se terminer par le massacre de Sainte-Anne en 1759, plusieurs exilés se réfugièrent à la rivière Saint-Jean. Un grand nombre même remontèrent chercher protection à Québec. Après la prise de Louisbourg (1758), le Dunkerque de la Nouvelle-

France, et la prise de Québec (1759), le château-fort du Canada, ces réfugiés, ayant perdu tout espoir de voir flotter le drapeau français en Acadie, se décidèrent de prêter le serment d'allégeance sans condition, à l'Angleterre, et reprirent la route de leur pays. C'est alors qu'une colonne de ces rapatriés acadiens, au nombre de deux cents, fit halte, au milieu du mois d'octobre 1759, sur les platins de Saint-Basile. Ils se doutaient peu alors que le lieu où ils se reposaient dans leur odyssée, deviendrait vingt-six ans plus tard le berceau d'une nouvelle colonie. Peut-être y ont-ils laissé des tombes... En quel endroit de l'Amérique n'en ont-ils pas laissées ?

Quelques historiens font remonter la fondation du Madawaska à cette date. Cependant ils n'en fournissent pas la preuve. Il est probable qu'un certain nombre de ces Acadiens aient alors exploré la région, qu'une tentative d'établissement y ait été faite, mais cet établissement, si établissement il y eut, n'eut qu'une durée éphémère, puisque les nombreux voyageurs qui parcoururent cette contrée à la suite de l'expulsion, ne font aucune mention de colonisation, ni même la moindre allusion à une fondation permanente, si ce n'est des postes établis pour la protection des voyageurs.

Mieux que tous les autres peut-être connurent la vallée du Saint-Jean les intrépides courriers qui, durant la Révolution Américaine, firent le transport des malles entre la Nouvelle-Ecosse et le Bas-Canada. La plus grande partie de cette route n'était encore qu'une immense forêt peuplée

d'animaux sauvages, et fréquentée par l'indien seul ou quelques coureurs des bois. C'était donc un voyage difficile et périlleux, en temps de guerre surtout, de plus de six cents milles, qui se faisait ordinairement en canots d'écorce en été et sur des *raquettes* en hiver. Ce trajet, quelque long et pénible qu'il fût, les courriers acadiens et canadiens l'accomplissaient en moins de quinze jours, soit une moyenne de quarante milles par jour.

Les plus célèbres de ces facteurs interprovinciaux furent Joseph Dufour, les frères Louis et Michel Mercure et Jean-Baptiste Martin. Notons en passant que ce fut l'un de ces courriers qui apporta à Québec, par voie du Saint-Jean, la nouvelle de la reddition, à l'armée américaine, des troupes anglaises commandées par Cornwallis.

Ces messagers étaient vêtus, à la façon des coureurs des bois, du traditionnel tricot de laine, de la ceinture *fléchée*, et chaussés d'amples souliers de peau crue. Fusil à l'épaule, gaine à la ceinture, pipe culottée aux dents, braves comme Bayard, têtus comme des Bretons, superstitieux comme des Mohawks, fidèles à Dieu, fidèles à leur nouveau roi, ils allaient leur chemin comme les messagers royaux de la vieille Europe, tout aussi fiers, non moins intrépides, sans se douter qu'ils étaient, eux aussi, des héros *sans peur*, sinon toujours *sans reproche*.

Le gouverneur Haldimand de Québec et le gouverneur Parr d'Halifax font, en plusieurs occasions, l'éloge de la probité de ces messagers, qui, au risque de leur vie, dans les circonstances les

plus difficiles, ont toujours accompli fidèlement les missions les plus importantes qui leur étaient confiées. Ils recevaient pour chaque voyage la somme de cinquante dollars. Le gouverneur Haldimand, dont l'économie était proverbiale, faisait un jour remarquer au gouverneur Parr qu'il trouvait ce montant un peu élevé, mais il ajoutait aussitôt : " Je suis fort heureux d'avoir, même à ce prix, des voyageurs aussi fidèles que hardis pour accepter des fonctions aussi périlleuses." (Arch. Can.)

On raconte que, durant la guerre anglo-américaine, deux Mohawks, ennemis de l'Angleterre, s'étaient embusqués dans la vallée du Madawaska pour s'emparer des malles et vendre la correspondance de guerre aux émissaires américains. Ils poursuivirent en vain un des messagers pendant plusieurs jours. Ce dernier, fatigué de cette chasse à l'homme, se refugia dans un gîte qui servait de relais, à l'embouchure de la rivière Saint-François. Les Nez-Crochus, pour parler comme Grand-Pierre, avaient épié cette retraite. Nous allons voir que notre courrier ne le cédait pas en ruse et en adresse à ses antagonistes à la peau rouge. Connaissant à fond la nature de ces enfants des bois, il savait à quel point ils étaient superstitieux et naïfs à certains égards, que souvent les plus grossiers artifices pouvaient les remplir de frayeur. Après avoir pris son repas et vaqué à ses préparatifs de départ pour le lendemain, sans paraître soupçonner la présence des sauvages, il prit une bûche de la hauteur d'un homme, la plaça sur le grabat où il avait coutume

de dormir, la recouvrant des couvertures ordinaires, sans même oublier le traditionnel bonnet de nuit, puis il se mit à l'affût pour voir le résultat de son stratagème. Au milieu de la nuit, à la faveur des étoiles, il vit deux ombres courbées se glisser sans bruit vers son refuge. Les Mohawks pénétrèrent sans difficulté dans la cabane. D'un bond ils étaient au chevet du prétendu dormeur et le frappaient avec une telle violence que les tomahawks rebondirent avec un bruit sec et sonore. Ils crurent au sortilège : le Grand Esprit avait métamorphosé leur victime pour la soustraire à leurs desseins pernicieux. Le tomahawk ne pouvait rien sur le visage pâle quand l'Esprit le protégeait. Saisis d'effroi, ils s'enfuirent en vociférant des formules d'exorcisme apprises par les jongleurs. Ils retournèrent donc bredouilles dans leurs montagnes.

Dans un rapport que fit, au gouvernement de Québec, 1784, sur cette voie de communication, un nommé Durand, probablement messenger de la rivière Saint-Jean, on lit que ce courrier rencontra quelques chasseurs canadiens dans les environs du Dégelé, ainsi qu'aux Bois-Francs, (Baumfrau, comté de Victoria) mais nulle part il ne mentionne avoir vu d'établissements de colons dans tout le territoire.

Plusieurs années après la fondation de la colonie, 1828, J.-G. Dean de l'Etat du Maine y fut envoyé, par les autorités de cet état, pour recueillir des renseignements relatifs à la question des frontières. Dean rapporte qu'en 1782 un garçon de quatorze ans, Pierre Lizotte, qui s'était égaré dans les forêts

de Kamouraska, traversa jusqu'à l'embouchure de la rivière Madawaska, où se trouvaient quelques huttes indiennes. Il passa l'hiver avec les sauvages, et retourna dans sa famille le printemps suivant.

“ Le rapport qu'il fit des lieux qu'il avait visités, “ dit Dean, engagea son frère utérin, Pierre Duperré, “ à venir avec lui pour faire la traite des pelleteries “ chez les sauvages du Madawaska. Vers 1784, “ Lizotte et Duperré établirent un comptoir “ d'échange avec les sauvages sur la rive sud du Saint- “ Jean, à peu de distance de la bourgade indienne. “ Ils étaient alors, ajoute Dean, les seuls résidents “ français de cette région.”

Duperré et Lizotte ne s'établirent cependant pas définitivement au Madawaska à cette date, puisque nous les retrouvons à Sainte-Anne des Pays-Bas un ou deux ans plus tard, où leurs noms figurent sur une pétition adressée au gouverneur du Nouveau-Brunswick. Ils revinrent avec les colons acadiens et s'établirent avec eux dans le Madawaska. Lizotte, devenu capitaine d'infanterie, mourut à Saint-Basile à l'âge patriarcal de 96 ans. Le capitaine Duperré, resté célibataire, mourut aussi au Madawaska âgé de 68 ans.

A cette même époque plusieurs autres traiteurs, tels que les frères Anselme et Michel Robichaud, marchands de la rivière aux Caps, Kamouraska, firent le commerce des pelleteries dans le territoire du Madawaska, ce qui provoqua d'énergiques protestations de la part des indigènes, qui maintenaient avoir le droit exclusif de la chasse et de la traite dans le territoire. Ces deux Robichaud

appartenaient à une très ancienne famille acadienne de la rivière Saint-Jean, anoblie par les gouverneurs français du fort Saint-Jean, pour services signalés, et à qui on avait concédé la Seigneurie de Belle-Isle, dans le comté actuel de Queens, où nous trouvons encore une baie du nom de Belle-Isle. Un irlandais du nom de Kelly fréquenta aussi ces endroits dans l'intérêt de son négoce. Mais tous ces traiteurs n'étaient que des marchands itinérants et pas un d'entre eux ne s'y établit d'une manière permanente, avant l'arrivée des Acadiens de Sainte-Anne des Pays-Bas, 1785.

Il ressort de ce qui précède que la région du Madawaska fut connue dès les premières années de l'Acadie, que les Récollets furent les premiers européens à visiter cette partie du Saint-Jean, que le premier essai de colonisation par les seigneurs de Madouesca, un siècle avant la fondation permanente, ne réussit pas.

Ce ne fut en réalité qu'après la guerre de la révolution américaine, lors de l'arrivée des loyalistes dans les environs des Pays-Bas, que l'on songea à fonder la colonie du Madawaska. Ces nouveaux exilés, volontaires ou non, les loyalistes, ne tardèrent pas, chose assez singulière pour des persécutés, à rendre la situation aux Acadiens, premiers occupants de la région de Frédéricton, tout aussi intolérable que les insurgés la leur avaient faite aux Etats-Unis après la victoire. Les Acadiens, se voyant de nouveau menacés dans la possession de leurs biens, résolurent d'abandonner leurs terres. Les uns montèrent au Madawaska, les autres

allèrent rejoindre leurs frères de Memramcook, ou ceux qui s'étaient déjà établis sur le littoral du Golfe Saint-Laurent, de Shédiac à la Baie des Chaleurs.



CHAPITRE IV

Origine de la population

Bretons et Normands, Acadiens et Canadiens. Caractéristiques différentes. Expulsion des Acadiens. Vicissitudes des établissements du Saint-Jean. Arrivée des Loyalistes. Hostilité des derniers, cause de l'émigration au Madawaska.

LE peuple du Madawaska est d'origine bretonne et normande à la fois, acadienne et canadienne. La plupart des familles acadiennes qui vinrent s'y établir étaient venues de l'ouest de la France, du Poitou, de la Saintonge, mais principalement de la Bretagne, tandis que les familles canadiennes viennent surtout de la Normandie, de la Picardie, du Maine, de l'Isle-de-France et des autres provinces du nord.

Ces familles transportèrent sur les bords de la Baie-Française et les rives du Saint-Laurent, les mœurs et les coutumes, les arts et les industries, de leurs provinces respectives. La diversité de caractère, de talents et d'aptitude, déjà existante, va s'accroître davantage en Amérique par l'isolement où les deux

groupes vont se trouver l'un de l'autre, par une organisation politique et une administration tout à fait différentes, par la diversité des lieux et des occupations.

Mais au Madawaska, où les deux éléments se trouveront réunis, mêlés dans une proportion numérique à peu près égale, pendant plus d'un siècle, la différence originelle s'atténuera par un contact constant, par l'alliance des familles, par un genre de vie et des besoins communs, pour se fondre en une riche nature qui tiendra des deux, et constituera le vrai type madawaskayen, breton et normand à la fois, entêté et roublard, honnête et gai, actif et intelligent, généreux et plein d'initiative, hospitalier mais impénétrable, particulariste sans exclusion, qui par suite de sa longue séparation, à son tour, des groupes acadiens et canadiens dont il a tiré son origine, nourrit pour eux une égale et sympathique indifférence.

Egalement oublié, en retour, des Acadiens authentiques et un peu intransigeants sur les alliances de familles et les noms, négligé par les Canadiens qui prenaient pour de l'hostilité sa froideur et son indifférence pour tout ce qui leur est cher, ce groupe a grandi dans une atmosphère particulière et propre, a appris à se suffire à lui-même, à ne pas souffrir de son isolement social, et, jusqu'à nos jours, n'a fait aucune tentative sérieuse de rapprochement.

Forcé de décliner sa nationalité particulière, le Madawaskayen répondra ce qu'un bon vieil *habitant* de Saint-Basile répondait à un Français

de France, aimable et poli, mais à son gré trop inquisiteur : “ Je suis citoyen du Madawaska, ” avec toute l’ampleur du vieux Romain disant : “ Je suis citoyen de Rome, ” et la morgue du londonien déclarant, surpris qu’on ne s’en soit pas aperçu : “ *I am a british subject.* ”

Cette réponse est collective et bien caractéristique du citoyen de *son pays*, le Madawaskayen.

Le Madawaskayen a des tendances plutôt franco-américaines que purement acadiennes ou canadiennes, et cela, peut-être, à cause du voisinage des États-Unis et du fait que la plus grande partie de la population vit, depuis plusieurs années, sous le drapeau étoilé.

La plupart des familles acadiennes peuvent retrouver les noms de leurs ancêtres dans le cens nominatif de l’Acadie, dressé en 1671, par le chevalier Hubert de Grandfontaine. Ces familles sont venues en Acadie vers 1632 avec le Commandeur de Razilly. Les familles arrivées plus tard de France en Acadie ont aussi des représentants au Madawaska, et leurs noms se trouvent dans les recensements postérieurs de l’Acadie. Plusieurs noms au Madawaska sont communs aux Acadiens et aux Canadiens, tels que Dupuis, Morin, Pélérin, Lajoie, Savoie, Bertrand, etc., de sorte qu’il est difficile de déterminer si les familles de ces noms viennent de l’Acadie ou de la Province de Québec. Quelques familles canadiennes s’étaient transportées en Acadie avant 1783 et se sont trouvées mêlées aux événements qui ont précédé l’établissement du Madawaska, comme les Ayotte, les Bourgoïn, les Sansfaçon, les Duperré, les Lizotte, les Fournier, les Michaud, etc.

Il n'entre pas dans notre cadre de faire l'histoire générale de l'Acadie, depuis sa fondation jusqu'à la catastrophe de 1755, ni depuis cette époque jusqu'à la fondation du Madawaska. Cependant, comme l'établissement du Madawaska est intimement lié à cette histoire, nous retracerons les grandes lignes de l'histoire de l'Acadie, depuis 1710, date de la chute de Port-Royal et de toute la péninsule aux mains des Anglais ; nous indiquerons les causes de la Déportation ; nous suivrons ensuite le groupe détaché de Grand-Pré, et des autres établissements de la Nouvelle-Ecosse, dans ses étapes différentes, jusqu'à son arrivée à Sainte-Anne des Pays-Bas, d'où il partira pour fonder le Madawaska.

* * *

Les manuels d'histoire du Canada et de l'Acadie, en usage dans les maisons d'éducation, nous disent que l'année 1710 vit la fin du régime français en Acadie. Si l'affirmation est exacte au sens des traités et de la géographie officielle, rien n'est moins vrai au point de vue politique et national ; car la France ne s'est jamais tant occupée de l'Acadie qu'après la chute de Port-Royal. En effet, tout de suite après le traité d'Utrecht, elle songe à fortifier l'Isle-Royale (Cap-Breton), où elle construit la forteresse de Louisbourg au prix de cinq millions de dollars. Elle s'intéresse activement à la colonisation de l'Île Saint-Jean (du Prince Edouard) et du territoire situé au nord de la péninsule, c'est-à-dire le Nouveau-Brunswick actuel et la

partie de l'état du Maine adjacente jusqu'à la rivière Kennébec. Elle désignait ce territoire sous le nom d'Acadie Française, par opposition à Acadie Anglaise, la péninsule de la Nouvelle-Ecosse, cédée aux Anglais par le traité d'Utrecht.

L'équivoque de " l'Acadie à ses anciennes limites" fut probablement voulue des plénipotentiaires français, pour garder à la France tout le territoire situé au nord de la Baie Française. Il appartenait, en effet, à la France qui seule avait colonisé l'Acadie d'en bien définir les limites.

Quoi qu'il en soit, les Anglais réclamèrent tout le territoire occupé par les Français dans cette partie du pays avant le traité d'Utrecht, à l'exception des Iles Saint-Jean et Royale. Mais la France continua d'occuper le Nouveau-Brunswick actuel et la moitié de l'Etat du Maine. En conséquence, les Acadiens établis au nord de la Baie-Française (Fundy) refusèrent catégoriquement de prêter le serment d'allégeance à la couronne britannique, se réclamant du fait qu'ils étaient en territoire français. Ceux de la Nouvelle-Ecosse, passés sous la domination anglaise, ne refusèrent pas de prêter le serment, mais ils exigèrent des gouverneurs, la condition qu'ils ne seraient pas forcés de prendre les armes contre les Français ni contre les sauvages, leurs anciens alliés. C'est le serment qu'ils prêtèrent, après bien des pourparlers, en 1730, sous le gouverneur Philips, et qui les fit désigner, à partir de cette date, sous le nom de *French Neutrals*, Français exemptés.

Aussitôt le traité d'Utrecht signé, les gouverneurs

de Louisbourg et de Québec engagèrent les Acadiens, passés sous l'administration des gouverneurs anglais, à quitter la Nouvelle-Ecosse pour se réfugier en territoire français, soit à Louisbourg, à l'Île Saint-Jean, ou aux établissements de la rivière Saint-Jean, comme ils en avaient la permission de par le traité. Cette faculté cependant était limitée à un an de la date de la signature du traité. Quelques-uns se rendirent à cette invitation, contre le gré des gouverneurs anglais, qui firent tout en leur pouvoir pour empêcher une émigration en masse. Le mauvais vouloir des gouverneurs à laisser partir les Acadiens se comprend par le fait qu'ils avaient besoin d'eux pour ravitailler la garnison de Port-Royal. L'Angleterre n'avait pas de colonie, de ce côté, au nord de Boston. Toutefois, la position des Acadiens, restés en territoire anglais, était difficile et délicate : ils étaient suspects aux conquérants toutes les fois que les Français, les Canadiens ou les sauvages tentaient de reconquérir la province perdue. Les Acadiens de la péninsule nourrissaient sans doute l'espoir que Port-Royal, qui avait tant de fois changé de mains, reverrait flotter le drapeau français ; mais jamais ils n'ont manqué à leur serment ; jamais, depuis 1713 jusqu'à la fondation d'Halifax en 1749, on n'a pu leur reprocher un seul acte d'insubordination, d'un caractère sérieux ou général, envers la couronne britannique, et cela malgré les provocations les plus humiliantes et les plus blessantes, tant de la part des gouverneurs que des officiers de la garnison.

Une harmonie relative régna jusqu'à la fondation.

d'Halifax. A partir de 1730, date de la prestation du serment conditionnel, l'administration sage de quelques gouverneurs dépourvus de préjugés fit croire que la tranquillité était assurée. La colonie prospérait.

Halifax fondé, les difficultés recommencèrent avec le gouverneur Cornwallis qui somma les Acadiens de prêter en entier le serment à Sa Majesté Georges II, qui venait de monter sur le trône d'Angleterre. La guerre allait éclater entre la France et l'Angleterre; elle était prévue et déjà on s'y préparait, de part et d'autre, avec une fiévreuse anxiété. Déjà à Halifax on songeait à mettre à exécution le projet d'expulser les Acadiens, projet médité longtemps à l'avance par les gouverneurs anglais. (Edouard Richard, Henri d'Arles).

Pour demander un nouveau serment, Cornwallis alléguait que le serment pris sous Philips n'était pas valide, les gouverneurs n'ayant pas le droit d'exempter les sujets de Sa Majesté de porter les armes contre les ennemis de l'Angleterre.

Les Acadiens répondirent que le serment qu'ils avaient pris sous Philips devait suffire, que les autres gouverneurs avaient reconnu que ce serment liait la conscience des nouveaux sujets, que la fidélité avec laquelle ils avaient rempli leurs promesses jusque là devait être une garantie de leur bonne foi, que l'obligation de porter les armes contre leurs frères de sang était inhumaine, qu'enfin ils ne prêteraient pas d'autre serment que celui qu'ils avaient déjà prêté.

Voici la formule du serment qu'on voulait faire prendre aux Acadiens :

“ Je promets et jure en foi de chrétien, que je serai fidèle et obéirai à Sa Majesté Georges II, que je reconnais comme le Souverain Seigneur de l’Acadie ou Nouvelle-Ecosse. Ainsi que Dieu me soit en aide ! ”

Il ne faut pas confondre ce serment de fidélité ou d’allégeance, qu’on exigeait de tout sujet britannique, avec le fameux serment du Test, qu’on ne demandait qu’aux fonctionnaires publics, dans le but d’écarter des hautes fonctions et des sphères d’influence, les sujets catholiques du Royaume-Uni, et dont voici la teneur :

“ Moi, (N) je proteste et déclare solennellement et sincèrement en la présence de Dieu, que je crois que dans le Sacrement de la Cène du Seigneur, il n’y a aucune transsubstantiation des éléments du pain et du vin en le corps et le sang du Christ, dans et après la Consécration, faite par quelque personne que ce soit, et que l’invocation ou adoration de la Vierge Marie, ou de tout autre saint, et le sacrifice de la Messe, d’après les rites présentement en usage dans l’Eglise Romaine, sont superstition et idolâtrie.”

Comme le gouverneur Cornwallis menaçait les Acadiens de confisquer leurs propriétés s’ils ne prenaient pas le serment requis, ceux-ci demandèrent la permission de quitter la province. Le gouverneur, dans un langage presque suppliant, les en dissuada, ajoutant qu’ils étaient sujets britanniques au même titre que les autres sujets catholiques de Sa Majesté, que, s’ils se décidaient d’émigrer, il se verrait, lui, dans l’obligation de confisquer tous leurs effets. Les choses en restèrent là et le serment ne fut pas prêté.

Au printemps de 1755, le gouverneur Lawrence, qui venait de succéder à Cornwallis, somma encore les Acadiens de prendre le serment sans réserve. Les délégués, choisis par les habitants des diverses localités pour porter leur refus de prêter un serment qui les engagerait à porter les armes contre les Français, furent jetés en prison. Quand les délégués s'offrirent de prendre le serment en leur propre nom, le gouverneur répondit qu'il était trop tard... qu'un serment prêté dans de telles circonstances était nul et non avenue.

Pendant ces pourparlers, les préparatifs pour la déportation se poursuivaient activement, par les ordres du même Lawrence qui parlementait avec les délégués.

Disons tout de suite que le refus d'exempter les colons français de se battre contre leurs congénères était cruel et barbare, contraire à la pratique des nations civilisées, contraire même à la décision rendue par un des successeurs de Lawrence, le gouverneur Wilmot, en 1777, dans un cas identique, encore que moins évident. Lors de la guerre de l'Indépendance américaine, les colons de la Nouvelle Angleterre, qui, sur l'invitation du gouverneur Lawrence, étaient venus occuper les terres laissées vacantes par les Acadiens, et à qui il répugnait de porter les armes contre leurs amis et parents des colonies insurgées, adressèrent au gouverneur Wilmot une requête à l'effet de se faire exempter du service dans la campagne de la Nouvelle-Angleterre.

“ For those of us, disent-ils dans l'exposé de leurs motifs, who belong to New-England, being invited

“ into this province by Governor Lawrence’s proclamation
“ it must be the greatest piece of cruelty and imposi-
“ tion to be subjected to march into different parts,
“ in arms against our friends and relations.” (Richard)

La pétition demandait le même privilège pour les Acadiens de la Nouvelle-Ecosse, à cause de leurs compatriotes exilés dans la Nouvelle-Angleterre. La supplique fut accordée.

Le refus des Acadiens n’était donc qu’un prétexte, pour les Anglais, de sévir contre eux. Le motif réel venait d’ailleurs.

C’est peu de temps avant l’infamie de 1755 que, sur les instances du missionnaire Leloutre, plusieurs des fondateurs du Madawaska abandonnèrent la Nouvelle-Ecosse pour se fixer dans le district de Beauséjour. Parmi eux on compte Jean Cyr, Jean-Baptiste Cormier, Joseph Daigle, Simon Hébert, Joseph Thériault, Jean-Baptiste Thibodeau, Zacharie Ayotte, Joseph Mauzerolle, ainsi qu’une famille Potier.

De bonne heure dans l’été de 1755, le colonel Moncton débarqua une armée de deux mille hommes en face du fort Beauséjour, dont il se rendit maître presque sans coup férir, grâce à la lâcheté de Vergor, commandant du fort, qui n’opposa qu’une faible résistance, bien qu’en mesure de repousser victorieusement l’attaque. L’histoire a flétri la pusillanimité des défenseurs en nommant cette opération militaire : “ le siège de velours.”

A la suite de ce facile succès, Lawrence et Shirley (gouverneur de Boston) jugèrent qu’il était temps de frapper le coup. Afin d’éviter une opposition

armée, on avait préalablement enlevé aux Acadiens leurs armes. Pour ne pas éveiller les soupçons, on procédait avec le plus grand secret, ce qui n'empêchait pas que l'alarme fût assez générale, sans qu'on pût cependant pénétrer les desseins que Lawrence méditait.

Au commencement de septembre, Winslow et Murray arrivèrent à Grand-Pré. Ils sommèrent les habitants du lieu et des établissements voisins de se rendre à l'église, pour prendre connaissance d'une communication de sa Majesté.

Les Acadiens, ne soupçonnant aucune supercherie, se rendirent en grand nombre sur la place de Grand-Pré. Dès qu'ils furent entrés dans l'église, les portes furent fermées sur eux. Winslow leur annonça, au milieu de la stupeur générale, qu'ils étaient prisonniers du Roi, que leurs biens étaient confisqués au profit de la couronne, qu'eux-mêmes allaient être transportés en pays étrangers. Il ajouta même, en guise de conclusion, quelques avis sur la manière qu'il convenait pour eux de se comporter dans ces nouveaux pays.

La population fut embarquée par violence, à la pointe de l'épée quand elle offrait de la résistance. Quand toute la cargaison humaine fut mise à bord des vaisseaux destinés à la recevoir, la flotte leva l'ancre, pendant que Winslow et Murray, comme ils se l'étaient promis si l'entreprise réussissait, " burent au bon voyage des Acadiens." (Journal de Winslow)

L'embarquement ne se fit pas toujours au gré des organisateurs de l'expédition *héroïque*. A Beaubassin, les habitants, avertis à temps, prirent

la fuite. Sur l'isthme, les soldats anglais rencontrèrent, au grand mécontentement de Hanney, *l'historien* de l'Acadie, la plus vive opposition. A Petitcodiac, à Memramcook il y eut des escarmouches sanglantes. A Shépody, plusieurs soldats anglais tombèrent morts sur la place de l'église. Cette attitude de fierté tardive tempère un peu les sentiments de dégoût que tout homme, non aveuglé par le fanatisme, éprouve à la lecture de ces pages déshonorantes pour l'humanité.

La résistance pourtant était aussi vaine que les protestations. Les défenseurs durent se rendre ou prendre la fuite. Environ huit mille âmes furent ainsi emmenées en exil, disséminées sur le littoral de l'Atlantique, depuis Boston jusqu'au Golfe du Mexique. Quelques vaisseaux se rendirent en France et en Angleterre, d'autres aux Antilles, aux Bermudes, et même à l'île de Corse.

L'histoire n'a pas encore dit son dernier mot sur cette période de l'exil politique des nationaux français de la Nouvelle-Ecosse et des établissements du Golfe. Les pièces nécessaires à l'instruction du procès sont disparues ou bien ont été détruites.

Certains historiens ou compilateurs, tel que Parkman, Akins et Hanney, font porter aux Acadiens toute la responsabilité de leurs malheurs. D'autres rejettent l'odieux de l'acte sur les gouverneurs anglais de l'Acadie, en particulier sur Lawrence qui a exécuté le dessein cruel, et tentent d'exonérer la Métropole du poids de cette lourde responsabilité. Tels sont Casgrain, Rameau, Richard. Quelques autres enfin, avec Henri d'Arles, renferment, dans

le verdict de culpabilité qu'ils prononcent, les gouverneurs, les lords du commerce et le gouvernement anglais.

Henri d'Arles, dans sa présentation du texte original de Richard, le contredit sur ce point et, croyons-nous, victorieusement, faisant un fort requisitoire contre l'administration coloniale de l'Angleterre.

Nous n'avons pas la prétention de clore la procédure historique, ni de prononcer la sentence ultime sur ces événements, ni de planter les Colonnes d'Hercule sur la route de l'investigation dans ce chapitre perdu de l'histoire d'Amérique. Mais lorsqu'on voit des historiens, comme James Hanney, se montrer d'une partialité étroite au point de se contredire, de se refuter, plutôt que d'être justes à l'égard des Acadiens, on est porté à laisser de côté toute modestie, toute réserve et à croire qu'il est facile de faire de l'histoire.

Pour bien peser les actes et établir les responsabilités de cette expulsion par les armes, en temps de paix, des Acadiens, il faut connaître, ce que l'on appelle en philosophie, l'état de la question, qui est dans l'espèce historique, les mœurs de l'époque, l'état d'âme des peuples dont on étudie l'histoire, la situation politique, du moins générale, où ils se sont trouvés.

La France et l'Angleterre, depuis la conquête de ce dernier pays par les Normands, ont été les deux grandes rivales de l'Europe occidentale, pendant plusieurs siècles, avec des alternatives de succès et de revers, sans que jamais l'une de

ces antagonistes pût acquérir sur l'autre, par les armes, une supériorité assez marquée ni assez prolongée pour rendre la nation vaincue inoffensive et permettre à la nation victorieuse de se montrer généreuse envers sa rivale. Il se développa donc entre les deux pays une rivalité haineuse qui devait avec les siècles devenir héréditaire.

Le XVIII^e siècle, dont les premières décades furent remplies de la gloire de Louis XIV et marquées par la prépondérance de la France, avait dépassé sa moitié au temps de l'expulsion des Acadiens. Déjà la décadence de la royauté française faisait prévoir les désastres qui devaient conduire à l'abîme des jours de la Révolution.

La politique coloniale française, clairvoyante et inspirée du plus pur patriotisme au début, avec Sully sous Henri IV, négligée sous Louis XIII, que les guerres contre l'Autriche absorbaient, avait été reprise avec vigueur par Colbert, ministre de Louis XIV, et donnait les plus belles espérances. Mais à la mort du *Grand Monarque*, la politique coloniale, sous le faible Louis XV, était dégénérée en intrigues de cour, et orientée, la plupart du temps, par des mains de femme, vers des fins particulières, dont la principale était de faire la fortune des courtisans assez heureux de plaire aux grandes *dames d'état* françaises.

Les colonies anglaises, au contraire, négligées dans les commencements, venaient de prendre, sous l'impulsion d'un grand homme d'état, William Pitt, par une sage, bien qu'égoïste politique, un essor de prospérité, et une puissance formidable pour

les colonies de la France. Vers 1750, l'Angleterre, qui voyait avec satisfaction la France s'affaiblir au-dedans, par une administration corrompue, et au dehors, par une politique de favoritisme ruineuse, par une négligence inconcevable de ses intérêts coloniaux, jugea que le temps était venu d'agir pour enlever à sa rivale son prestige en Europe et les plus beaux joyaux de sa couronne, ses colonies d'Amérique.

La France, malgré son état de faiblesse intérieure, n'avait pas oublié sa gloire, et ses soldats, comme toujours, savaient tenir l'épée. La guerre n'était pas encore déclarée, mais elle était prévue et on s'y préparait avec activité, des deux côtés. L'esprit d'antagonisme des métropoles était passé, avec un accroissement d'acuité, dans les colonies rivales, où souvent le choc des armes anticipait les déclarations de guerre, et se prolongeait après la signature des traités en Europe.

Le plan de l'Angleterre, pour la campagne d'Amérique, n'était rien moins que d'abattre le drapeau français du sommet de la forteresse de Louisbourg, et des hauteurs de la citadelle de Québec, pour lui faire repasser les mers, sans espoir de retour. C'est dans cet état d'âme, avec ces ambitions mêlées de crainte et de vieilles haines, que l'Angleterre, avant d'entrer en campagne, entreprit de résoudre le problème des nationaux français de l'Acadie, soumis au régime anglais depuis près de quarante ans. L'Anglo-Saxon, dominateur, égoïste, peu psychologue par nature, n'était pas fait, dans ces temps de lutte à mort surtout, pour comprendre la délicatesse de la situation des Acadiens, ni disposé

à se laisser arrêter par des considérations d'ordre sentimental. Il voulait vaincre à tout prix, même aux dépens de sa gloire.

La question acadienne se posait donc devant lui comme un obstacle, un terrain à déblayer avant de commencer les hostilités. Il l'étudia à la lumière de ses seuls intérêts, et la trancha de son épée.

Le refus des Acadiens de prêter le serment inconditionnel ne peut être la cause déterminante d'une décision qui devait entraîner d'aussi graves conséquences. La revendication des Acadiens était trop évidemment juste et en conformité avec les plus élémentaires sentiments de la nature humaine, pour que les fonctionnaires, chargés d'administrer le serment, ne pussent en apercevoir le bien fondé. La véritable cause fut l'intérêt. L'intérêt militaire, cause immédiate; l'intérêt politique, la raison d'état, cause finale et éloignée.

Les Acadiens refusant de prendre les armes au début d'une entreprise difficile, dont l'issue paraissait douteuse malgré la supériorité du nombre, devenaient pour l'état-major colonial anglais un embarras. Leur permettre de passer en territoire français, c'était les délier de leur serment et grossir les rangs de l'armée ennemie de soldats d'autant plus utiles qu'ils étaient mieux adaptés aux conditions du pays. Les laisser en territoire anglais, mais près du théâtre de la guerre, c'était s'exposer, de la part de ces neutres — français quand même, papistes irréductibles; à ces deux titres, mauvais sujets — à des actes d'hostilité, toujours possibles, qu'il était plus prudent de prévenir. Restait donc le moyen

terme : les éloigner — *remove them*. Si cet éloignement se fût fait selon les lois de l'humanité, on eût pu reprocher à ses auteurs le manque de motifs sérieux, mais on aurait reconnu là la prudence anglaise qui ne laisse rien au hasard quand elle peut préparer les événements : Ceux qui ont bien lu les documents relatifs à cette expulsion violente, reconnaîtront là le raisonnement des auteurs du délit, la raison d'état, qui, comme la charité, couvre une multitude d'iniquités. C'était, avant la lettre, l'application de l'adage popularisé par Bismarck : *la force prime le droit*. Ou bien encore l'aphorisme de Bernhardt : *la nécessité ne connaît pas de loi*. C'était dire : je doute si les Acadiens, qui n'ont pas encore violé la neutralité, ne la violeront pas ; donc il faut agir comme s'ils l'avaient violée. C'est la logique favorite de Hanney.

La déportation justifiée et décidée, le mode d'exécution importait peu ; c'était un simple ordre du jour, où le principe du *plus utile* présiderait à tout. En conséquence, sans faire attention aux droits imprescriptibles de la loi naturelle, comme il était plus utile aux armes anglaises de se servir de ruse que de prendre les moyens d'une franche agression, on usa de ruse. Comme il était de l'intérêt des mêmes armes, de séparer les familles dans le but de retarder le retour, peut-être hostile, des Acadiens, les familles furent séparées et réparties dans des colonies lointaines et ennemies. Mais, les Acadiens n'ont-ils pas provoqué ces mesures par une attitude hostile, orgueilleuse, provocatrice, à l'égard des gouverneurs anglais qui étaient leurs

maîtres légitimes ? N'ont-ils pas trahi les intérêts anglais en maintes occasions ? N'ont-ils pas déclaré à plusieurs reprises que leur souverain légitime était le “ bon Roi Louis ? ” N'ont-ils pas été fanatisés par leurs missionnaires, les agents du gouvernement français et du gouvernement de Québec auprès d'eux ?

C'est le réquisitoire que Parkman, Akins, Hanney et autres ont dressé contre les Acadiens. Pour eux, les Acadiens sont des insoumis, des rebelles, des fanatiques, des traîtres qui n'attendent qu'une occasion favorable pour déloger la garnison de Port-Royal et reprendre possession de la province au nom du roi de France.

Et pourtant ces auteurs admettent — ils le disent en toutes lettres — que l'Angleterre a maintenu sa juridiction, sur toute la province de la Nouvelle-Ecosse, pendant trente-six ans, avec une garnison d'une centaine d'hommes, dans un fort démantelé que les Acadiens se prêtaient à réparer de temps à autre, alors que la population française variait de 2500, 3000, 5000 et 8000 âmes, que les établissements anglais les plus voisins étaient Boston et New-York. Mais, ça ressemble beaucoup à l'agneau gardant le loup acadien !

Une occasion favorable s'est présentée aux Acadiens de rejeter leur allégeance aux vents de l'Atlantique. C'est l'expédition de Duvivier, en 1735, avec une centaine de Canadiens et plusieurs sauvages.

Les Acadiens, à part une douzaine de jeunes gens qu'on a accusés de favoriser l'entreprise, ont refusé leur coopération, alléguant le serment qui les liait

à la couronne britannique. Cette "défection," comme l'appelait Duvivier, a fait échouer le coup de main, et le gouverneur de Port-Royal écrivait aux Lords du commerce que la fidélité des Acadiens avait sauvé la garnison, qui n'était pas en état de se défendre.

Au fort Beauséjour, lors de l'attaque de 1755 par Monckton, trois cents réfugiés acadiens prirent les armes contre les assiégeants, mais ils y furent forcés par le commandant du fort. Au reste, ce ne fut qu'un simulacre de combat, et le commandant anglais, après une minutieuse enquête, les amnistia. Il est bon de remarquer que les Acadiens, au fort Beauséjour, se trouvaient en territoire français, et que la guerre n'était pas déclarée.

Les mêmes auteurs nous peignent les Acadiens comme gens querelleurs, procéduriers, jaloux les uns des autres, toujours mécontents, etc. Ils nous disent que leurs disputes s'élevaient surtout au sujet des limites de leurs terres, devenues trop étroites par suite de l'accroissement rapide des familles et du refus des gouverneurs anglais de leur en concéder de nouvelles.

Ces plaideurs n'avaient pas un seul tribunal régulièrement constitué pour terminer leurs controverses. Les gouverneurs refusaient de juger dans les questions qui se rapportaient aux terres, ou d'établir des tribunaux *ad hoc* parce que, disaient-ils, juger dans ces questions de terrains eût été reconnaître implicitement "le droit que les Acadiens croyaient avoir à la propriété de ces terres." Les contestations étaient référées à l'arbitrage des

anciens dans chaque localité, et la décision des arbitres était rarement contestée. Le plaidoyer est plus fort contre les gouverneurs que contre les Acadiens, qu'on privait des moyens de subsistance que pas un gouvernement n'a refusés à ses colons.

Les missionnaires sont surtout l'objet des attaques et des critiques des historiens sympathiques aux auteurs de la déportation. Hanney, en particulier, collectionne toutes les vétilles, les propos de domestiques, tous les griefs des gouverneurs français et anglais contre eux, pour les présenter sous le jour le plus défavorable. Ils oublient de dire que la plupart des gouverneurs français, au lieu de s'occuper des intérêts de la colonie, ne cherchaient qu'à s'enrichir par une spéculation scandaleuse, qu'ils n'avaient, pour la plupart, que peu ou pas de religion. Les missionnaires gênaient les gouverneurs dans leurs entreprises illicites, et étaient souvent obligés de les rappeler au respect de la morale. Point n'est surprenant de voir les gouverneurs français se plaindre amèrement des empiètements du clergé sur les prérogatives des officiers civils et militaires.

Quant aux gouverneurs anglais, les moyens qu'ils employaient pour corrompre le clergé, et le soin qu'ils mettaient à s'assurer le service de missionnaires dociles à leurs vues, les mettent en plus mauvaise posture devant l'histoire impartiale, que les quelques missionnaires, oublieux de leurs fonctions sacrées, qui se faisaient les instruments dociles d'un fonctionnarisme protestant, désireux avant tout d'enlever aux Acadiens la foi de leurs ancêtres.

Loin de nous de prétendre que les Acadiens

fussent sans défauts. Ils avaient, comme ils ont encore, les faiblesses de la commune nature. Ils avaient, comme ils ont encore, les défauts de la race française. Mais là n'est pas la question. Ils ont été loyaux à la couronne britannique, ils ont été fidèles à leur nouvelle allégeance, ils ont gardé religieusement la foi jurée. Pour eux un serment était chose sacrée, un acte religieux, un engagement irrévocable, et c'est pourquoi leur loyale simplicité jugeait que la conscience ne peut commander ce qui répugne à l'honneur, à la noblesse, à la nature. C'est pourquoi ils ont toujours refusé de prendre un serment qui violentait leur conscience. Libre à ceux qui n'ont que la conscience de l'intérêt de prendre cette délicatesse chevaleresque pour du mépris ou de la révolte. Mais ce fut la gloire des Acadiens, ce fut leur *Non possumus*.

Les martyrs de la Rome souterraine n'ont pas parlé autrement : le langage de la foi est le même partout.

Au point de vue temporel, au point de vue de leurs intérêts généraux comme nationalité, ils ont montré peu de clairvoyance, peu d'habileté, peu de virilité. Encore près des traditions françaises, ils avaient gardé ce respect atavique du paysan français pour tout ce qui est autorité. Entêtés dans la revendication de leurs droits reconnus et particuliers, ils se désintéressaient de l'administration de la chose publique. Fils de parents élevés sous le régime absolu des rois français, ils laissaient aux classes privilégiées, sans les envier, le soin de diriger les affaires de l'état. Cette abstention,

cet éloignement était pris par les gouverneurs anglais pour une hostilité passive, un état d'âme propre à fomenter la révolte. Il leur a manqué — nous parlons toujours de leurs avantages terrestres — “ la prudence des enfants des ténèbres, ” cet esprit combatif, si nécessaire dans ce nouveau monde où la violence faisait loi, cette prompte décision, et, disons-le, cet orgueil de la race, qui a toujours fait le peuple français se dresser fièrement devant l'oppresseur, et de la gueule de son mousquet, qu'il ne s'est jamais laissé arracher des mains, lui montrer la frontière.

C'est cet abandon de la vigilance, cette confiance plébéienne qui ont conduit les habitants des Mines à l'église de Grand-Pré, transformée en guet-apens, alors que Beauséjour était tombé, que des vaisseaux armés sillonnaient la baie, que les plus sinistres rumeurs, malgré les précautions de Lawrence et de ses agents, circulaient par toute la colonie ; alors que le missionnaire Leloutre, “ *plus militaire que sacerdotal,* ” soit, mais plus éclairé sur les desseins des anglais, plus renseigné sur les dessous de la politique de l'époque, avait pressenti le dénouement fatal qui devait conduire cette population à la ruine, et conjurait les Acadiens de se réfugier en territoire français.

Pourtant le courage ni la bravoure ne leur manquaient : les cœurs droits sont les cœurs forts. Les habitants de Memramcook, de Gédaique, de Shépody, — Brassard, l'héroïque Brassard — l'ont prouvé, quand leurs yeux furent enfin ouverts, mais trop tard, à la triste réalité.

A la fin de son étude, *Des Acadiens déportés à Boston*, au sujet du serment d'allégeance qu'ils ont refusé de prêter, le Sénateur Pascal Poirier dit :

“ On les avait, sans mauvaise intention sans doute,
“ mais enfin on les avait mal éclairés et mal dirigés
“ dans leurs démêlés avec les gouverneurs de la
“ Nouvelle-Ecosse. Ils avaient été induits en erreur
“ sur la doctrine touchant les choses qu'il faut
“ rendre à Dieu et celles que le citoyen a le droit
“ inaliénable, le devoir même, en certains cas,
“ de rendre à César. Ils avaient été trompés, d'abord,
“ sur leurs droits, ils s'étaient, ensuite, trompés
“ eux-mêmes sur le devoir de l'heure présente,
“ en ne s'armant pas d'indépendance, et en ne
“ prenant pas sur eux de prêter quand même,
“ au roi d'Angleterre, hérétique ou non, à qui le
“ roi de France, très-chrétien et très-dissolu, les
“ avait livrés corps et biens, le serment d'allégeance
“ que tout prince, que tout gouvernement régulier,
“ a le droit incontestable d'exiger de ses sujets.
“ Si les Acadiens de 1755 avaient suivi leurs propres
“ conseils politiques, leurs descendants, français
“ et catholiques jusqu'au dernier, formeraient
“ aujourd'hui l'immense majorité de la population
“ des provinces maritimes, comme les Canadiens
“ le sont dans la province de Québec.”

Nous serions tentés de dire de ce passage, ce que Monsieur Poirier dit de l'opinion de Richard qui exonère la métropole anglaise de la faute commise par les gouverneurs de la Nouvelle-Ecosse, que “ c'est la partie la moins documentée ” de sa belle étude sur les Acadiens exilés dans la Nouvelle-

Angleterre. Monsieur Poirier est de ces historiens qui font porter au pasteur les malheurs comme les fautes du troupeau. Il ne fait pas de doute que les missionnaires catholiques auprès des Acadiens avaient de la préférence pour le gouvernement français, et qu'ils étaient sympathiques aux intérêts de la France. Mais, de là à dire qu'ils ont trompé les fidèles confiés à leur garde, il y a une marge qu'on ne remplit pas d'une simple affirmation.

D'abord il n'est pas exact de dire que les missionnaires ont conseillé aux Acadiens de ne pas prêter le serment de fidélité que tout gouvernement a le droit d'exiger de ses sujets. De fait ils ont prêté ce serment sous le gouverneur Philips. Les missionnaires conseillaient d'exiger la clause qui les exemptait de prendre les armes contre les Français. Il est plus que douteux que les Acadiens, sans l'intervention de leurs missionnaires, eussent prêté le serment sans réserve : on ne change pas d'un simple conseil, pas plus que d'un trait de plume, l'héritage sacré de plusieurs siècles de christianisme, de noblesse de sang, de fidélité à sa race.

Si les Acadiens avaient pris le serment en entier, disons en 1714, l'année qui suivit le traité d'Utrecht, et qu'ils eussent été forcés de s'armer contre les Français ou les Canadiens, l'histoire eût été témoin d'une lutte déshonorante, d'un malheur plus grand que la déportation ; les Acadiens eussent-ils gardé à ce prix la majorité dans les provinces maritimes. Supposons maintenant que les Acadiens, liés par un serment qui les engageait à se battre contre leurs congénères, eussent refusé, le cas échéant,

de se battre ; ne devenaient-ils pas suspects aux Anglais, au même titre et dans une mesure plus grande même, que s'ils n'eussent jamais pris tel engagement ? C'étaient toujours " des Français," des " papistes irréductibles " et pour cela des mauvais sujets qu'il fallait éloigner, à l'occasion favorable, pour sauvegarder les intérêts anglais dans la Nouvelle-Ecosse.

Les missionnaires et le peuple n'ont donc fait, dans ces circonstances difficiles, que ce que l'honneur et la raison leur conseillaient. Et nous osons croire que, si le Sénateur Poirier avait à refaire le même ouvrage, il s'inspirerait du conseil qu'il donne à James Hanney, dans son beau livre, *Le Père Lefebvre* : de changer certains jugements injustes que l'historien protestant porte sur la conduite des Acadiens et de leurs missionnaires, et modifierait, lui-même, sa conclusion, ou plutôt, sa boutade de la fin ; car c'est bien le cas de dire : *in cauda venenum*.

Ce bris, à main armée, des foyers d'un peuple honnête et paisible est une page sombre dans les annales des conquêtes de l'Angleterre, qui s'honorerait en le désavouant, comme elle a désavoué dernièrement sa conduite à l'égard de ses propres colonies de la Nouvelle-Angleterre avant la guerre d'insurrection.

L'exil des Acadiens est une faute dans sa cause insuffisante ; il est un crime de lèse-humanité dans son mode d'exécution : confiscations séparation des familles ; il est un crime dans ses effets : souffrance des épouses, des mères, des enfants innocents, privations prévues et voulues, misère et mort d'un grand nombre.

Les Acadiens auraient eu tous les torts dont on les a accusés que le châtement serait encore disproportionné à la faute.

La déportation ne prit pas fin avec le Grand-Dérangement de la Nouvelle-Ecosse en 1755. Les habitants du Nouveau-Brunswick et de l'île Saint-Jean ne furent pas plus épargnés. Des expéditions militaires furent envoyées, contre les différents établissements de ces régions, pour compléter l'œuvre de Lawrence et de Shirley. La corvée du Saint-Jean fut confiée au colonel Monckton. Cette vallée comprenait plusieurs groupes d'habitations, de l'ancien fort Latour (Saint-Jean) jusqu'à Sainte-Anne des Pays-Bas, (Frédéricton), dont les principaux étaient Grimrose, avec une population de 350 âmes, Villeraï, Jemseg, Robichaud, Belle-Isle, Nashwack, Ecoupag. Le village de Sainte-Anne comptait 250 habitants.

En deux mois, Monckton, avec ses douze cents Rangers, eut si bien accompli sa besogne que partout sur son passage il n'avait laissé que ruines fumantes. La saison avancée l'empêcha cependant de remonter la rivière jusqu'à Sainte-Anne pour incendier ce joli village. La plupart des habitants des endroits dévastés avaient fui dans la forêt ou s'étaient réfugiés à Sainte-Anne. Monckton retourna à Halifax emmenant quelques captifs. Sainte-Anne devait avoir son tour. Dans l'hiver de 1758, un nouveau détachement de Rangers, sous la conduite de Moses Hazen, fut envoyé par terre pour en finir avec les établissements du Saint-Jean.

Dans la nuit lugubre du 28 au 29 janvier, 1759,

les soldats de Hazen tombèrent à l'improviste sur le village de Sainte-Anne, incendièrent les maisons, massacrant les habitants qui refusaient de se joindre aux incendiaires pour hâter la destruction de leurs foyers. La tradition rapporte que deux femmes, Anastasie Bellefontaine, épouse d'Eustache Paré, et l'épouse de son frère, Michel Bellefontaine, furent massacrées avec leur quatre enfants, après avoir opposé une résistance héroïque aux soldats anglais. Les Rangers firent vingt-trois prisonniers. Les fugitifs remontèrent au Canada ou se réfugièrent dans la forêt.

Les Acadiens, dont les Anglais ne purent se saisir, furent constamment harrassés par les soldats, jusqu'à la fin de la guerre. Même après la fin des hostilités, au printemps de 1763, nous voyons le lieutenant Gilfred Studholme, commandant du 40^e régiment au fort Howe (Saint-Jean), par les ordres du gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, Belcher, sommer les habitants réfugiés à Ecoupag d'évacuer le village et de purger la province de leur présence. Studholme, ayant appris plus tard qu'une centaine d'Acadiens s'étaient encore réfugiés à quelque distance d'Ecoupag, les en chassa de nouveau sans vouloir rien entendre de leurs plaintes ni de leurs promesses de quitter la province au printemps suivant. Ces derniers aussi se rendirent au Saint-Laurent.

A la fin de l'année 1763, les futurs fondateurs du Madawaska se trouvaient, soit prisonniers politiques dans la Nouvelle-Angleterre, telles les familles Cyr, Cormier, Saindon, Bourgoïn, Thériault, Thibodeau, Mauzerolle, soit réfugiés au Saint-

Laurent, de Québec à Cacouna, comme quelques membres des familles Cyr, Cormier, les Daigle, les Hébert, les Fournier, les Mercure. Les autres avaient cherché asile dans la forêt.

Immédiatement après la capitulation de Québec, 1759, un parti de deux cents Acadiens, qui s'étaient réfugiés à Québec même, se décidèrent de prêter le serment d'allégeance devant le juge Cramahé, qui leur donna un certificat de l'acte, signé de sa propre main, avec mention que le brigadier-général Monckton leur permettait de retourner dans leurs foyers à la rivière Saint-Jean. Ils firent le voyage, de Québec au fort Frédérick, au commencement d'octobre 1759. A leur arrivée, ils présentèrent leurs certificats au colonel Arbuthnot, qui référa l'affaire au gouverneur de Halifax, Lawrence. Ce dernier déclara que cette permission avait été obtenue sous de fausses représentations, que ces gens devaient appartenir à une autre rivière Saint-Jean au Canada, que par conséquent Monckton avait dû faire erreur en donnant cette permission. Sans plus de formalité, ils furent expédiés à Halifax comme prisonniers de guerre, en attendant une occasion favorable de les faire passer en Angleterre. Il faut bien se rappeler que Monckton, qui connaissait bien la rivière Saint-Jean, pour en avoir chassé les habitants français, et y avoir construit le fort Frédérick sur les ruines du village de Sainte-Anne, ne pouvait faire erreur, pas plus que Lawrence ne pouvait honnêtement l'ignorer.

Enfin, on allait respirer un peu après le désastre. Le traité de Paris, 1763, qui laissait l'Angleterre

maîtresse de tout le Canada, de l'Acadie, et de Terre-Neuve, mettait fin à la guerre. Le drapeau de la France repassa l'océan, ou plutôt, le brave chevalier de Lévis le brûla à Montréal, en signe de protestation contre la négligence de la métropole française, qui se désintéressait des " arpents de neige " et de leurs héroïques défenseurs.

Soixante mille Canadiens et les restes épars de ce que fut jadis la florissante colonie acadienne passèrent sous la domination britannique. Les Acadiens prêtèrent le serment d'allégeance sans condition et se préparèrent à rentrer au pays de leurs pères. Ce ne fut cependant que quatre années plus tard que les portes de la patrie leur furent ouvertes. Un groupe de huit cents Acadiens, réunis à Boston, entreprit de traverser les forêts du Massachusetts et du Maine pour regagner la terre natale qu'il n'avait pas revue depuis 1755. La marche fut longue, pénible et semée de tombes... Une autre race occupait les terres qu'ils avaient défrichées et où dormaient leurs pères. Les occupants, qui semblaient ignorer que d'autres les avaient précédés à l'œuvre, regardaient passer ces porteurs de loques qui ne mendiaient pas et qui s'éloignaient en pleurant. Ces pauvres Acadiens poursuivirent leur route jusqu'au fond de la baie Sainte-Marie où ils s'établirent enfin et où ils sont prospères aujourd'hui.

Pendant que cette colonne de rapatriés cheminait dans les solitudes du Massachusetts, les réfugiés du Saint-Laurent reprenaient aussi la route du pays, par voie du Saint-Jean. Durant leur séjour à Kamouraska et dans les paroisses voisines, ils

avaient contracté des alliances durables. Ils invitèrent donc leurs parents et amis à venir s'établir avec eux dans la région des Pays-Bas dont ils vantaient la fertilité. D'autres, poussés par l'esprit d'aventures, les suivirent aussi. Mais Sainte-Anne était devenue Fort Frédérick. Là aussi une autre race occupait le terrain. Ils s'établirent à quelques milles au-dessus de Frédérickton, où quelques proscrits de la Nouvelle-Angleterre, ne pouvant poursuivre leur marche, vinrent les rejoindre. Cette nouvelle colonie était divisée en trois établissements distincts : Ecoupag, l'ancien Ecoupay des Français (Springhill), à huit milles au-dessus de Frédérickton, le Village Français (French Village), à douze milles, et l'établissement qui porte de nos jours le nom de Kingsclear, à quinze milles de Frédérickton.

En même temps un autre groupe se fixait sur les bords du Kennebecassis, à peu de distance du fort Howe, ancien fort Latour, (Saint-Jean). C'est quelques années plus tard que l'abbé Joseph-Mathurin Bourg, dont les travaux apostoliques de cette période sont bien connus, le seul missionnaire catholique que le gouvernement d'Halifax tolérât alors dans les provinces maritimes, vint les visiter. A Kennebecassis il baptisa des enfants de six, huit et dix ans qui n'avaient jamais vu un prêtre.

Tous ces établissements florissaient déjà quand éclata la guerre de l'Indépendance américaine. Les treize colonies de la Nouvelle-Angleterre fatiguées des exactions de la métropole, moins endurantes que l'Acadie, arborèrent le drapeau de la ré-

volte et, dans un élan de provocation, tranchèrent le lien qui les rattachait à la mère-patrie. La lutte fut violente. La France, qui n'avait pas oublié sa défaite de 1760, jeta le poids de son épée dans le plateau des insurgés. Les Acadiens, de même que les Canadiens, oubliant leurs griefs, restèrent fidèles à leur nouvelle allégeance, et cela en dépit des instances des généraux Washington et La Fayette. Les Acadiens de la rivière Saint-Jean, en particulier, se mirent à la disposition des anglo-canadiens et rendirent de précieux services aux gouverneurs de Québec et d'Halifax en transportant les dépêches de guerre et en protégeant les voies de communication entre les deux capitales.

Les insurgés furent victorieux. Le drapeau anglais cessa à son tour de flotter sur la plus vaste, la plus riche, la plus populeuse colonie de l'Amérique du nord.

La victoire des confédérés fut la cause indirecte d'un nouvel exode des colons du Saint-Jean et de la baie de Fundy. Les sujets de la Nouvelle Angleterre demeurés fidèles à la couronne britannique, les loyalistes de l'Empire-Uni, exposés, après la victoire des indépendants, aux vexations de ces derniers, se voyaient emprisonnés sur les prétextes les plus légers et évincés de leurs propriétés, tout comme s'ils eussent été de simples Acadiens. Bref, la situation devenait intolérable à tous ceux qui, dans la nouvelle république, regrettaient l'ancien régime. C'est alors que plusieurs persécutés, de persécuteurs qu'ils avaient été et qu'ils allaient devenir encore, se décidèrent de suivre le drapeau

britannique en terre canadienne. Plus de trente mille Loyalistes se dirigèrent du côté du Nouveau-Brunswick, où cette immigration en nombre donna lieu à l'érection de la contrée en province distincte de la Nouvelle-Ecosse. Parrtown fut d'abord la capitale de la nouvelle province. Mais deux ans après, en 1784, Frédéricton devint le siège du gouvernement, tandis que Parrtown reprenait son nom historique de Saint-Jean, qu'il a gardé depuis. Chose assez inexplicable, ces nouveaux arrivés, les expulsés de la république voisine, qui, à cause de malheurs communs, auraient dû avoir des sympathies pour les Acadiens, ne tardèrent pas, au contraire, à se rendre insupportables à leurs nouveaux voisins. Ils brûlaient les clôtures des Acadiens, volaient leurs bestiaux, pendant les plus grands froids de l'hiver ouvraient les caves pour faire geler les légumes. Ils allaient, sans plus de façon, jusqu'à l'éviction pure et simple des *French Squatters*, comme ils les appelaient. Le gouverneur Thomas Carleton dut intervenir plus d'une fois pour faire rendre aux colons acadiens les biens dont ils avaient été injustement dépossédés.

Le gouverneur Parr de la Nouvelle-Ecosse, que l'attitude belliqueuse de ses nouveaux sujets anglo-saxons ne laissait pas d'inquiéter, mais qui n'osait pas mécontenter les loyalistes, fit part de ses perplexités à son collègue de Québec, le gouverneur Haldimand. Ce dernier, bien fait pour comprendre l'ennemi des Acadiens, lui fournit une solution qui conciliait tous les intérêts, hors ceux des Acadiens. Haldimand songeait depuis quelque temps à établir

des colons dans la vallée supérieure du Saint-Jean pour défendre les routes postales et assurer la protection des voyageurs à travers ces solitudes. (Casgrain. Raymond.)

Il répondit donc au gouverneur Parr, en date du 27 novembre 1783, dans les termes suivants :

“ ...Mercure l'Acadien, récemment arrivé de
“ votre province, m'affirme que plusieurs de ses
“ compatriotes désirent émigrer dans cette province
“ (Bas-Canada) par amour pour leur religion qu'ils
“ croient pratiquer ici avec plus de liberté et
“ moins de difficulté. Mon plan est de leur concéder
“ des terres dans les environs du Grand-Sault
“ sur la rivière Saint-Jean, établissements qui
“ pourraient probablement s'étendre jusqu'au fleuve
“ Saint-Laurent, ce qui contribuerait grandement
“ à faciliter les communications entre les deux
“ provinces.”

Parr, en recevant cette lettre fut au comble de la joie : tout allait s'arranger dans le sens qu'il désirait. Déjà il avait confisqué plusieurs terres aux Acadiens ; il ne lui restait plus qu'à en concéder les titres aux loyalistes. C'est ce que fit Parr, de mémoire outrageante, quelques jours seulement avant l'arrivée du premier gouverneur du Nouveau-Brunswick, Thomas Carleton, frère de Sir Guy Carleton. Le nouveau gouverneur se montra plus juste envers les Acadiens, tout en cédant souvent encore à la pression exercée sur lui par son entourage et surtout par les colons venus de la Nouvelle-Angleterre.

Dès 1782, les terrains du Kennébecassis défrichés

par les colons français, furent confisqués, et concédés en bloc, par Parr à Sir Andrew Snape Hammond, pour services rendus. Ce dernier, toutefois, n'inquiéta pas les tenanciers. Mais en 1786, ces terrains échurent, on ne sait trop par quelle transaction, aux loyalistes, qui en chassèrent impitoyablement les Acadiens. Il est pourtant réconfortant de voir, dans ces circonstances pénibles, deux loyalistes, Edward Winslow et Ward Chipman, s'intéresser au sort des évincés et leur obtenir du gouvernement du Nouveau-Brunswick, la restitution de leurs biens. Cette concession est datée du 23 juin 1786, et répartie entre quarante-deux concessionnaires, dont quinze Acadiens et vingt-sept Loyalistes. Il est facile de découvrir le but du gouvernement en partageant les lots de manière à ce que les Français fussent disséminés au milieu d'une majorité anglaise. On remarque dans cette liste de partage les noms suivants : Daniel Michaud, François Violette, Charles Blanchard, Jean Robichaud, Jacques Déveau, Benoît Girouard, Olivier Thibodeau, Joseph Martin, Jean-Baptiste Domic (sic. probablement pour Dominique). Tous ces colons, ainsi isolés au milieu d'une majorité anglaise, vendirent leurs établissements pour remonter au Madawaska.

Au mois de juillet, 1783, le major Gilfred Studholme, commandant militaire du fort Howe à Saint-Jean, envoya une commission examiner la région supérieure du Saint-Jean et faire rapport sur l'état de la colonisation de cette partie de la province. Ce rapport, conservé aux archives du Nouveau-Brunswick, indique très-exactement l'état de la

petite colonie d'Ecoupag, le plus florissant des établissements acadiens, fondés depuis 1768. Il comptait alors soixante-une familles, avec une population totale de 357 âmes. Le document porte que tous les chefs de famille ont rendu des services au gouvernement pendant la guerre anglo-américaine, entre autres Jean Martin et ses quatre frères Simon, Joseph, François et Armand ou Amand, Louis Mercure, ancien messenger des gouverneurs Haldimand et Parr, qui avait pris part à la guerre contre les Américains, Joseph Daigle, Jean-Baptiste Gaudin, Olivier Cyr et ses frères Pierre et Jean-Baptiste. Tous ces colons sont recommandés à la bienveillance des gouverneurs pour les secours qu'ils avaient rendus pendant la guerre. Et pourtant, le gouverneur Carleton confisque toutes leurs terres et les octroie aux loyalistes. L'établissement d'Oromocto eut le même sort. C'est ainsi que plus de cinq cents sujets fidèles furent récompensés des services rendus à la cause anglaise dans un temps où leur défection eût été explicable et le plus préjudiciable à l'Angleterre.

Nous prions les avocats du serment d'allégeance complet, de remarquer que ces gens l'avaient prêté sans restriction cette fois. Mais comme toujours, l'intérêt immédiat de la patrie anglaise primait tout.

C'est à la suite de cette nouvelle éviction officielle que les Acadiens s'adressèrent aux autorités de Québec et du Nouveau-Brunswick pour obtenir des terres dans la région du Madawaska. La première requête adressée par Louis Mercure au

Major Holland, arpenteur général au service du gouvernement du Bas-Canada, porte la date du 24 février 1785. En voici la teneur :

Monsieur,

“ J’ai l’honneur de vous écrire cette lettre et
“ de vous assurer de mes très-humbles respects,
“ et dans le même temps, je vous prierai très
“ humblement d’avoir la bonté d’informer Monsieur
“ Duperré, (porteur de la lettre) s’il est possible
“ d’avoir des terres au Madawaska. Voyant la
“ difficulté qu’il y a dans la rivière Saint-Jean pour
“ y fonder des établissements, Mr. Duperré, mon
“ frère et moi, nous sommes résolus d’aller de bon
“ printemps nous établir dans cet endroit, s’il
“ est possible d’avoir des billets de location (*grants*).
“ Pour moi, Monsieur, j’ai très bien fait mon affaire;
“ le gouverneur m’a très bien rendu justice, mais
“ voyant tant de dissipation, je ne désire pas
“ demeurer dans cet endroit, (*environs de Frédéricton*).
“ Je finis en espérant de vous voir, Monsieur, et
“ je suis votre très humble et obéissant serviteur.

LOUIS MERCURE.

Au recto de cette lettre, se trouve une liste de vingt-quatre noms de chefs de famille qui demandent des terres au Madawaska, à un mille et demi en bas du sault de la rivière Madawaska. L’écriture n’est pas de Mercure, mais probablement du Major Holland, et les noms sont, sans doute, fournis par

Duperré, qui indique l'origine des pétitionnaires :

ACADIENS : Louis Mercure, Jean Martin, Joseph Daigle, père, Joseph Daigle, fils, Daniel Gaudin, Simon Martin, Armand Martin, Paul Cyr, François Cyr, Joseph Cyr, père, Joseph Cyr, fils, Pierre Cyr, Jean-Baptiste Cyr, Firmin Cyr, Alexandre Ayotte, François Martin.

CANADIENS : Pierre Duperré, Jean Lizotte, Pierre Lizotte, Augustin Dubé, Robert Fournier, Louis Sansfaçon.

Dans la série " S ", Vol. 1784, des *Archives Canadiennes*, se trouve une autre requête adressée au gouverneur général du Canada par Jean-Baptiste Cyr, époux de Marguerite Cormier, et ses neuf fils, Pierre, Olivier, François, Antoine, Paul, Jacques, Joseph, Firmin et Jean-Baptiste, Jr. La pétition est écrite des Pays-Bas et ne porte pas de date, mais l'année que porte le volume des archives, 1784, la place à cette date.

A Son Excellence le Gouverneur Général du Canada

Monseigneur,

" Supplient humblement les soussignés, disants
" que l'incertitude avec laquelle ils ont vécu dans
" l'Acadie, sans assurance de devenir propriétaires
" des terrains qu'ils ont défrichés sur la rivière
" Saint-Jean, les a toujours contenus dans une
" perplexité insurmontable. Les nouvelles colonies
" que Sa Majesté établit sur la dicte rivière leur

“ paraissent encore un obstacle d'autant plus grand
“ qu'ils ont perdu l'espoir de vivre tranquillement
“ en Acadie. Ce considérant, Monseigneur, ils
“ ont recours à vos bontés, osants se flatter que
“ vous daignerez leur servir de père et de protecteur.
“ C'est pourquoi ils implorent les secours et assistance
“ de Votre Excellence, que vous daignerez leur
“ accorder un établissement à Madawaska, où
“ ils se proposent de se rendre aussitôt que votre
“ Excellence daignera accorder leur humble suppli-
“ cation. Vous priants de considérer en même
“ temps, leur nécessité et triste situation, la
“ distance des lieux, les difficultés de s'y rendre
“ avec le peu qu'ils ont, la nouveauté du terrain,
“ l'impossibilité de retirer du profit les premières
“ années des travaux pénibles qu'il faut faire
“ pour découvrir un terrain neuf, ils espèrent que
“ vous daignerez avec la bonté qui vous est ordinaire,
“ leur accorder pour une couple d'années de provi-
“ sions pour se maintenir, eux et leurs familles qui
“ sont considérables.

“ Vous suppliants...”

La lettre porte au recto : “ Mémoire des Acadiens de la rivière Saint-Jean ”. “ Jean-Baptiste Cyr et ses neuf fils n'ont su signer. Ont également signé ce placet Alexandre Ayotte, Zacharie Ayotte, Joseph Daigle, père, Joseph Daigle, fils, Olivier Thibodeau, Louis Sansfaçon.”

Les archives du Nouveau-Brunswick conservent les traces d'une supplique de Joseph Daigle et de vingt-quatre autres colons, demandant des terres dans le Madawaska. La date est du 21 juin

1785. L'original du placet n'est pas conservé, mais le contenu nous en est fourni par les procès-verbaux du conseil exécutif de Nouveau-Brunswick. Permission leur est donnée de vendre le mieux qu'ils pourront leurs terres des Pays-Bas. Les titres seront donnés aux acquéreurs ; un octroi de deux cents âcres, au Madawaska, sera attribué à chaque chef de famille.

Quelques jours après réception de cette promesse, on tint une assemblée à la résidence de Jean-Baptiste Cyr où il fut décidé que la moitié de la colonie se rendrait au Madawaska. Les autres seraient répartis entre Memramcook, Miramichi, Tracadie, Caraquet et Pisiguit (Bathurst).

De ce jour jusqu'au départ, on vit des canots sillonner la rivière en tous sens : c'étaient les adieux. Ce furent des scènes émouvantes que ces échanges de promesses de ne jamais oublier, au milieu des larmes de ces familles réunies pour la dernière fois, car plusieurs d'entre eux ne devaient plus se revoir. Cette pensée était ce qui les affligeait le plus ; les misères, les privations s'effaçaient devant les liens de l'amitié et de la mutuelle fraternité.

Il pleuvait...

* * *

Il ne sera peut-être pas sans intérêt de donner à la fin de ce chapitre quelques notes biographiques sur les personnages les plus importants de la colonie, qui devaient bientôt émigrer au Madawaska.

Louis Mercure est né au Port Lajoye (Charlotte-

town, I. P. E.) en 1753. Il était fils de Joseph Mercure, capitaine d'infanterie à l'Isle Saint-Jean. De descendance militaire, tant du côté de sa mère que du côté paternel, il embrassa de bonne heure la carrière des armes, et s'enrôla dans l'armée anglaise, lors de la révolution américaine. Ses services ont été appréciés du gouvernement, qui lui concéda plusieurs terres à la rivière Saint-Jean. Il était le petit-fils de François Mercure, Sieur de Villenouvelle, originaire de Toulouse, et soldat attaché à la garde du gouverneur de Vaudreuil. Il possédait une assez bonne éducation, étant donné le peu d'avantage de cette époque. Son nom apparaît dans la plupart des documents qui se rapportent à l'histoire primitive du Madawaska.

* * *

Joseph Daigle, fils de Simon Daigle et de Madeleine Gautreau de la Grand'Prée, est une des plus intéressantes figures du Madawaska primitif. Le gouverneur Carleton qui le connaissait bien, fait souvent l'éloge de ce *Gentleman farmer*, comme il se plaisait à l'appeler. En effet, si la probité et la droiture comptent pour quelque chose dans les éléments qui constituent la gentilhommerie, Joseph Daigle en était. Son hospitalité était proverbiale et il portait haut l'honneur de sa famille et de ses compatriotes. Il fut le pilier de l'église naissante au Madawaska.

* * *

Jean-Baptiste Cyr, dit *Crock*, et Marguerite Cor-

mier sont les ancêtres de la plus nombreuse famille que le Madawaska ait possédée jusqu'aujourd'hui. Jean Cyr naquit à Beaubassin, en 1710. De là il passa à Beauséjour, vers 1750, où les Cyr étaient très nombreux. Là, nous le voyons en consultation avec l'énergique et perspicace abbé Joseph Leloutre, qui eut bientôt reconnu en lui l'étoffe du soldat. Jean Cyr prit donc part à la molle défense de Beauséjour, 1755. En 1763, nous le retrouvons prisonnier politique, avec sa femme et ses onze enfants, à la rivière Saint-Jean. Ce Jean Cyr est aussi connu sous le nom de Jean-Baptiste Crock, surnom qui lui fut donné, soit parce qu'il avait l'habitude de porter des crocs, soit qu'il lui vint de l'habitude de dire qu'il croquerait ses adversaires. Quoi qu'il soit de l'origine de ce sobriquet, il est très répandu au Madawaska et sur la rive nord de la baie des Chaleurs. Il était établi près de Sainte-Anne quand les loyalistes vinrent l'en déloger. Déjà vieux et éprouvé de tous les côtés, il alla, en apprenant le malheur qui venait de le frapper, visiter une dernière fois ses terres. Là, courbé par l'âge et le découragement, on rapporte qu'il prononça ces paroles : "Mon Dieu, serait-il vrai que vous ne faites plus de terres pour les Cayens ?" Il mourut peu de temps après.

* * *

La mission de Sainte-Anne, la plus éprouvée de toutes les colonies acadiennes, subsiste encore. Nous y trouvons aujourd'hui des Mauzerolle, des Bourgoin, des Roy, des Cyr, des Gaudin, des Parent, etc.

En 1793, l'abbé Ciquart rassembla quelques familles éparses et les établit à six milles au-dessus d'Ecoupag, où se trouve actuellement l'église de Sainte-Anne des Pays-Bas. A peu de distance de cette chapelle se trouve la bourgade des Malécites qui y suivirent les Acadiens. On conservait à Sainte-Anne, jusqu'à tout dernièrement, de précieuses reliques historiques, entre autres, la vieille cloche de l'ancienne bourgade des Malécites de Saint-Jean-Baptiste de Médoctec, présentée à ces sauvages, en 1717, par Louis XIV, en signe d'alliance. Cette cloche, la plus vieille du Nouveau-Brunswick, a été détruite par l'incendie au cours de l'été de 1903. C'est aussi à cette mission que l'on conserve le plus ancien registre ecclésiastique du Nouveau-Brunswick. Ce registre, fait par l'abbé Bailly, en 1767, contient vingt-neuf mariages, soixante-dix-neuf baptêmes et quatorze sépultures. On y conserve aussi le missel présenté par les Ursulines de Québec au jésuite Germain, l'un des premiers missionnaires au nord de la Baie-Française. De tous ces objets, pas un ne tenait plus au cœur des Malécites que la cloche historique. Elle était l'objet d'un culte particulier dans la tribu, et le chef ne manquait pas de dire aux visiteurs, que le tocsin, marqué de fleurs de lys, était le don du bon *Roi Quatorze*.

Il existe plusieurs légendes, au sujet de la cloche, plus romanesques les unes que les autres. On rapporte qu'un jour elle disparut. Les Malécites étaient inconsolables. Glouscap fut accusé, puis les Anglais, enfin les Iroquois ; mais la cloche ne revenait pas.

Plus tard, les Malécites, s'étant rendus à Saint-Basile pour entendre prêcher l'abbé Ciquart, furent stupéfaits d'entendre le son familier de leur tocsin, tressaillirent de joie et se livrèrent à toutes les manifestations du triomphe... Le lendemain, le bedeau de Saint-Basile trouva sa corde de cloche attachée à une poutre. La cloche n'y était plus.

La précieuse relique des sauvages aurait été transportée à Saint-Basile par l'abbé Ciquart, entre 1794 et 1798.

“ La mission de Sainte-Anne, dit l'abbé Casgrain, “ ressemble à ce vol d'hirondelles dont la tempête “ a renversé le nid, et qui disparaît au loin pour “ un temps, mais qui, attiré bientôt par un besoin “ invincible, revient s'abattre au même endroit et “ commence de nouveau à bâtir ses demeures avec “ une patience qui ne connaît pas de découragement. “ Ce petit peuple éloigné de plus de cent-cinquante “ milles du reste de leurs compatriotes et abandonné “ à eux-mêmes au milieu d'une population étrangère, “ pendant plus d'un siècle, n'a peut-être pas pro- “ gressé aussi rapidement que certains autres centres “ acadiens. Il n'a pas eu aussi les mêmes avantages “ éducationnels et religieux. Sa langue a été pour “ ainsi dire proscrite pendant près d'un demi siècle.”

L'aspect général de cette région ressemble beaucoup au paysage de Saint-Basile de Madawaska, avec la différence que les hauteurs n'y sont pas aussi prononcées et qu'elle renferme un grand nombre d'îles. C'est un coin de terre où le pittoresque s'allie à la fertilité pour le rendre enchanteur. Plusieurs noms d'établissements perpétuent le souvenir des

premiers colons. Tels sont Crock's Point, Burgoin's Ferry, Mauzerolle Settlement, Terrio's Lake, Belle-Isle Bay.

On retrouve, à peu de distance du ruisseau d'Ecoupag, près de la rivière Saint-Jean, l'emplacement encore reconnaissable de la primitive église. A quelques cents pieds de ce site, sur une éminence, de l'autre côté d'un ravin, se trouve l'ancien cimetière. Pas une pierre, pas une croix, pas un nom, pas même une clôture qui le sépare des autres champs : la désolation, l'oubli. Là, dans ce coin de terre isolé et inconnu, reposent les cendres de plusieurs ancêtres du Madawaska. Là, ils dorment du dernier sommeil, délivrés de toutes les vicissitudes du passé, confondus dans l'oubli, mais solidaires dans la gloire, comme ils l'avaient été dans l'épreuve. Là, dans un désert, où l'on n'entend que le chant des oiseaux et le murmure des eaux du Saint-Jean, reposent les hardis pionniers qui n'ont jamais moissonné les champs qu'ils ont cultivés pour d'autres. Là, près d'un vallon muet, muettes sentinelles, gardant la terre dont on ne peut plus les déposséder et que le fils de l'usurpateur respecte avec une superstition craintive ; là, sous le sol sacré que leurs pieds fatigués de plusieurs exils ont foulé pendant quelques jours sombres et toujours chargés d'orages, avant d'entrer dans le seul asile qui leur restât ici-bas, la tombe ; là, dorment des fils de l'Acadie dont les noms sont aussi ignorés que les tombeaux, mais dont la vertu a reçu sa récompense. Car c'est sur ce tertre, dénudé comme un Calvaire, avec l'aspect d'une grande

blessure cicatrisée, que l'Acadie fugitive, traquée depuis quatre ans, affolée, vint s'abattre, le 29 janvier 1759, meurtrie de sa dernière blessure. C'est de là encore, que, guérie de ses plaies, on la chassa comme une pestiférée dans les montagnes, au fond des baies jusqu'alors inconnues et désertes. La tourmente est passée, mais la blessure reste. La mémoire du cœur est ineffaçable. C'est là, que les Acadiens du Nouveau-Monde et de l'ancienne France, des bords de l'Atlantique aux sources du Saint-Jean, des côtes du Labrador aux confins de la Louisiane, de Belle-Isle en mer et du Poitou, devraient porter des couronnes, s'agenouiller pieusement, et de leurs lèvres tremblantes de respect filial et de sainte émotion, prononcer des invocations. Car si Port-Royal est le berceau, Grand Pré l'exil, Sainte-Anne est la Catacombe de l'Acadie.

Le Madawaska, sorti de cette catacombe, devrait y faire des pèlerinages, restaurer ce champ sacré, son *Campo Santo*, y ériger le mausolée de la piété filiale, et, entre ces tombes désolées mais aimées, invoquer la Vierge, REINE des MARTYRS.



CHAPITRE V

La fondation

Arrivées des premières familles. Paroles de bienvenue du chef des Madoueskake. L'abbé Adrien Leclerc. Joseph Daigle et Louis Mercure. Une chapelle. Premières concessions de terres. Dualité de juridiction. L'abbé Paquet et la fondation canonique de la paroisse de Saint-Basile. Une église.

C'EST au mois de juin, 1785, que le premier groupe qui venait d'abandonner l'établissement de Sainte-Anne, pour aller à la recherche d'une nouvelle patrie, remonta le Saint-Jean et vint jeter les bases de l'établissement du Madawaska. Cette avant-garde, composée de quelques familles seulement, se mit péniblement en route, emportant quelques provisions, des vêtements et autres objets de première nécessité. Ignorant la prudence humaine et la prévoyance des sages, ils allaient droit devant eux, convaincus que "Celui qui donne à l'oiseau sa pâture" ne les abandonnerait jamais, tant qu'ils mettraient leur confiance en Lui.

On était en été, et le voyage s'accomplissait sans trop de difficultés. Ceux qui n'avaient jamais remonté

le Saint-Jean, croyaient à tout instant toucher au terme de leur long et douloureux pèlerinage. Lorsque l'on traversait une rivière ou que l'on approchait d'une bourgade indienne, ou que la grande voix des eaux faisait entendre de loin sa rumeur profonde, les enfants demandaient à leurs parents : " Est-ce là le Madawaska ? "

Ils ne devaient y parvenir qu'après dix fatigantes journées de marche, ayant laissé, loin derrière eux, Médoctec, Rapide-de-femme, Les Bois-Francis et Tobique. La joie fut délirante quand ils entendirent de loin le grondement des Grandes-Chutes, qui devenait plus distinct à mesure qu'ils approchaient de l'entrée de la *Terre Promise*.

Après avoir fait le portage des chutes, d'un mille de longueur, la petite flottille fit halte sur le promontoire qui domine la vallée inférieure du Saint-Jean et d'où le regard aperçoit, en remontant la rivière, une vallée élargie, aux ondulations adoucies, bordée de chaque côté de montagnes. Ils étaient au seuil du nouveau *pays*, le pays de la paix que dans leurs rêves ils avaient évoqué. Ils se reposaient... Leurs pieds foulaient le sol vierge, où Dieu les appelait à fonder une nouvelle chrétienté, à jeter dans sa glèbe féconde les racines d'un arbre que le vent de la persécution ne pourrait plus terrasser. Ils étaient là, ces preux de l'endurance et du sacrifice, arrivés au dernier tournant de leur histoire pénible. Ils avaient l'intuition que leurs épreuves allaient être abrégées. Des hauteurs du rocher, ils la regardaient cette vallée qu'ils venaient de parcourir, comme on regarde le passé. Le fracas des chutes

symbolisait bien pour eux le passé : la chute de la puissance française dans ce vaste territoire, la chute de Louisbourg au bruit du canon, la dévastation de leurs foyers, la dispersion de leurs familles comme l'écume qui jaillissait du fond de l'abîme jusqu'à eux.

Mais bientôt à travers le nuage d'écume, les rayons du soleil s'irradièrent soudain, et l'arc-en-ciel, symbole de l'espérance, traça sa courbe multicolore au-dessus de leur route. Un rayon de cet espoir au cœur, tournant toujours le dos à la persécution, ils reprirent leur marche...

* * *

Fils de ces fondateurs toujours chassés, du sein d'une prospérité qu'ils nous ont faite de leur vaillance et de leur vertu, n'oublions jamais ce sombre défilé des pionniers de notre contrée, les lambeaux d'eux-mêmes qu'ils ont laissés aux ronces de toutes les routes de l'exil, ces pieds meurtris aux pierres des terres étrangères, cette mansuétude sous l'avalanche de toutes les amertumes, cette persévérance qui déjouait les savantes combinaisons de la ruse et du despotisme. N'oublions jamais cette vision de fugitifs sous la forêt inhospitalière, car sous les haillons de la misère, ces hommes portaient le Palladium sacré d'une race, la foi qui ne sacrifie pas à Bélial, ils avaient ancrée au cœur l'espérance, non pas d'une revanche, mais de la résurrection. N'oublions pas... C'étaient là nos Pères.

Les voyageurs mirent pied à terre sur la rive

sud du Saint-Jean, à deux milles et demi de la bourgade des Malécites, sur un des platins les plus élevés, à peu de distance de l'église actuelle de Saint-David. Pendant que l'on préparait le terrain pour faire les campements provisoires, l'un des pères de la colonie, Joseph Daigle, eut l'heureuse idée de planter une croix dans le sol du Madawaska. Tous saluèrent le signe du salut comme l'espérance de l'avenir. La croix n'était-elle pas le seul étendard qui leur restait ? Celui de la France les avait depuis longtemps abandonnés, celui du vainqueur les opprimait.

Le jour même de l'arrivée, deux jeunes gens furent délégués, auprès du chef de la bourgade indienne, pour le prévenir de la venue des colons et de la visite que lui feraient leurs pères le lendemain.

Les sauvages d'abord peu enthousiastes de l'arrivée d'étrangers et de leur visite, laissèrent vite tomber leur froideur et la rencontre fut des plus cordiales. La salle du grand conseil, où les visiteurs furent reçus, était littéralement comblée de guerriers de la tribu, au nombre desquels se trouvaient Grand-Pierre, Portis-Pielle Miselle, Sarrasin Shaougenet et Joseph-Louis Saint-Aubin.

Le sachem François-Xavier ne manqua pas, tout en les assurant qu'ils étaient les bienvenus, de leur dire que le vaste territoire, renfermé entre les Grandes-Chutes et le lac Témiscouata, avait été de tous temps connu sous le nom de *pays des Malécites*. " Vois-tu à l'ombre de la forêt, dit-il au plus ancien " des visiteurs, la grande croix plantée par la

“ Robe-Noire ? Vois-tu à côté de la croix les tom-
“ beaux de mes pères ? Eh bien, ce sont eux qui les
“ premiers sont entrés dans l’enceinte de ce pays.
“ Ils ont vu luire le soleil dans la vallée bien long-
“ temps avant que l’Anglais en ait foulé le sol,
“ longtemps même avant que le Français, ton père,
“ y soit venu. Ces tombes sont vieilles comme cette
“ terre. Aujourd’hui, la main ouverte, mon cœur
“ te donne une partie de ce pays ; mon bras t’aidera
“ à le défendre ; et aussi longtemps que ton fusil
“ ne refusera pas d’abattre l’original, que ta nigogue
“ attrapera le poisson de nos nombreuses rivières,
“ que ton œil aimera à voir reverdir l’herbe de la
“ prairie et que ton oreille se plaira à entendre
“ rouler les eaux du Walloostook qui font au loin
“ gronder le géant destructeur (le Grand-Sault),
“ frère, tu seras le bienvenu et mon ami. J’ai dit.”

Après avoir témoigné du plaisir qu’ils avaient de rencontrer le chef et ses compagnons d’armes, les Français revinrent auprès des colons, qui avaient fait déjà beaucoup de travail préparatoire à leur installation. Cette visite diplomatique valut aux Acadiens la bonne grâce et la protection des sauvages. Car il ne faut pas oublier que cette bourgade, la capitale Malécite de la rivière Saint-Jean, comptait une soixantaine de familles, que François-Xavier, qui venait de parler, avait sous ses ordres deux cents guerriers, que le jour où il y aurait différend entre les deux groupes, la petite colonie acadienne était à la merci des indiens. La démarche des Français était donc aussi intéressée que civile. Le vieux chef en fut flatté dans son orgueil et prit

sous sa protection les fils de ses anciens alliés.

Durant l'été, les colons se choisirent des terres et commencèrent le défrichement. Les uns s'établirent sur la rive sud du Saint-Jean, à proximité de la croix qu'ils avaient érigée dès leur arrivée. Quelques-uns s'éloignèrent un peu en descendant la rivière et formèrent le hameau de l'anse aux Crocks, près de Beaulieu, Maine. D'autres se fixèrent près de la Rivière-Verte, sur la rive opposée du Saint-Jean. Quatre colons seulement s'installèrent sur la rive nord, dont deux immédiatement en bas de la réserve des sauvages, et les deux autres près de la rivière Iroquoise. Le groupe le plus compact, celui que l'on pouvait appeler le noyau de la colonie, se trouvait à peu de distance de l'église actuelle de Saint-David.

Le premier soin des colons fut de planter des pommes de terre et d'ensemencer quelques arpents de blé. La plupart des terres basses, bordant le Saint-Jean, étant couvertes de longues herbes ou foin sauvage, assuraient déjà la subsistance des animaux qu'on projetait d'amener d'Ecoupag, à l'automne. Pour la première année, les biens furent mis en commun, et répartis selon le besoin de chaque famille. Cette communauté de biens rappelle la vie des premiers chrétiens. C'était de ce socialisme dont le berceau fut la crèche de Bethléem.

Voici les noms des premiers colons, tels qu'ils apparaissent sur les listes officielles envoyées par l'Hon. Jonathan Odell au commissaire de la colonie :

Rive sud du Saint-Jean : — Pierre Duperré, Paul Potier, Joseph Daigle, Baptiste Fournier, Joseph

Daigle, fils, Jacques Cyr, François Cyr, Firmin Cyr, Alexandre Ayotte, Antoine Cyr, Baptiste Thibodeau, Louis Sansfaçon.

Rive nord :— Près de la réserve des sauvages : Louis et Michel Mercure.

A la rivière Iroquoise : Olivier et Pierre Cyr.

La plupart de ces concessionnaires étaient arrivés avec le premier contingent, à la fin de juin 1785. L'été suivant d'autres arrivèrent encore des Pays-Bas. L'Hon. Odell nous apprend, le 14 juillet 1787, dans une lettre à l'arpenteur général, George Sproule, qu'il y avait plus de seize colons ayant droit de recevoir des billets de location (*grants*). Ainsi, à l'automne de 1787 l'on pouvait voir plus d'une vingtaine de cheminées surmontées d'un panache de fumée, indiquant feu et lieu, avancement et colonisation rapides dans le Madawaska.

Les demeures des colons n'avaient pas le luxe de nos jours. Elles étaient des constructions tout à fait primitives ; non pas que les colons ne possédassent pas l'art de construire, mais parce que les outils et les matériaux manquaient. Ces habitations étaient loin d'avoir le confort des campements construits de nos jours pour les ouvriers des forêts. Elles étaient faites de pièces de bois rondes, calfatées avec de la mousse et recouvertes d'écorce de bouleau. Ce n'est que plus tard que nous verrons des maisons, construites à queue d'aronde, faites de grosses pièces de pin équarries. Les chaumières consistaient d'une seule pièce avec tout au plus deux fenêtres, donnant sur le midi, qu'on fermait en hiver par des toiles. Au centre de la pièce se trouvait l'âtre

surmonté d'une cheminée dont les pierres étaient cimentées ensemble par une sorte de mortier fait de glaise. Ces foyers, bien adaptés pour cuire les aliments et donner la lumière le soir, avaient le désavantage de brûler beaucoup de bois et de donner peu de chaleur. Cependant ces foyers étaient bien les seuls en usage dans les familles à l'aise comme chez les pauvres.

L'ameublement était aussi fort simple : une table, des bancs, deux ou trois chaises, quelques lits pour les vieillards et les chefs de famille. Les marmots dormaient à poings serrés dans des *beds*, sortes de lits-bancs qu'on ouvrait le soir et que l'on fermait le jour. Il serait impardonnable d'omettre le *banc des siaux* (seaux), qui complétait l'ameublement des familles aisées d'alors. Les ustensiles de table, cuillères, couteaux, fourchettes, écuelles étaient généralement faits de bois.

Les colons se nourrissaient de la viande des animaux sauvages qui abondaient dans la région, et de poisson.

A l'automne de 1786 la récolte fut bonne, hors le blé, qui, semé tard, fut presque entièrement détruit par la gelée de septembre. Pour moudre le blé on se servait de deux grandes pierres rayées qu'on tournait l'une contre l'autre au moyen d'une manivelle. Deux de ces meules existent encore à Saint-Basile. Une troisième se trouve à Saint-Léonard, la propriété de Mr. François Violette, qui, en vrai patriote, lui donne la place d'honneur dans son salon. Le blé moulu, on séparait la farine au moyen d'un sas de toile. Plusieurs années devaient se passer

avant qu'on put construire des moulins à vent.

Les vêtements de nos aïeux étaient aussi rudimentaires que les demeures. Ils portaient à cette époque primitive, *culottes à panneaux* de peau de chevreuil, veston de peau de caribou et bottes de peau d'original. La laine était alors inconnue dans la colonie et les articles importés coûtaient un prix fabuleux. John Monroe, ingénieur et cartographe du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, rapporte qu'un boisseau de sel se vendait alors au Madawaska trois dollars, tandis qu'il ne valait que deux shillings sur le fleuve Saint-Laurent. “ Le prix des autres marchandises, dit-il, est dans la même proportion.” On transportait les provisions du Saint-Laurent sur des traîneaux, ou en pirogue, ou même, fort souvent, à dos d'homme.

Durant l'été de la première année, quelques colons se rendirent *en Canada*, par voie du lac Témiscouata. Deux portages reliaient le Madawaska au Saint-Laurent. L'un suivait la rivière Cabano pour rejoindre la rivière des Caps, portage très-fréquenté sous le régime français, et qui venait d'être restauré par ordre du gouverneur Haldimand, en 1780, pour servir de route postale entre Halifax et Québec. L'autre aboutissait aux Trois-Pistoles par les rivières Ashbérish et des Trois-Pistoles. Ce dernier portage avait un avantage sur le précédent, le printemps et l'automne, en ce que le trajet pouvait se faire presque entièrement par eau. C'est surtout par cette dernière voie que l'on importait dans la colonie les provisions et les articles les plus nécessaires.

A l'occasion de l'un de ces voyages, des repré-

sentants du Madawaska prièrent l'abbé Adrien Leclerc, curé de l'Isle-Verte, de les agréer au nombre de ses paroissiens. Le dévoué missionnaire, dont le champ apostolique comprenait toute la Gaspésie, avait aussi la garde des Malécites du Madawaska. L'été suivant, 1786, l'abbé Leclerc visita ses nouvelles ouailles du Saint-Jean. Sa visite fut courte ; ses nombreuses missions, disséminées sur un parcours de deux cents milles, ne lui permettaient pas de s'arrêter longtemps dans un endroit. Il reviendrait...

Lors de la mission de l'année suivante (1787), le curé Leclerc eut la joie et la satisfaction de dire la messe dans la petite chapelle couverte d'écorce, érigée par les colons : la première église du Madawaska. Les opinions sont partagées quant au site de cette primitive chapelle. L'opinion la plus accréditée veut qu'elle ait été construite près du site actuel de l'église de Saint-Basile, non loin de la rivière, à l'intersection de la route qui conduit au bac de passage et du chemin de fer Transcontinental. D'autres — et ils n'en démordent pas facilement les gens de l'autre *bord* — soutiennent que la chapelle et le premier cimetière se trouvaient à Saint-David, un mille ou deux en bas de l'église actuelle.

Joseph Daigle, le Père de la colonie, occupa la charge de marguillier jusqu'à l'érection canonique de la paroisse.

Le Madawaska avait sa chapelle, tout humble qu'elle était, et de temps à autre on y avait les offices religieux.

Dès la seconde année on voit arriver des immi-

grants du Saint-Laurent. Les Soucy, les Albert, les Michaud, les Levasseur, les Chaurest, les Saucier venaient de Kamouraska ; les Dubé, les Beaulieu et les Gagné, de l'Isle-Verte ; les Guimond et les Ouellet, de la Rivière-Ouelle ; les Desnoyers, de la rivière du Sud. Il ne faut pas oublier que les Duperré, les Lizotte, les Fournier, les Sansfaçon, quelques Michaud les avaient précédés à Sainte-Anne.

Bien que les autorités du Nouveau-Brunswick eussent promis aux colons la propriété de leurs terres trois ans après la prise de possession, ils durent en attendre cinq avant de recevoir les titres authentiques. Ce retard fut cause du départ de plusieurs, qui, toujours défiants, et pour cause, désespéraient de posséder jamais les titres des terres qu'ils n'occupaient que sur la parole d'un gouvernement dont ils avaient raison de se défier. Quoi qu'il en soit, par l'entremise du gouverneur Carleton, le premier jour d'octobre 1790, Joseph Mazerolle et cinquante-et-un autres colons furent enfin mis en possession des documents qui les faisaient propriétaires de leurs domaines.

Cette première concession (Mazerolle) comprenait tout le territoire situé entre la réserve des sauvages et la Rivière Verte, soit 16,000 âcres de terrain, divisé, à peu près également sur les deux rives du Saint-Jean, en 77 lots de superficie sensiblement uniforme et égale, avec une moyenne de deux cents âcres par lot.

Le plan de l'arpenteur Sproule porte en marge, à l'ouest de la rivière Madawaska, la note suivante :
" Le Nouveau-Brunswick n'a pas de juridiction ici."

Au dos du document il ajoute la remarque :
“ La superficie représentée par ce plan a été auparavant subdivisée en différents lots par les colons.
“ Comme les améliorations que ceux-ci avaient
“ faites se trouvaient considérables et en bien des
“ cas inégales, nous avons tâché, au risque de
“ commettre des irrégularités dans la division des
“ lots, d'accorder à chacun la part qu'il avait antérieurement défrichée, afin d'éviter des dommages
“ considérables aux colons intéressés.”

Nous donnons ici la liste des concessionnaires :
les premiers tenanciers du Madawaska.

Rive nord : Louis Mercure, Jean Tardif, Michel Mercure, Joseph Mercure, Alexis Cyr, Thomas Costin, Olivier Cyr, Marie-Marguerite Daigle, Jean-Baptiste Daigle et fils (trois lots).

Rive sud ou Saint-David : Pierre Duperré, Augustin Dubé, Pierre Lizotte, Simon Hébert, Paul Potier, François Albert, Jean-Baptiste Mazerolle, Joseph Auclair, François Cyr, Joseph Daigle, père, Jean-Baptiste Fournier, Joseph Daigle, fils, Jacques Cyr, François Cyr, Firmin Cyr, père, Jean-Baptiste Cyr, fils, Michel Cyr, Joseph Hébert, Alexandre Ayotte, Antoine Cyr, Jean Martin, Joseph Cyr, fils, Jean-Marie Saucier, Zacharie Ayotte, Joseph Saucier, Joseph Ayotte, Mathurin Beaulieu, Louis Sansfaçon, Jean-Baptiste Cyr, père, Firmin Cyr, fils, Jean-Baptiste Thibodeau, père, Joseph Mazerolle.

Les lots de cette concession non octroyés alors, le furent en 1794 aux familles suivantes : Martin, Gaudin, Bellefleur, Mercure, Cyr, Violette, Thibodeau, Gosselin, Vaillancourt, Amireault, Michaud,

Racine, Lizotte, Laforest, Smith et Marquis. (RAYMOND) (*Arch. du N. B.*).

Les conditions auxquelles ces terres étaient concédées comportaient d'abord l'obligation de payer annuellement au trésor provincial, à la Saint-Michel (29 sept.), deux shillings pour cent âcres octroyées. Il fallait de plus défricher, en moins de trois ans, trois âcres de terre, sur cinquante concédées, et construire une habitation de vingt pieds au moins de longueur sur quinze de largeur. Les terrains marécageux devaient être drainés, aux mêmes conditions.

A la demande de terres au Madawaska de Olivier Thibodeau, père, de Joseph Thériault, père, de François Violette et de plusieurs autres de Kennebecassis, une nouvelle concession va bientôt s'ouvrir, celle de "Germain Saucier et vingt-trois autres colons, 1794." Elle s'étendait de la Rivière-Verte à la Grande-Rivière, tant d'un côté que de l'autre de la rivière Saint-Jean. Les noms des concessionnaires sont :

Rivière Verte, rive nord du St Jean: Louis Ouellet, Olivier Thibodeau, Jean-Baptiste Thibodeau, Joseph Thériault, père, Joseph Thériault, fils, Jean Thibodeau, Olivier Thibodeau, fils, Firmin Thibodeau.

Rivière Verte, rive sud: Joseph Michaud, Jean-Baptiste Chaurest, Germain Soucy.

Grande-Isle, rive sud: François Cormier, Alexis Cormier, Pierre Cormier, Louis Leblanc, Grégoire Thibodeau.

Grande-Rivière, rive sud: Augustin Violette, François Violette, Joseph Cyr, fils.

Grande-Rivière, rive nord: Hilarion Cyr, à

l'embouchure, Joseph Soucy, quelques milles plus bas.

Le premier établissement de la Grande-Rivière se trouvait sur la rive sud du Saint-Jean, à deux milles environ en haut de la ville actuelle de Van-Buren, où fut construite plus tard la première église de Saint-Bruno. Les contemporains ont élevé, dans le vieux cimetière, une croix : gardienne de la tradition.

Comme nous le voyons, par ces statistiques et le témoignage du gouverneur Carleton lui-même, la colonie faisait de rapides progrès. Le défrichement dépassait même les limites assignées, et les moissons étaient abondantes. Mais, bientôt les habitants durent abandonner le rivage, où ils avaient construit leurs premières habitations, et remonter la plaine pour fuir les inondations du printemps et de l'automne qui menaçaient, à ces époques, de submerger les maisons et les granges.

* * *

L'immigration, venant des Pays-Bas et du Saint-Laurent, contribuait toujours à augmenter la population et rendait nécessaire une organisation intérieure plus complète. La colonie, en effet, n'avait, en 1790, que deux officiers, le marguillier Joseph Simon Daigle et Louis Mercure, agent de colonisation. Une administration civile et militaire allait apparaître, non pas que les citoyens eussent besoin d'une milice pour maintenir l'ordre intérieur, mais parce qu'il convient que toute société établie et régulièrement constituée ait des représentants dans les différents corps civil, militaire et religieux destinés à

l'administrer. A ce sujet, Lord Dorchester, ci-devant Sir Guy Carleton, gouverneur du Canada, écrivit à son frère Thomas Carleton, gouverneur du Nouveau-Brunswick, qu'il avait nommé deux officiers militaires pour le district du Madawaska, le capitaine François Cyr et le lieutenant Jacques Cyr, frère du premier. Ces officiers relevaient de la milice de Kamouraska, commandée par le colonel François Dambourge, le même qui repoussa l'attaque de Montgomery contre Québec, en 1776. Comme on ne savait pas encore de quelle juridiction, du Canada ou du Nouveau-Brunswick, relevait le Madawaska, Lord Dorchester demanda au gouverneur du Nouveau-Brunswick de vouloir bien confirmer les nominations. Ce dernier accéda volontiers à la demande de son frère et l'informa en même temps de son désir de nommer pour ce territoire deux magistrats, si Lord Dorchester y donnait son assentiment. Ses candidats étaient Pierre Duperré et Louis Mercure. Mais il ajoute, aussitôt, qu'il craint que les deux citoyens désignés ne refusent d'accepter les fonctions, à cause du serment d'office, le serment du test, requis par la loi.

Il est bon de rappeler que le serment du test, introduit en Angleterre sous le règne de la reine Elisabeth, rayé des statuts du Canada par l'Acte de Québec, en 1774, était encore en vigueur dans les Provinces Maritimes, et ne disparut de notre législation qu'à l'avènement de la reine Victoria, en 1837. Sous l'empire de cette loi, personne ne pouvait remplir la simple fonction de juge de paix sans prononcer la formule d'abjuration et déclarer ido-

lâtriques nos dogmes et nos croyances les plus chers.

Le gouverneur de Québec approuva les nominations du gouverneur Carleton, mais Duperré et Mercure refusèrent péremptoirement d'avalier le *big oath*, ainsi que les catholiques appelaient ironiquement la profession de foi hérétique. Sur ce, le gouverneur Carleton nous informe, tout placidement, que seuls des *scrupules religieux* les avaient empêchés de prêter le serment. Il faut avouer que le bon gouverneur avait, en matière religieuse, soit peu de scrupules ou beaucoup d'ignorance, pour attribuer à un simple scrupule le refus de prêter un serment qui n'était autre qu'un acte d'abjuration de la foi catholique.

On eut recours à un moyen terme. Il se trouvait parmi les colons un nommé Thomas Costin, écossais d'origine et protestant, qui, ayant fait des études chez les Jésuites de Québec, connaissait le français, et qui, à cause de son instruction et de sa probité, jouissait d'une certaine considération auprès des habitants. Il avait épousé Marie Chenard, à Québec, et demeurait au Madawaska, depuis quelques années, en qualité d'instituteur. On nomma magistrat le Sieur Costin, qui, comme il était protestant, n'eut pas de scrupule à prêter le serment exigé par la loi. Ce monsieur Costin se convertit à la foi catholique, en 1825, et mourut à la Rivière du Loup, dans un âge avancé.

* * *

A la mort de l'abbé Leclerc, pendant la vacance de la cure de l'Isle-Verte, la mission du Madawaska fut confiée au curé de Kamouraska, l'abbé J.-A.

Truteaut. Peu de temps après, l'abbé Bernard Panet, curé de la Rivière-Ouelle, et futur évêque de Québec, qui avait juridiction sur tout le Saint-Laurent inférieur, autorisa l'abbé Paquet, nouveau curé de l'Isle-Verte, à visiter la mission du Madawaska.

L'abbé Paquet se rendit à sa mission au mois de juin de l'année 1791. Il exhorta ses nouveaux paroissiens à construire une nouvelle église. Une assemblée des contribuables décida sur le champ de "construire une église plus convenable et plus digne de l'usage auquel elle allait être affectée." Joseph Daigle fut réélu marguillier pour la deuxième fois, avec Jacques Cyr et Alexandre Ayotte comme auxiliaires. On se mit rapidement à l'œuvre.

Au printemps suivant, comme on avait appris que l'abbé Paquet se trouvait dans l'impossibilité de venir faire la mission au temps de pâques, tous les fidèles se réunirent chez le plus ancien du pays, et là, il fut décidé à l'unanimité que tous ceux qui pourraient faire le voyage à l'Isle-Verte (cent milles) s'y rendraient pour accomplir leur devoir pascal. Deux jours après, ils frappaient à la porte du curé de l'Isle-Verte. Celui-ci, émerveillé, les reçut dans sa maison, avec l'affection d'un père. Le lendemain à la messe, où tous communièrent, le curé exprima publiquement sa joie de voir les fidèles de sa lointaine mission, et l'admiration qu'il éprouvait pour leur esprit de foi ; puis, s'adressant à ses fidèles de la paroisse, il ajouta : " De tels sentiments sont dignes des premiers chrétiens, dignes de leurs pères qui furent toujours remarquables pour leur piété, leurs sacrifices pour la foi et leur dévouement envers l'église et ses ministres."

Avant de se séparer de leur pasteur, les fidèles lui dirent que les travaux de leur église progressaient et qu'ils espéraient les voir terminés pour sa prochaine visite, au mois de juin. "Non pas, s'écria le zélé missionnaire, il me faut y aller avant cela, dussé-je marcher jour et nuit !" En effet, quinze jours ne s'étaient pas écoulés que l'abbé Paquet était au milieu d'eux. Il leur fit part d'une communication qu'il avait reçue de Mgr Hubert, évêque de Québec, le priant "d'informer les gens du Madawaska qu'ils ne devaient point entreprendre la construction d'une chapelle sans en avoir au préalable obtenu la permission de l'Evêque diocésain, auquel il appartient d'en désigner ou faire désigner la place et les dimensions."

Les habitants furent convoqués et une requête fut adressée à l'évêque. Nous reproduisons *verbatim* l'intéressant document :

Monseigneur,

"Les habitants de Madawaska, comté d'York, Province du Nouveau-Brunswick, sur la rivière Saint-Jean, vos très soumis enfants en Dieu, après avoir été informés de la défense de bâtir aucune église ou chapelle sans en avoir préalablement obtenu la permission de votre Grandeur, prennent la respectueuse liberté d'exposer humblement à vos yeux les raisons qu'ils croient justes et véritables de l'obtenir.

"Les soussignés suppliants n'ont, Monseigneur, dans cet endroit aucune église ni chapelle convenable pour célébrer l'office divin pendant le temps

“ de la mission : la nécessité a obligé de le faire
“ jusqu’à présent dans une pauvre cabane d’écorce,
“ vu que la pauvreté et la misère du petit nombre
“ d’habitants résidents en cet endroit, dont le plus
“ vieux ne peut compter plus de sept ans d’établis-
“ sement, ne permettait pas de faire autrement.

“ Mais aujourd’hui que le nombre des habitants
“ se multiplie par la bonté du terroir qui attire les
“ étrangers, et qu’il y a espérance que l’établis-
“ sement se perpétuera, la première vue et le premier
“ dessein des dits suppliants est de bâtir en bois
“ une chapelle convenable et décente proportionné-
“ ment aux facultés et nombre des habitants qui
“ ne peut que se multiplier. Car pour la bâtir en
“ pierre, il serait impossible d’en trouver suffisam-
“ ment dans ces lieux. Ainsi après avoir exposé leur
“ besoin, unanimes entre eux et les sauvages qui,
“ charmés du dessein des Français, ont promis de
“ contribuer au déboursement nécessaire pour cette
“ bâtisse, ils supplient très humblement votre Gran-
“ deur de vouloir bien approuver leur entreprise,
“ de leur accorder votre agrément et votre consen-
“ tement afin de pouvoir travailler au plus tôt.
“ Pleinement convaincus et assurés de l’obtention
“ de votre approbation, ils ont avant le départ des
“ sauvages, pour prévenir toute difficulté, fait avec
“ eux les conventions nécessaires, élu les syndics
“ pour conduire l’ouvrage, et ont tous promis et
“ promettent, par ces présentes, après qu’ils auront
“ reçu les avis que Votre Grandeur voudra bien leur
“ donner, de travailler paisiblement à exécuter le
“ dessein projeté, afin de mériter votre protection

“ et rendre leur nouvel établissement digne de votre
“ souvenir. Les soussignés ne connaissant aucun
“ titulaire ou patron de leur endroit, vous supplient
“ humblement, Monseigneur, qu’en leur permettant
“ de bâtir une chapelle, il vous plaise leur accorder
“ un titulaire pour protecteur de leur nouvel éta-
“ blissement et ne cesseront vos très humbles sup-
“ pliants d’élever leurs faibles prières au Ciel pour
“ la conservation de votre très illustre personne
“ si nécessaire pour le bien des fidèles, et en particu-
“ lier des soussignés qui se croient, Monseigneur,
“ les plus honorés d’être mis au nombre de vos res-
“ pectueux et soumis enfants en Dieu.”

Madawaska, 23 juillet, 1792.

Vingt-quatre contribuables ont signé cette lettre ; sept autres, étant absents lors de la réunion, “n’ont pu signer, mais avaient témoigné avant leur départ approuver ce qui serait fait par l’assemblée.”

Mgr Hubert, en date du 12 novembre 1792, répond ainsi à la requête :

“Vu la requête en date du 23 juillet dernier
“ à nous présentée par les habitants de Madawaska,
“ au nombre de vingt-quatre, demandant que nous
“ leur permettions de construire dans leur endroit
“ une chapelle en bois, dans laquelle on puisse
“ célébrer le service divin pendant le temps de la
“ mission, et que nous leur nommions un saint
“ titulaire de la dite chapelle ;

“ Voulant répondre de notre côté aux vues reli-
“ gieuses qui ont dirigé les suppliants dans leur dite
“ requête, nous avons permis et permettons que l’on

“ construite au dit lieu une chapelle en bois, de telle
“ grandeur et sur telle place qui sera désignée par
“ le Sieur Joseph Paquet, prêtre, maintenant chargé
“ de la dite mission et que nous autorisons à cet
“ effet. Et comme la mission en cet endroit se fait
“ plus communément au mois de juin, nous avons
“ nommé et nommons pour patron titulaire de la
“ dite chapelle, Saint-Basile le Grand, Evêque de
“ Césarée et docteur de l’Eglise, dont la fête arrive
“ le 14 juin. Cette fête ne sera point d’obligation,
“ à moins qu’elle ne tombe le dimanche : néanmoins
“ les missionnaires du Madawaska la célébreront
“ de première classe avec octave.

“ Sera le présent mandement notifié par le dit
“ Sieur Paquet aux habitants domiciliés au dit lieu
“ de Madawaska, et par ses soins conservé dans
“ les archives de la dite chapelle. . .

JEAN-FRANCOIS, *Evêque de Québec.*

J. O. PLESSIS, *prêtre secrét.*”

Ainsi le Madawaska entier venait d’être érigé canoniquement en paroisse, sous le vocable et patronage de Saint-Basile le Grand, le 12 novembre 1792, c’est-à-dire sept ans après l’arrivée des premiers colons. C’est aussi à partir de cette érection que les archives furent conservées à la cure de Saint-Basile.

Saint-Basile de Madawaska est donc, dans les Provinces Maritimes, l’une des plus anciennes paroisses érigées depuis l’expulsion des Acadiens.

Elle n’a que deux aînées au Nouveau-Brunswick : Memramcook, fondée en 1781, et Caraquet, en 1784. Les plus anciennes paroisses de la Nouvelle-Ecosse

sont celles d'Halifax, fondée en 1784, d'Arichat, en 1787, et de la Baie Sainte-Marie qui, comme Saint-Basile, date de 1792.

Au mois de juin de l'année suivante, 1793, l'abbé Paquet revint à sa mission, ou plutôt sa nouvelle paroisse de la rivière Saint-Jean. Il trouva ses paroissiens au sein de la plus grande activité : on ensemençait de tous côtés, de nouvelles maisons se construisaient, déjà des troupeaux paissaient sur les collines, des bœufs solides promenaient, d'un pas lent mais sûr, la charrue de bois dans les abattis de l'année précédente. Le soleil du printemps, dorant cette scène d'activité et d'espérance, donnait aux personnes et aux choses un air de vie nouvelle et de bonheur. De loin en descendant la rivière, il put apercevoir, à quelque distance du rivage, sur le flanc de la colline, précisément au milieu du cimetière actuel, un édifice aux proportions inaccoutumées, fait de grosses pièces équarries, aux angles à queue d'aronde, de 55 pieds de longueur sur 35 de largeur, surmonté d'une grande croix en guise de clocher : c'était la nouvelle église ; et ce fut fête pour nos ancêtres.

L'église fut bénite avec pompe, affectée au culte divin et inaugurée par une messe solennelle. La voix rauque, rouillée, mouillée de larmes, silencieuse depuis quarante ans, des vieillards alterna avec celle du pasteur dans les chants de l'office, et alla réveiller, au fond de la forêt endormie du sommeil de la nature, les échos de la création. Les cantiques, qui sont l'expression populaire de la religion et une parcelle de la patrie acadienne, arrachèrent les larmes du souvenir aux mères qui les avaient

entendus à Grand-Pré ou à Sainte-Anne, il y avait si longtemps. . .

A l'assemblée tenue après la messe, Joseph Daigle, l'âme dirigeante de la colonie, le protecteur de l'Eglise naissante au Madawaska, l'homme probe, vertueux, aux sages conseils, maintenant vieillard, remettait sa charge à son successeur, Alexandre Albert que la chronique du temps appelle " un homme honnête jugé par tous les habitants digne et capable de remplir cette charge." François Cyr lui était adjoint, à la même assemblée, comme syndic et assistant. Joseph Daigle en quittant ses fonctions déclara avec un orgueil légitime que, tous frais de construction payés, il restait en caisse soixante-neuf louis d'or. A la suggestion des contribuables, il remit la somme entre les mains du curé, comme marque d'appréciation de ses nombreux services. L'abbé Paquet, aussi généreux et désintéressé que ses fidèles, remit au trésor de la fabrique la modique offrande. La satisfaction de ses ouailles lui était une récompense plus sensible. Ce fut l'un de ses derniers actes de charité envers son cher Madawaska ; son ministère allait l'appeler ailleurs.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, à la demande des colons, concéda le lot 24 de la concession Mazerolle pour fins d'usage public. C'était sur ce lot que l'église avait été construite.

Détail qui intéressera peut-être, seuls les citoyens de la rive nord avaient signé cette requête. Il y avait sans aucun doute divergence d'intérêt au sujet du site de l'église. Déjà commençait à poindre

la rivalité de *bord* qui devait, dans la suite, se développer, plus que de raison.

Quoi qu'il en soit, la prospérité de la colonie n'en fut pas affectée ni la paix troublée.

* * *

Déjà à cette époque, on ouvrait des chemins entre les établissements les plus denses et les plus rapprochés, on améliorait ceux qui existaient depuis quelques années. Le gouvernement nomma en 1792 des commissaires pour les chemins, des constables, des gardes champêtres. Des relais furent établis entre le Grand-Sault et la rivière Madawaska, pour la commodité des postillons et des voyageurs.

La colonie venait de naître à la vie religieuse, militaire et civile : son existence était assurée.



CHAPITRE VI

La lutte pour la vie

Juridiction contestée. Premières exportations. Acadiens et Canadiens. La grande disette et Tante la Blanche. Mgr Denaut visite le Madawaska. Première Confirmation.

À double juridiction, qui avait présidé à la fondation du Madawaska, ne devait pas tarder à devenir une source de conflits entre les provinces de Québec et du Nouveau-Brunswick. La province du Bas-Canada avait été la première à exercer son autorité sur ce territoire, en y concédant la seigneurie de Madouesca au pied du lac Témiscouata, en y établissant des postes pour la protection des transports. De plus, la nationalité des habitants lui donnait un titre à la protection du territoire. Mais, elle avait à l'encontre de ses prétentions le droit écrit des traités et des accords interprovinciaux, qui fixaient les limites des provinces "sur les hauteurs qui séparent les eaux se jetant dans le Saint-Laurent de celles qui se déversent dans l'Atlantique."

En second lieu, le gouvernement du Nouveau-Brunswick, depuis la fondation de la colonie, y

avait exercé une juridiction immédiate, continue et incontestée.

Aussi cette dernière province ne tarda-t-elle pas à s'insurger contre ce qu'elle appelait les empiètements du Canada sur son territoire. A ce sujet, le gouvernement de Frédérickton envoya au Madawaska, en 1787, son arpenteur général, George Sproule, rencontrer l'arpenteur du Canada, Samuel Holland, avec la mission d'en venir à une entente qui fixerait définitivement les frontières des deux provinces.

Les prétentions des deux représentants étaient tellement opposées qu'ils ne purent s'entendre sur un seul point. Sproule voulait placer la borne entre le lac Témiscouata et le fleuve Saint-Laurent, sur les hauteurs de Saint-Honoré, s'appuyant sur les textes des conventions antérieures ; tandis que Holland voulait inclure tout le Madawaska actuel dans le Bas-Canada, avec la ligne de démarcation aux Grandes-Chutes, et, de là, à la rivière Restigouche. Avec des vues aussi opposées, il n'est pas surprenant que l'accord désiré n'eût pas lieu.

Notons cependant que Lord Dorchester, dans la discussion de cette affaire, se montra plus soucieux des intérêts généraux du Canada que son frère Thomas Carleton du Nouveau-Brunswick. Dans une lettre à ce dernier, écrite peu de temps après le retour de l'arpenteur Holland à Québec, il dit :
“ Pour ce qui est des frontières entre les deux
“ provinces de sa Majesté, il importe peu que la
“ région contestée appartienne à l'une ou l'autre
“ des provinces ; mais si l'on considère que les
“ Etats-Unis vont naturellement regarder ces li-

“ mites comme le commencement de leurs frontières, “ le sujet devient important.” (Raymond).

La remarque de Lord Dorchester nous rappelle que déjà les États-Unis convoitaient le terrain disputé entre les provinces canadiennes. Une telle situation devait, dans l'application, provoquer des conflits et des contestations de droit.

Rappelons une cause fameuse, qui, bien que futile en soi, prit de l'importance à cause des intérêts rivaux des deux provinces, non seulement fit du bruit, au Madawaska, mais agita les esprits dans les deux capitales et eut même son écho jusqu'à Londres.

En 1792, les frères Anselme et Michel Robichaud, de la rivière des Caps comté de Témiscouata, obtinrent de la cour de Québec un jugement-saisie, pour la somme de dix louis, contre un client du Madawaska. Le lieutenant Jacques Cyr, résidant au Madawaska, reçut l'ordre de la cour de Québec d'exécuter le jugement. Le débiteur paya la somme demandée, laquelle fut remise aux ayants droit. Or, l'année suivante, le lieutenant Cyr fut appréhendé, dans une excursion de chasse, par un piquet de soldats du poste militaire du Grand-Sault, agissant par les ordres du magistrat Costin du Madawaska. Interné au fort de la garnison, l'officier Cyr fut forcé de rembourser l'argent qu'il avait perçu au nom de la cour de Québec, puis, après avoir été révoqué de ses fonctions, il fut mis en liberté. Cyr porta sa plainte à Québec. La cour de Québec en appela au conseil privé du Roi, où elle obtint gain de cause. La conduite du gouverneur Carleton fut sévèrement censurée par le secrétaire des colonies,

Henry Dundas, qui, dans une lettre datée du mois de novembre 1792, qualifie l'affaire "d'incident extraordinairement brutal et répréhensible." Carleton rejeta le blâme sur la conduite irréfléchie du magistrat Costin ; mais il ne paraît pas faire de doute que Costin était protégé en haut lieu et qu'il ne se fut jamais engagé dans cette aventure légale sans le consentement, au moins tacite, des autorités de sa province. Cyr fut réintégré dans son grade et indemnisé de ses pertes par la cour de Québec. Dans la note qu'il présenta au juge se trouve l'item suivant : " 7 louis, 4s, 4d, pour 104 martes qu'il aurait prises au piège et 4 orignaux qu'il aurait tués, sans la malencontreuse arrestation dont il avait été victime pour le compte de la cour de Québec ! " Comme les frais retombaient cette fois sur le magistrat Costin, le rusé normand avait salé la note.

Le peuple, qui ne voyait dans tout cela qu'une persécution contre le compatriote Cyr de la part de la garnison du Grand-Sault, avait pris fait et cause pour lui et se disposait à prendre d'assaut le fort de la garnison quand heureusement Cyr fut libéré.

Toutefois, les colons, ayant appris que le Bas-Canada voulait inclure le Madawaska dans ses limites, adressèrent au gouverneur Carleton une requête, dans laquelle ils lui faisaient connaître leur désir de demeurer avec leurs frères les Acadiens, sous les lois du Nouveau-Brunswick, ajoutant que les communications par le Saint-Jean étaient plus faciles pour l'exportation de leurs produits, bien que l'importation se fît du Canada par le lac Témiscouata. La requête était signée par soixante chefs de famille,

c'est-à-dire, plus des deux tiers de la population. La démarche des habitants semble avoir influé sur l'attitude du Canada qui, pour un temps, se désintéressa de la question des frontières. Mais les Etats-Unis allaient entrer en scène et unir, pour la défense commune, les deux provinces rivales.

Le traité de Versailles avait désigné, comme point de départ des frontières entre le Nouveau-Brunswick et l'état du Maine, la rivière Sainte-Croix. Or, le nom de Sainte-Croix n'existait plus. Les Etats-Unis voulaient reconnaître pour l'ancienne Sainte-Croix la rivière Magaguadavic, tandis que le Nouveau-Brunswick soutenait que la rivière Schoudic était la Sainte-Croix. Enfin, en 1794, une commission, nommée par la Grande-Bretagne et les Etats-Unis pour étudier la question en litige, ayant découvert sur la Schoudic, les ruines de l'établissement de De Monts, identifiait la rivière Sainte-Croix et, en même temps, les bornes données par le traité de Versailles. La rivière Sainte-Croix devint donc borne incontestée, en reprenant son nom historique, de son embouchure à la source de sa branche le plus à l'est. Mais la commission n'alla pas plus loin. Le reste des frontières demeura indéterminé, et le champ ouvert à l'ambition des deux pays ennemis.

A part les démêlés des gouverneurs entre eux ou avec les Etats-Unis, démêlés qui troublaient parfois la paix de la colonie, la vie au Madawaska était paisible et s'écoulait sans incidents notables. Canadiens et Acadiens s'y coudoyaient en véritables frères qu'ils étaient par le sang et

en véritables parents qu'ils étaient devenus dès l'origine de la colonie. Comme, au début, l'élément féminin était dans une proportion numérique notablement inférieure au sexe fort, les jeunes gens du Madawaksa allaient *chercher femme* à Kamouraska. Et, pour qui connaît la salutaire influence, la domination bienfaisante qu'exerce la mère de famille dans les foyers acadiens, il est certain que les relations entre Acadiens et Canadiens ont toujours été harmonieuses. Les traits distinctifs cependant étaient plus marqués alors qu'à la suite de la fusion complète, de la compénétration des qualités et des défauts des deux éléments.

C'est ainsi que l'Acadien était plus fermé, plus impénétrable, plus renfrogné que son frère du Saint-Laurent, qui liait relation avec le premier venu et le mettait, dans une heure de fréquentation, au courant de ses projets qu'il dorait d'une légère teinte de vantardise. L'Acadien, plus défiant, plus froid, attendait qu'on vînt à lui. Plus pessimiste que son jovial voisin, il représentait toujours les choses sous le jour le plus défavorable. Sans cesser d'être franc, il répondait rarement par un *oui* ou *non* catégorique ; mais, quand il avait donné sa parole, c'était *parole de roi*.

Le Canadien, tout en étant aussi franc, n'avait pas l'honneur aussi délicat en matière de parole. Il avait, d'autre part, plus d'instruction et plus d'initiative.

L'Acadien, également actif, était plus attaché aux vieilles méthodes et coutumes. Un peu soupçonneux, il s'offensait de l'habitude qu'avaient les

Canadiens de tout fermer à clef, tandis que lui ne connaissait ni cadenas ni serrures.

Le cousin du Canada avait plus d'ordre dans l'administration de ses affaires comme dans son travail ; il était plus strict dans ses rapports avec ses voisins.

L'Acadien était plus négligent dans ses affaires, qu'il confiait facilement à d'autres, moins économe et comptant plus sur la Providence. Il aimait plus les partages sur parole, la communauté de biens, laissait plus facilement ses champs ouverts aux animaux des voisins. Gabriel était plus adroit dans les travaux de construction et de menuiserie, tandis que Jean-Baptiste le surpassait dans l'art de la culture et, en général, dans les travaux des champs.

Il leur arrivait souvent, à cause de ces différentes aptitudes, d'échanger leur temps, et l'on voyait Baptiste de Kamouraska labourer le champ de son beau-frère de Beaubassin, chantant ou invectivant ses bœufs, tandis que le parent acadien construisait la grange de Baptiste ou équarrissait une quille, dans un silence mélancolique et rêveur.

A cette époque d'isolement, tous les contrats se faisaient sur parole, de sorte que la parole donnée avait force de loi. Celui qui manquait à son engagement *perdait sa parole*. Dire à un homme qu'il avait perdu sa parole équivalait à la plus grande insulte, ce qui du reste n'arrivait que dans les grandes occasions et fournissait matière à procès. La cour se composait du curé et de deux assesseurs choisis par les plaideurs. La sentence prononcée, la décision rendue par le tribunal n'avait pas d'appel

et prenait effet immédiatement. Si, par contumace, le délinquant refusait d'y donner suite, ce refus ne se prolongeait pas après Pâques, terme où le plaideur devait céder à l'opinion publique et se réconcilier avec son frère.

Ces réconciliations différées se faisaient le plus souvent à la porte de l'église, par l'intermédiaire d'un commun ami, et donnaient quelquefois lieu à des manifestations bruyantes de la part des témoins des *raccordailles*.

Peter Fisher écrivait en 1825 : “ Le missionnaire “ du Madawaska avec l'assistance d'un ou de deux “ notables de l'endroit dirige la discipline intérieure “ de l'établissement en réglant les dissensions, conser- “ vant la paix. Il réussit tellement bien qu'il n'y a “ ni avocats, ni magistrats, ni cour de justice. ”

* * *

Outre la culture du sol, les industries du temps étaient la fabrication du sucre d'érable, le commerce des pelleteries, et l'exportation, par eau, du *bois de tonne* pour la construction de la marine anglaise. L'été était consacré tout entier au labourage et au défrichage ; l'hiver se passait dans les chantiers à préparer le bois équarri destiné au flottage le printemps suivant.

Déjà la colonie exportait le grain, c'est-à-dire, qu'elle récoltait plus qu'elle ne consommait. L'excédent de ses moissons était de préférence vendu aux nouveaux colons ; le reste était expédié à Frédéricton, où le marché du grain était toujours ferme.

Mais l'épreuve, la rude épreuve qui tombe presque toujours sur les colonies naissantes, allait amener la famine aux portes des héroïques défricheurs. Deux années consécutives, l'inondation et les gelées de septembre détruisirent la récolte presque tout entière.

L'année 1797 est connue, dans les annales du Madawaska, comme l'année de la *grande disette* ou année de la *misère noire*. Après la dernière gelée de l'automne de 1796, pour comble d'infortune, les débris de la récolte furent ensevelis sous une neige précoce immédiatement suivie d'un des hivers les plus durs. Bon nombre des habitants se réfugièrent au Saint-Laurent ou à Frédéricton pour passer l'hiver. Ceux qui demeurèrent, vécurent exclusivement de chasse et d'herbages.

A la fin d'une longue période d'attente et d'angoisses, alors que les hommes étaient partis à la chasse et que la neige tombait sans cesse depuis huit jours, les vivres vinrent à manquer. Les dernières mesures de blé bouilli étaient épuisées, la dernière vache laitière avait été tuée... et les chasseurs ne revenaient pas.

C'est pendant ces longs jours de faim et d'anxiété que Marguerite-Blanche Thibodeau, épouse de Joseph Cyr, accomplit des prodiges d'héroïsme et de charité. Douée d'une force herculéenne et d'une charité aussi robuste, elle fut l'ange protecteur des faibles, des infirmes, des affamés de la colonie éprouvée. Montée sur des raquettes, traînant un lourd bagage de vêtements et de provisions dont elle se privait ou que sa charité lui faisait trouver, elle allait, de la porte du plus riche à celle du plus

pauvre, porter la nourriture et la vie avec un rayon d'espérance. Ensevelissant les morts, arrachant à la tombe les victimes qui allaient y descendre sans son secours inespéré, elle prodiguait ses soins, relevait le moral de ceux qui se laissaient abattre par l'infortune et la faim.

Enfin, un soir, les absents revinrent, rapportant un compagnon mort de froid et de privations et un autre mourant, mais aussi quelques provisions : la colonie était sauvée. Tante la Blanche, quand toutes ses œuvres de miséricorde furent connues, devint l'objet d'une vénération générale qui tenait du culte. Elle guérissait les malades, chassait les sorts, trouvait les objets perdus, reconciliait les ennemis, donnait la chance par ses souhaits. Sa plus grande prérogative était de ramener les endurcis, les jureurs, les *renards*, à la piété la plus tendre, à la vie la plus exemplaire. Ses rudes semonces, et quand celles-ci ne suffisaient pas la menace de son redoutable poing, avaient raison des plus invétérés ivrognes qui la craignaient plus qu'un évêque ! Aussi plus d'une hirsute moustache se mouilla de larmes quand on descendit la tante dans sa tombe quasi-royale.

Madame Cyr était la tante véritable d'un grand nombre de jeunes familles du Madawaska. LeBlanc par sa mère, elle était la petite-fille de René LeBlanc, notaire de Grand-Pré, immortalisé par Longfellow. Décédée en 1810, elle fut, à cause du dévouement qu'elle avait montré pendant cette famine, inhumée dans l'église de Saint-Basile, privilège sans précédent jusqu'alors et accordé

à peu dans la suite. On l'appelait *tante la Blanche*, et par extension elle devint la tante de tout le monde, *la tante du Madawaska*.

Au printemps de 1797, le gouvernement vint en aide aux colons nécessiteux. Pierre Duperré, dans une lettre au gouverneur Carleton, fait une description pénible à lire des misères endurées par une trentaine de familles au cours de ces deux années de disette. (Voir Appendice.)

* * *

C'est vers le commencement de juillet 1794 que le Madawaska eut son premier curé résident, l'abbé Ciquart.

Le Sulpicien François Ciquart, doué des plus belles qualités mentales malgré son inconstance et une certaine originalité de manières, vertueux et d'une éloquence de parole remarquable, eut une existence des plus mouvementées. Venu d'abord au Canada, sous le régime tyrannique des gouverneurs Graig et Haldimand, alors que l'entrée du pays était encore interdite aux prêtres français, il fut découvert par Haldimand, limier dont le flair pour tout ce qui était religieux ou prêtre catholique ne se trompait jamais, et reconduit en Angleterre, d'où il passa en France. Il était directeur des œuvres de sa compagnie, à Bourges, quand la révolution française l'en chassa en 1792. Il revint en Amérique où Mgr Carroll, évêque de Baltimore, lui confia les missions des Abénakis de la rivière Penobscot. C'est de là qu'il passa à la rivière Saint-Jean.

A Sainte-Anne de Frédéricton, il fit la connaissance du gouverneur Carleton qui le prit sous sa protection. Comme le missionnaire connaissait la langue abénaquise, Carleton l'invita à desservir les sauvages de la rivière Saint-Jean, auxquels le gouverneur s'intéressait sincèrement, lui promettant des honoraires de vingt louis par an sujets à augmentation. La proposition du gouverneur fut agréée et le courageux apôtre se mit aussitôt en route pour Québec, afin d'obtenir de l'autorité ecclésiastique les facultés requises.

Mgr Hubert accepta avec joie les services de ce nouvel ouvrier évangélique et lui assigna comme lieu de résidence la paroisse de Saint-Basile de Madawaska. La joie des colons ne fut pas moins grande. En peu de temps ils érigèrent une modeste cure, près de l'église, pour y installer le premier curé.

C'est sous cet humble toit que l'abbé Ciquart termina son dictionnaire de la langue abénaquise.

Pendant son court séjour à Saint-Basile, l'abbé Ciquart opéra un bien immense. Très dévoué, il s'intéressait à tous les détails de la vie de son peuple dont il était à la fois le père, l'instituteur, le médecin, l'avocat et le juge. Les Malécites surtout ne mirent plus de bornes à leur joie d'avoir un missionnaire qui parlât leur langue. Son arrivée dans les différentes bourgades était saluée par de vives acclamations et des décharges d'artillerie. Le missionnaire se faisait enfant au milieu d'eux, pour étudier de plus près ces enfants de la nature et leur être plus utile. Doué d'un grand talent d'imitation, il copiait la pose de leurs orateurs,

leurs gestes aussi métaphoriques que leurs paroles, avec des résultats qui émerveillaient et flattaient à la fois ses néophytes de la forêt.

Il arrivait souvent que les guerriers de Médoctec, Ecoupag et de Tobique vinssent à Saint-Basile pour entendre sa parole imagée qu'ils ne pouvaient se lasser d'écouter.

Ce fut donc avec un vif regret que tous le virent repartir pour les missions plus nombreuses du Penobscot (1798). Il revint encore à Sainte-Anne, passa plus tard à Memramcook où il demeura jusqu'en 1812. Il repassa au Madawaska, en route pour Québec où l'appelait son évêque qui lui confia les missions sauvages de Saint-François du Lac.

Il mourut à Montréal au milieu de ses frères de Saint-Sulpice, en 1824, à l'âge de soixante-dix ans. Dans son testament il légua à l'évêché de Québec, les terres qu'il avait achetées au Madawaska de Thomas Costin, dans le but d'aider à la subsistance des missionnaires de cette contrée. Ces biens furent plus tard, avec l'autorisation de l'évêque de Québec, affectés à des pensions scolaires pour jeunes gens au collège de Sainte-Anne de la Pocatière.

Après le départ de l'abbé Ciquart, Saint-Basile, redevenu à l'état de mission, fut desservi par le curé de Saint-André de Kamouraska, qui, ayant aussi la desserte du bourg de La Rivière-du-Loup, ne pouvait pas donner, à la lointaine mission du Madawaska, toute l'attention qu'il aurait désiré. Cet état de choses créa du mécontentement, donna lieu à des récriminations de la part des paroissiens. L'abbé Vézina en fait foi quand il écrit à l'évêque

de Québec : “ Les missionnaires ne sont pas aimés au Madawaska : ils veulent un curé résident.” Le peuple refusait sans doute de payer la dîme, puisque Mgr Denaut rappelle aux fidèles du Madawaska les conditions qu'ils devaient remplir pour avoir même la visite d'un missionnaire de temps à autre. L'une de ces conditions était de “ payer fidèlement la dîme en entier,” ce qui du reste n'était que légitime, étant donné le peu de produits naturels et les longues courses que devaient s'imposer les missionnaires pour les venir visiter.

La privation d'un curé retardait la colonie. Mais, depuis que le Canada était fermé aux missionnaires de France par les gouvernements sectaires du Bas-Canada et des Provinces Maritimes, l'évêque de Québec, le seul pour tout le pays soumis à la domination anglaise, ne pouvait suffire à procurer des missionnaires à son immense diocèse, plus grand que l'Europe, et dans un état de rapide développement. Cette condition devait pourtant durer encore quelques années.

Saint-Basile eut la visite de l'abbé Amyot en 1799, de l'abbé Vézina en 1800, 1801, 1802, de l'abbé Dorval en 1803 et 1804.

C'est pendant le séjour de ce dernier à la cure de Saint-Basile (1803) que le sacrement de Confirmation fut conféré, pour la première fois dans le Madawaska, par Mgr Denaut. Il y avait 117 ans que Mgr de Saint-Vallier avait traversé cette région, alors habitée seulement par les sauvages, pour se rendre en Acadie.

“ Sous la domination anglaise de l'Acadie, tant

que les Français gardaient le reste du Canada, l'apparition de l'évêque de Québec à Port-Royal ou Beaubassin eût créé une panique et fait jeter les hauts cris aux gouverneurs d'Annapolis qui ne toléraient qu'un seul missionnaire dans toute la péninsule, et encore fallait-il qu'il fût agréé du gouverneur. En 1749, Mgr de Pontbriand envoya aux Acadiens de la Nouvelle-Ecosse un missionnaire canadien, l'abbé Brassard, qui, dès qu'il se fut présenté devant le conseil de Port-Royal, pour demander son autorisation, reçut l'ordre de sortir immédiatement de la province. Dans de telles conditions, il n'était pas prudent pour l'évêque de Québec de se hasarder dans les provinces maritimes."

" D'après Mgr Têtu, dans son ouvrage *Les Evêques de Québec*, Mgr Briand aurait visité Sainte-Anne des Pays-Bas, en 1767 ou 1768. Mgr Hubert, en 1795 ou 1796, après avoir parcouru son diocèse, se rendant jusqu'à Détroit, entreprit de passer en Acadie. Il pénétra jusqu'à la Baie des Chaleurs, mais usé par l'âge et les infirmités il ne put aller plus loin, et retourna à Québec où il mourut quelques années après."

" Mgr Denaut partit de Québec le 3 mai 1803, pour une longue et pénible visite pastorale à travers l'Acadie. Il avait pour compagnons de route les abbés Conifroy, curé de Boucherville, et Lartigue, son secrétaire. Il se rendit d'abord à la Nouvelle-Ecosse, par Burlington et Boston, parcourant les provinces maritimes en tous sens, voyageant tantôt en bateau, tantôt à cheval, le plus souvent à pied ou en canot d'écorce."

“ A Sainte-Anne il trouva le Père Ciquart qui l'accompagna à Saint-Basile où ils arrivèrent le 16 octobre. C'était la dernière étape de son long itinéraire. Le lendemain l'évêque confirma 186 personnes âgées de 12 à 75 ans et plus, dont la plupart n'avaient jamais vu un évêque. Au nombre des confirmands se trouvaient 56 sauvages de la bourgade de la rivière Madawaska.” (Réponse à Mgr O'Brien par un comité de prêtres de Québec.)

La mission de Saint-Basile comptait, lors de la première confirmation, 81 familles, 239 communians, 207 enfants qui n'avaient pas encore communie, soit une population totale de 446 âmes.

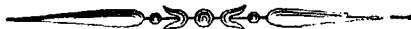
Mgr Denaut laissa aux paroissiens de Saint-Basile, qui insistaient pour obtenir un curé résident, une ordonnance relative à l'achèvement de l'église et du presbytère, ainsi qu'à la construction des dépendances nécessaires. Il pourvoyait également au maintien d'un curé et à la conservation des archives paroissiales.

L'année suivante il envoyait un curé résident. C'était l'abbé Charles Hott, vicaire de la Rivière-Ouelle. Le nouveau curé trouva la mission dans un état de négligence déplorable. Il se mit à l'œuvre résolument, réparant, avec l'aide des paroissiens, les constructions en ruine, reconstituant les archives jusqu'alors complètement négligées, rétablissant l'organisation paroissiale, donnant, tout de suite, à la paroisse une apparence de vie nouvelle.

Malgré la disette et les retards causés par l'émigration de quelques colons, la colonie avait

augmenté en population. Déjà les établissements de la Grande-Rivière prenaient des proportions encourageantes. La paroisse actuelle de Sainte-Anne, où s'étaient établies des familles Martin, Cyr, Thériault, Bourgoin, Beaulieu, Sirois, était en voie de rapide formation.


L'année 1804 vit arriver les premiers colons du district de Chautauqua.



CHAPITRE VII

Vie des Colons

Etat des établissements acadiens au commencement du XIX^e siècle. Leurs missionnaires. Visite épiscopale de Mgr Plessis. Critiques et louanges. La Décharge, la rivière Crock. Le Petit-Sault et le Grand-Sault. Popularité de l'abbé Marcoux. L'abbé Lagarde et son académie. Les capitaines Pierre Duperré, Simon Hébert et Firmin Thibodeau. Premières voies de communications.

 L serait difficile de se former une idée exacte de la situation des Acadiens dans les provinces maritimes à l'aurore du XIX^e siècle, de l'état de dénuement presque complet dans lequel se trouvait la population semée sur les rives du golfe Saint-Laurent, cachée au fond des baies, dérobée dans les clairières au sein des forêts, ou, comme au Madawaska, refoulée au haut des rivières.

Tandis que prospéraient les colonies anglaises aidées et encouragées par les gouvernements, les Acadiens, eux, n'étaient pas plus avancés que ne l'étaient leurs pères, trois quarts de siècle auparavant. Sous le rapport de l'instruction, on le comprendra facilement, ils l'étaient encore moins. Très peu de colons savaient lire ou écrire.

Réduits à vivre de chasse et de pêche, depuis un demi siècle, ils avaient, pour la plupart, perdu non seulement le goût, mais l'art même de l'agriculture. Ils avaient perdu leur patrie et leur nationalité : il ne restait debout que la religion et la race.

Si le Madawaska avait l'avantage de posséder un sol relativement meilleur que celui de la plupart des colonies maritimes, il avait le désavantage d'être situé à l'intérieur des terres, isolé de tous les autres établissements, et de manquer presque complètement de voies de communications.

La chasse, qui, avait nourri les colons jusque là, diminuait ; la gelée, terreur des défricheurs, détruisait les récoltes : la pauvreté ne pouvait être que grande. Plusieurs des colons retournèrent au Canada. D'autres allèrent rejoindre les colonies du golfe, où, à cause de la proximité de la mer, le climat était plus favorable, et où la pêche, toujours abondante, restait, au défaut des produits de la ferme, une source d'alimentation assurée. Le Madawaska à cette période était nécessairement stationnaire, et sous certains rapoprts, il rétrogradait.

C'était la crise qui se produit presque infailliblement dans les premières années d'une colonie, après les débuts d'enthousiasme et de labeur intense. C'est au milieu de cette dépression générale, au moment où la question des frontières rendait incertain le sort des habitants, au début de la guerre anglo-américaine (1812), que Mgr Plessis visita le Madawaska, dont l'histoire ne nous est connu que par ses missionnaires.

Nous voyons ces ouvriers de l'Évangile parcourir l'Acadie en tous sens, visitant les missions échelonnées depuis le Cap-Breton jusqu'à la vallée supérieure du Saint-Jean. Leurs principales stations étaient Saint-Joseph de Carleton, Restigouche, Bonaventure, Pisiguit (Bathurst) et Caraquet sur la Baie des Chaleurs, Tracadie, Miramichi, Richibouctou, Gédaique sur le littoral du golfe, la Baie Sainte-Marie, Halifax, Pictou et Arichat dans la Nouvelle-Ecosse ; Miscouche sur l'île Saint-Jean, enfin Memramcook sur la rivière du même nom, Sainte-Anne et Saint-Basile sur la rivière Saint-Jean. Les provinces maritimes, y compris les îles Madeleine et la rive nord de la Baie des Chaleurs, comptaient alors environ quinze missionnaires.

Groupés autour de leurs modestes églises, remplissant, par une natalité féconde et vigoureuse, leurs rangs dégarnis par l'exil, les Acadiens se cabraient contre le destin, et, dans un nouvel élan d'énergie et de patriotisme, voulurent vivre de leur vie propre, résister à l'assimilation plus dangereuse que la persécution, et conquérir, malgré l'adversité, une nouvelle place au soleil des nations dans ce monde nouveau ouvert à toutes les énergies.

L'abbé Charles Hott, qui avait desservi Saint-Basile et ses missions, de 1804 à 1806, à titre de curé résident, fut retiré du Madawaska qui redevint mission de Saint-André de Kamouraska, avec l'abbé Michel-Auguste Amyot comme desservant. Le missionnaire Amyot y faisait deux missions par année, l'une en hiver et l'autre au mois de juin, suivant en cela la coutume de ses prédécesseurs.

Il était d'une profonde piété, d'un dévouement admirable, mais, disait-on, dépourvu de talents administratifs, qualités si nécessaires dans les débuts d'une paroisse. Ses longues marches à la raquette, pendant les hivers de 1807 et 1808, pour aller desservir ses missions lointaines, témoignent hautement de son zèle. Cependant les rares apparitions du missionnaire ne pouvaient suffire aux besoins de la colonie qui réclamait un curé résident. Enfin au mois d'octobre 1808, l'abbé Jean-Baptiste Kelly prenait la direction spirituelle de la rivière Saint-Jean avec Saint-Basile comme résidence. Cette paroisse eut toujours dans la suite un curé stationnaire.

L'abbé Kelly était d'origine irlandaise, comme l'indique son nom, mais sa mère était canadienne, et son prénom de Jean-Baptiste le dit assez haut. Elevé dans le Bas-Canada, il possédait les deux langues du pays. Il alliait à la franche bonhomie du Canadien l'*humour* de la race celtique. Sa correspondance avec l'évêque de Québec porte l'empreinte de son esprit et de sa gaieté hiberno-gauloise. Nous donnons ici quelques traits tirés de ses lettres à Mgr Plessis, dont le plus grand défaut n'était certainement pas un amour excessif de la population du Madawaska, qui, par ses requêtes répétées pour obtenir un curé stationnaire, alors que l'évêque manquait de prêtres, l'avait importuné et peut-être involontairement offensé.

“ La paroisse de Saint-Basile, dit l'abbé Kelly, “ contenait à mon arrivée, cent familles, soit de “ deux à trois cents communians. ” Au mois de

mars suivant, il écrit : “ Je n’ai pas fait un
“ seul sermon depuis que je suis ici, cependant
“ je n’ai pas manqué de prêcher un seul dimanche,
“ et les paroissiens semblent goûter mes instructions.
“ Les gens du Madawaska, quoiqu’ils ne soient
“ pas sans défauts, ont une grande qualité, c’est
“ de se bien tenir à l’église et d’y être attentifs.”

Dans le cours de la même année, il écrit encore
à son évêque : “ Un des cabaretiers me demande
“ s’il est en conscience de vendre du *rhum* à trois
“ cent pour cent de profit, tous frais payés... Ce
“ paroissien a même trouvé ce profit un peu fort...
“ Voyant le profit que l’on retire de la vente
“ de l’alcool, il y a jusqu’à mon bedeau qui veut
“ se faire cabaretier, et nous en avons déjà
“ neuf !”

Le 5 janvier il ajoute : “ Je ne vous parlerai pas
“ de mes misères, je deviendrais importun; seulement
“ je pense que si Saint-Jérôme eût eu soixante
“ lieues à faire en raquettes pour aller à confesse,
“ il eût bien vite cessé d’être solitaire.”

L’abbé Kelly avait non seulement le Madawaska
à desservir mais encore Saint-Joseph de Carleton,
Passamoquoddie, les établissements de Houlton
et de Old-Town, Maine, ainsi que Tobique, Médoctec,
Sainte-Anne et Saint-Jean. Saint-Basile avait
déjà les missions immédiates de la Grande-Rivière
et de Chautauqua.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick conti-
nuait d’accorder sa protection officielle aux mission-
naires qui s’occupaient des sauvages de la rivière
Saint-Jean. Aussi Mgr Plessis conseille-t-il à ces

derniers de rester en bons termes avec les autorités civiles de la province.

La condition du curé de Saint-Basile ne s'était guère améliorée depuis le départ de l'abbé Hott ; toutefois, on venait de réparer le presbytère, et l'église subissait une lente restauration.

D'une santé délicate, souffrant de rhumatisme, l'abbé Kelly ne pouvait suffire aux multiples devoirs de la cure et des missions nombreuses dont il avait la charge ; aussi l'évêque le rappela-t-il au mois d'octobre 1810.

Il eut pour successeur l'abbé Louis Raby, ci-devant vicaire à Saint-Laurent, près Montréal. Le nouveau curé était jeune — il avait vingt-trois ans — mais doué de grands talents. Cependant, si l'on en croit la chronique du temps, il était d'une nature timide, d'un extérieur froid et peu engageant, se mêlant peu à ses gens qu'il connaissait partant peu. Il se livrait à l'étude des classiques, à laquelle il passait la majeure partie de ses journées.

“ Que faire en un gîte à moins que l'on ne songe ? ”

Le peuple disait : “ C'est au curé de connaître ses paroissiens et non à ceux-ci de connaître le curé, ” et, au début, ils se tenaient à distance du nouveau pasteur, par trop studieux. Les *notables*, les *lettrés*, les *têtes dirigeantes* de la paroisse, ceux dont la compétence en la matière ne laissait aucun doute dans l'âme de leurs coparoissiens moins *illuminés*, se disaient entre eux qu'il eût été préférable d'avoir “ un curé qui eût fini ses classes de latin ! ” Néanmoins le grand sens de justice, le dévouement, les mérites personnels du curé-écolier lui attirèrent

bientôt toutes les sympathies, et il partit, trois ans après, regretté sincèrement de tout le Madawaska.

L'administration de l'abbé Raby fut marquée par un événement mémorable pour le Madawaska, et qui fait époque dans les annales ecclésiastiques des provinces maritimes : la visite pastorale de l'illustre Evêque de Québec, Monseigneur Joseph-Octave Plessis.

C'était la deuxième fois qu'un évêque de Québec visitait officiellement cette partie de son diocèse qui s'étendait à travers tout le Canada.

Mgr Plessis partit de Québec au commencement de juin 1812, à bord de la barque "*Angélique*," descendit le fleuve Saint-Laurent, longea la côte du Nouveau-Brunswick en visitant toutes les paroisses et missions de la Gaspésie, du Golfe Saint-Laurent et de la Nouvelle-Ecosse. De cette dernière province, il passa à l'Ile du Prince-Edouard et de là au Cap-Breton et aux Iles Madeleine. Il se rendit également à Memramcook, revint à Gêdaïque pour reprendre le golfe qu'il remonta jusqu'à la Baie des Chaleurs.

Sa Grandeur avait décidé de poursuivre sa route jusqu'au Madawaska, par la voie de la rivière Restigouche et de la Grande-Rivière. Arrivé à Saint-Joseph de Carleton, sur les confins de la Baie des Chaleurs, il partit avec l'abbé Charles-François Painchaud, curé du lieu, (fondateur du collège de Sainte-Anne de la Pocatière, 1827), l'abbé Côté, son chapelain, et Louis Lemieux son domestique, pour la mission de Restigouche où les indigènes promirent de conduire le "*Grand Patliace*" et ses compagnons jusqu'à la Grande-Rivière, là les

gens du Madawaska devaient venir le rejoindre.

C'est au cours de ce voyage apostolique que la guerre fut déclarée entre l'Angleterre et les Etats-Unis, le 18 juin 1812.

Ce n'est pas non plus sans avoir plusieurs aventures que l'évêque accomplit ce long pèlerinage. Il rapporte, dans son journal, qu'un jour, en traversant le détroit de Northumberland pour se rendre au Cap-Breton, des pêcheurs neo-écossais le prirent pour un corsaire américain et se mirent en devoir d'attaquer ce pirate qui osait s'aventurer dans les eaux britanniques. Quels ne furent pas leur surprise et leur regret lorsqu'ils découvrirent que l'écumeur de mer *yankee* n'était autre que leur propre évêque, en route pour confirmer leurs enfants. La plupart des pêcheurs étaient catholiques. Ils firent gauchement des excuses, au grand amusement du prélat et de sa suite, qui s'estimaient trop heureux de n'avoir pas affaire à des Américains dans cette rencontre. Les pêcheurs escortèrent l'évêque jusqu'au port. (*Foyer Canadien*, 1864.)

Le distingué prélat a laissé à l'histoire un journal de sa visite pastorale. Nous citerons textuellement la partie qui se rapporte au Madawaska.

JOURNAL DE MGR PLESSIS

Madawaska où se rendait l'évêque est une contrée disputée entre les deux gouvernements anglais et américain. Il ne jugea pas tout à fait prudent de s'y rendre avant d'y avoir été précédé d'une per-

sonne grave et intelligente, capable de connaître en arrivant sur la rivière Saint-Jean s'il ne se serait pas introduit quelque parti ennemi, et de lui en donner promptement avis, afin qu'il pût rétrograder ou prendre sa route par la rivière du lac Matapédiac (*depuis, chemin Kempt*) qui l'aurait au moyen d'un long portage conduit à la rivière Métis qui se décharge dans le Saint-Laurent entre Matane et Rimouski. Au conseil tenu le mercredi soir, il fut décidé que l'abbé Painchaud, avec deux sauvages et un canot prendrait les devants le lendemain de grand matin, qu'il ferait une marche forcée, que s'il apercevait quelque signe de trouble dans la rivière Saint-Jean, il reviendrait promptement l'en informer, que si tout y était calme, comme il était plus probable, il enverrait de là au portage Waghensis des vivres et des canots pour transporter le prélat et son bagage à Madawaska, ce qu'il promettait devoir être exécuté le samedi matin à dix heures, temps où l'évêque serait hors de ce portage. En conséquence, les cinq autres devaient rester à l'entrée du portage dans lequel les autres sauvages n'auraient autre chose à faire que de l'accompagner et transporter ses effets.

Sept. 1, 2, 3. — Le jeudi, jour du Sacerdoce, l'évêque, privé non seulement de la satisfaction de célébrer cette fête dans quelque une des églises de son diocèse mais encore de pouvoir dire la messe, s'en consola, comme il put, devant Dieu, dans une oraison souvent troublée et par la pluie qui tomba tout le matin de ce jour, et par l'abondance du saumon dont la pêche donna plus de distractions

que les autres jours aux canoteurs et aux passagers. Au dîner il partagea quelques gouttes de liqueur qui leur restaient, ce pour se réjouir (à une grande distance) avec ceux de son clergé qu'il supposait assemblés pour terminer par une agape cette fête toute cléricale.

Cependant la rivière devenait de plus en plus étroite et annonçait que l'on approchait de sa source, lorsque tout à coup les canots la laissèrent pour prendre celle de Waghensis, maussade ruisseau embarrassé d'arbres renversés, et couvert, l'espace d'une lieue, de branches d'aulnes qui se croisent mutuellement d'une rive à l'autre, et crèveraient les yeux des voyageurs si ceux-ci étaient peu soigneux de se garantir.

Sept. 4. Ce fut à travers tous ces embarras, que les canots franchissaient à peine, que l'on parvint à l'entrée du portage, le vendredi soir, terrain tremblant, plein de sources et d'humidité où le premier morceau de bois rangé pour préparer la place d'une cabane, décéla un lézard qui vraisemblablement n'était pas le seul de son espèce.

Comme il restait encore plus d'une heure avant le coucher du soleil, l'évêque tint à ses dix sauvages la promesse qu'il leur avait faite de planter une croix sur sa route comme un monument de son passage. On mit hache en bois. Avant la nuit la cabane fut faite, la croix préparée, plantée et bénite solennellement. *(Cette croix a été depuis renouvelée plusieurs fois. Elle existe encore sur une élévation qui domine les vallées de la Restigouche et de la Grande-Rivière.)* Après le souper, il leur fit une distribution

de chapelets qui fut suivie de leurs cantiques ordinaires.

Sept. 5 — Le lendemain il s'agissait de passer le portage. Il n'a réellement que huit milles de long, mais se trouve à en avoir plus de neuf à raison de la quantité d'arbres renversés qui s'y rencontrent et qui souvent, obligent à de grands détours pour recouvrer le sentier perdu. Il n'est pas rare d'y trouver deux ou trois arbres renversés les uns sur les autres ; autant d'escaladages qu'il faut faire et qui ajoutent grandement à la difficulté de la route. L'évêque quoique muni d'un bâton, eut souvent besoin de son chapelain pour s'empêcher de tomber, et se trouva excessivement fatigué en arrivant à l'autre extrémité du portage, ayant mis cinq heures et demi à le traverser.

Sept. 6 — Vainement se flattait-il d'y trouver des canots de la rivière Saint-Jean : rien ne parut de la journée. Lassé d'attendre et n'entendant parler de rien, le dimanche matin il assemble les sauvages, leur exprime son inquiétude, insiste sur le retard excessif qui lui faisait craindre qu'il ne fût arrivé quelque accident à M. Painchaud, d'ordinaire si ponctuel, leur fait considérer que les vivres vont manquer pour eux et pour lui, et conclut à ce que les plus vigoureux de la bande retournent à Waghensis chercher une couple de canots pour s'acheminer vers la rivière Saint-Jean.

Il est vrai de dire qu'il restait au prélat de la viande salée pour plus d'un jour, mais il était réduit au dernier morceau de pain pour lui et ses deux jeunes gens. Quant aux sauvages, entre les mains

desquels il avait compté le jeudi dix-huit saumons de taille fort au-dessus de la *médiocre* (*moyenne*), soit qu'ils en eussent laissé quelques-uns à l'entrée du portage, soit qu'ils eussent tout dévoré selon leur coutume, toujours ne leur restait-il plus qu'un canard à dix, et ils n'avaient pas encore déjeuné.

Ils ne répondirent rien à la proposition, mais cinq d'entre eux jetant de côté leurs chapeaux se ceignirent la tête de mouchoirs et gagnèrent le bois. Interrogés combien il leur fallait de temps pour aller et revenir, ils demandèrent trois heures. "Je vous en donne cinq," répartit l'évêque, qui en cela se trouvait très-libéral. Cependant il s'en écoula huit, et ils ne reparaissaient pas. Le soir approchait. Il y avait trente et une heures qu'il était en attente, et son inquiétude redoublait, lorsque vers les cinq heures, un cri se fit entendre du ruisseau voisin. C'étaient des Canadiens de la rivière Saint-Jean, avec trois petits canots d'écorce et des rafraîchissements. Leurs voitures étaient insuffisantes pour se charger de tout transporter. Ils prirent donc l'évêque et son domestique et une partie des effets. Le reste demeura avec M. Côté, chargé de suivre dans le premier des canots sauvages qui arriverait du portage. On fit trois parts des vivres qui avaient été apportées, dont deux restèrent pour M. Côté et les sauvages. Des deux canots, qu'ils s'étaient mis en devoir de transporter il n'en arriva qu'un, l'autre ayant été laissé dans le bois parce que les sauvages succombaient dessous. Il y avait environ une demi-heure que l'évêque était parti lorsque M. Côté s'embarqua. Il le joignit à huit heures du

soir à deux lieues et demie de là, où il le trouva cabané pour la nuit et ne l'attendant plus.

Voici ce qui avait donné lieu au retard extrême des canots attendus le samedi matin, à la sortie du portage et rendus seulement le dimanche soir. M. Painchaud n'avait jamais fait le voyage du Madawaska. Mal informé par les sauvages qui ne connaissent pas les distances et ne les mesurent que par le plus ou moins de temps qu'ils mettent à les parcourir, par exemple, une journée, une demi-journée, etc., il s'était persuadé que de la sortie du portage il n'avait à faire qu'environ deux lieues et quart par une rivière aisée pour tomber sur la rivière Saint-Jean. Mais la distance est de neuf à dix lieues, d'abord par un ruisseau nommé le ruisseau du portage aussi embarrassé d'aulnages que celui de Waghensis et ensuite par la Grande-Rivière où il n'y a pas moins de sept portages à faire, outre qu'elle est embarrassée de beaucoup de gros arbres qui la traversent, de cabanes et de chaussées de castors, et qu'en cette saison les eaux y sont si basses que les canoteurs et souvent les passagers font plus de chemin à gué que dans les canots, ce qui ne saurait manquer de prolonger la route. Ajoutez que les deux sauvages qui accompagnaient l'abbé Painchaud, eurent une peine inconcevable à passer leur canot dans le portage, qu'ils l'y brisèrent en partie, et qu'avant de rembarquer il leur fallut plus d'une demi-journée pour le gommer et réparer, de sorte qu'au lieu d'arriver sur la rivière Saint-Jean le vendredi, il ne s'y rendit que le lendemain après-midi vers les trois heures, et que les hommes par lui envoyés

au-devant de l'évêque, ignorant qu'il fût dépourvu de canots couchèrent en route et se rendirent fort lentement, étonnés de ne pas le rencontrer à chaque instant.

Sept. 7 — Le prélat ne tarda pas à voir par lui-même ce qu'était cette Grande-Rivière. Il lui restait environ sept lieues à faire le lundi pour en sortir, et quoique parti de son campement au soleil levant il n'atteignit la rivière Saint-Jean qu'à deux heures de l'après-midi. Il était encore à six lieues de l'église de Saint-Basile, sous l'invocation duquel est la paroisse de Madawaska ; il les fit en six heures au moyen de neuf canots habilement conduits à la perche par les habitants du pays.

Cet établissement est, comme l'on sait, sur la rivière Saint-Jean qui a plus de cent lieues de cours et se décharge dans la Baie Française. A environ quatre-vingt-douze lieues de son embouchure, elle reçoit la rivière Madawaska qui sort du lac Témiscouata. Au confluent de ces deux rivières était autrefois un village de Malécites dont il ne reste plus qu'une ou deux cabanes. Ce village avait tiré de la rivière même son nom de Madawaska, qui s'est étendu depuis aux établissements français de la rivière Saint-Jean. Le premier prêtre qui fut envoyé à ces sauvages était feu M. Adrien Leclerc, 1786-1787, lors curé de l'Isle-Verte. Ils étaient les seuls habitants de cette contrée, — (*Le Madawaska comptait environ vingt familles françaises en 1787*) — car il en est de la rivière Saint-Jean comme de tout le reste de la province du Nouveau-Brunswick, qui n'a commencé que longtemps après la conquête

du Canada par les armes britanniques, à avoir d'autres habitants que les sauvages, si l'on en excepte un petit nombre de familles acadiennes établies à trente lieues de l'embouchure de cette rivière au lieu nommé Sainte-Anne, voisin de celui où l'on a établi, sur la même rivière, la ville de Frédérickton, devenue capitale de cette province depuis sa séparation d'avec la Nouvelle-Ecosse. Pendant les trois ans que dura la mission de M. Leclerc, qui se réduisait à deux ou trois semaines par année, quelques familles partie acadiennes partie canadiennes allèrent prendre des terres de la couronne sur les bords du Saint-Jean, dans la partie la plus voisine de ce village. En 1792 elles se trouvèrent au nombre de 24, — (31 serait le nombre plus correct) — et adressèrent une requête à l'évêque de Québec pour obtenir la permission de construire une chapelle, qui leur fut accordée. Maintenant on y compte 110 familles répandues des deux côtés de la rivière sur un espace de huit lieues. (*Il faudrait lire onze lieues et non huit, puisque l'établissement de Chautauqua ne comptait pas moins de douze familles en 1812.*)

... Suivant la ligne de démarcation fixée entre les possessions américaines et britanniques par le traité de 1783 (Versailles), toute cette contrée devrait appartenir aux Etats-Unis. Le gouvernement anglais n'en disconvient pas, mais se croit autorisé à la garder par manière de représailles pour d'autres portions que les Etats-Unis lui retiennent, et s'abstient cependant d'y concéder des terres.

On conçoit que dans un moment de guerre, il

est difficile de compter beaucoup sur les dispositions du peuple qui habite une telle contrée, et dont le sort ne peut être fixé qu'à la paix prochaine. Aussi plusieurs de ces habitants ont-ils dernièrement refusé de remplir le devoir de miliciens britanniques. " Dans deux mois, disent-ils, on décidera peut-être que nous appartenons aux Etats-Unis : quelle nécessité de nous exercer pour les aller combattre ? "

Les habitants du Madawaskâ étant un composé *des rebuts* de l'Acadie et du Canada, forment une peuplade mal unie, indocile, peu disposée à prendre les bonnes impressions qu'un pasteur s'efforce de leur donner. Cette rude paroisse a déjà lassé la patience de plusieurs bons prêtres. On l'en a quelquefois privée, mais elle est devenue trop nombreuse pour qu'on emploie désormais la même punition. Des vices grossiers y feront place, aussi bien qu'ailleurs, à de belles vertus chrétiennes, lorsque la prédication, l'éducation auront dissipé les nuages de l'ignorance qui y domine encore. Ces précieuses semences ne peuvent manquer de porter tôt ou tard des fruits de salut.

Sept. 8 — L'évêque y ouvrit sa mission le mardi matin, et la termina le jour suivant, après avoir confirmé quinze personnes, imposé une pénitence publique à des concubinaires et excité les paroissiens à la prochaine construction d'une nouvelle église, sur laquelle ils n'ont encore pu s'entendre, quoique tous convaincus de sa nécessité.

Sept. 9 — Là se trouvait, depuis un mois un prêtre irlandais, M. Chs. French de l'ordre des Frères Prêcheurs, qui se présenta pour s'aggréger

au clergé du diocèse de Québec. (*Ce Dominicain était frère de Lord French, et fut le premier missionnaire résident de Saint-Jean. Il fit aussi du ministère à Miramichi et mourut aux Etats-Unis.*) L'évêque agréa ses services, sous le bon plaisir du gouvernement, lui conseilla de descendre à Frédéricton pour présider lui-même au transport d'une quantité de livres qu'il y avait laissés, puis ayant fait ses adieux à M. Painchaud, qui l'avait accompagné dans cette mission de la meilleure grâce du monde, et prenant avec lui M. Raby, missionnaire du lieu, et M. Côté, son chapelain, et Louis Lemieux son domestique, ils se mirent en canot le soir même pour retourner au Canada. Les heures lui semblaient des journées, lorsqu'il réfléchissait à l'inquiétude que pouvait donner sa longue absence et à la multiplicité des affaires qui l'attendaient.

La portion de la rivière Saint-Jean qui restait à parcourir pour arriver à celle de Madawaska, était d'environ une lieue et demie. C'est bien la partie la plus avancée et la plus florissante de la rivière ; les terres y sont belles et fertiles, le foin, le grain, les patates y viennent en abondance. Mais deux choses nuisent extrêmement à l'établissement de cette rivière : la première, c'est qu'elle est la plus dépourvue de poisson qu'il y ait peut-être au monde, de sorte que les nouveaux colons, dès leur arrivée, sont obligés de payer tous les vivres ou de les apporter avec eux. Il y a, à la vérité, une pêche de saumons au pied de la chute nommée le Grand-Sault, mais ce Grand-Sault est à onze lieues au-dessous de l'église de Saint-Basile, et combien de

gens n'ont pas les voitures d'eau nécessaires pour faire ce trajet ? Quant à voyager par terre nul ne l'entreprend, n'y ayant aucun chemin de tracé.

Le second obstacle qui retarde l'établissement de cette colonie, est le défaut de communication. Les habitants ont plus de trente lieues à aller au fleuve Saint-Laurent, et soixante à aller à Frédéricton : voilà néanmoins leurs seuls débouchés. Comment tirer parti de leurs denrées ? Les frais des voyages n'en absorbent-ils pas presque tout le profit ?

Le soleil s'était couché lorsque les voyageurs arrivèrent au village, c'est-à-dire au confluent des deux rivières. Presqu'à l'entrée de celle de Madawaska, se trouve un rapide dangereux où l'habileté des canoteurs suffit à peine à contenir les frêles nacelles qu'ils conduisent à travers de gros bouillons ; les canots d'écorce en usage dans ce pays sont les plus petits que l'on connaisse. Cela vient peut-être de ce que les bouleaux y ayant d'ordinaire peu de circonférence, les sauvages et autres habitants aiment mieux faire leurs canots petits, que d'y introduire un trop grand nombre de morceaux d'écorce.

Quoi qu'il en soit, ce rapide fut franchi, ainsi que le rocher qui l'avoisine et par-dessus lequel on fit portage, et l'on campa dans le bois à une demi-lieue au-dessus de l'embouchure de cette rivière, qui a dix lieues de cours et tient comme il a déjà été observé, au lac Témiscouata auquel elle doit son origine.

Sept. 10 — Il était environ deux heures de l'après-midi, le lendemain, lorsque l'on arriva sur les bords de ce lac. Il a sept lieues de long et une ou une et

demie de largeur. Les bords en sont agréablement couverts de monticules chargés de bois curieux à voir dans cette saison où les couleurs des feuillages sont si variées.

Un vent trop fort obligea de faire une pause à l'entrée du lac. C'est ce qui arrive souvent, les canots étant trop petits pour résister aux vagues. Vers les cinq heures du soir, il fut possible de remettre à l'eau et les conducteurs ne manquèrent pas d'en profiter. Enfin à neuf heures on arriva à l'entrée du portage, que nous nommons le portage de Témiscouata ou de Madawaska, mais que les gens du pays appellent le portage du Canada, parce que c'est réellement vers le milieu du portage que l'on tombe dans cette province.

Un nommé John Lang, ancien courrier, demeure seul avec sa famille à l'entrée de ce portage, et reçoit du gouvernement deux chelins par jour, à la seule charge d'y demeurer, ayant, du reste, autour de lui, une vaste quantité de terre, dont il peut défricher autant qu'il lui plaît, sans craindre d'être molesté par ses voisins. Les voyageurs de quelque côté qu'ils viennent, s'estiment fort heureux de trouver une maison en cet endroit, surtout dans le mauvais temps. L'évêque la loua pour cette nuit, et de deux cabanes qui l'avoisinent, l'une fut occupée par les dix canotiers qui formaient sa brigade, l'autre par la famille du propriétaire.

Sept. 11 — Le vendredi, de grand matin, on se mit en route dans le portage. Il est long de douze lieues et quatorze arpents, bonne mesure. A cette époque le chemin était aussi beau qu'on peut l'espérer ;

avant déjeuner il y avait déjà deux lieues de faites, au bout desquelles la caravane fut rencontrée par cinq hommes et quatre chevaux que M. Létang, curé de Saint-André, envoyait au-devant du prélat. Alors les habitants venus de Madawaska se retirèrent, et ceux de Saint-André, ayant trois espèces de traîneaux ou plutôt de mémoires avec des perches y entassèrent le bagage, et l'on continua la route par un chemin généralement beau, où la plupart des molières que l'on rencontre sont bordées de pièces de bois disposées de manière à pouvoir le franchir assez aisément. . . .”

* * *

Après avoir vaillamment enduré les nombreuses privations et contrariétés de ce long voyage vraiment apostolique, Mgr Plessis atteignit enfin sa ville épiscopale le 16 septembre.

Ce récit nous donne certains détails du plus haut intérêt sur l'histoire primitive du Madawaska. Sa narration circonstanciée, ses incidents de route, ses descriptions lui donnent une couleur locale et un cachet tout particulier. Cependant le digne évêque, ou plutôt l'historien de son voyage, s'étend longuement sur les défauts, la grossièreté, l'origine douteuse des colons de la contrée, négligée et isolée du reste de la civilisation, exprimant toutefois l'espoir que la religion et l'éducation opéreront un changement favorable dans l'avenir.

Sans mettre en doute la droiture des intentions de l'éminent évêque, ni le bien fondé de ses griefs contre les habitants du Madawaska, il faut pourtant tenir

compte que Mgr Plessis ne les a vus qu'en passant, et ce, à une époque où tout était instable, avec des frontières non encore définies, et de plus en temps de guerre. Son appréciation cependant eût été plus complète, si, après avoir énuméré les défauts de la population, il eût rendu hommage à ses vertus incontestables, à son hospitalité proverbiale, à sa patience dans l'adversité, à son courage, qui dans les circonstances difficiles, ne fut jamais moins qu'héroïque, et qui a fourni à l'histoire du Canada et de l'église catholique quelques-unes de leurs plus belles pages. On admettra facilement que le successeur de Mgr de Laval a jugé ses diocésains plutôt au point de vue des rapports administratifs qu'il eut avec eux, rapports qui du côté des colons du Madawaska, pour être toujours respectueux, n'ont pas laissé d'être quelquefois importuns et empreints d'acrimonie au sujet de la desserte de leur mission. Car les autres visiteurs de marque, qui passèrent par la rivière Saint-Jean à peu près à la même date, ont presque tous laissé des appréciations élogieuses sur le caractère de la population et sur la probité de sa vie. Mgr Plessis aurait-il, lui, comme tant d'autres, méconnu le tempérament acadien qui à cette époque dominait dans la colonie ?

L'année suivante, l'honorable Joseph Bouchette, arpenteur général du Bas-Canada, historien et géographe bien connu, visita aussi le Madawaska ; il y revint en 1817 et 1831. Dans son rapport de 1813, il dit : " Je séjournai dans la nouvelle colonie " du Madawaska, où j'ai trouvé un petit peuple " industriel et prospère." En 1831, il ajoute :

“ Cette colonie est déjà dans un état de grande
“ prospérité. On y cultive largement le blé et on
“ y fait un commerce très prospère de farine qui se
“ vend à Frédéricton à un prix rémunérateur.
“ Quoique cette colonie ait été longtemps considérée
“ comme faisant partie du Bas-Canada, elle a tou-
“ jours été depuis sa fondation sous la juridiction
“ du Nouveau-Brunswick. Ses établissements s’é-
“ tendent maintenant à ceux des Anglais de cette
“ province, tandis que ce n’est que depuis quelques
“ années que le Bas-Canada a commencé à coloniser
“ les frontières impénétrables qui avoisinent cette
“ colonie. Cette population est devenue aujourd’hui
“ un peuple loyal, industriel et prospère.”

Nous ajouterons à ce témoignage un autre, non moins intéressant, celui d’un des premiers historiens du Nouveau-Brunswick, Peter Fisher, qui a bien connu le peuple du Madawaska, et qui, en sa qualité d’Anglais, n’est pas susceptible d’une sympathie exagérée pour les descendants des Acadiens. Voici ce qu’il écrit au sujet de ceux-ci : “ Les habitants
“ de cette région sont les descendants des anciens
“ Acadiens établis autrefois en différents endroits
“ de la rivière Saint-Jean, et qui à l’arrivée des
“ loyalistes ont remonté cette rivière jusqu’au-dessus
“ du Grand-Sault, où ils furent rejoints par quelques
“ colons venant du Canada. Ils forment un établis-
“ sement à part de celui des Anglais. Ils ont toujours
“ été depuis des colons paisibles et bien disposés
“ envers le gouvernement. Ils forment aujourd’hui
“ un peuple gai, honnête aimant la paix et très
“ hospitalier.”

L'américain Jackson, dans son rapport géologique de l'année 1836, donne une agréable description du Madawaska. Nous regrettons ne pouvoir la citer en entier tant elle nous paraît véridique.

“ L'établissement du Madawaska, dit-il, paraît
“ compter à peu près 3000 âmes, dont 900 demeurent
“ au-dessus du Petit-Sault. La plupart de ces colons
“ sont les descendants des Français exemptés
“ (French Neutrals) ou Acadiens qui ont été bannis
“ de la Nouvelle-Ecosse par la violence anglaise.
“ Ce peuple s'est premièrement établi aux environs
“ de Frédéricion, et ensuite s'est transplanté au-
“ dessus du Grand-Sault, où il a jeté les fondations
“ d'un établissement nouveau. Ces Acadiens, au
“ nombre desquels on doit compter plusieurs Cana-
“ diens-Français, forment aujourd'hui un peuple
“ tout à fait à part. Il est aussi remarquable par
“ sa simplicité de vie que par la probité de ses mœurs
“ et l'honnêteté des relations entre patrons et ou-
“ vriers. Quoiqu'on les dise rusés pour les contrats
“ d'occasion, ils n'en sont pas moins probes, indus-
“ trieux, polis et hospitaliers, non seulement envers
“ leurs compatriotes, mais encore envers les étrangers.
“ ... Il est un peuple gai, content et heureux, très
“ sociable dans ses rapports quotidiens : ils ne se
“ rencontrent jamais sans le traditionnel salut. Tandis
“ qu'ils ont conservé bien des traits caractéristiques
“ du paysan français, il est curieux de les voir con-
“ naître si peu le pays de leurs ancêtres. Ils parlent
“ le français avec l'accent du terroir, mais ils com-
“ prennent parfaitement le français tel qu'il est
“ parlé à Paris. — (*Soyons fiers de comprendre le*

Parisian French et avec Monsieur Jourdain, continuons à faire de la prose française sans le savoir.) —

“ Très peu comprennent ou parlent l’anglais. Les femmes et les enfants ne le parlent pas du tout. . .
“ Les voyageurs doivent se rappeler qu’il n’y a que l’argent et l’or monayés qui aient cours en cet endroit, et qu’il n’y a pas d’hôtelleries publiques, mais qu’il est toujours facile de trouver le couvert et d’être reçu dans la demeure de ces paysans avec la plus franche hospitalité, ce qui n’est pas appréciable à prix d’argent.”

Donnons enfin l’opinion de Rameau de Saint-Père, l’historien le plus renseigné sur les choses d’Acadie.
“ Les Acadiens transplantés de la rivière Saint-Jean à Madawaska ont été l’origine d’une forte et nombreuse colonie qui s’est multipliée dans les montagnes et qui fait honneur à sa race. Abandonnée de tout le monde dans ces montagnes désolées où elle se trouvait à plus de vingt lieues de tout pays habité et sans autre communication que le Saint-Jean. . . elle ne s’abandonna pas elle-même, et avec l’invincible énergie qu’elle a montrée partout, elle se prit à lutter contre la nature et à reformer ses établissements.”

Voilà des témoignages qu’on ne peut soupçonner de partialité, tant à cause de la compétence de leurs auteurs, que pour la nationalité anglaise de quelques-uns, gens d’ordinaire peu enclins à exagérer la louange quand ils parlent des Français.

Nous pourrions citer plusieurs autres témoins, tels que Sir John Harvey, qui a connu cette région dans les temps les plus mouvementés de son histoire,

le Chanoine Mercier, Sir Arthur Gordon, les agents Davies, Deane et Kavanagh, du Maine, qui tous parlent élogieusement du peuple du Madawaska.

Mgr Plessis toutefois, et malgré son humeur chagrine de fin de tournée pastorale, état d'âme assez explicable après le passage laborieux des nombreux portages de Restigouche, Waghensis et Grande-Rivière, n'oublia pas les besoins de la colonie, et y envoya, cette fois, un curé de talents administratifs éprouvés, dont l'arrivée fut saluée par des réjouissances publiques: c'était l'abbé Marcoux, dont la popularité fut grande et qu'il a su exploiter au profit de ses œuvres et pour le bien de ses paroissiens. En effet, il commença, dès 1814, les travaux de la nouvelle église. La faveur qu'il s'était acquise, auprès du gouvernement du Nouveau-Brunswick, lui valut un secours pécuniaire, considérable pour le temps, la somme de \$200.00, pour fins de construction de son église.

A l'été de 1817, le nouveau temple était complètement terminé. Cette église, la troisième de Saint-Basile, avait des proportions considérables. Il y a quelques années, on pouvait encore voir les ruines de ses fondations à l'angle sud-est de l'église actuelle.

L'abbé Marcoux était fait pour l'action, et son énergie persuasive ne connaissait pas d'obstacles. Il étudia la langue abénaquise, se rendant maître de toutes les énigmes de sa linguistique étrange, fait qui émerveilla les Malécites au point de les laisser à court d'hyperboles laudatives pour la sagacité du nouveau *patliace qui parlait sauvage*.

Les succès de l'abbé Marcoux ne tardèrent pas

à être connus à Québec, et Mgr Plessis en félicita son prêtre, qui avait su toucher la fibre vibrante d'un peuple généreux.

* * *

Un autre événement qui mérite d'être noté dans les annales de la contrée fut la visite, quoique fortuite, du gouverneur général du Canada, Sir Georges Prevost, à l'humble presbytère de Saint-Basile, au printemps de 1815.

Sir George Prevost, qu'on s'est plu à appeler le protecteur des Canadiens-Français, se rendait à Londres pour répondre aux accusations portées contre lui, pendant la guerre de 1812, par les loyalistes et le Family Compact, au sujet de son attitude modérée et peu belliqueuse envers les Américains.

Blessé jusqu'au fond de l'âme, Sir George n'attendit pas l'ouverture de la navigation pour passer en Angleterre ; il résolut de partir aussitôt, au milieu de l'hiver, par voie du Saint-Jean. Après avoir fait une centaine de milles, monté sur des raquettes, il vint, un soir d'avril, frapper à la porte de M. Marcoux et demander l'hospitalité.

Le curé de Saint-Basile semble avoir été au courant de la situation délicate dans laquelle se trouvait son hôte, distingué autant par ses qualités de cœur et sa bravoure que par son rang ; aussi fit-il tout en son pouvoir pour recevoir dignement l'illustre prévenu de la cour de Saint-James.

Le 15 avril 1814, il écrivait à son évêque : " Son Excellence a couché au presbytère. J'ai mis tout

dehors pour le recevoir, tout ce qu'on peut mettre dehors au Madawaska ! ”

Sir Georges Prevost mourut des fatigues de ce voyage, en Angleterre, au moment où son innocence allait être proclamée. L'histoire s'est depuis chargée de justifier la conduite du gouverneur Prevost, qui, afin de ne pas irriter inutilement les Américains, dont la majorité ne semblait pas favorable à cette guerre, se contenta de rester sur la défensive. On se rappelle, en effet, que l'Angleterre venait de coaliser les puissances européennes contre Napoléon, et ne pouvait efficacement aider le Canada. C'est cet exposé qui a prouvé la sagesse de l'attitude du général Prevost.

* * *

La guerre de 1812 avait laissé les frontières du Maine et du Nouveau-Brunswick dans un état plus déplorable qu'auparavant. La population du Madawaska, tant que durèrent les hostilités, fut continuellement dans la plus grande anxiété. Son sort, de même que son allégeance, dépendait de la fixation des frontières. Officiellement ils gardèrent la plus scrupuleuse neutralité. On songea même un jour à proclamer la région contestée en pays indépendant. Résolution plus fière que pratique ou même sérieuse.

Tant que se poursuivit la guerre, des émissaires américains parcoururent constamment les frontières. Plusieurs postillons canadiens furent arrêtés à l'ombre même des forts du Grand-Sault et de Presqu'Île. Des maraudeurs, des braconniers, des

francs-tireurs infestaient les forêts du lac Témiscouata, rendant le service postal canadien aussi périlleux que coûteux, de sorte qu'aucun courrier n'osait plus s'aventurer dans ses sentiers sans une escorte de miliciens.

Un autre événement qui se rapporte à cette époque et qui mérite une mention pour le retentissement qu'il eut dans la région, est le passage du 104^e régiment d'infanterie du Nouveau-Brunswick, en 1813, en marche vers les frontières menacées du Bas-Canada. Parti de Saint-Jean N. B., le 11 février, il arriva à Québec, le 27 du même mois, sans perdre un seul homme.

Ce régiment était composé de loyalistes. Or, comme à cette époque de guerre toutes les rumeurs les plus fausses, les plus contradictoires et souvent les plus fantaisistes étaient mises en circulation, le bruit fut répandu dans le Madawaska, que les loyalistes armés venaient pour chasser les colons français de leurs terres parce que, comme à la Nouvelle-Ecosse, ils ne voulaient pas prendre les armes contre les Américains. L'émoi fut grand. Déjà on faisait des préparatifs, les uns pour la résistance avec l'aide des Américains, les autres pour la fuite, quand le défilé régulier du bataillon passa sans aucune manifestation d'hostilité. Les loyalistes allaient cette fois se battre contre des soldats, et non contre des colons désarmés.

La guerre de 1812 démontra aux autorités du Nouveau-Brunswick et du Bas-Canada le manque de protection de leurs frontières et des routes militaires et postales de l'est du Canada. Des hostilités

continuelles dans la région contestée rendaient les voies de communications, dans cette partie, peu sûres. Le Bas-Canada prit l'initiative, établissant entre le fleuve Saint-Laurent et la rivière Saint-Jean une série de dix postes placés sous la garde des Vétérans Royaux, soldats congédiés à la suite de la paix de Gand, 1814. (Joseph Bouchette.)

Ces sergents de campagne recevaient deux shillings par jour pour demeurer à ces postes et donner asile aux voyageurs, qui, en retour du gîte, donnaient une modique rémunération. Les vétérans établis dans ces postes étaient au nombre de vingt-trois lors de leur installation en 1814 et 1815. Ils n'étaient plus que quinze en 1823, encore étaient-ils dans un état voisin de la famine. La plupart de ces gardiens se fixèrent sur des terres et devinrent ainsi les premiers colons de la vallée du Témiscouata. Tels sont les Smith, Simpson, Jones, Slight, McDonald, Stripman, Bannon, Ruff, Clifford, Gardner, Doll, Henry, Gillaway, Peters, Hogg, Payne, McLeod, Wandiskin, Whitehead, Anderson. Cette liste est fournie par John McPherson, lieutenant-colonel du 4^e bataillon des Vétérans Royaux, 1817.

Le Nouveau-Brunswick, pour sa part de protection des routes et des voyageurs, songea à coloniser le comté actuel de Victoria. La province avait toujours maintenu les postes du Grand-Sault et de Woodstock, mais les lieux intermédiaires n'étaient pas protégés.

Sa première colonie fut celle de la Rivière-au-Saumon, où elle concéda des terres aux soldats qui avaient pris part à la guerre de 1812. Ces soldats-

colons, ayant conservé le goût des expéditions militaires, devaient échanger avec les colons américains, établis de l'autre côté des frontières, plus d'une fois des coups de feu au compte de leurs gouvernements respectifs.

Les Rangers du Nouveau-Brunswick s'établirent en grand nombre dans le comté de Victoria, et les quelques pionniers du Madawaska, qui les y avaient précédés, abandonnèrent l'établissement de l'embouchure de l'Aroostook, fondé par Pierre Duperré et seize autres colons en 1816.

L'Etat du Maine, de son côté, encourageait la colonisation du terrain disputé, et envahissait la vallée supérieure de l'Aroostook. Quelques colons même traversèrent le Saint-Jean pour se fixer à Méruimticook, (Rivière Baker).

Une ère de colonisation intense commençait tout autour de l'établissement du Madawaska ; ce dernier se développait rapidement et ouvrait de nouveaux cantons en remontant la rivière.

Chautauqua et Grand-Platin recevaient plusieurs colons dont les premiers furent Germain Saucier, Jean-Baptiste Daigle, Dominique Daigle, Michel Morin, José Michaud, Emmanuel Michaud, Raphaël Michaud, Sigefroi Nadeau, Bélonne Ouellet et Hubert Caron.

Saint-Hilaire, fondé quelques années après Chautauqua, compte au nombre de ses premiers tenanciers, Hilaire Cyr, Hilarion Daigle, Louis Albert, Paul Marquis, Théotime Chassé, Olivier Chassé.

La Décharge (Fort Kent) fut fondée en 1812 par les frères José et Sigefroi Nadeau, Baptiste

Daigle, François Thibodeau (fils du capitaine), Basile Albert.

La paroisse de Saint-François d'Assise (Clair), établie en même temps que la Décharge, eut pour premiers pionniers les Cyr, les Albert, les Levasseur, les Landry, les Long.

Minain Cyr et ses trois fils Théodule, Didyme et Zéphirin jetèrent la fondation de Saint-François-Xavier (La rivière des Crock) en 1816. Ils furent rejoints, peu de temps après, par les Albert et les Thibodeau.

Le premier colon de Saint-Charles, Maine, fut Louis Albert, suivi de près par une famille alliée de Thibodeau.

Les premières familles américaines qui s'établirent au Madawaska furent celles des frères Nathan et John Baker et de John Harford, à Méruimticook.

Saint-Léonard, fondé par les Violette et les Cyr, avait depuis reçu les familles Cormier, Gauvin, Ouellet, Coombs, Parent, Nadeau, McRay, et Powers. Les trois dernières familles se fixèrent près du Grand-Sault.

Le Grand-Sault n'avait alors qu'une seule famille, celle d'Isaac Michaud, à part les soldats de la garnison. Isaac Michaud était un ancien courrier du Saint-Jean. Ses frères prirent plus tard des terres entre le sault et Saint-Léonard sur la rive canadienne.

Le Petit-Madawaska ou Saint-Jacques avait, en 1820, pour seuls habitants, les gardiens du poste de la Rivière à la Truite : Francis McDonald et Louis Stroupiana, dit Stripman, soldat espagnol.

au service de l'Angleterre dans la guerre anglo-américaine, 1812.

Firmin Michaud, grand-père de Pius Michaud, député fédéral du Madawaska, et père de feu le Grand-Vicaire de Saint-Jean, avec les Saint-Onge, les Robinson, les Hughes furent aussi des premiers défricheurs de Saint-Jacques.

Le Petit-Sault — qui devrait garder son nom — n'avait qu'un seul colon, Simonnet Hébert, dont la demeure servait d'hôtel à tous les voyageurs. Il avait avant 1820 sa demeure tout près de la rivière Saint-Jean, côté nord-ouest de la rivière Madawaska. Le 16 mai 1825, il s'établissait sur le promontoire qui devint le Palatin du peuple Madawaskayen, après avoir été le Capitole des Malécites. Le site, acheté aux sauvages, était celui de l'ancienne résidence de T. M. Richards.

On rapporte de Simon Hébert, fils, — Simon à Simonnet — qu'il avait l'habitude de dire en plaisantant que "sa main pesait une livre et son pied deux." Ce trait rappelle l'épée de Brennus, le gaulois, et son *Væ victis*. Brennus faisait la guerre en marchand, tandis que Simon, marchand, faisait la guerre à ceux qui avaient des doutes sur la légalité de ses poids et mesures : tant il est vrai que l'histoire se répète et que chaque époque a ses héros !

* * *

La période critique était passée. La colonie entrait, non pas encore, dans une ère de prospérité, mais dans l'état intermédiaire que les anciens

appelaient la " médiocrité dorée," l'aisance relative qui assure le succès futur.

On vante, de nos jours, les colons qui s'en vont, à quelques milles dans les forêts voisines, appuyés par les gouvernements et les sociétés de colonisation, défricher des terrains près des chemins de fer : on en fait des héros. Mais regardons en arrière. Considérons les travaux gigantesques de ces apôtres du sol dans les solitudes du Madawaska primitif, sans secours autres que leur volonté de vivre, sans autres moyens de transport que les voies fluviales souvent embarrassées, sans autre protection que leur faiblesse, plus pauvres que les aborigènes mêmes, dont ils recherchaient la tutelle. Voyez maintenant : ils ont transformé les vastes forêts en champs dorés et en landes verdoyantes, ils ont fait le Madawaska d'aujourd'hui, qui est une des plus riches localités de la poétique vallée du Saint-Jean.

Malgré les progrès réalisés depuis la fondation, l'agriculture se faisait encore, à l'époque dont nous parlons, d'une façon rudimentaire et primitive. Les instruments aratoires étaient encore de bois ; le progrès ne consistait que dans leur confection plus parfaite.

Trois grandes innovations allaient transformer l'intérieur des maisons et les conditions de la vie matérielle : nous voulons parler des poêles, des moulins à *farine* et des scieries à force hydraulique.

Les premiers poêles furent apportés du Canada, par voie de Saint-Jean où on allait les chercher en bateau.

Les premières meuneries furent construites vers

1800. On les installa d'abord sur les ruisseaux, d'après le modèle des anciens moulins de la Nouvelle-Ecosse et de la Baie-Française. Le premier, peut-être, de ces moulins fut construit, à Saint-Basile, par Paul Potier, *Paul à Marie-Jos*, comme disent encore les vieux *d'en premier*. Un autre moulin se trouvait à Saint-David, œuvre et propriété de Louis Gatté; dit Bellefleur, dit l'Oiseau. François Cormier devint le premier meunier de la Grande-Isle, François Violette, de la Grande-Rivière. Le moulin de Violette fut bâti au ruisseau des Violette que les Américains ont longtemps appelé *Violet Brook*, ancien nom de Van Buren, aujourd'hui la métropole du Madawaska américain. Minain Cyr faisait aller son moulin, *pas trop vite*, au courant de la rivière des Crock, à Saint-François, et Germain Saucier écrasait le blé noir pour le district de Chatauqua.

Le capitaine Firmin Thibodeau, petit-fils du Seigneur-meunier de Shépody, acheta le moulin de François Cormier à la Grande-Isle et lui fit subir tant de transformations successives qu'il finit par livrer de la *farine blanche* à ses clients. Le capitaine Régis Thériault en fit autant à Saint-Basile. C'était l'âge des meules au Madawaska.

Nous croyons que la première scierie érigée dans la contrée fut celle de Nathan Baker sur la rivière qui porte son nom.

Quelques citoyens avaient déjà acquis de la fortune : tel le capitaine Thibodeau, arrivé en 1789, et qui, à l'époque dont nous parlons, était connu sous le nom de *Seigneur du Madawaska*. Il occupait

de vastes fermes à quelque distance au sud-est de la rivière Verte. Sa demeure, semblable aux anciennes métairies de la Normandie, était ouverte à tous ceux qui cherchaient de l'emploi comme à tous les étrangers et les voyageurs. Le "grand seigneur," comme on se plaisait à l'appeler, avait provisions pour tous, et son hospitalité était proverbiale. D'une grande popularité, honnête et enjoué, il attirait tout le monde. On rapporte qu'un jour, après avoir payé tous ses domestiques, il fit venir à lui son fermier en chef et lui dit de doubler la ration de farine, la monnaie du temps. Sur la remarque du contremaître que tous les salaires avaient été payés, "Va, dit-il, et remplis bien tous les sacs : j'ai un dixième héritier depuis ce matin." C'est là un des traits caractéristiques de ce sociologue chrétien, qui n'en devint pas moins l'un des plus riches cultivateurs de la province. Ses étables comptaient vingt-cinq vaches à lait, huit chevaux de trait, cent-cinquante moutons et des porcs en plus grand nombre. Il était l'homme de lettres de son temps, c'est-à-dire qu'il savait lire et écrire, le marchand de son arrondissement, le banquier de tout le pays.

Quelques autres citoyens faisaient un peu de commerce, comme les marchands Jean et Michel Robichaud, Louis Bellefleur, et Simonnet Hébert, le Champlain du Petit-Sault.

Dans toutes les maisons le *métier* et le rouet étaient en honneur. La jeune fille qui n'avait pas tissé sa *pièce au métier* ne pouvait guère trouver un parti avantageux, puisque la possession de cet art était

la dot, la condition du mariage élégant, en ces jours d'heureuse médiocrité ; aussi se mettait-on à l'œuvre de bonne heure. De même, le jeune homme qui n'avait pas défriché une dizaine d'arpents de terre était considéré comme un prétendant médiocre ; pour cela la colonisation allait grand train.

Au temps de la *grand'demande* et des fiançailles, si le candidat n'était pas encore logé, le père n'avait qu'à faire connaître les intentions matrimoniales de son fils et en peu de temps un *frolic* était organisé ; une nouvelle habitation surgissait comme par enchantement dans le hameau.

Ceux qui donnaient cette assistance gratuite et spontanée, étaient, par le fait, invités aux noces, où le violon faisait les frais de la musique festive. Les jeunes gens dansaient dans le *grand bord* tandis que les hommes plus âgés fumaient la pipe dans la cuisine, tout en se versant une *larme*, de temps à autre, pour se mettre à l'unisson de la fête.

Le même secours était accordé, avec le même entrain, lorsqu'une maison ou une grange devenait la proie des flammes ; chaque habitant s'empresait de donner un *coup de main* au colon éprouvé. Cette belle et noble coutume s'est conservée jusqu'à nos jours.

Les cultivateurs se prêtaient leurs instruments de culture, leurs bœufs et, même, leurs habits de circonstances pour les grandes occasions. C'était une coutume qui prêtait à des abus, mais dans ces temps de solidarité chrétienne, on n'y regardait pas de si près.

L'instruction avait fait peu de progrès depuis la

fondation. Il y eut cependant, sans interruption, des pédagogues ambulants tels que Pierre Duperré, Thomas Costin, Antoine Joliet qui enseignaient, à tour de rôle, dans les diverses localités et qui recevaient la pension et le couvert avec une indemnité de trois shillings par famille, pour le terme scolaire. Le gouvernement accordait gratuitement, à tous les arrondissements scolaires qui tenaient une école pendant six mois de l'année, un terrain de cent-cinquante à deux cents âcres, pour aider à subvenir aux frais de l'enseignement.

Le magister, le plus souvent, après avoir enseigné trois mois dans un endroit, allait porter ses lumières dans un autre canton, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il eût fait le cycle complet ou qu'il fût venu en conjonction avec un astre de même grandeur, c'est-à-dire, un confrère de même profession.

La première école, où l'on pût recevoir une éducation primaire assez soignée, fut fondée, en 1817, par l'abbé André-Toussaint Lagarde, vicaire du curé Marcoux, à qui il succéda à la cure de Saint-Basile. L'abbé Lagarde transformait le vieux presbytère en maison d'éducation et consacrait ses courts moments de loisir à l'instruction de la jeunesse du Madawaska. Il devint bientôt l'apôtre de l'enseignement et sa popularité comme curé s'accrût de toute sa célébrité comme éducateur.

Au nombre des premiers élèves de la première *Académie* se trouvait le jeune et infortuné Prosper Cyr, le premier prêtre que le Madawaska ait fourni à l'autel. Il alla terminer ses études au séminaire de Montréal. Son père, Eloi Cyr, et sa seconde-mère, qui

était une sœur de l'abbé Lagarde, avec ses deux seuls frères, périrent tous dans le fleuve Saint-Laurent, en voulant se rendre à la cérémonie de son ordination, à Montréal. Le nouvel ordonné ne survécut que de quelques mois à cet accident, arrivé en 1830, qui éteignait cette branche de la famille Cyr.

* * *

La carte géographique Bouchette marque l'existence d'un chemin entre le Petit-Sault et Quisibus, en 1815. Du côté de Saint-David, il existait déjà une espèce de sentier, assez praticable pour les cabriolets du temps, jusqu'aux environs de la Grande-Ile. La législature accorda dans la même année deux allocations pour la construction des chemins : une pour la partie du chemin qui s'étend de la rivière Aroostook au Grand-Sault, l'autre était destinée au portage du Canada, de la rivière Saint-Jean au lac Témiscouata. Tous ces chemins n'étaient encore que des ébauches, car on voyait, le dimanche à la porte de l'église de Saint-Basile, des centaines de pirogues ou *voitures d'eau*, pour nous servir de l'expression pittoresque de Mgr Plessis.

Pour être fidèle à l'histoire, il faut noter ici, que, si le Madawaska proprement dit n'eut pas plus tôt des chemins carrossables, cette déplorable situation est due, en grande partie, à l'opposition des contribuables qui n'en voulaient pas. Ceux qui favorisaient l'ouverture des chemins étaient représentés, par l'autre partie de leurs compatriotes, qui, il faut l'avouer à regret, avaient la majorité, comme des

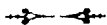
bureaucrates, des *chemises fines*, trop paresseux pour pousser un canot à la perche. Raisonement singulier qui jettera un jour lumineux sur l'étroitesse des *patriotes* qui voudront, plus tard, mesurer les questions les plus graves à l'aune de leur ignorance pédante.

Mais le sens commun finit toujours par triompher, et lentement des voies de communication s'ouvrirent. Simultanément à la construction des chemins, on voit les colons abandonner les platins comme lieu de résidence pour s'établir le long des routes publiques.

La population du Madawaska dépassait d'un peu mille âmes, en 1820.



CHAPITRE VIII



Saint-Basile et ses Missions



Recensements civils. Autorités civiles et militaires. Paroisse civile. L'abbé Mercier. Le Grand-Vicaire Langevin. Sainte-Luce et Saint-Bruno. Les abbés Gosselin et Dionne. Etablissements intérieurs. Le "Grand Jubilé". L'Education.

LE traité de Gand, 1814, qui mettait fin à la guerre anglo-américaine, et qui devait régler définitivement la question des frontières, laissées indéfinies à la suite du traité de Versailles, 1783, embrouilla les choses au lieu de les définir, et la question des frontières devint une source de conflits intarissable. Le Nouveau-Brunswick et le jeune Etat du Maine continuèrent à se disputer la juridiction dans les terrains controversés. Le Bas-Canada de son côté faisait valoir ses prétentions sur ce territoire sans toutefois entraver la juridiction de la province cadette du Nouveau-Brunswick.

Dans le but d'affirmer sa juridiction sur le Madawaska, la république voisine entreprit de faire le dénombrement de la population du territoire entier. L'énumération y trouve, en 1820, 1171 âmes

réparties entre 148 familles, soit une moyenne de huit personnes par famille, et une augmentation de 500 âmes depuis 1808.

Le Nouveau-Brunswick, mécontent de cette ingérence dans ce qu'il appelait son domaine, ne voulant pas laisser le terrain libre à son rival, fit à son tour un recensement en 1824, y trouvant un peu plus de 1600 âmes, soit une augmentation de 429 habitants en quatre ans.

En 1830, les Américains revinrent à la charge, et le cens donna un résultat de 2500 résidents, c'est-à-dire que la population s'était doublée en dix années.

Notons que si les énumérateurs ont bien fait leur travail au point de vue de la classification et des chiffres, ils ne se sont pas fait scrupule d'écorcher les noms français. C'est ainsi que Jean-Baptiste Cyr devient sur leurs listes : *John Betishire*. Ce nom de Cyr subit toutes les transformations les plus bizarres sous la plume des scribes anglo-saxons. Cette anglicisation du nom de Cyr serait-elle une revendication des compatriotes *Sears* d'origine écossaise qui prétendent que la nombreuse famille des Cyr acadiens tire son origine des *Sears*, colons écossais établis autour de Port-Royal après la prise de ce dernier fort par les Anglais. Quoi qu'il en soit, Cyr, ou plutôt Sire, selon l'orthographe primitive, est un nom bien français qu'on retrouve en plusieurs endroits de la France. Les Cyr ont, du reste, l'entêtement trop prononcé pour n'être pas bretons.

Les énumérateurs incorporent aux noms véritables les sobriquets et les petits noms, qui abondaient

alors, avec des résultats orthographiques surprenants. "David le Sourd" devient David Lewsure, et ce gallimatias pour le nom bien français de David Cyr. Benjamin Boucher devient Barnum Buschiere. Pour Honoré Levasseur on lit Honerd Lerassaus. Anselme Albert est transformé en *Handsome All Bear*. Et ces bons puritains ou loyalistes, selon le cas, écrivaient ces énormités patronymiques sans broncher d'un seul muscle.

L'abbé Collins, dans son sérieux ouvrage, *The Acadians of Madawaska*, attire l'attention sur la mauvaise orthographe des noms français contenus dans le cens américain de 1820. Il se laisse cependant prendre au nom de Francis Carney qu'il reconnaît pour un nom anglais, *familiar to english ears*, et qui n'était autre que le nom défiguré de François Cormier.

A la suite du recensement de 1824, fait par les autorités du Nouveau-Brunswick, la colonie, qui avait été laissée à ses propres ressources depuis vingt-cinq ans, devint l'objet d'une attention soutenue de la part du gouvernement de la province qui ne voulait pas céder le pas aux Etats-Unis. Le Madawaska fut annexé à la paroisse de Kent, comté d'York, lequel comté avait pour représentant à la législature l'un des hommes politiques les plus distingués du Canada, Peter Fisher. Il s'intéressa activement à ses nouveaux électeurs qu'il visitait souvent et pour qui il obtint de nombreuses faveurs de son gouvernement.

La guerre de 1812 avait éveillé dans le territoire contesté l'esprit militaire avec une tendance assez prononcée à l'indépendance. Le gouvernement du

Nouveau-Brunswick exploita, à son profit, ce goût militaire en multipliant les grades et les titres d'officier parmi les habitants. Le prestige social, l'influence de la richesse, et souvent, la simple popularité du candidat étaient qualifications suffisantes au grade de capitaine. Le militarisme devint l'ordre du jour.

L'effectif de la colonie, qui ne comptait que deux compagnies sous les ordres des capitaines François Cyr et Pierre Duperré, fut successivement porté au nombre de cinq en 1824, et de huit en 1836 sous le commandement du major Peter Fisher. Les frontières allaient être bien gardées.

La mission de la Grande-Rivière, à cause de l'importance qu'elle prenait et de l'éloignement où elle se trouvait de la paroisse-mère de Saint-Basile, demandait déjà, en 1820, une chapelle où l'on pût avoir les offices du dimanche une fois tous les mois. Pour les mêmes raisons, la région de Chautauqua, où se dirigeait le flot de l'immigration et qui comptait déjà 450 habitants tandis que la Grande-Rivière n'en avait que 350, désirait aussi avoir sa chapelle.

Le successeur du curé Lagarde est l'abbé Michel Ringuet, en 1821. M. Sirois succède à M. Ringuet en 1826.

L'abbé Elie-Sylvestre Sirois-Duplessis, devenu curé de Saint-Basile après le départ de l'abbé Michel Ringuet, ne tarda pas à doter les missions de Chautauqua et de la Grande-Rivière de chapelles d'égales dimensions, 70 pieds de longueur sur 40 de largeur. Commencées dès l'été de 1826, elles étaient terminées à l'automne, et Chautauqua

avait sa première messe le premier janvier 1827. La construction de la chapelle attira les colons de ce côté, et, dans le cours de la même année, pas moins de cinquante familles se dirigèrent vers Chautauqua. Le curé Sirois, malgré une santé chancelante, était très actif et entreprenant. Il construisit, à Tobique, une autre chapelle, pour les Malécites et quelques familles catholiques qui venaient de s'établir dans les environs de ce village. Ses courses apostoliques ne s'étendaient plus que jusqu'à Woodstock sur la rivière Saint-Jean; la mission de Sainte-Anne de Frédéricton venant de recevoir un missionnaire résident dans la personne de l'abbé J.-E. Morisset. Il consacra donc tout son temps à ses quatre missions du Madawaska.

Le relevé qu'il fait de la population, en 1830, à la demande de l'évêque, donne, pour Saint-Basile, 1395 habitants catholiques avec 209 feux, pour Chautauqua, 746 habitants et 112 feux, pour la Grande-Rivière, 471 habitants et 107 feux, soit un total de 2612 habitants pour tout le Madawaska.

Bien que fort satisfaits de leur chapelle et de leur missionnaire, les habitants de Chautauqua n'aimaient pas du tout le nom de leur localité. Chautauqua, par corruption voulue ou non, était dégénéré en la plus que prosaïque appellation de Chatte-à-Coin, plus désagréable encore pour ce qu'elle suggérait que par sa consonance domestique. Les beaux esprits *d'en-bas*, jaloux du développement de ce canton, ne manquaient pas, par leurs jeux de mots offensants, de mettre à l'épreuve l'amour *propre* des respectables citoyens de Chautauqua. De là

l'hostilité des gens *d'en-haut* contre tout ce qui était *d'en-bas*.

L'affaire prenait des proportions alarmantes en se compliquant de rivalités d'intérêts, et la *milice* de Chautauqua, commandée par le capitaine Romain Michaud, se tenait sur pied, pour, à l'occasion, aller venger l'honneur de la paroisse, quand plusieurs *notables du coin* s'adressèrent au curé Sirois pour qu'il changeât le nom de l'établissement en celui d'un saint.

L'abbé Sirois, avec son intuition de psychologue, saisit le motif véritable de la requête, et, digne pour cela d'un monument dans Chautauqua, suggéra le nom de Sainte-Emilie pour vocable de la paroisse et de l'arrondissement. Il écrivait, à cet effet, le 8 décembre 1827, à l'évêque de Québec qui répondit :

“ Je félicite les habitants d'avoir achevé la bâtisse
“ de leur chapelle que vous voulez dédier à Sainte-
“ Emilie, mais comme on ne fait pas d'office ni de
“ mémoire dans le bréviaire ce jour-là, vous y substi-
“ tuerez Sainte-Luce, et vous dédierez la seconde
“ chapelle sous l'invocation de Saint-Bruno.”

Le dimanche suivant, d'après la tradition, l'abbé Sirois ne manqua pas de réprimander les *railleurs d'en bas*, geste qui lui assura une popularité incontestée auprès des paroissiens de Sainte-Luce.

Nous avons donné ces détails plutôt par *fidélité historique* que pour réveiller des souvenirs de rancune en touchant une plaie encore sensible, car, il n'y a pas vingt ans, ce nom de Chatte-à-Coin avait encore la puissance magique de faire grogner

haut les vieux *terriens* de Sainte-Luce et de Saint-Hilaire.

What is in a name?... C'est quelquefois tout. Au reste qui n'a pas son Chatte-à-Coin ou son Tarascon ?¹

* * *

Pendant l'hiver de 1824, la première voiture d'hiver franchit les plaines du lac Témiscouata pour se rendre à Kamouraska. C'était la dernière étape à franchir entre la Baie de Fundy et le fleuve Saint-Laurent, par le portage du vieux chemin du lac qui allait aboutir à Notre-Dame du Portage.

Quelques années plus tard, en 1831, Simonnet Hébert arriva, du Canada, un beau jour, avec une calèche. Ce fut un événement presque aussi important que l'introduction des allumettes chimiques vers la même époque. Le gouvernement de Québec venait d'ouvrir une route carrossable du Saint-Laurent au lac Témiscouata, employant à ce travail les miliciens de Montmagny et de Kamouraska, sous le système dit des corvées.

Le chemin nouveau, qui débouchait au Roc-du-Loup, commencé en 1838, ne fut terminé qu'en 1845, et fut longtemps connu sous le nom de Route Militaire, comme il avait été construit dans un but stratégique au commencement des troubles sérieux sur les frontières du Maine et du Nouveau-Brunswick.

De son côté, le Nouveau-Brunswick améliorait ses voies, construisait des ponts, comblait les abîmes,

1. Note de l'édition. Ne dirait-on pas que l'auteur est de Chatte-à-Coin ?

nivelait les élévations trop brusques, pour ouvrir la grande route projetée de la Baie de Fundy jusqu'à Québec. En peu d'années la grande artère interprovinciale reliait les capitales et devenait l'une des plus belles voies de communication de tout le continent américain.

A la suite de ces améliorations, on vit surgir, sur le Roc-du-Loup, de nombreux entrepôts de commerce achalandés surtout par les habitants du Saint-Jean.

Cependant, le Madawaska n'était encore qu'un district du comté d'York, lequel s'étendait de Frédéricton aux monts Notre-Dame et au lac Témiscouata. Le premier partage civil de ce vaste comté fut fait en 1832, alors que fut créé le comté de Carleton. L'année suivante, le Madawaska fut érigé en paroisse civile : premier pas vers son autonomie municipale.

En 1850, une nouvelle division du comté de Carleton donna naissance au comté de Victoria, qui, subdivisé à son tour en 1873, créait le Benjamin de la province : le comté de Madawaska.

* * *

L'abbé Sirois-Duplessis fut rappelé du Madawaska en 1831, au grand regret de la population qui fit des instances pour le retenir. Il prenait charge de la paroisse de Saint-Stanislas, P. Q. Il mourut à Saint-Barnabé à l'âge patriarcal de 83 ans. L'abbé Mercier lui succéda à Saint-Basile.

L'abbé François-Xavier-Romuald Mercier, ci-devant vicaire à Saint-Antoine de Chambly, était de

descendance acadienne. Il était fils de Jean-Louis Mercier et d'Elisabeth Landry de Saint-Roch-de-l'Achigan, comté de Montcalm, région colonisée, en grande partie, par les Acadiens à leur retour d'exil dans la Nouvelle-Angleterre.

Doué de grands talents oratoires, il se distingua autant par sa charité que par son éloquence. Il retourna plus tard à Montréal où il fut nommé chanoine et archiprêtre de la cathédrale.

Les lettres qu'il adresse à l'évêque de Québec nous fournissent des détails intéressants sur l'état du Madawaska à cette époque.

En date du 8 décembre 1834, il écrit :

“ Tout en priant Votre Grandeur d'accepter
“ mes plus profonds respects, je lui envoie par la
“ présente les renseignements qu'Elle me demande
“ sur la mission du Madawaska.

“ La Mission du Madawaska, sur la rivière Saint-
“ Jean, comprend une étendue d'environ dix-sept
“ lieues de longueur sur la sus-dite rivière. Dans
“ cet espace se trouvent trois chapelles dont la
“ principale est celle de Saint-Basile, située au milieu
“ des deux autres à environ cinq lieues de distance.
“ C'est là le lieu de résidence du curé. La chapelle
“ et la sacristie sont en bon ordre et munies de tout
“ ce qui est nécessaire pour le culte divin. Le
“ presbytère est un logement passable. Une terre
“ de six arpents de front sur soixante de profondeur
“ est à l'usage du curé et appartient à Mgr l'Evêque
“ de Québec.

“ Il y a aussi deux autres terres, situées, l'une
“ à une lieue, l'autre à deux lieues de l'église de

“ Saint-Basile, qui sont à son usage et appartiennent
“ à Mgr l'Evêque de Québec.¹ Ces terres n'ont que
“ trois arpents de front et sont concédées, au lieu
“ que les autres terres appartiennent aux chapelles.
“ L'une de ces terres peut avoir vingt-cinq arpents
“ et l'autre vingt-huit en culture.

“ La chapelle de Sainte-Luce située plus haut
“ que celle de Saint-Basile à la distance sus-dite,
“ est aussi en possession d'une terre de deux arpents ;
“ elle n'est point concédée mais seulement occupée².

“ Cette chapelle (Sainte-Luce) est munie d'une
“ sacristie et d'un presbytère. Elle ne manque
“ d'aucune chose nécessaire au culte divin. La
“ paroisse peut faire vivre un curé, le revenu étant
“ aussi considérable que celui de la paroisse de
“ Saint-Basile, à peu de chose près.

“ La chapelle de Saint-Bruno, à cinq lieues et
“ demie plus bas que celle de Saint-Basile, occupe
“ une terre de trois arpents de front de peu de
“ valeur. Cette chapelle n'est pour ainsi dire qu'é-
“ bauchée et n'a qu'une très petite sacristie. Lorsque
“ le missionnaire y va dire la messe, il est obligé
“ d'y apporter tout ce qui lui est nécessaire au
“ Saint-Sacrifice. Les habitants de cette petite
“ mission, pauvres pour la plupart, sont incapables
“ pour le présent de soutenir un prêtre.

1. Ce sont les terres achetées par le Père Ciquart et léguées à Mgr Plessis pour l'entretien du missionnaire du Madawaska.

2. Depuis l'origine de la controverse au sujet des frontières, le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'abstenait de concéder des terres dans le territoire disputé. Les dernières concessions furent celles de Joseph Soucy et autres en 1794, et celle de Pierre Duperré et autres, à l'embouchure de l'Aroostook, en 1816.

“ Si le missionnaire de Madawaska a la douleur
“ d’être isolé, de l’autre il a la joie d’avoir un grand
“ nombre de vertueux habitants qui aiment leur
“ religion et l’observent fidèlement...”

Voilà un témoignage, qui contredit assez clairement celui de Mgr Plessis, et d’un missionnaire qui était sur les lieux depuis assez longtemps pour être en état de porter un jugement avec connaissance de cause.

A cette lettre est attachée une liste de 55 habitants de Sainte-Luce, du Grand-Platin et des alentours, demandant un curé résident.

La mission de Sainte-Luce devait pourtant encore attendre quelques années. L’honneur de la première filiation spirituelle de la paroisse-mère de Saint-Basile revient à Saint-Bruno, qui, par sa situation géographique, était appelé à desservir les missions d’Aroostook, de Tobique, de la Rivière-des-Chutes et de Woodstock.

Dans cet intervalle, l’abbé Langevin prit la direction spirituelle du Madawaska et de la région du lac Témiscouata.

L’abbé Antoine Langevin, né à Beauport, le 7 février 1802, était âgé de 33 ans à son arrivée à Saint-Basile, paroisse où il devait demeurer près de vingt-deux ans, c’est-à-dire, plus longtemps qu’aucun de ses prédécesseurs et même que tous ses successeurs, à l’exception de Mgr L.-N. Dugal, curé actuel, Vicaire-Général, lui aussi, et récemment créé Protonotaire Apostolique *ad instar*.

Mgr Donald McDonald, évêque de Chralottetown, lui rendit visite en 1838, un an après son sacre, et le nomma son grand-vicaire.

Mgr Dollard, quatre années après, à l'érection du Nouveau-Brunswick en diocèse, le confirma dans ces fonctions. Cependant le Madawaska, à cause de son isolement et des difficultés de communications avec Saint-Jean, demeura sous l'administration de l'évêque de Québec jusqu'à l'érection de la province ecclésiastique d'Halifax en 1852.

Le grand-vicaire Langevin était un homme de talents administratifs supérieurs. D'une énergie indomptable, d'une persévérance inlassable, d'un caractère autoritaire, il était l'homme suscité par la Providence pour diriger le Madawaska durant la période la plus difficile et la plus mouvementée de son histoire : la controverse des frontières.

Sir John Harvey écrit du grand-vicaire Langevin :
“ Le Madawaska et la province entière du Nouveau-Brunswick furent heureux de posséder un guide aussi éclairé à une époque aussi critique de son histoire.”

Le curé Langevin, tant que dura cette angoissante incertitude, demeura l'arbitre d'une population loyale qui lui était dévouée. Mais quand le calme revint, le danger passé, le peuple se fatigua de son régime absolu, qu'il n'eut peut-être pas la clairvoyance de tempérer pour répondre à une situation différente. Le peuple remplit d'amertumes les dernières années de ce prêtre né pour le commandement, par une mutinerie inqualifiable et des vengeances mesquines qui le conduisirent prématurément à la tombe. La détente après une longue période de troubles et de crainte, les allures autocratiques du pasteur, la revendication énergique

de ses droits, l'ignorance de la masse du peuple, ne suffisent pas à expliquer ce revirement subit, cet oubli du respect envers celui qui avait tant fait pour les siens. Non, il y avait de la mauvaise foi. Ces dix années d'entêtement aveugle, de susceptibilité voulue, ces taquineries basses et indignes, ces menaces sauvages ne sont pas justifiées par l'attitude dominatrice du curé, et forment une page sombre, plus sombre que la division politique du Madawaska, dans les annales de ce pays tant de fois éprouvé, et font nous rappeler les paroles dures de Mgr Plessis à l'adresse des colons, en 1812.

La mort du vénérable pasteur ouvrit les yeux de plusieurs qui pleurèrent leur opiniâtreté plus encore que leur perte.

La postérité qui juge mieux a déjà rendu son témoignage en faveur d'un homme que ses contemporains n'ont pas eu le sens d'appuyer dans ses projets pour leur propre bien.

Quand on lit la volumineuse correspondance du grand-vicaire Langevin avec l'évêque de Québec, Mgr Signay (*Sinai*), on ne peut qu'admirer ce style franc et direct, cette phrase dépourvue de tout ornement inutile qui va droit au but, cette droiture impérieuse, ce constant souci des intérêts véritables de son peuple au détriment même de ses propres avantages, ses vues larges et patriotiques en matière d'éducation, son jugement sûr des hommes et des événements, la probité de ses renseignements et de ses avis. Tout cela ne peut que nous faire aimer l'imposante figure de cet apôtre qui domine la foule et qu'on voudrait voir sur un théâtre plus grand,

entouré d'hommes capables de le comprendre et de seconder ses vues élevées sur les destinées de son pays.

Nous verrons ce guide, à la taille de géant, imposer sa salubre autorité dans la troublante période des conflits sur les frontières, où son attitude de franche loyauté à la province du Nouveau-Brunswick lui attirera, pour lui et le Madawaska entier, la gratitude des gouvernants et le respect même des hommes d'état de la république voisine, ses adversaires.

C'est par l'entremise et sur la recommandation du curé Langevin que Saint-Bruno obtint un curé résident, l'abbé Antoine Gosselin, ex-curé de Sainte-Agnès de Charlevoix. Le nouveau titulaire prit possession de sa cure dans l'automne de 1838. C'est lui-même dans une lettre à Mgr Signay, en date du 18 novembre 1839, qui va nous renseigner sur l'état de ses missions.

“ La paroisse de Saint-Bruno contient au moins
“ 125 familles acadiennes... Il y a à Tobique quinze
“ à vingt familles sauvages qui sont, à quelques
“ exceptions près, plus sobres et plus paisibles que
“ leurs congénères des autres tribus... Dans un
“ rayon de cinq à sept lieues de Tobique, vivent
“ trente à quarante familles irlandaises catholiques.
“ Dans cette zone se trouve *Restook* et la Rivière-
“ des-Chutes où j'ai baptisé l'hiver dernier soixante
“ personnes au nombre desquelles se trouvaient
“ des adultes âgés de dix-huit ans qui n'avaient
“ jamais vu un prêtre. Ces irlandais sont presque
“ tous mariés à des New-Lights. La petite ville

“ de Woodstock est desservie par M. Dollard. Il y a là et dans les environs près de cent familles catholiques.”

L'abbé Gosselin se dit ensuite heureux de trouver une population aussi bien disposée à recevoir les enseignements de l'Eglise, demande son *exeat* à l'évêque de Québec pour demeurer à Saint-Bruno.

Dans une autre lettre il fait mention du bois de *tonne*, de la farine qui se vendait alors quatre dollars le cent livres à Frédéricton, du sucre d'érable qu'on fabriquait en grande quantité. En conclusion il se dit content d'être à Saint-Bruno.

Stimulés par le succès des paroissiens de Saint-Bruno, ceux de Sainte-Luce ne furent pas lents à demander, eux aussi, un curé stationnaire. Le grand-vicaire Langevin, qui n'avait pourtant qu'une paroisse d'un peu plus de deux cents familles dans Saint-Basile, jugeant qu'il était de l'intérêt de la mission de Sainte-Luce d'avoir un curé, écrivit aussitôt à Mgr Signay : “ Les habitants de Sainte-Luce demandent encore un curé résident. L'immigration bas-canadienne augmente toujours rapidement, car ici chacun peut s'approprier une terre sans rendre compte à personne. La population est aujourd'hui de 850 ; il y a 140 feux ou chefs de famille, dont un tiers vivent à dix ou douze lieues de Saint-Basile. J'y vais souvent. La mission est à même d'assurer la vie d'un missionnaire.”(1840).

Au mois de juillet 1843, l'abbé Henri Dionne, vicaire à Saint-Basile depuis 1841, allait prendre

la desserte de Sainte-Luce que le grand-vicaire appelait jovialement la *sainte demandeuse*.

L'année 1843, qui marquait la fin des troubles sur les frontières, fut une date mémorable dans l'histoire du Madawaska, car elle fut l'année du "Grand Jubilé." Le jubilé universel n'est pas à cette date dans l'histoire ecclésiastique. Mais, pour le Madawaska, 1843 est l'année du Grand Jubilé, le cinquantième anniversaire de la fondation canonique de la paroisse de Saint-Basile. Nous parlerons donc de *notre* jubilé, laissant le reste du monde catholique libre de célébrer le jubilé à la date qu'il plaira au Souverain Pontife de fixer !

Ces fêtes religieuses, attirant la foule la plus nombreuse que le Madawaska eût jamais vue réunie dans un même endroit, prirent sous l'impulsion vigoureuse du grand-vicaire Langevin les proportions d'un triomphe patriotique.

En ce jour unique, le curé de Saint-Basile avait pour hôtes Mgr Dollard, premier évêque du Nouveau-Brunswick, le grand-vicaire Mailloux de Québec avec son lieutenant dans sa lutte pour la tempérance l'abbé Charles Chiniquy, les abbés Pouliot, Pilote et Hébert de Kamouraska, Malo de Saint-Joseph de Carleton, Gosselin et Dionne du Madawaska même.

Pendant les deux jours que dura la fête, la messe fut célébrée en plein air sur la colline Martin, marquée depuis cet événement de LA GRANDE CROIX DU JUBILÉ. Cette colline, située à quelque distance de l'église de Saint-Basile, domine la vallée du Saint-Jean, et de son sommet le regard embrasse le plus

vaste panorama que le Madawaska puisse offrir au visiteur. Au fond de cette vallée la rivière serpente majestueusement entre des landes verdoyantes comme si elle regrettait de quitter les prairies qu'elle inonde de sa fertilité, tandis que dans le lointain azuré, sur le flanc des collines, des groupes clairs de maisonnettes se détachaient alors de la sombre verdure des forêts. C'est dans ce cadre de printemps et de fraîcheur que la liturgie romaine déroula la pompe de ses cérémonies.

C'est du haut de cette colline que le jeune et brillant abbé Chiniquy, encore profondément attaché à l'Eglise qui l'avait enfanté et qui patronisait sa salutaire campagne contre le vice de l'intempérance, encore dans la splendeur de ses triomphes oratoires qui entraînaient les foules à sa suite, récita les huit béatitudes du Sermon sur la montagne, retraça le tableau de la dispersion des Acadiens et de leur exil qu'il compara à la captivité des Hébreux en Egypte...

La foule émue ne put s'empêcher de suivre du regard la direction de son geste quand il montra, dans la vallée qui s'étend à leurs pieds, le progrès accompli par le noble labeur des colons depuis le jour où Joseph Simon Daigle planta la croix dans le sol du Madawaska pour le consacrer au service du Christ et de sa religion.

Puis, revenant aux devoirs présents, il attaqua l'intempérance avec tant de vigueur et d'éloquence que l'auditoire électrisé, qui comptait pourtant plusieurs disciples du dieu de la vigne, d'un commun élan s'enrôla sous la bannière de la tempérance.

Le grand-vicaire Mailloux fit aussi entendre sa voix énergique qui sonnait comme un clairon appelant au bon combat les soldats du Christ pour le triomphe de la vertu de tempérance.

L'abbé Chiniquy abjura plus tard la foi de son enfance et de son sacerdoce. Le prestige, qu'il tenait de la foi de sa mère, tomba avec sa déchéance religieuse dans laquelle il persévéra malheureusement. Laissons à Dieu de le juger. Devant les hommes, il s'est jugé lui-même dans son livre, *Fifty years in the Church of Rome*. Ce pamphlet obscur est l'écho de sa vie. Ses prédications protestantes respiration trop visiblement la vengeance et la calomnie pour qu'il s'attirât la confiance d'aucune secte. Il est mort irréconcilié avec l'Eglise qui l'avait ordonné, et méprisé par les sectes qu'il avait successivement courtisées.

Les apostats passent mais la croix reste.

La croix plantée dans le sol pour perpétuer le souvenir de cette année jubilaire a toujours été renouvelée depuis.

Reste, ô vieille croix du chemin, afin que les passants te saluent longtemps encore avec respect. Reste, témoin solitaire d'un grand jour, pour redire aux générations futures le devoir, dont tu es le symbole sublime, et le mérite de nos pères, dont tu décôres les champs héroïques.

* * *

Sous le régime Langevin, la colonisation avança d'un pas rapide dans le Madawaska. Son passage est marqué par un progrès général de la contrée.

Les cantons déjà établis se peuplent rapidement, de nouvelles colonies s'ouvrent au défrichement dans l'intérieur des terres et prennent, grâce à l'état général de prospérité, grâce à l'aide de parents déjà solidement établis dans les premiers centres, un développement régulier qui ne connut pas les revers si funestes aux premiers colons. Ainsi, presque simultanément, les cantons de Wallagrass, de Eagle Lake, de Sacré-Cœur, de Sainte-Agathe, de Saint-Jacques, les rangs intérieurs de Saint-Basile et de la Rivière-Verte, reçoivent de forts contingents de jeunes et vigoureux pionniers qui en quelques années connaissent la prospérité. De fondation plus récente, le Lac-Baker, Drummond et Saint-André se rattachent pourtant à cette ère d'activité et d'avancement dans la colonisation.

Les frères Régis et Bélonne Thériault construisent, vers la même époque, leurs grandes scieries de la rivière Iroquoise, industrie qui devait faciliter grandement les constructions neuves que l'essor du défrichement rendait indispensables. Le grand-vicaire, qui encourageait chaleureusement cette entreprise, en félicite les frères Thériault dans une lettre à Mgr Panet, successeur de Mgr Signay.

L'éducation de la jeunesse, qui tenait tant au cœur de cet apôtre, ne fut pas négligée non plus. Plusieurs jeunes gens, aidés de sa bourse et des revenus des terres affectées à cette fin, sont envoyés poursuivre leurs études au collège de Sainte-Anne de la Pocatière, d'où ils reviendront aider leurs compatriotes, soit dans le clergé, soit dans la magistrature, soit dans l'arène politique.

Pour ceux qui ne peuvent aller chercher dans les collègues une éducation supérieure, on ouvre des écoles dans les plus grands centres, comme Saint-David, Grande-Isle, Saint-Bruno, Sainte-Luce, où des instituteurs, formés à l'école Lagarde, prennent charge de l'enseignement. Ces instituteurs ont droit à la gratitude de la postérité, au même degré que les pasteurs du troupeau, car eux aussi enseignaient la doctrine chrétienne et répandaient les lumières de la foi.

Les maîtres *ambulants*, que l'apparition de ces nouveaux instituteurs avec leurs méthodes nouvelles avait jeté dans la pénombre, suivirent les nouveaux colons à la lisière de la forêt où ils continuèrent à évangéliser à domicile. Ces pionniers de l'intelligence madawaskayenne, ces péripathéticiens du *portique de la forêt* sont peut-être les plus méritants de la patrie. Citons Rémi Plourde, Prudent Gagnon, Thomas Chassé, François Rice et Louis Cormier. Les anciens se rappellent encore la discipline de fer de ces pédagogues austères qui eussent cru au-dessous de leur dignité de rire en public.

Celui dont le souvenir est plus vivace, nous allions dire plus *cuisant*, est Thomas Chassé qui professait dans sa boutique de cordonnier. Le vieux magister avait de la méthode et surtout de la *semelle* : et cela, personne, mieux que ses lycéens, ne savait l'apprécier. On rapporte que, quand il voulait *épatter* ses disciples, il leur citait du latin, entre autres textes, qu'il avait appris sans pouvoir les traduire, la réflexion du peintre Apelle au cordonnier qui, après avoir critiqué les sandales, voulait juger du reste du tableau :

“ Ne sutor ultra crepidam ! ” (*Cordonnier, pas plus haut que la chaussure.*) Puis il ajoutait distraitemment qu’il avait fait ses classiques sous le grand-vicaire Langevin.

Nous ne garantissons pas l’authenticité du dernier trait. Mais, avant de passer sur la scène militaire, découvrons-nous devant cette auguste génération de missionnaires scolaires.



CHAPITRE IX



Troubles sur les Frontières



Conflits d'intérêts. John Baker. Émeutes sur l'Aroostook. L'affaire de Méruimticook. L'arbitrage de Guillaume de Hollande. Le Maine s'empare d'une partie du territoire controversé. Loyauté des Acadiens. Protestations et arrestations. Les gouverneurs Harvey et Fairfield. The Aroostook bloodless war. Le traité d'Ashburton et la division politique du Madawaska.

ON a prétendu que la soif de l'or — *auri sacra fames* — la convoitise des richesses du Yukon a été cause de la controverse entre l'Angleterre et les Etats-Unis au sujet des frontières de l'Alaska. On pourrait en dire autant de la question des frontières entre le Nouveau-Brunswick et l'état du Maine, à la différence qu'on se disputait, non pas des gisements aurifères, mais bien les vastes et riches forêts de pins de la vallée du Saint-Jean et de ses tributaires supérieurs.

Profitant de l'absence de toute juridiction dans le territoire en litige, des exploiters de partout, et de tout acabit, envahissaient ce vaste domaine forestier, se livrant à un véritable massacre des pins géants qu'ils flottaient ensuite aux scieries et aux chantiers maritimes.

La province du Nouveau-Brunswick, qui avait, après la guerre de l'Indépendance, colonisé une partie de ce terrain, vit bientôt le jeune état du Maine lui contester le droit absolu dans le territoire, et surtout le droit exclusif de la coupe des arbres.

Toutefois, le Nouveau-Brunswick eut la prépondérance sur " l'Etat des Pins", jusqu'en 1827, alors que le Maine, qui resserrait le cordon de ses *plantations* tout autour du domaine convoité, entra sur la scène du conflit.

Cette série d'émeutes vite réprimées, de provocations, de protestations, de proclamations et de contre-proclamations déclamatoires et souvent ridicules, de mobilisations et de démobilisations, tant dans le Nouveau-Brunswick que dans l'état rival du Maine, qui conduisirent les Etats-Unis et l'Angleterre à deux doigts d'une guerre sanglante, n'était que l'œuvre de gouverneurs ambitieux et avides de popularité sinon de conquête par les armes, et porte dans l'histoire le nom bien mérité de " Guerre non-sanglante de l'Aroostook, *the Aroostook bloodless War,*" et nous rappelle " *la Bataille sans larmes,*" de classique mémoire.

Le lion britannique se retira de ce champ de bataille allégorique, contre sa coutume, avec la plus petite part, tandis que l'Oncle Sam, plus redondant que son hostile parent, épinglait, avec un imperceptible sourire, une nouvelle étoile sur le fond bigarré de son drapeau. Mais les deux grandes nations en sortaient sans gloire.

L'origine des contestations se trouve dans l'ambiguïté des termes du traité de Versailles (1783) qui

confirmait l'indépendance américaine et établissait les frontières qui devaient désormais séparer, le reste des colonies britanniques, de la nouvelle république. Nous ne parlerons que de la partie du traité qui touche les frontières de la région du Madawaska, c'est-à-dire de l'article deuxième du dit traité. Le lecteur devra substituer le nom de Nouveau-Brunswick à celui de Nouvelle-Ecosse qui se lit dans le texte, le Nouveau-Brunswick n'étant pas encore détaché de l'autre province, au temps de la signature du traité. Il en est de même du Maine qui était encore inclus dans le Massachusetts dont il ne fut séparé qu'en 1820.

L'article deuxième du traité de Versailles est ainsi conçu :

“ Afin de pouvoir éviter toutes disputes qui
“ pourraient surgir à l'avenir au sujet des frontières
“ des dits Etats-Unis, il est par les présentes convenu
“ et arrêté que les dites frontières sont et seront
“ comme suit :

“ A partir de l'angle nord-ouest de la Nouvelle-
“ Ecosse, c'est-à-dire de cet angle formé par une
“ ligne tracée, dans la direction nord, de la source
“ de la rivière Sainte-Croix, aux plateaux ou terres
“ hautes (*Highlands*), et de là le long du faite qui
“ sépare le bassin des rivières qui se jettent dans
“ le fleuve Saint-Laurent, de celui des rivières se
“ jetant dans l'Océan Atlantique, jusqu'à la source
“ la plus au nord-ouest de la rivière Connecticut ;
“ de là, suivant le milieu de ce cours d'eau jusqu'au
“ 45° degré de latitude nord.”

Le texte n'est pas un modèle de précision ni de

clarté. L'encre du parchemin n'était pas séchée que les bonnes dispositions exprimées dans le préambule étaient oubliées et le sens de l'article diversement interprété par les pays signataires du traité.

Après s'être querellé longtemps sur ce qu'était d'abord la rivière Sainte-Croix, ils finirent par s'entendre sur ce point, comme nous l'avons déjà vu.

On se demanda ensuite ce qu'étaient ces hauteurs (*highlands*) qui partagent les eaux qui se déversent dans le Saint-Laurent de celles qui coulent dans l'Océan Atlantique, hauteurs au sommet desquelles la ligne devait faire angle pour aller rencontrer la source nord-ouest de la rivière Connecticut.

Les Américains soutenaient que cette partie du traité n'était que la reproduction du traité de Paris, 1763, et avait été rédigée ainsi dans le but de conserver les anciennes limites franco-anglaises d'avant la cession du Canada, et que, par conséquent, la ligne "de la source de la Sainte-Croix," devait prendre la direction franc nord, intersecter le Saint-Jean, aux environs des Grandes-Chutes, pour continuer dans la même direction jusqu'aux hauteurs des monts Notre-Dame, à vingt milles du fleuve Saint-Laurent, montagnes qui, en conformité avec les stipulations du traité de Versailles, séparent les eaux du bassin laurentien de celles qui se déversent dans l'Atlantique. De là, suivant la chaîne des montagnes Notre-Dame, la ligne devait aller rencontrer la source de la rivière Connecticut, renfermant, non seulement tout le Madawaska primitif, mais encore, les parties méridionales des comtés de Rimouski, Témiscouata, Kamouraska, l'Islet, Mont-

magny et Bellechasse, dans les limites des Etats-Unis. Cette interprétation, quelque exagérée ou fausse qu'elle pût paraître aux yeux des Canadiens ou des Anglais, était la plus conforme aux termes du traité, et, techniquement parlant, la seule admissible. Si l'on se rappelle le passage de la relation de Mgr Plessis qui a trait au Madawaska (1812), on constatera que l'Angleterre admettait alors cette interprétation du traité, mais refusait de s'y conformer en représailles pour d'autres régions que les Etats-Unis détenaient, au sens anglais, injustement.

Plus tard l'Angleterre maintint que ce tracé ne pouvait être les limites voulues par le traité, puisque si on l'adoptait, l'état du Maine ferait, contre toute raison, une grande échancrure dans l'Amérique britannique, lui barrerait la rivière Saint-Jean, sa seule voie de communication entre le Bas-Canada et les provinces maritimes. Elle ajoutait, à ces raisons d'ordre politique, son interprétation des termes du traité. Elle identifiait les hauteurs dont parle le traité avec le " Mars Hill ", mont situé à vingt milles au sud de la rivière Aroostook. De là, elle suivait la direction ouest jusqu'aux limites de la province de Québec, ce qui donnait au Canada plus de la moitié du comté d'Aroostook. Lorsqu'on faisait observer aux plénipotentiaires anglais que le mont Mars ne divise pas les eaux du Saint-Laurent de celles de l'Atlantique, ils répondaient que la Baie de Fundy, où se jette le Saint-Jean, ne fait pas plus partie de l'Atlantique que le Saint-Laurent inférieur.

C'est donc à l'intérieur de ces deux tracés contradictoires que se trouvait le territoire contesté. La superficie en était égale à la moitié du Nouveau-Brunswick ou de l'état du Maine, soit à peu près 12,000 milles carrés. Le Madawaska primitif comprenait les deux-tiers de cette superficie, c'est-à-dire tout le territoire situé au nord de la rivière Aroostook jusqu'au lac Témiscouata. Comme il était la seule partie colonisée, il devint naturellement le théâtre principal de la lutte entre les partis contestants.

Pour la masse du peuple, aux Etats-Unis comme au Canada, peu familier avec la topographie de la région, et encore moins entendu dans l'interprétation des traités, l'affaire mua en question de sentiment national, et l'on mit plus de patriotisme que de raison à trouver les réclamations justes ou injustes selon que l'on vivait en-deçà ou au-delà des frontières. On a dit que la raison est souvent la dupe du cœur, et que le cœur a des raisons que la raison ne comprend pas. Ce fut bien le cas pour la plupart des protagonistes des interprétations opposées du fameux traité de Versailles. Le territoire controversé était devenu la pomme de discorde entre deux nations du même sang.

L'Angleterre avait historiquement, comme héritière du Canada-français, et comme Jeannot Lapin, le droit de premier occupant. Les gouverneurs français avaient, dès 1683, concédé, dans cette partie du pays, la seigneurie de Madouesca au lac Témiscouata et sur la rivière Madawaska, au Sieur de la Chenaye qui y avait fait une tentative de colonisation. En 1785, elle y avait fondé la colonie du

Madawaska, sur laquelle elle avait veillé depuis, et qui était attachée à ses institutions, fidèle à son drapeau.

Nous avons vu comment les Américains avaient procédé graduellement dans l'introduction de leur régime sur les confins du territoire disputé.

En 1815 le Massachusetts faisait arpenter un grand nombre de terres jusque dans le voisinage de la petite ville de Houlton.

En 1817, des citoyens américains, le capitaine Nathan Baker, les frères John et James Harford avec le capitaine Fletcher pénétrèrent jusqu'à la rivière Saint-Jean et s'établirent au confluent de la rivière Méruimticook (Baker Brook), à une vingtaine de milles à l'ouest de Saint-Basile. Ces nouveaux colons venaient de la lointaine région du Kennébec.

Peu de temps après, arrivèrent au même endroit John Baker, frère de Nathan, Jesse Wheelock, James Bacon, Charles Studson, Barnabas Hannawell, Walter Powers, Daniel Savage, Randall Harford, Nathaniel Bartlett, Augustus Webster et Amos Maddocks. Ces derniers venaient aussi de la vallée du Kennébec, comté de Somerset. Quelques-uns se fixèrent à la rivière Baker, les autres s'établirent plus haut sur le Saint-Jean dans le district de Saint-François. Ces émigrés se réfugièrent plus tard, pendant les troubles les plus sérieux, autour du fort Kent, construit au confluent de la Fish River en 1839, pour protéger les nationaux américains contre les incursions problématiques des troupes canadiennes. Jusqu'à l'érection du fort Kent, la colonie américaine de la rivière Baker, était le

centre de la petite république en terre britannique.

John Baker, natif de la petite ville de Moscou, comté de Somerset, avait d'abord émigré à la Gaspésie, sur la Baie des Chaleurs. De là, il passa à la rivière Saint-Jean et se fixa au milieu de ses parents et compatriotes à Méruimticook. Un peu exalté mais entreprenant et plein d'initiative, il se mit à faire le commerce du bois et construisit, sur la rivière qui porte depuis son nom, de grandes scieries modernes à forces hydraulique. Il épousa Sophie Rice, veuve de son frère Nathan.

John Baker est le grand-père du colonel Jesse Wheelock Baker, ex-député à la législature du Nouveau-Brunswick, et de Enoch Baker, industriel bien connu du petit village de Baker Brook.

John Baker en sa qualité de citoyen américain, ne pouvait posséder de terre en son nom dans le Nouveau-Brunswick. Il fit concéder le terrain qu'il occupait à un ami de Woodstock, Samuel Nevers. Grâce à son talent et à son activité, il devint bientôt le chef reconnu, le Washington de la république américaine du Madawaska. De là, à faire de la politique, quand les circonstances s'y prêtent, il n'y a qu'un pas, et comme tout le favorisait dans ce sens, le pas fut vite franchi. Il se mit donc à faire de la propagande américaine, ne cessant de déclarer que le terrain qu'il occupait et tout le territoire avoisinant faisaient partie du Maine. Une chose l'inquiétait néanmoins, c'était que les titres de ses terres avaient été octroyés par le gouvernement du Nouveau-Brunswick et non par celui du Maine. Pour régulariser son état civil américain, il demanda

à la législature de Portland de lui concéder tout le terrain qui borde la rivière Baker. Le gouvernement du Maine, qui ne demandait qu'un prétexte pour s'immiscer dans cette contrée, lui donna les lettres patentes du domaine demandé, en dépit des protestations du Nouveau-Brunswick. (1825)

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, comme représailles, préleva un impôt sur tous les sujets étrangers résidant dans la province, et fit saisir le bois coupé par eux sur le Saint-Jean. Cette mesure n'était pas de nature à concilier les partis lésés et eut pour effet d'irriter fort le *général* Baker, comme l'appelaient ses amis.

Un autre incident, fort insignifiant en soi, mais qui eut pour résultat de soulever les esprits déjà irrités, fut la saisie d'une vache, dans la région de l'Aroostook, par un constable du comte d'York, Stephen McNeil. Le constable fut rossé par une bande d'Américains, aidés d'Anglais mécontents du régime de Frédéricton.

On le dirigea sur les frontières du comté d'York, où on lui donna sa liberté, avec l'avertissement de ne plus tenter d'introduire les lois anglaises sur le territoire de la république.

Ce procédé était, on l'avouera, un peu cavalier. Il convenait donc de régulariser les procédures de ce genre pour l'avenir par une organisation administrative légalement constituée.

Tous les colons, américains ou à tendances américaines de l'Aroostook, furent convoqués à la résidence de John Baker, au jour bien symbolique du 4 juillet 1827, pour y célébrer dignement l'anniversaire de

l'indépendance des Etats-Unis et y signer une déclaration de fidélité à la république. Le drapeau étoilé fut hissé, aux acclamations de la foule. La fête se termina par un banquet d'un patriotisme lyrique. Les Acadiens invités avaient refusé de prendre part à la démonstration.

La proclamation de la nouvelle constitution devait avoir lieu le 10 août suivant, également à la rivière Baker.

Pierre Duperré, capitaine de milice, entre temps avait informé les autorités de Frédéricton de ce qui se passait à Méruimticook, sans omettre les agissements de Baker.

Le 10 août, jour fixé pour la proclamation de la *constitution*, le magistrat George Morehouse, envoyé spécial du gouvernement du Nouveau-Brunswick, apparut sur la scène et demanda à Baker ce que signifiait ce drapeau.

“ C'est le drapeau américain, fit Baker en colère, est-ce que vous ne l'avez jamais vu ? en ce cas vous pouvez l'examiner tout à votre aise...”

Sur l'ordre du magistrat d'amener le drapeau, Baker répliqua avec fierté : “ Non, je ne le ferai pas. Nous l'avons placé là, et nous sommes résolus de l'y maintenir. Il n'y a qu'une force supérieure à la nôtre qui puisse l'en descendre. Nous sommes sur le territoire américain ; la Grande-Bretagne n'a aucune juridiction en ces lieux, et nous serons maintenus par notre gouvernement.”

C'était jeter le gant aux Anglais. Ceux-ci le relevèrent. Ils rasèrent le mât, enlevèrent le drapeau et le transportèrent à Frédéricton. (Collins).

Madame Baker, aussi tenace que son mari, descendit à Saint-Basile acheter du drap et confectionna un autre drapeau qui fut hissé de nouveau.

Dans l'intervalle, Baker et ses compagnons avaient été accusés de révolte contre les lois britanniques. Pendant la nuit du 25 septembre 1827, alors que le *général* dormait, un groupe de quatorze policiers sous la conduite du grand shérif du comté d'York, W.-E. Miller, cerna le *capitole méruimticookois* et fit prisonnier le Léonidas de l'Aroostook. La panique fut grande dans le camp.

Le gouvernement n'avait pas compté avec une femme : la flottille qui emmenait le prisonnier politique n'avait pas laissé les eaux du Méruimticook que le drapeau de l'indépendance flottait encore à la brise. Madame Baker, en vraie américaine, levait le bouclier de la liberté.

Baker fut condamné à payer vingt-cinq louis et, en plus, à subir une détention de trois mois. Le Maine protesta à Washington. C'est alors que le célèbre Henry Clay, secrétaire d'état du gouvernement américain, écrivit au gouverneur Lincoln du Maine ces graves paroles : " Le Gouvernement des États-Unis, convaincu de la justice des réclamations du Maine, épousera la cause de John Baker et de ses compagnons, si les autorités du Nouveau-Brunswick refusent de les libérer." Le gouverneur Lincoln somma aussitôt l'exécutif du Nouveau-Brunswick de mettre en liberté ses sujets arrêtés sur le sol du Maine, sinon les troupes américaines envahiraient la capitale de la province. Pourtant Baker et ses hommes restèrent les hôtes forcés du gouvernement du Nouveau-

Brunswick jusqu'à ce que les américains fissent mine de mobiliser.

Les troupes mobilisées furent employées à fortifier le village de Houlton et à construire un chemin militaire dans la direction du Saint-Jean.

Entre temps, les autorités de Londres et de Washington avaient soumis la question des frontières à l'arbitrage de Guillaume, roi des Pays-Bas. L'état du Maine protesta aussitôt contre le choix de cet arbitre qu'on disait être le vassal de l'Angleterre dont il avait l'appui dans sa guerre avec la Belgique, qui, malgré la coopération de la Grande-Bretagne, réussit à conquérir son indépendance. (1830)

Guillaume de Hollande dut convenir qu'on lui avait confié une tâche épineuse. Ses efforts pour résoudre le différend semblent avoir été sincères et exempts de partialité. Il proposa, le 10 janvier 1831, la division du territoire en parties sensiblement égales avec la rivière Saint-Jean et une partie de la rivière Saint-François comme bornes définitives. Ce compromis, solution habituelle des controverses par l'arbitrage, fut à courte échéance rejeté par Washington. Le même refus l'attendait à Frédéric-ton où le gouvernement ne voulait entendre parler de ce partage.

Toutefois, on en vint à un *modus vivendi* en vertu duquel, les deux partis s'engageaient à s'abstenir de tout acte offensif pendant le litige, et le Nouveau-Brunswick continuait d'exercer sa juridiction sur le territoire contesté.

Cette entente était à peine conclue, entre les métropoles, que le Maine organisa toute la rive sud du

Saint-Jean. (Maine, 1831, Chap. 151, *An act to incorporate the town of Madawaska and other purposes.*)

L'acte d'incorporation pourvoyait à la division du territoire en districts électoraux aux fins de faire élire des administrateurs cantonaux et d'établir un système régulier de gouvernement régional, calqué sur la législation administrative des autres cantons.

Avis fut en conséquence donné aux habitants du "town," *en puissance*, de se réunir le 20 août 1831, en la demeure de Pierre Lizotte à Saint-David, pour élire les officiers aux postes suivants :

Président d'assemblée (Moderator),

Secrétaire cantonal (Town Clerc),

Des commissaires (Selectmen).

Le capitaine Lizotte avertit le citoyen shérif, Walter Powers, à qui les mandats avaient été confiés, qu'il ne pouvait sans protestation laisser tenir une telle assemblée dans sa maison. L'assemblée à laquelle prirent part une quarantaine d'hommes, la plupart d'origine américaine et de langue anglaise, eut donc lieu en plein air.

Walter Powers lut l'acte organisant cette partie du Madawaska. Tous les officiers élus furent des Américains proprement dits. Les citoyens de langue française, entre autres Paul Cyr et Romain Michaud, refusèrent les fonctions de commissaires. D'une manière générale, les colons français ne prirent pas part à l'élection ou portèrent peu d'intérêt aux délibérations de l'assemblée qui était sous le contrôle exclusif de sujets américains.

Le district venait de recevoir son organisation locale ; il restait à lui donner une représentation à la législature de l'état.

Le capitaine Lizotte fut approché, par les *leaders* du mouvement, en vue de lui offrir la candidature. Lizotte était perplexe, comme tous ses compatriotes du reste. Il s'était laissé persuader par ses nouveaux amis, les Américains, que tout le territoire au sud du Saint-Jean appartenait de droit aux Etats-Unis. C'était un homme probe, aux intentions droites et dont le dévouement à l'Angleterre était au-dessus de tout doute. Sa popularité était incontestable parmi les siens. C'est pourquoi les Américains, qui voulaient attirer les Français à leur cause, insistaient si fort pour vaincre ses répugnances, sans cependant pouvoir obtenir son consentement. Quoi qu'il en soit, le nom de Lizotte parut sur la liste des candidats. Son concurrent, tout le monde l'a deviné, était John Baker, qui depuis son élargissement n'était pas resté inactif, tout au contraire.

L'élection eut lieu le 12 septembre suivant, chez Raphaël Martin à Chautauqua. Quelque cinquante citoyens, la plupart américains, prirent part à la votation. Le capitaine Lizotte fut, à sa grande surprise, élu à une majorité de 5 voix, Baker ne comptant que 16 votes en sa faveur.

Les citoyens acadiens et canadiens qui prirent part à cette élection, faite dans des circonstances exceptionnelles, sont : Raphaël Martin, Jean-Baptiste Daigle, Joseph Pelletier, Christophe Martin, Hubert Caron, Paul Marquis, Joseph Marquis,

Thomas Michaud, Joseph Lagacé, Eloi Labrie, Ferdinand Ouellet, Baptiste Boucher, Baptiste Chassé, Laurent Daigle.

On voit que les Américains avaient voté en bon nombre pour Lizotte. On réservait Baker pour une entreprise plus en rapport avec ses talents.

Mais toute la cabale en faveur de Lizotte fut en pure perte. A la date de l'ouverture des chambres, le député Lizotte, régulièrement élu, écrivit au gouverneur du Maine, Samuel Smith, qu'il avait protesté, lui Lizotte, contre sa mise en nomination comme candidat au mois de septembre précédent, qu'il n'avait jamais eu l'intention de prêter le serment d'allégeance au gouvernement des Etats-Unis, qu'il était sujet britannique et qu'il entendait mourir tel, qu'il renonçait au siège qui lui était offert. Cette attitude déconcerta les zéloteurs américains.

Pendant qu'on faisait de la nouvelle politique au sud, l'émoi était à son comble sur la rive nord.

Les magistrats anglais, Leonard Coombs de Saint-Léonard et Francis Rice de Petit-Sault, protestèrent contre les assemblées tenues en territoire britannique; ce qui n'empêcha pas les réunions d'avoir lieu, comme nous l'avons constaté. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, à son tour, protesta hautement auprès de Washington contre l'attitude du Maine dans la vallée du Saint-Jean, rappelant l'entente convenue entre les deux gouvernements à la suite de l'arbitrage de Guillaume de Hollande.

Washington répondit que le gouvernement fédéral n'avait pas autorisé l'état du Maine à faire cette

annexion, que l'acte n'était que l'œuvre de têtes chaudes et imprudentes.

Le Nouveau-Brunswick, enhardi par ce désaveu, lança un mandat d'arrestation contre tous ceux qui avaient pris part à l'assemblée de Saint-David et à l'élection de Chautauqua. L'affaire prenait une tournure sérieuse.

Sur-le-champ arriva à Saint-Basile, le gouverneur et commandant en chef des forces du Nouveau-Brunswick, Sir Archibald Campbell, accompagné du procureur-général et du grand shérif d'York, ainsi que James McLaughlin avec un fort contingent de milice.

Le dimanche, 25 septembre 1831, dans une grande assemblée tenue sur la place de l'église, le gouverneur Campbell, dans tout l'apparat de sa nombreuse et imposante escorte, après avoir rendu un juste tribut d'éloge à la loyauté des colons français et les avoir assurés de la protection du gouvernement britannique, fit allusion à la situation pénible où le mettait la conduite d'un certain nombre de citoyens ayant pris part à l'élection d'officiers américains dans un territoire encore sous la juridiction de la Grande-Bretagne. Il excusa cependant les citoyens de langue française pour la raison qu'ils avaient été induits en erreur par les agitateurs du Maine. Il fit appel aux sentiments de fidélité des habitants présents à la couronne britannique. Il se produisit alors un mouvement dans la foule : spontanément tous les miliciens du Madawaska se formèrent en rangs pour venir sous l'estrade présenter les armes au gouverneur, visiblement satisfait de sa harangue.

Le capitaine Lizotte, *député malgré lui*, était du nombre des militaires manifestants.

Le gouverneur de la province, en cette occasion, était l'hôte du curé de Saint-Basile, l'abbé Romuald Mercier.

Le lendemain, le gouverneur, avec sa suite, se rendit à Saint-David, chez le capitaine Simon Hébert, pour aviser avec les autorités locales aux mesures à prendre pour faire respecter les lois anglaises dans la région. Il fut décidé d'envoyer trente miliciens à Méruimticook et Chautauqua appréhender les électeurs du député à la législature de Portland.

Baker, le candidat défait, qui avait suivi de loin les mouvements des Anglais, s'était prudemment absenté de son logis. La vice-présidente de la république, l'héroïne de Méruimticook, la Lucrèce du Madawaska, la Barbara Fritchie de l'Aroostook, comme l'appelaient ses admirateurs et compatriotes, Madame Baker, seule, reçut froidement les visiteurs. Quatre américains, pourtant, Daniel Savage, Jesse Wheelock, Dan Been et Barnabas Hannawell furent mis en état d'arrestation sur-le-champ. Madame Baker protesta contre la violation du domicile d'un citoyen de la république. Les derniers mots que les soldats purent saisir, en se retirant avec leurs prisonniers, furent ceux-ci : " Le drapeau étoilé flottera encore à la brise de Méruimticook."

Trente Acadiens et Canadiens furent aussi arrêtés sans aucune résistance, ayant la promesse officieuse d'être mis en liberté sur parole.

Le juge en chef, Ward Chipman, qui présida les assises, après de graves admonestations, renvoya

les prisonniers français sur promesse de ne plus faire de propagande américaine. Il n'en fut pas de même des quatre américains, Wheelock, Savage, Hannawell et Been, qui subirent un long interrogatoire où l'on attacha une importance toute spéciale aux moyens employés pour séduire les Français, et qui furent condamnés à cinquante louis d'amende et à trois mois de prison.

Baker se rendit à Portland, sans perdre un instant, informer les autorités du Maine de ce qui se passait.

Le gouverneur Lincoln ne demanda rien moins que l'élargissement des prisonniers. Un cri général de protestations traversa le Maine dans toute sa longueur pour se faire entendre jusqu'à Washington. Le président de la république, Jackson, assura le Maine qu'il verrait à ce que les prisonniers fussent mis en liberté. Frédéricion, que ces rumeurs alarmaient, désirait congédier ses hôtes sans trop paraître céder à la peur ni abdiquer sa dignité ; un jour, on vint dire aux détenus que la cour de Londres les graciait.

Comme on le voit la dignité des deux grandes nations souffrait un peu de cette chicane domestique, de cette guerre, à la *Dom Quichotte*, entre quelques-uns de leurs sujets. Washington donna le premier l'exemple d'un retour au sérieux en désavouant l'annexion du Madawaska faite par la législature du Maine et en promettant une indemnité d'un million à cet état turbulent s'il voulait, à l'avenir, lui céder sa juridiction dans le territoire contesté.

L'exécutif américain en fut quitte pour ses remontrances. Le Maine avait à sa tête un homme, le

gouverneur Enoch Lincoln, qui n'entendait pas ren-
gaîner, quand les intérêts de son état étaient en jeu.
On rapporte que Lincoln, à la célébration de la
fête de l'Indépendance, le 4 juillet 1832, au milieu
d'une foule immense, proposa le toast suivant, en
réponse aux conseils de modération venant de la
capitale : " A nos frères du Madawaska — un peu
trop civilisés pour être vendus comme des esclaves
— (allusion à l'offre du million). A John Baker
et à Madame Baker, à tous mes poussins de là-bas . . .
à Wheelock, à Bacon, à Pierre Lizotte, le député,
et à tous ses compatriotes, buvons le doux vin du
Maine, levons nos verres !" Un vacarme tout
américain accueillit cette saillie ; l'artillerie gronda
et les gosiers, arrosés du vin du Maine, firent chorus
aux canons des hauteurs de Portland. Lincoln
n'avait pas même oublié Lizotte dans sa santé glo-
bale aux gens de là-bas . . .

Il était évident que le Maine n'entendait pas se
laisser bâillonner par la capitale. Il s'occupa acti-
vement de la construction de voies militaires entre
Houlton et la rivière Saint-Jean, encourageant en
même temps la colonisation dans la vallée de l'Aroos-
took et sur le Saint-Jean à l'ouest de la rivière
Madawaska. Il fit même arpenter cent lots de
terre sur la rive nord du Saint-Jean, dans la région
supérieure, lots qu'il concédait, pour la somme de
cinq dollars, à qui voulait les occuper.

C'était en vain que le Nouveau-Brunswick, par
l'intermédiaire de ses agents (wardens), s'efforçait
d'enrayer le courant envahisseur de son territoire.

Londres et Washington ne se pressaient pas

de régler cette question des frontières qui paralysait tout effort honnête de colonisation. L'Angleterre, qui semblait déjà avoir cédé sur le principe de garder tout le territoire convoité, laissait ses provinces se débattre toutes seules contre un voisin trop fort.

Le malaise régna jusqu'en 1837, pendant lequel intervalle, l'Angleterre et les Etats-Unis ne purent pas arriver à un accord.

En 1837, l'état du Maine entreprit encore de faire un recensement de tout le Madawaska. L'énumérateur Ebenezer S. Greeley, qui, tout en comptant les *poussins* de monsieur Lincoln, avait pour douce mission de distribuer le surplus accumulé au trésor des Etats-Unis, fut arrêté par *warden* James A. McLaughlin et conduit à Woodstock où le géolier ne voulut pas recevoir le prisonnier. Greeley reprit donc ses travaux d'énumération pour être arrêté de nouveau par les gardes du territoire, et, conduit cette fois à Frédéricton, il fut logé en prison.

Le Maine demanda aussitôt la liberté de son fonctionnaire. Le gouverneur Harvey de Frédéricton, un vétéran de la guerre de 1812, et le Héros de Stoney-Creek, répondit au gouverneur Dunlap, le 10 septembre 1837, (*arch. Can. 1902, p. 1148*) qu'il avait des instructions à l'effet de ne permettre l'exercice d'aucune juridiction, sur le territoire contesté, par une puissance étrangère ; eût-il besoin de la force militaire de l'Amérique Britannique pour donner suite à ses instructions, que cette force serait mise à sa disposition. Il espérait toutefois que son Excel-

lence ne l'obligerait pas à recourir à ces mesures.

Washington intervint encore. L'honorable S.-M. Fox, ministre anglais accrédité auprès du gouvernement des États-Unis, demanda au Nouveau-Brunswick la mise en liberté de Greeley.

C'était la comédie pure et simple (Clements) et pourtant ça ne faisait que de commencer.

Il paraît évident toutefois que le gouvernement de Washington, qui, en 1831, avait fait échouer le plan conçu par le Canada de construire un chemin de fer entre Québec et Saint-Andrews, parce que la voie projetée passerait dans la zone convoitée, voyait d'un œil tolérant les menées du Maine, s'il ne pouvait toujours approuver les procédés de son exhubérant cadet. Le Nouveau-Brunswick, dont les réclamations n'étaient pas toujours entendues à Londres, se rendait compte que la partie devenait inégale.

Pendant l'hiver de 1838, l'exécutif du Maine envoya George W. Buckmore, comme agent spécial, prendre connaissance des lieux et faire rapport sur la quantité de bois coupé dans la vallée supérieure du Saint-Jean. L'agent trouva les forêts peuplées d'ouvriers. Sur son rapport, la législature de 1839, à la suite d'une séance orageuse, décida de chasser les intrus de son domaine forestier.

Rufus McIntyre, agent des terres, Major Hasting Strickland, shérif du comté de Pénobscot, se rendirent dans la région avec 200 miliciens.

Les troupes américaines n'étaient pas rendues sur les lieux, qu'un bataillon du 11^e régiment de Québec était en route pour le Madawaska, et qu'un

contingent de la milice provinciale arrivait sur l'Aroostook.

Ces réguliers, ainsi que les miliciens du Madawaska, étaient sous le commandement du major Goldie. Le colonel Maxwell qui commandait un détachement de la milice provinciale avait pris ses positions au confluent de l'Aroostook et à Tibbits (Perth).

Le Madawaska reçut, à ce moment, la visite du gouverneur Harvey. Il fut l'hôte du grand-vicaire Langevin durant tout son séjour dans la localité.

Ces deux hommes, d'une égale franchise et d'une égale loyauté, intelligents et nobles au même degré, étaient faits pour s'entendre sur des problèmes de cette nature. Leur correspondance indique une confiance réciproque de même qu'un égal souci des intérêts de la colonie.

Le peuple qui vénérât alors son pasteur se montra d'un attachement tout cordial pour l'ami de son guide, et Sir John Harvey n'oublia jamais les témoignages de loyauté qu'il reçut au Madawaska. Il le note souvent dans ses lettres au gouvernement de Londres qu'il supplie, en termes presque émus, de ne pas abandonner la cause du Madawaska auquel il a promis la protection de la couronne britannique.

Peu après la visite du gouverneur, quand on croyait que la paix allait se rétablir, un incident se produisit qui ralluma les vieilles haines mal assoupies. L'avant-garde anglaise, composée, des gardes territoriaux McLaughlin et Tibbits, et de cinq autres officiers, tomba aux mains des éclaireurs américains qui conduisirent les prisonniers à

Bangor, sous bonne escorte. Ceci se passait le 2 février 1839. Le 12 du même mois, les troupes provinciales faisaient à leur tour, sur la rivière Aroostook, dix prisonniers américains, au nombre desquels se trouvaient le commandant même des troupes, Rufus McIntyre, le colonel Webster et autres officiers. Ils furent conduits à Frédériciton comme otages et dépouilles opimes.

Entre temps, sur le Saint-Jean, Joseph Nadeau, (José), Jean-Baptiste Daigle avec leurs bûcherons étaient faits prisonniers par le commandant du fort Kent récemment construit à l'embouchure de la Fish River.

Sir John Harvey, qui savait être grandiloquent dans les grandes occasions, lança une proclamation retentissante, dans laquelle il revendiquait les droits de sa province. Le gouverneur Kent y répondit en levant dix mille hommes de troupes. L'adjudant-général Isaac Hodgdon dirigea ces troupes vers Houlton. Le gouverneur Harvey leva tout ce qu'il put trouver d'hommes et les envoya, sur la frontière, renforcer le 11^e régiment des troupes britanniques. La Nouvelle-Ecosse votait un budget de guerre de 100,000 louis et offrait son dernier soldat pour repousser l'envahisseur. Le Haut et le Bas-Canada se rendaient solidaires de la cause du Nouveau-Brunswick. De Québec à Halifax on s'armait. La Nouvelle-Angleterre demandait la guerre, à grands cris. Cependant la guerre n'était pas déclarée...

On se pourfendait d'avance et les proclamations se croisaient dans tous les sens, quand, bien

tranquillement, comme un homme qui va à un rendez-vous d'amis, le général Winfield Scott, de l'armée fédérale des Etats-Unis, s'avança sur la scène avec un message pacifique et la mission de s'entendre avec les autorités militaires du Canada. Scott et Harvey, qui s'étaient rencontrés comme adversaires sur le champ de bataille, *vrai celui-là*, de Stoney Creek et de Lundy's Lane, et qui depuis avaient gardé l'un pour l'autre une estime de vrais guerriers, étaient bien faits pour traiter ensemble un accord de cette nature.

Il fut donc convenu que l'Aroostook resterait sous la juridiction des Etats-Unis, tandis que la rivière Saint-Jean continuerait d'être administrée par le Nouveau-Brunswick. De part et d'autre, on devait s'abstenir de tout acte offensif. L'exploitation des forêts devenait libre aux deux partis. Les prisonniers furent échangés et les troupes prirent le chemin de leurs capitales respectives. Mais il était écrit que la comédie ne devait pas s'arrêter là.

Les troupes canadiennes n'étaient pas rendues à Québec et Halifax, que le gouverneur Fairfield expédiait un nouveau contingent dans la vallée de l'Aroostook et sur la Fish River. On cria d'abord à la ruse et à la dissimulation. Harvey protesta éloquemment et expliqua les termes de la convention. Fairfield répliqua crânement qu'il n'entendait pas se laisser lier par l'entente Harvey-Scott, qu'il voulait garder la vallée de la Fish River comme celle de l'Aroostook.

Des deux côtés on rappela les troupes qui restèrent dans le territoire jusqu'à la signature de la paix en 1842.

Le résultat fut que le bois coupé pendant l'hiver ne fut pas flotté au printemps et que l'industrie du bois fut complètement paralysée. Les troupes canadiennes, stationnées dans la région, furent employées à construire la route militaire, du Saint-Jean à la rivière du Loup, à l'érection des forts Madawaska et Ingall, sur le lac Témiscouata, des casernes du Dégelé et du Grand-Sault.

Pour leur part, les Américains terminèrent la route militaire de Fort Kent (Aroostook Road).

Le plus important des forts canadiens était celui du Petit-Sault. Perché sur une hauteur de 150 pieds, dominant la vallée du Saint-Jean et celle de la rivière Madawaska, il occupait une position stratégique avantageuse. Le rez de chaussée était construit en pierre sur une longueur de quarante pieds et une largeur de trente. L'étage supérieur, de forme triangulaire, était en bois. Après l'incendie de 1868, la pierre des fondations servit à la construction d'une chaussée sur la rivière Madawaska.

Le fort Kent, au contraire, reste pour rappeler les prouesses des citoyens du Maine pendant la grande guerre des proclamations. Cette guerre de bivouac et d'expectative fut signalée par plusieurs escarmouches de peu d'importance qu'il serait oiseux de raconter.

Pendant que les négociations entre Washington et Londres se poursuivaient lentement, les intrigues politiques allaient leur train dans le territoire contesté. Baker que nous avons perdu de vue depuis les grandes hostilités reprit son ascendant. A Fort Kent, en 1840, il présida une assemblée, au cours de

laquelle le drapeau américain fut hissé au sommet du fort, et possession fut prise de la contrée au nom de la république.

Les deux tiers de la portion colonisée du Madawaska, à la date du traité, étaient occupés par les troupes américaines, c'est-à-dire, toute la rive sud du Saint-Jean, à l'exception du terrain du capitaine Simon Hébert, à Saint-David, que l'intrépide soldat n'a jamais rendu.

Cette interminable question des frontières allait enfin avoir une solution. Les négociations, pour être lentes, n'en procédaient pas moins sûrement. Depuis 1831, l'Angleterre avait pratiquement abandonné toute la partie méridionale du Saint-Jean et concentrait tous les efforts de ses diplomates à conserver le côté nord de la même rivière. Fox écrivait en 1840 à Poulett Thompson, gouverneur général du Canada : “ Si toutefois les Américains prennent
“ possession d'un point quelconque sur la rive
“ nord de cette rivière, il n'y a que la force des
“ armes qui pourra les repousser de ce territoire,
“ et une fois le sang versé dans la vallée du Saint-
“ Jean, la mare s'étendra jusqu'à Détroit.”

Malgré les démarches du gouverneur Harvey, qui insistait avec une persistance opiniâtre pour conserver la colonie entière du Madawaska, l'opinion à Londres prévalait qu'il fallait, à tout prix, éviter une collision avec les armées américaines.

“ Les Acadiens du Madawaska, écrivait Harvey
“ au ministre anglais à Washington, le 7 mars 1839,
“ m'ont témoigné maintes fois leur désir unanime
“ et spontané (et cela tout dernièrement encore)

“ de demeurer sous la juridiction du Nouveau-
“ Brunswick. Je m’abstiendrai de provoquer toute
“ collision avec les troupes américaines, selon votre
“ désir, à la condition toutefois, que celles-ci n’in-
“ terviennent pas sur la rive nord du fleuve Saint-
“ Jean, aussi bien que parmi les colons de la rive
“ sud de cette rivière, à qui j’ai assuré également mon
“ inaltérable et entière protection. Ils la méritent
“ du reste, par leur fidélité et leur attachement
“ qu’ils se plaisent à témoigner à l’heure du danger . . .
“ Le pays peut compter sur eux au moment critique.”

Downing Street acquiesçait à ces représentations en principe, mais dans la pratique laissait faire.

Sir William Colebrooke, successeur de Harvey, revint à la charge dans une lettre adressée au ministre Fox : “ Je ne puis prouver davantage la
“ loyauté et la fidélité des Français de la vallée
“ supérieure de la rivière Saint-Jean, qu’en vous
“ donnant un extrait d’une lettre de leur curé,
“ monsieur Langevin, à Sir Harvey ; les sentiments
“ que le pasteur exprime dans cette lettre semblent
“ être l’interprétation fidèle de ceux des paroissiens.

“ Madawaska, le 15 juin, 1841.

“ . . . Quant aux affaires politiques, nous vivons
“ tantôt dans la crainte, tantôt dans l’espérance
“ de ce qui va se passer au sujet de la ligne des
“ frontières ; mais advienne que pourra, nous ai-
“ mons mieux la guerre que de céder un seul pouce
“ de notre terrain du Madawaska aux Américiens !

(Signé) Ant. Langevin, ptre.”

Sir Wm. Colebrooke ajoute quelques remarques au sujet de l'inutilité des concessions faites aux Américains, qui en sous-main profitent de la tendance à la conciliation de l'Angleterre, pour réclamer davantage.

Le vicomte Palmerston était gagné aux vues de Sir John Harvey et de tous les Canadiens, comme le prouve sa lettre au gouverneur Thompson, en date du 30 décembre 1841 : “ Je suis d'avis, écrivait-il, “ qu'une attitude ferme et pratique dans l'affirmation “ des droits britanniques, au sujet de la question “ du Madawaska, faciliterait une solution satisfaisante et définitive de cette question, plutôt “ que de lui nuire.”

Mais ce langage clairvoyant d'un grand homme d'état ne devait pas être écouté. Le cabinet anglais confia à Lord Ashburton, membre du conseil privé, la mission de venir rencontrer à Washington le diplomate américain, le rusé et subtil Daniel Webster, secrétaire d'état dans le gouvernement des Etats-Unis, pour régler définitivement la question des frontières.

Le résultat des délibérations de ces deux arbitres fut le traité, connu sous le nom d'Ashburton, signé à Washington le 9 août 1842, qui fixait la frontière actuelle, la même, à peu de choses près, qu'avait suggérée le roi de Hollande pour la partie est du Canada. Par ce traité, que Palmerston a appelé “ la capitulation d'Ashburton, ” l'Angleterre cédait à une puissance étrangère, comme disent les historiens anglais, 7000 milles carrés de territoire, mais encore livrait, et sans les consulter, sans même

les prévenir du changement, après leur avoir promis sa protection, 2000 de ses plus loyaux sujets.

L'indignation fut générale, tant aux Etats-Unis qu'au Canada, quand les termes du compromis furent connus. Le Maine se disait écorché vif. Les Anglais accusèrent Webster d'avoir soustrait des documents relatifs à la question, la carte du Duc d'Anville, dessin dont s'était servi Benjamin Franklin lors du traité de Versailles en 1783, et qui justifiait, selon eux, les prétentions de la Grande-Bretagne. On en vint presque aux mains autour de ce vieux dessin. Il paraît plus probable que Webster fit connaître l'existence du document plutôt dans le but de se réhabiliter aux yeux de ses compatriotes mécontents que pour se faire louer de sa sagacité, car l'indignation était intense et sincère aux Etats-Unis et surtout dans le Maine.

La conclusion, peut-être la plus vraie, c'est que l'Angleterre, fidèle à sa politique coloniale, aimait mieux céder du terrain que de prendre les armes contre la république rivale.

D'après certaines clauses du traité, les produits naturels de la contrée partagée étaient admis en franchise dans les deux pays. La rivière Saint-Jean devenait libre et ouverte aux deux partis, de même que les eaux limitrophes du reste des frontières. Les colons qui occupaient des terres, depuis six ans à la date du traité, devaient en recevoir les titres, dans l'un et l'autre pays.

Ironie du sort, Baker, le farouche américain, restait en terre canadienne. Il s'accommoda vite de sa nouvelle allégeance, sans se faire naturaliser tou-

tefois, et, la guerre finie, devint un sujet prospère, et utile à ses nouveaux compatriotes.

Il mourut vers 1868 et fut inhumé dans un cimetière de sa dénomination à Saint-François. En 1895 ses restes furent transférés à Fort Fairfield, aux frais de l'Etat du Maine qui honora son héros d'un mausolée commémoratif de ses exploits.

Les capitaines Hébert, Lizotte, Duperré, Thibodeau, Thériault, le major Bellefleur reposent dans le cimetière de Saint-Basile. Héros, eux aussi, par leur fidélité à l'Angleterre qui cependant les céda à un autre pouvoir avec autant d'insouciance que la France avait abandonné leurs pères un siècle auparavant.

Le capitaine Francis Violette fut inhumé dans le cimetière de Saint-Bruno, dans le sol de sa nouvelle patrie d'Amérique. Le capitaine Romain Michaud dort à Sainte-Luce de Chautauqua. Des héros plus obscurs ont des monuments civiques.

Le seul vestige qui nous reste de cette période d'agitation est le *Block House* de Fort Kent.

Le traité d'Ashburton a divisé le terrain, planté sur les rives opposées du Saint-Jean deux drapeaux, mais il n'a pas partagé les cœurs. Le Madawaska canadien et le Madawaska américain n'en font encore qu'un.

Fidèle à sa nouvelle allégeance, le Madawaska du Maine grandit et apporte au sein d'une population anglo-saxonne la note claire de son talent franco-latin.



CHAPITRE X

Après le traité

Madawaska Américain et James Madigan. Premiers députés à Augusta. Litige ecclésiastique. Mont-Carmel et Louis Cormier. Luc Albert et Sylvain Daigle. L'abbé Swéron. Division ecclésiastique du Madawaska. Mort du Grand-Vicaire Langevin. Mouvement de la population. Guerre de sécession. La Confédération et les émeutes du Grand-Sault. John Costigan. 1842-1870.

LE traité d'Ashburton est un tournant dans l'histoire des habitants du Madawaska américain. Ils passaient sous le contrôle d'un pays dont ils ne connaissaient pas les institutions et dont ils avaient appris, par de rudes épreuves, à craindre les habitants. Leur douleur fut inconsolable quand ils se rendirent enfin compte de leur nouvel état; que le pays qu'ils avaient défriché, colonisé venait d'être démembreé comme une autre Pologne.

Allaient-ils devenir le jouet des démocraties d'Amérique, comme leurs pères l'avaient été du despotisme des monarchies d'Europe!

Allaient-ils être persécutés par la Nouvelle-Angle-

terre, comme leurs ancêtres l'avaient été en Acadie ? Ils avaient tout lieu de le craindre.

Ne se rappelaient-ils pas encore, qu'en 1776, lorsque Lafayette et Rochambeau apportaient aux insurgés l'espoir de la victoire, l'état de Pennsylvanie avait dû réunir à la hâte ses législateurs, pour rayer de ses statuts la loi qui interdisait à tout catholique l'entrée de la colonie de William Penn ? Qu'allaient-ils devenir dans cette fournaise d'assimilation.

Leur étonnement fut aussi grand que leurs regrets avaient été vifs, quand ils connurent, chez-eux, et en temps de paix, leurs nouveaux concitoyens. Les appréhensions tombèrent une à une devant le civisme hospitalier des Américains.

Les Puritains, rendus farouches par la persécution religieuse et politique de l'Angleterre, avaient, après un siècle de liberté, dans un monde étranger aux vieilles haines doctrinales de l'Europe, adouci leurs mœurs au contact d'une civilisation plus tolérante. Leurs rudes caractéristiques s'étaient mitigées, et, n'ayant plus à combattre pour la défense des croyances, ils avaient dirigé leur dévorante activité vers un autre but : développer leur pays d'adoption et le rendre prospère. Descendants des pèlerins du Mayflower, ils avaient gardé, il est vrai, l'austérité de vie, la raideur du maintien, ainsi que le *thou* révérentiel dans les conversations familières, mais leurs préjugés religieux étaient en partie tombés. Sectaires de la liberté pour eux-mêmes, ils en étaient venus à la vouloir pour les autres qui respecteraient la leur. Cruels encore dans les guerres contre les

Anglais, leurs anciens persécuteurs, ils étaient pendant la paix d'une courtoise, bien que solennelle, hospitalité pour les étrangers. N'ayant, du reste, rien à craindre des 2000 nouveaux sujets, ils les saluèrent d'un geste raide qui n'avait rien d'hostile.

Les franco-américains eurent vite localisé le point vulnérable, la bénévolence, la mégalomanie, la vanité candide des fils de l'Oncle Samuel, qu'ils avaient pour futurs voisins, et exploitèrent à leur profit ce côté intéressant de la nature américaine. Les néo-américains s'adaptèrent si bien à leurs nouvelles conditions de vie, qu'ils finirent par adopter les manières quelque peu excentriques des descendants des jacobites, pour les transmettre à leurs frères de l'autre rive, *privés* des bienfaits de la civilisation pan-américaine. Ce fut pour un demi-siècle, par tout le Madawaska, l'engouement des Etats, coïncidant avec la ruée des Canadiens-Français vers les centres industriels de la Nouvelle-Angleterre.

Le Maine, depuis la guerre de l'Indépendance, s'était développé rapidement. De 96,000 de population qu'il avait en 1790, il en comptait 501,000 en 1840, dont 9,000 dans le comté d'Aroostook, auquel la partie amputée du Madawaska fut accolée, après avoir été partagée en trois arrondissements administratifs ou *plantations*, savoir : Van Buren, Madawaska et Fort Kent, avec chef-lieu à Houlton, à cent milles au sud de Saint-David.

Une des premières attentions du gouvernement du Maine fut de faire connaître à ses nouveaux sujets la constitution qui devait les régir, pour

les rendre plus aptes à servir la république. Il constata, sur-le-champ, qu'à cet égard l'éducation des riverains du Saint-Jean était complètement à faire. Ce fut donc dans un but louable que le citoyen James Madigan, Irlandais-Catholique de bonne éducation, sachant bien le français, leur fut envoyé comme missionnaire civil. Madigan parcourut le territoire, tenant des assemblées, donnant des conférences sur l'administration cantonale, sur la constitution des Etats-Unis et sur le *civisme américain*. Pendant les premières années qu'il passa au Madawaska, il cumula toutes les charges, étant à la fois maître de poste, instituteur, percepteur des impôts, magistrat pour toute la région. De sorte que James Madigan pouvait légitimement répéter dans un sens : "*L'Etat, c'est moi.*" Il ne fut pourtant ni roi ni autocrate : il se faisait tout à tous, et, à mesure que les diverses localités pouvaient se charger de l'administration de leurs propres affaires, il remettait ses fonctions à de nouveaux citoyens. Chaque plantation fut pourvue d'une ou plusieurs écoles, d'un bureau de poste et de magistrats.

Le premier greffier de la région fut Louis Cormier de Mont-Carmel. Il occupa ce poste de longues années.

Au cours de l'été de 1844, des commissaires du Maine et du Massachusetts vinrent, en conformité avec les clauses du traité, délimiter les terrains mis en culture, et octroyer les titres de propriété aux ayants droit. Les agents reconnurent les concessions faites par le gouvernement du Nouveau-

Brunswick et inaugurèrent d'autres districts, pour répondre aux besoins de la colonisation. Ils revinrent, en 1854, pour les mêmes fins : le partage du sol colonisable.

Le Nouveau-Brunswick s'intéressa lui aussi au sort des habitants qui lui restaient sur la rive nord. Les commissaires qu'il envoya, en 1846, accomplirent à peu près le même travail qu'avaient fait les fonctionnaires américains pour leurs nouveaux concitoyens.

Nous donnons ici des extraits des rapports faits par les deux commissions.

“ Bien que la tâche qui nous a été confiée paraisse
“ remplie de difficultés de tous genres, nous sommes
“ heureux de noter, pour l'information des autorités,
“ que ce travail nous a été facilité par la bonne
“ volonté de la population et surtout très agréable
“ dans son résultat pour le bien-être et la satisfaction
“ qui semblent régner maintenant au sein de cette
“ contrée, négligée depuis si longtemps. Tous les
“ colons paraissent satisfaits de la délimitation de
“ leurs terres aussi bien que de leurs titres de pro-
“ priété.

“ Etant donné le peu d'avantage dont cette colonie
“ a joui depuis sa fondation, nous avons été surpris d'y
“ trouver un peuple prospère, loyal et relativement
“ heureux. Il semble que sa loyauté, par le passé,
“ envers la couronne britannique, soit de bon augure
“ pour sa fidélité future envers les lois et les institu-
“ tions de la République. Nous avons à cet égard
“ rencontré de bonnes dispositions et nous avons
“ raison de croire à la sincérité des motifs de ces gens,
“ aussi bien qu'à la loyauté de leurs intentions.

“ On ne saurait trop apprécier les efforts de l’agent
“ Madigan dans ce territoire où il a fait l’œuvre
“ d’un aumônier. Son dévouement pour l’éducation
“ et l’administration de la chose publique sont
“ au-dessus des éloges que nous pourrions lui
“ adresser si la chose était de notre ressort. Avec
“ la continuation d’une politique libérale et généreuse
“ surtout en matière d’instruction publique, nous
“ avons un ferme espoir de voir cette colonie
“ devenir l’une des plus prospères de l’Etat avant
“ longtemps.”

De son côté, le commissaire Allen, du Nouveau-Brunswick, affirme qu’en 1846 il trouva cette colonie dans un abandon presque complet. “ La paroisse
“ de Madawaska, dit-il, grande comme tout un
“ comté et éloignée de près de 150 milles de son chef-
“ lieu (Woodstock) ne reçoit pas encore pour ses
“ écoles et ses routes publiques l’octroi que l’on
“ accorde à des paroisses qui ont à peine le quart
“ de sa superficie. Il n’y a que les anciens et quelques-
“ uns de leurs descendants qui possèdent les titres de
“ leurs terres. La masse du peuple n’a aucun titre
“ légal des propriétés qu’elle occupe ; le gouverne-
“ ment de cette province, comme on le sait, ayant
“ refusé durant bien des années d’y concéder des
“ terres à cause du litige survenu au sujet des frontiè-
“ res, la plupart des colons se trouvent être, dans
“ le langage du fonctionnarisme anglais, des *squatters*
“ (*colons qui occupent des terres sans en avoir la permis-*
“ *sion du gouvernement*) et n’ont pas par conséquent
“ le droit de voter aux élections des députés à la
“ législature.”

Toutefois, le Nouveau-Brunswick, après le traité, s'occupa plus du Madawaska, qui, comme on le voit par le rapport de son agent, avait été négligé et traité injustement dans la répartition des deniers publics.

Le pont sur la rivière Madawaska, au Petit-Sault, commencé en 1835, fut terminé vers 1847, après un long arrêt des travaux. En 1851, on érigea le pont suspendu, au pied du Grand-Sault. Six ans plus tard, le pont s'écroula entraînant avec sa masse d'acier un colon et sa monture. Le pont fut reconstruit en 1860 au même endroit.

La route carrossable, entre les deux saults, était alors complètement terminée, car on rapporte que, vers 1856, le gouverneur du Nouveau-Brunswick, Sir Edmund Walker Head, vint de Frédéricion jusqu'au Petit-Sault en voiture. A Saint-Basile, le gouverneur et Lady Head descendirent chez le grand-vicaire Langevin ; il y eut réception au presbytère, présentation d'adresse et réjouissances civiques.

C'est en l'honneur de cette visite, pas même officielle, de Sir Edmund Head, que quelques citoyens du Petit-Sault, encore un petit village, adoptèrent le nom d'Edmunston pour la localité, devenue depuis la capitale du comté.

Où sont donc honorés les noms des Villebon, des Boishébert, des Ciquart, des Langevin, des Harvey, des Hébert, des Blanche Thibodeau, pour n'en mentionner que quelques-uns ? La génération actuelle doit cet acte de réparation à ses grands ancêtres.

Le gouverneur retourna en canot d'écorce par la Grande-Rivière et la Restigouche, suivant à l'inverse le trajet parcouru par Mgr Plessis, quarante ans auparavant.

Cette visite du premier magistrat de la Province fut suivie, en 1860, de la visite plus mémorable du Prince de Galles, devenu plus tard Edouard VII.

Ce fut un grand événement pour tout le Madawaska qui se porta à la rencontre du distingué visiteur et l'acclama longuement. On dit que cette foule de terriens, *endimanchés* de drap du pays, et de *lumbermen*, à l'air gêné dans leurs habits de cérémonie, intéressa beaucoup le jeune prince. Avec la facile courtoisie qui le rendit si populaire à l'étranger, il se mêla à cette foule de pionniers à la figure hâlée mais au cœur franc, et oublia le protocole de la cour.

On lui lut d'abord une adresse en anglais.

Honoré Bossé, un colosse de plus de six pieds, qui avait des lettres, fut invité à présenter les hommages de ses compatriotes de langue française au représentant de la couronne. Plus habitué à manier la charrue que la rhétorique, l'interprète s'en tira fort mal et ne put finir sa harangue. Son Altesse alla au devant de lui, le félicita en lui serrant la main. Bossé répondit par une vigoureuse étreinte de la main princière et dit : " Monsieur, vous ferez mes respects à votre mère, la Reine. "

L'expression est restée proverbiale au Madawaska. Il est permis de sourire ; mais, ou nous nous trompons fort, cette phrase est du sublime de naïve loyauté.

La période de stabilité qui suivit le traité d'Ashburton fut favorable à la colonisation ; aussi voit-on des établissements intérieurs se fonder. Les rangs de Saint-Bruno, de Sainte-Luce, de Saint-Hilaire, de Saint-François, reçoivent leurs premiers colons. Les futures paroisses du Lac Aigle, de Sainte-Agathe, de Saint-André, de Drummond, du Lac Baker prennent un essor de prospérité.

En 1846, le Madawaska américain fut appelé à élire un député à la législature du Maine. Le choix des électeurs tomba sur Joseph D. Cyr, riche cultivateur de Van Buren. Le premier député acadien à Augusta était le contemporain d'Amand Landry, premier député acadien au Nouveau-Brunswick, 1844-1848. " José à David " Cyr n'avait certainement pas la culture de monsieur Abraham Lincoln, son autre contemporain, mais il avait la connaissance pratique des affaires et était au courant des besoins de ses électeurs. N'ayant pas la timidité trop générale des Acadiens à cette époque, il s'en alla à Augusta avec l'assurance d'un Solon et la franche détermination d'un Paysan du Danube, vêtu, non pas " d'un sayon de poil, " mais d'un confortable et élégant complet d'étoffe *du pays*. Ses électeurs, tout en le chargeant de leurs placets, lui conseillaient de prendre l'habit protocolaire en arrivant à la capitale. Mais le député Cyr tenait autant à son étoffe que le Highlander écossais tient à la jupe traditionnelle, sans laquelle il ne se croit plus redoutable.

Son costume romantique tranchait sur la sombre régularité des redingotes fermées de ses collègues

américains. Grand et robuste, figure ouverte et sans gêne, il prit place, au milieu des représentants d'une race dont la langue lui était étrangère, avec toute la désinvolture d'un habitué des temples où se font les lois. Il ne fut pas réélu à la législature. Sa conduite répréhensible de la dernière partie de sa vie le mit en mauvaise posture vis-à-vis de ses concitoyens, et lui attira même la censure ecclésiastique.

Ses successeurs immédiats à la législature du Maine furent Francis Thibodeau, Paul Cyr, Joseph Nadeau et Firmin Cyr. La postérité a gardé un souvenir reconnaissant de Paul Cyr, pour son courage patriotique dans la lutte contre la détention des terrains propres à la culture par les compagnies d'exploitation forestière.

La terre cultivée était devenue trop étroite au Madawaska. La population demandait des terres pour la jeune génération. Le gouvernement hésitait entre les capitalistes et la classe agricole qui pourtant avait la sympathie de la majorité de la représentation. Paul Cyr, avec quelques-uns de ses collègues, se lança dans la mêlée au cri de : " Des terres : des greniers pour l'état ! " Le gouvernement se rendit à leur demande, racheta les terrains et les concéda aux colons désireux de les cultiver.

Au Nouveau-Brunswick, les députés qui s'intéressèrent au Madawaska furent les représentants de Carleton-Victoria, auxquels comtés le Madawaska était lié politiquement. L'influence des colons français fut donc à peu près nulle tant qu'ils n'eurent pas assez de population pour avoir droit à un député

pour eux seuls. James Tibbits, cependant, le député de Carleton-Victoria, l'ancien prisonnier politico-militaire de l'état du Maine, porta beaucoup d'intérêt à ses électeurs du haut Saint-Jean.

Fortement appuyé par le grand-vicaire Langevin, il conçut et réalisa le projet d'installer des bateaux à vapeur sur la rivière Saint-Jean en haut des chutes. Cette première entreprise n'était qu'une partie du projet plus vaste de relier le Saint-Jean au fleuve Saint-Laurent, par un canal entre le lac Témiscouata et la rivière des Trois-Pistoles. Ce dessein fut abandonné après l'inauguration du chemin de fer intercolonial.

Deux vapeurs furent construits, le *Madawaska* et le *Drake*, pour faire le service entre le Grand-Sault et la rivière Saint-François. Un chemin à rails de bois servait à transporter les marchandises des vaisseaux, mouillés dans la rade au pied des chutes, à ceux du bassin supérieur. Ce chemin était également utilisé pour descendre les lourdes pièces de bois marchand, que le passage dans les chutes eût endommagées.

La première fois (1855) que ces vaisseaux remontèrent la rivière, ils jetèrent la consternation sur tout le parcours. Les sauvages, surtout, qui reconnurent dans ces machines infernales un déguisement de Glouscap, le génie du mal, fuyaient vers les hauteurs. Mais on s'habitua vite aux paquebots qui ne firent ce service, peu rémunérateur, que quelques saisons. On les transporta au pied des chutes où ils devinrent de simples objets de curiosité.

Les premiers députés résidents, qui représentèrent le Madawaska à Frédérickton, furent Francis Rice, et Charles Watters, 1850-1855, deux irlandais catholiques dont le premier était établi à Edmuntston, depuis 1831, et le second, au Grand-Sault, depuis peu d'années. Rice devint conseiller législatif, à la suite de son premier terme à la chambre des députés, et Watters fut, dix ans plus tard, procureur-général de la province.

* * *

En 1850, le Madawaska canadien avait 3434 de population et l'Aroostook français en avait 3000. En 1860, le premier comptait 5000 âmes et le second 3500, soit une population totale pour le Madawaska de 8,500 âmes.

La contrée entière était prospère. L'exploitation intense des forêts apportait, pour le moment du moins, la richesse, en fournissant un emploi lucratif aux ouvriers forestiers, de même qu'un marché assuré pour les produits de la ferme.

Qui ne se rappelle les lourds chalands, chargés de provisions, tirés par des chevaux, qu'on remontait sur la rivière tous les automnes et qui faisaient tressaillir de joie les jeunes colons occupés à moissonner ? Ils se hâtaient pour monter le plus tôt aux chantiers. En effet, dès que l'hiver s'annonçait, tous les hommes valides, qui n'étaient pas indispensables *au bord*, s'enfonçaient dans la forêt pour y travailler à la coupe et au transport des billots. Le meilleur abatteur d'arbres était entouré

de la considération générale ; la paire de chevaux qui traînait la plus lourde charge de bois était décorée et le guide avait préséance sur ses concurrents. Durant les longues soirées du dimanche, autour du feu du camp, on redisait les prouesses de la semaine. Des *conteurs de contes*, qui commençaient toujours leurs récits par " Il y avait une fois," redisaient, pour la centième fois, les méfaits des lutins ou des loups-garous, les promenades en chasse-galerie, les histoires de revenants les plus fantaisistes où la mythologie se mêlait à la religion, les aventures des hommes forts et des héros d'autrefois. Plus d'un de ces hommes, qui n'auraient pas reculé *d'une semelle*, selon l'expression consacrée, devant le plus rude adversaire, pleuraient au récit des malheurs de Geneviève ou de la petite bergère égarée, et, si le récit avait trait aux revenants, allaient se coucher tout tremblants de peur.

L'agriculture, dont les produits se vendaient bien, se perfectionnait de plus en plus, assurant un revenu annuel satisfaisant. Les instruments aratoires, qu'on importait déjà des Etats-Unis, rendaient cet art plus facile et plus économique. Les moulins à vent, que les lutins ensorcelaient souvent, étaient pourtant encore les seuls moteurs de la ferme.

Il y avait vingt écoles dans la région, en 1850. Les instituteurs itinérants, devenus sédentaires sans se départir de leur rigorisme, y enseignaient sans être beaucoup plus rémunérés ni plus savants. Ces écoles bâties à queue d'aronde, avaient au dehors une apparence chétive. A l'intérieur, la

table du maître et quelques bancs pour les élèves, rien de plus. En hiver on y gelait ferme. Mais, sur ces bancs rustiques, s'asseyait une génération robuste d'où devait sortir deux ministres de l'état et, à défaut d'évêques, deux grands-vicaires pour les diocèses du Nouveau-Brunswick.

Le collège de Sainte-Anne de la Pocatière continuait à recevoir annuellement son contingent d'élèves du Madawaska.

Cinq bureaux de poste jalonnaient la grande route, du Grand-Sault à la rivière Saint-François. Le côté américain en avait quatre sur la même distance. Les malles étaient transportées en voiture, sur tout le parcours. Le postillon annonçait son arrivée au son du cor. Outre ces facteurs ruraux, il y avait des courriers de longue distance pour les messages officiels. Le facteur Chouinard du Bas-Canada — un amateur celui-là et qui ne savait pas lire — portait infailliblement les lettres à destination par la seule mémoire de la forme des plis ou des caractères, et, ce qui souvent était fort agréable au destinataire, il accompagnait la missive de compliments qu'on n'avait pas osé confier au papier. Il racontait, en outre, toutes les nouvelles recueillies sur sa route. Logeant chez ses obligés, où il apportait la gaieté, il passait ainsi sa vie dans un perpétuel mouvement de va-et-vient. Les timbres-poste devinrent en usage avec le service régulier des malles. Auparavant l'on payait en espèces et au *pro rata* de la distance.

Les journaux étaient encore articles de luxe. A peu près seuls, les maîtres de poste et les instituteurs rece-

vaient “ la Gazette de Québec ” ou “ le Canadien. ” Ces périodiques faisaient le tour du canton, passant de main en main jusqu’aux chaumières voisines de la forêt.

La milice était restée en honneur. Le Madawaska y contribuait le troisième bataillon, sous le commandement du lieutenant-colonel L. R. Coombs de Saint-Léonard, et du major Antoine Bellefleur de Saint-Basile.

Au civil, les magistrats locaux avaient juridiction dans les causes de peu d’importance. Les affaires plus graves étaient soumises aux vingt magistrats du comté réunis, lesquelles assises plénières formaient la cour dite “ des plaidoyers communs. ” Ce tribunal siégeait au chef-lieu du comté : Woodstock avant 1850, après cette date, Grand-Sault, devenu la capitale de Victoria-Madawaska.

Depuis 1845, le Madawaska avait *son* médecin : le docteur Pinguet. C’était, comme l’écrivait le grand-vicaire Langevin à Mgr Signay, “ un joli garçon qui aimait mieux la pêche et la chasse que sa profession. ” La Faculté, comme on le voit, n’avait pas plus de pitié pour les fauves et les poissons que pour notre espèce !

* * *

Le règlement définitif des frontières internationales fut le signal, pour le Bas-Canada, du renouvellement de ses revendications sur la partie du Madawaska qui n’avait pas été cédée aux Etats-Unis, y compris une portion de Victoria et de Restigouche jusqu’à

Dalhousie, sur la Baie des Chaleurs. Plus tard, l'ambitieuse province limita ses prétentions au Grand-Sault et même à la rivière Madawaska.

De son côté le Nouveau-Brunswick réclamait tout le territoire situé au sud des monts Notre-Dame jusqu'à la tête de la Baie des Chaleurs, c'est-à-dire, la vallée entière du lac Témiscouata et une partie du comté de Bonaventure.

Le Bas-Canada appuyait ses réclamations sur son droit d'aînesse dans le territoire, dû à l'établissement de la seigneurie de Madouesca, un siècle auparavant. Il rappelait qu'à différentes époques, notamment en 1767 et 1783, il avait exercé une juridiction incontestée dans la région demandée. De plus, il affirmait, qu'en 1787, il avait songé à établir une colonie dans cet endroit et que si son projet n'avait pas réussi, c'était que le Nouveau-Brunswick y avait mis des entraves. Il est peut-être à propos de noter que, dès 1830, le secrétaire des colonies, à l'instigation du Bas-Canada, avait fixé secrètement la ligne de démarcation entre les deux provinces à la rivière Madawaska, ou, pour être plus précis, à la borne nord-ouest de la propriété de Simon Hébert, où se trouve actuellement le palais de justice d'Edmundston.

Le Nouveau-Brunswick apportait, à l'appui de sa cause, le fait de la colonisation du Madawaska, la juridiction exercée dans le territoire depuis l'établissement de la colonie, la défense du terrain contre les empiètements du Maine, les termes de la proclamation royale de 1763 et de l'acte de Québec, 1774, lesquels documents semblaient justifier ses demandes.

La population gardait une attitude perplexe vis-à-vis des deux provinces. La majorité, cependant, inclinait à demeurer sous la juridiction du Nouveau-Brunswick, comme l'atteste une lettre du grand-vicaire Langevin à Mgr Signay. Le désir du plus grand nombre n'empêcha pas Simon Hébert, bien que d'origine acadienne, avec 569 autres de ses concitoyens, de demander au gouvernement de Québec d'inclure le Madawaska, jusqu'au Grand-Sault, dans les limites de la province du Bas-Canada, alléguant une plus grande facilité d'accès du côté du Saint-Laurent, la communauté de langue, les droits que le Nouveau-Brunswick imposait sur les articles importés du Canada dans la province. Les agents de Frédéricton faisaient une propagande active, parmi les colons, pour les engager à se prononcer, en bloc, en faveur de la juridiction de la province maritime, leur représentant, que pendant la famine le gouvernement du Nouveau-Brunswick les avait assistés, à la demande de Pierre Duperré, que, lors des troubles sur la frontière, le Bas-Canada, comme province, n'avait rien fait pour les défendre, les troupes venues à leur secours de ce côté faisant partie de l'armée régulière de l'Amérique Britannique et non du Bas-Canada. Un incident malheureux précipita la controverse aiguë. Un constable de la Rivière-du-Loup, chargé d'un mandat-d'amener contre un prévenu résidant au Madawaska, trouva une mort violente dans la vallée de la rivière Madawaska. (Rapport de la législature du N. B. 1847). Le gouvernement de Québec, se basant sur la lettre confidentielle du secrétaire des colonies, avait informé

le magistrat Pouliot, de la Rivière-du-Loup, que désormais le Madawaska faisait partie du comté de Rimouski. (Arch. Can., série S. folio 1830.) L'opinion s'enflamma au Nouveau-Brunswick. Londres, pour calmer les esprits, nomma, sur les sages avis de Gladstone, une commission d'arbitrage pour terminer la controverse. La première décision rendue fut favorable au Nouveau-Brunswick. Le Bas-Canada s'y opposa si formellement que l'affaire fut soumise à une autre commission, composée du docteur Travers Twiss, représentant le Nouveau-Brunswick, de l'avocat Thomas Falconer, pour Québec, et du juge Stephen Lushington, de Londres, comme président du comité d'enquête et arbitre. Lushington, voyant que le Bas-Canada était surtout mécontent de ce que le premier jugement lui enlevait son ancienne seigneurie de Madouesca, la lui remit, moyennant compensation équitable à la province rivale. Ce deuxième arbitrage fixait la borne du Madawaska à douze milles au nord du Saint-Jean, depuis la rivière Madawaska jusqu'à la rivière Saint-François.

C'est ainsi que fut morcelée, par un triple démembrement, cette belle colonie du Madawaska, convoitée à la fois par trois gouvernements égoïstes.

* * *

La seigneurie du Madawaska, dont il a été tant de fois question dans les affaires internationales et interprovinciales, a une histoire intéressante. Elle fut, en effet, le principal argument de l'Angle-

terre, pour prouver la continuité de sa juridiction dans la région contestée. Conçédée au Sieur de la Chenaye, en 1683, comme nous l'avons déjà vu, elle passa ensuite aux mains de Joseph Blondeau dit la Franchise, en 1709. Elle passa plus tard à Pierre Claverie, 1755. Au temps de la guerre de 1756 elle était la propriété du Sieur de Danseville qui la vendit au gouverneur de Québec, James Murray, 1763. Richard Murray, frère du gouverneur, la vendit à Malcolm Fraser, 1768. En 1802, elle était en la possession de Henry Caldwell. Alexandre Fraser l'eut de 1802 à 1835. Il la vendit à Cummings & Smith, de Portland, Maine, en 1835. Après le traité d'Ashburton elle devint pour un temps la propriété de Lévite Thériault de Saint-Basile. Vers 1875, Philander Cobourg, de Bloomfield, Maine, en devint l'acquéreur. Ce dernier en vendit une partie à W. W. Thomas, de Portland, ministre américain à Stockholm, et père de la colonie suédoise du comté d'Aroostook, et l'autre partie à James Murchie, industriel de Calais, Maine, qui revendit à la Cie Fraser.

* * *

Les partages politiques allaient être suivis d'un autre partage qui était la conséquence naturelle des premiers.

Après le traité d'Ashburton, le Madawaska américain demeura sous la juridiction des évêques des provinces maritimes. Le Nouveau-Brunswick fut érigé en diocèse en 1843, avec Mgr Dollard comme premier titulaire, et Frédéricion comme siège épis-

copal. Les nouveaux sujets américains ne tardèrent pas à demander leur séparation du diocèse du Nouveau-Brunswick pour être agrégés au diocèse le plus proche des États-Unis, celui de Boston. Ils donnaient pour ce changement les raisons suivantes :

1o La division politique des deux pays, désormais séparés pour toute autre administration.

2o La difficulté du passage de la rivière Saint-Jean, durant plusieurs mois de l'année.

3o L'espoir d'avoir un curé résident, sous la nouvelle autorité.

4o L'escompte qu'on prélevait sur les billets de banque américain, dans le Nouveau-Brunswick.

5o Les difficultés paroissiales avec les citoyens de Saint-Basile et surtout avec le curé Langevin, qui, disait-on entre autres motifs, refusait de fournir, aux autorités civiles du Maine, des statistiques sur les naissances, les mariages et les sépultures des catholiques de cet état desservis par lui.

La première raison est la seule qui ait quelque valeur canonique, et les pétitionnaires eussent dû s'en tenir là. Les autres, ou découlent de la première, ou sont plutôt de nature à nuire à la cause qu'à la promouvoir.

Il faut bien noter qu'au début les griefs ne venaient que de la petite mission du Carmel située presque en face de Saint-Basile.

Le grand-vicaire Langevin n'eut peut-être pas les ménagements requis avec les néo-américains. Toutefois il continua de desservir le Carmel. Son successeur, l'abbé Hugh Mc Guirk, réussit mieux

à se faire accepter, en portant un intérêt tout spécial au Carmel et à ses habitants.

L'origine de cette mission, à la porte, pour ainsi dire, de Saint-Basile, est assez obscure. Les uns parlent d'opposition de groupes mécontents, veulent comparer cette mission à l'enfant prodigue des temps bibliques, qui, prématurément, demandait à sa famille sa part d'héritage, et voient de l'égoïsme, de l'ingratitude, de l'entêtement dans la persistance à demander la séparation.

Les autres attribuent l'origine du sanctuaire à l'intervention d'en haut. Ils veulent y voir le désir de la Sainte Vierge d'avoir, en terre madawaskayenne, une sorte de Notre-Dame de Lourdes avec sa source et son rocher, ou une Notre-Dame de Lorette avec ses guérisons et ses miracles.

Au Carmel, une source jaillissait aussi du flanc de la montagne ; mais, la source était aussi vieille que le Saint-Jean. Les malades venaient y boire et s'y laver, et les fervents du Carmel prétendaient avoir constaté des guérisons.

On construisit au-dessus de la source un kiosque qu'on nomma "*le pavillon de la Madeleine,*" en l'honneur de la donatrice, Madame Francis Thibodeau, née Madeleine Cyr. M Thibodeau exerçait une espèce de *jus patronatus* sur le sanctuaire et avait été l'un des plus fervents de l'entreprise religieuse. C'était chez lui que les évêques de Boston logeaient dans leurs visites au Madawaska. Cette prérogative, qu'il prisait beaucoup, lui donnait *un pied dans le clergé.*

Les illuminés sont toujours gens difficiles à diriger.

Le grand-vicaire Langevin n'y réussit pas. Les dévots du Carmel furent les plus ardents à demander la séparation ; en réalité, ils furent les instigateurs du mouvement.

Il est juste de noter, à la décharge des séparatistes, que, lors d'une visite sur les bords du Saint-Jean, Mgr Fenwick, évêque de Boston, avait, en 1846, marqué le site de la chapelle du Carmel, et que son successeur, Mgr Fitzpatrick, deux ans plus tard, le 16 juillet 1848, dédiait le sanctuaire sous le vocable de Notre-Dame du Mont-Carmel.

Les Carmélites — on ne tarda pas à les désigner sous ce nom — faisaient une propagande active pour la séparation. Le mouvement, d'abord limité à la mission du Carmel, s'étendit rapidement aux autres paroisses de la rive sud. Les agitateurs, formés en " Association des Catholiques de l'Aroostook " s'enhardirent avec le nombre et menèrent une vigoureuse campagne. Recevant peu d'encouragement du côté d'Halifax et de Saint-Jean, où le grand-vicaire Langevin trouvait un ferme appui, ils s'adressèrent à Boston où ils furent mieux reçus et où le Boston Pilot, journal catholique, prit la défense des Carmélites.

Les ligueurs portèrent même leur supplique à la législature du Maine qui sagement les renvoya à l'autorité compétente en la matière. Un calme relatif régna quelques années, pendant lesquelles le curé de Saint-Basile put faire accepter ses services et son autorité. Les séparatistes s'étaient laissé persuader que l'affaire aurait une solution prochaine dans un sens favorable.

En 1860 la propagande chargea Mgr James Rogers, premier évêque de Chatham, de faire rapport sur la situation religieuse au Madawaska. Le résultat de l'enquête fut que Mgr Rogers administra le Madawaska américain, qui pourtant restait de droit sous la juridiction de l'évêque de Saint-Jean, Mgr Conolly et plus tard Mgr Sweeney, 1860. Cet arrangement pouvait convenir aux évêques du Nouveau-Brunswick, mais ne remédiait aucunement à la situation dont les dissidents croyaient avoir lieu de se plaindre. Ces derniers s'adressèrent donc directement à Rome par une enquête datée du 2 novembre 1864. Ce document, rédigé d'abord par Louis Cormier, secrétaire de l'association des catholiques, sur le dos d'un calendrier grand format du diocèse de Québec, corrigé ensuite par un curé sympathique à la cause de la sécession, fut envoyé au Souverain Pontife sous l'entête suivante :

“ Au bon saint-Père Pie IX, Chef de l'Eglise Catholique et Romaine.”

La pétition, qui exposait les motifs déjà donnés, portait 1018 signatures.

Les Unionistes, ce mot n'est donc pas nouveau, ceux qui voulaient demeurer unis à leurs frères du côté nord sous la juridiction des évêques du Nouveau-Brunswick, firent parvenir une contre-requête à l'archevêque d'Halifax, Mgr Conolly, avec prière de la transmettre à Rome. Les promoteurs du contre-mouvement étaient Sylvain Daigle et Luc Albert. Le document, qui ne portait que 137 noms, respectueux de ton et de forme, respectait moins la grammaire et la syntaxe.

En marge du mouvement d'ensemble pour la séparation, les paroisses de Saint-Bruno de Mont-Carmel, de Sainte-Luce, demandaient à l'archevêque de Boston de recommander à Rome la formation du Madawaska américain en vicariat apostolique. L'abbé l'Hiver, curé de Saint-Bruno, n'était pas étranger à ce mouvement, comme en fait foi sa correspondance avec les meneurs du projet. Encouragé, sans doute, par l'exemple et le succès de Mgr Burke, premier vicaire apostolique d'Halifax, il faisait savoir à ses amis qu'il accepterait le fardeau, qui ne lui fut pas imposé cependant . . .

Les Acadiens des Provinces Maritimes et du Maine durent attendre encore cinquante ans avant d'avoir un représentant dans l'épiscopat du pays que leurs pères avaient défriché, fondé et ouvert à la civilisation chrétienne longtemps avant que d'autres catholiques européens vinsent les y rejoindre.

Rome, par un décret de la Propagande, signé du cardinal Barnabo, en date du 16 août 1870, mettait fin à l'agitation en plaçant le Madawaska américain sous l'autorité religieuse de Mgr David W. Bacon, premier évêque de Portland, Maine. Cette séparation, conséquence logique de la division politique, s'était négociée à Rome, pendant le concile, entre les évêques Rogers, Sweeney et Bacon, qui tous trois favorisaient le partage. (Mgr L. N. Dugal.)

Deux mois après la promulgation du décret, Mgr Bacon faisait son entrée officielle dans le Madawaska, au milieu des acclamations du peuple

qui s'était porté à sa rencontre jusqu'à la rivière Aroostook.

Le deuil planait sur la rive nord.

Mont-Carmel, aux portes de Saint-Basile, jubilait plus haut que les autres paroisses et manifesta sa joie en offrant au prélat américain le plus fier coursier du canton. Firmin Cyr, propriétaire du cheval, ajoutait en le présentant : " Je l'ai élevé moi-même, il n'a pas son pareil entre les deux saults ! "

Le bonheur des gens du Carmel était trop intense pour durer. La paroisse de Saint-Bruno ayant décidé de transporter son église au village actuel de Van Buren, le site du Carmel ne répondait plus aux besoins de la population et finit par être abandonné complètement, tandis qu'on reconstruisait à la Grande-Isle, 1876.

Ainsi disparut la vieille chapelle à queue d'aronde, d'architecture baroque, de souvenir obsédant comme un cauchemar et qu'un curé avait baptisée : " Notre-Dame de la chicane. " Le silence de la paix, ou plutôt de la mort, plane sur le vieux roc aride, où une croix de cèdre moussue marque encore le site du vieux cimetière.

* * *

Les dernières années du grand-vicaire Langevin furent marquées par des dissensions inexplicables et dont il est assez difficile de faire la part des responsabilités. Les luttes du Carmel avaient aigri le caractère du pasteur peu accoutumé à la résistance, et qui, trop entier peut-être dans ses jugements,

ne faisait pas assez la part de la faiblesse humaine et de l'ignorance. Ayant joui longtemps d'un ascendant incontesté sur une population qui l'aimait, et à laquelle il était attaché, il souffrait de ce revirement inexcusable qu'il ne pouvait redresser et qu'il n'était pas en son pouvoir d'ignorer. Peu heureux dans le choix des moyens qu'il adoptait pour réprimer les abus et briser la résistance à ses directions, il imposait des pénitences publiques, donnait des réprimandes personnelles et nominales, qui, au lieu de calmer les esprits, les irritaient inutilement, portant les coupables à des vengeances mesquines et inqualifiables. Comme toutes les natures dominatrices et ombrageuses, le grand-vicaire Langevin écoutait peut-être trop les dénonciations intéressées de gens qui avaient sur lui une influence préjudiciable au bien de la religion.

Au reste, d'une vie irréprochable, d'un dévouement qui ne connaissait pas d'obstacles, il se faisait tout à tous et ses pires ennemis étaient, comme le reste de ses paroissiens, l'objet de ses attentions apostoliques. Le peuple du Madawaska a persécuté un grand bienfaiteur.

On demandait son rappel, depuis plusieurs années, quand la mort vint trancher le fil de cette vie toute d'épreuves et de mérites. Il mourait à Saint-Basile, le 11 avril 1857, à l'âge de cinquante-cinq ans.

Par son testament il léguait, la plus grande partie de ses biens pour l'éducation de la jeunesse du Madawaska, au collège de Sainte-Anne de la Pocatière, sous forme de pensions à perpétuité. Il donnait à Mgr Connolly, pour aider à la fondation d'un

couvent à Saint-Basile, les terres actuelles du Couvent achetées par lui au major Bellefleur. L'édifice du couvent est sur l'ancienne " butte au Major " devenue le Mont-Cassin du Madawaska.

Il laissait peu à sa famille. Le reste de ses biens, il les confiait à son évêque pour le soulagement des pauvres.

Sa fortune, qu'on a sottement exagérée, était modique.

L'usage qu'il en fit témoigne d'un amour réel pour ses fidèles et d'une hauteur de vues, que l'ignorance, qu'il essayait de dissiper, ne pouvait comprendre, mais que la postérité sait apprécier.

Ses restes furent transportés à Sainte-Anne de la Pocatière, où ils furent inhumés dans l'église. Cette vieille église est devenue la proie des flammes, pendant l'été de 1917, et les restes du Curé de Saint-Basile furent transférés au cimetière du Collège, le 19 novembre 1918.

Saint-Basile lui doit, la fondation, le plan et les matériaux de l'église actuelle, ainsi que la bâtisse du premier couvent.

L'abbé Langevin est de ces apôtres dont la mémoire ne périt pas, de ces hommes dont les pas laissent des traces ineffaçables dans le sol qu'ils ont foulé, sur qui les clameurs ignorantes des contemporains attirent l'admiration des générations futures. La semence de lumière qu'il a jetée dans la vallée du Saint-Jean a déjà produit des fruits de civilisation véritable.

Son épitaphe résumait bien son affection pour le Collège de Sainte-Anne :

VIVENS DONIS AUGERI CURAVIT,
MORIENSQUE HEREDEM SCRIPSIT. .

*(De son vivant il le combla de ses dons,
A sa mort il en fit son héritier.)*

L'abbé Gosselin fut rappelé de Saint-Bruno, l'année même où le grand-vicaire Langevin mourut. Après avoir desservi quatorze ans le Madawaska inférieur, il allait prendre la direction spirituelle des missions de Grande-Digue et de Cocagne, sur le Golfe. L'abbé McKeagney vicaire de M. Langevin et desservant de Saint-Basile, depuis la mort de celui-ci, devient le deuxième curé de Saint-Bruno.

A Sainte-Luce, l'abbé Dionne, qui sympathisait avec le curé Langevin, partagea ses épreuves.

Ce malheureux pays, tirailé par les courants les plus contraires, trompé par les agents de trois gouvernements opposés, composé, du reste, d'éléments disparates qui ne s'étaient pas encore bien fondus en un tout homogène, incertain du lendemain, en était venu à ne vouloir reconnaître aucun maître. Seule une main de fer pouvait les soumettre. L'abbé Dionne, d'un tempérament plutôt affable, n'y réussit qu'en partie. C'est sous son administration que furent construites les églises de Saint-François — "*l'Eglise-Rouge*" — Saint-Joseph de Wallagrass, et Saint-Louis de Fort-Kent. Cette dernière n'était pas terminée quand la maladie força le curé Dionne à quitter le ministère actif pour se retirer à Sainte-Anne de la Pocatière, sa paroisse natale, 1859.

Il mourut à Kamouraska, en 1861, et fut inhumé à Sainte-Anne.

A la mort du grand-vicaire Langevin, 1857, arrivait au Madawaska, l'abbé Charles Swéron, d'origine belge, comme missionnaire spécial sous la juridiction de Mgr Sweeney, évêque de Saint-Jean. Placé d'abord à Saint-François où il demeura trois ans, l'abbé Swéron succéda ensuite au curé Dionne, 1859, à Sainte-Luce, paroisse qu'il garda jusqu'à sa mort survenue en 1908.

* * *

Les troubles politiques qui agitèrent le Madawaska pendant vingt années, l'esprit d'indépendance qui s'y développait anormalement, l'instabilité générale, n'étaient pas de nature à encourager l'immigration et la colonisation. Aussi un arrêt se produisit-il dans l'augmentation, jusque là, régulière de la population. Le Madawaska américain eut plus à souffrir de cette cessation que son voisin du nord, les colons qui arrivaient du Bas-Canada aimant mieux se fixer dans la partie canadienne que de traverser les lignes pour s'établir dans le Maine, où ils avaient un autre impôt à payer sur les effets importés de leur province d'origine. A partir de cette époque, le Maine français ne dut compter que sur les forces vives de sa population pour augmenter le chiffre de ses habitants. Ce chiffre allait même décroître un peu, pour quelques années, par suite d'un exode continu vers les plaines de l'ouest américain, le Montana, le Minnesota

et le Colorado, de sorte que, dans la décade qui va suivre, 1870-1880, la population entière ne s'accroîtra que de 1871 âmes ; encore pour atteindre ce nombre faudra-t-il ajouter la population française du Grand-Sault et de Drummond, qui, bien qu'inclus dans le comté de Victoria, appartiennent au groupe ethnique du Madawaska.

La guerre de Sécession (1860-1865) ne contribua pas peu à enrayer l'immigration. Les Etats-Unis demandèrent l'impôt du sang à leurs nouveaux sujets. Pas moins de cent-cinquante jeunes hommes, à l'appel du président Lincoln, s'enrôlèrent sous le drapeau étoilé.

Le groupe acadien du Maine est celui de toute l'Acadie qui a subi les plus nombreuses vicissitudes depuis l'expulsion de 1755. Si la souffrance anoblit, si l'adversité, endurée avec magnanimité, peut donner des titres de naissance, si chaque étape d'exil équivaut à un quartier de noblesse, le Maine acadien a plus de droit à sa couronne nobiliaire que tout autre groupe de l'Acadie, car il est le dernier rejeton arraché avec violence au cep ancestral.

A peine a-t-il connu sa nouvelle allégeance qu'il doit ceindre l'épée pour aller se battre contre une moitié de ses nouveaux concitoyens. Plusieurs de ces braves ne revinrent pas au Saint-Jean. Ils sont tombés sur le champ de bataille, héros, à un titre de plus que leurs compagnons d'armes, se battant pour la liberté de frères qui souffraient mais qu'ils ne connaissaient pas, pour l'unité d'une patrie qu'ils n'avaient pas choisie.

Le gouvernement des Etats-Unis paie encore, dans

le Madawaska, des pensions aux vétérans de la guerre de Sécession ou à leurs veuves.

L'Aroostook, le point le plus éloigné du théâtre de la guerre, dépourvu de tout moyen d'information n'avait de la lutte que de lointains et tardifs échos. Toutefois le fantôme de la bataille " la déroute géante à la face effarée " hantait les esprits, les préparant à accepter les rumeurs les plus invraisemblables. Or un jour les habitants de Saint-Bruno apprirent que les Sudistes avaient envahi le Maine, que l'avant-garde arrivait à Houlton, à 90 milles du Saint-Jean. Grande fut l'émotion. Dans l'incertitude et l'anxiété on fourbissait les vieux mousquets, on construisait des barricades.

On entendait déjà le canon dans le portage de Caribou. . . .

L'épouvante atteignit son comble quand on entendit tinter la cloche, signal convenu de l'arrivée des soldats. . .

La cloche annonçait la mort d'Abraham Lincoln, lâchement assassiné par le sectaire Booth.

Le courrier qui apportait le triste message, rétablit le calme en contredisant la rumeur de l'invasion du Maine. Ce qui avait donné quelque couleur au faux rapport était le fait que, deux jours auparavant, un contingent avait quitté Saint-Bruno, en route pour le front de bataille.

* * *

La guerre civile venait à peine de prendre fin que des luttes politiques allaient s'emparer des

esprits du Canada, luttés qui au Madawaska, comme dans la future province de Québec, vont s'aggraver d'opposition de races.

Le projet d'une confédération de toutes les provinces du Canada, pour la défense commune contre les empiètements des Etats-Unis et l'unification des races du futur Dominion, eut sa cause déterminante, du moins, dans la guerre de Sécession aux Etats-Unis, pendant toute la durée de laquelle les relations entre la République et l'Angleterre furent tendues, et à un moment, après l'arrestation d'émissaires du sud sur un navire anglais par un vaisseau de guerre américain, la tension devint voisine de l'état de guerre. L'Angleterre sympathisait ouvertement avec les Etats du Sud.

Les provinces maritimes étaient opposées au projet de la confédération. Elles étaient à l'étude d'un projet d'union législative entre elles, dans une conférence à Charlottetown, quand les provinces du Canada vinrent leur soumettre le plan plus vaste et plus élaboré de l'union fédérale.

Le Nouveau-Brunswick, dès 1865, se prononça contre la fédération administrative. Mais, grâce aux efforts de Léonard Tilley, chef du nouveau gouvernement, à l'éloquente campagne de Thomas d'Arcy McGee, membre du ministère canadien, mais surtout, grâce à un message énergique du secrétaire des colonies au lieutenant-gouverneur l'Hon. A.-H. Gordon, la province, se montra aussi favorable à la confédération, en 1866, qu'elle y avait été opposée l'année précédente. Cette volte-face étonne un peu, mais, comme dit Lamartine,

“ l’homme absurde est celui qui ne change pas ! ”

Au Madawaska, l’élection au sujet de la confédération fut chaudement contestée. Les partisans du nouvel ordre de choses avaient pour candidats John Costigan et Robert Kertson. Ce dernier écossais par son père, avait une mère canadienne, et était né à l’Ile d’Orléans. Elevé dans la foi catholique il apostasia plus tard. Les adversaires de la confédération avaient pour représentants Vital Hébert et Benjamin Beveridge.

Costigan et Kertson eurent la majorité des suffrages. Mais, comme l’erreur d’un préposé au bureau de votation de Saint-Basile, où la masse s’était prononcée en faveur de l’union fédérale, rendait nuls les votes enregistrés à ce bureau, les adversaires espéraient l’emporter. En examinant les listes du scrutin, on s’aperçut que la même omission s’était produite à Andover où la majorité était hostile à l’idée de l’union. Les officiers-rapporteurs avaient oublié de signer les feuilles officielles du décompte du scrutin. L’équilibre se rétablissait en laissant le champ libre aux passions politiques. Chaque parti voulait tenir pour négligeable l’irrégularité qui lui était préjudiciable, tandis qu’il réclamait l’invalidation des votes du parti adverse pour la même et identique raison. De part et d’autre on y voyait un truc, une machination pour supplanter les candidats préférés, et les esprits s’échauffaient.

Pendant que le tribunal, chargé de trancher le différend, siégeait au Grand-Sault, les clans se surveillaient à la porte du palais de justice, se livrant à des manifestations réciproquement hostiles. Le

cri de religion et de race se fit entendre. Echauffés qu'ils étaient du reste, par le rhum électoral, *élixir* alors jugé indispensable pour *éclairer* les électeurs, une simple provocation pouvait précipiter la bataille.

Un matin, les Tobiquois envahirent le tribunal. Les Madawaskayens se mirent en devoir de les déloger, avec l'aide des Irlandais. La bagarre promettait d'être sanglante, car on était armé des deux côtés.

Le bruit s'étant répandu, dans le camp catholique, qu'une caisse mystérieuse, apportée de nuit dans une barque non moins mystérieuse au pied des chutes et transportée aux quartiers généraux des orangistes, contenait des armes et de la poudre, les Français et les Irlandais s'armèrent, à défaut de fusils, de haches de fourches et de bâtons, et marchèrent à l'assaut du tribunal.

Allait-on être témoin d'un nouveau Woodstock Riot? (Emeutes et rixes entre Irlandais et orangistes, 1847). Tout le faisait craindre.

Au moment de l'attaque, un jeune homme parut sur la scène demandant un moment d'attention : c'était John Costigan. Dans un bref discours, il offrit de se retirer à la condition que l'un de ses adversaires, Vital Hébert, fut déclaré élu; donnant ainsi un représentant à chacun des partis, et mettant fin à un conflit pénible, par un acte de générosité civique.

Ce noble geste attira l'attention sur le jeune homme et lui valut la sympathie de tous. L'année suivante, il était élu, à une majorité qu'on ne tenta pas de lui contester cette fois, député fédéral, prenant sa place avec les pères de la confédération, place qu'il

a toujours gardée jusqu'en 1907, alors qu'il entra au sénat.

Vital Hébert fut le premier député de langue française, du Madawaska. Il n'occupa pas longtemps son siège à la législature. Il mourut subitement à la Rivière-du-Loup, l'année suivante. Son successeur fut Léville Thériault, fils du capitaine Régis Thériault, de Saint-Basile.

La confédération établissait un gouvernement central pour les intérêts communs des provinces qui, ainsi fédérées, prenaient le nom de Puissance du Canada, tout en laissant à chaque province son autonomie en matière d'administration et de législation locale.

Les questions mixtes, celles qui pouvaient aussi bien, de par leur nature, relever de l'autorité fédérale ou locale, étaient déterminées, classifiées, hiérarchisées, afin d'éviter tout conflit de droit et de compétence.

En matière d'instruction publique, les provinces, en principe, gardaient leur autonomie. Cependant, le pacte fédéral garantissait aux écoles confessionnelles, en existence avant la confédération, leur caractère propre et distinctif. Les provinces, pour ces écoles, ne pouvaient porter atteinte aux droits des minorités en imposant une loi scolaire restrictive des libertés ainsi garanties. Cette garantie était faite dans un esprit large, et conciliait les intérêts des divers groupes religieux qui entraient sous le régime de la fédération.

Le Nouveau-Brunswick, qui jusque-là avait joui, dans la pratique, des écoles séparées, ne tarda pas à

vouloir introduire un système public d'enseignement neutre, en même temps qu'il s'arrogeait le contrôle absolu des argents déboursés par les contribuables pour fins éducationnelles. En 1871, le gouvernement King votait une loi qui abolissait toutes les libertés jusqu'alors accordées aux catholiques, prohibait tout enseignement religieux dans les écoles subventionnées par l'état, interdisait aux instituteurs et institutrices le port d'un costume religieux quelconque, bannissait des maisons affectées à l'enseignement tout emblème d'un caractère religieux. La loi visait évidemment les communautés enseignantes établies depuis quelques années dans la province. De plus, la loi prohibait l'enseignement du français qui était rayé du programme officiel.

Les catholiques du Nouveau-Brunswick, le clergé en tête, firent entendre d'énergiques protestations. De tous côtés on réclamait contre la loi inique. Au Madawaska le mécontentement fut grand et se manifesta par de vigoureuses attaques contre l'attitude du représentant de la localité à Frédéricton, Lévite Thériault, qui était en même temps membre du cabinet King. On accusait ouvertement Thériault de félonie.

Celui-ci, forcé par l'opinion publique, rompit avec le ministère qu'il accusa, en pleine assemblée, de l'avoir trompé en lui cachant les clauses injustes du projet de loi avant de le soumettre à l'approbation des chambres. L'attitude hostile, bien que tardive, de Thériault, embarrassa le gouvernement et provoqua une crise ministérielle suivie d'un appel au peuple.

En dépit d'une vigoureuse campagne des catholiques contre le gouvernement sectaire, le même groupe de députés revint au pouvoir et la loi fut maintenue. Toutefois, les comtés où les catholiques contrôlaient le vote, envoyèrent des représentants franchement hostiles à la loi abhorrée : Blanchard, Burns, Thériault, Leary, Johnson.

Les Sœurs de la Charité, qui, sur les instances du curé McGuirk, avaient ouvert un couvent à Saint-Basile (1857), se voyant refusé les subventions de l'état, durent fermer leurs portes et retourner à Saint-Jean. L'indignation montait et partout on organisait la résistance passive, en attendant que le parlement fédéral décidât du litige qu'on lui avait soumis. Dans l'arène fédérale, John Costigan se fit le champion de la cause des catholiques, se montrant digne, par son énergie combative et son éloquence, et de la cause qu'il défendait, et de la confiance que ses coreligionnaires avaient mise en lui.

Plusieurs curés, ayant refusé de payer la taxe scolaire, furent jetés en prison et ne durent leur liberté qu'à l'intervention énergique et peu régulière de leurs paroissiens exaspérés. (P. Poirier.)

A Caraquet, sur la Baie des Chaleurs, l'opposition prit un caractère agressif. Quelques percepteurs mal avisés appelèrent la milice à leur secours ; des échauffourées s'en suivirent, où un milicien, et un contribuable du nom de Mailloux, perdirent la vie. De nombreuses arrestations suivirent cette rencontre à mains armées.

Ottawa n'osa pas désavouer la loi scolaire de la province du Nouveau-Brunswick.

La question fut portée devant le conseil privé du Royaume-Uni. Là encore, gain de cause fut accordé au gouvernement. L'aréopage britannique basa sa décision sur le fait que la province du Nouveau-Brunswick n'avait pas de système scolaire *légalement établi* lors de son entrée dans la confédération.

L'esprit de la confédération, si largement, si clairement exprimé par les discours de Sir John McDonald et de Sir Etienne Cartier, était méconnu au lendemain même du contrat fédéral ; et la possession, le fait accompli, qui dans le droit anglais constitue les neuf-dixièmes de la loi, était ignoré du plus auguste et plus haut tribunal de l'empire britannique. Ce premier jugement établissait un précédent, et devint dans la suite les Fourches Caudines, sous lesquelles, les unes après les autres, les minorités catholiques des provinces de l'ouest canadien durent se courber, sous la poussée du fanatisme anglo-protestant.

L'agitation que l'on fit autour de la question, au Nouveau-Brunswick, eut de bons résultats partiels. Le gouvernement commença à s'apercevoir qu'il y avait danger à persécuter toute une classe de bons citoyens, et se montra disposé à mitiger ses ordonnances. C'est pourquoi, en 1874, à la demande de Mgr Sweeney, évêque de Saint-Jean, appuyé par l'Hon. Boyd, représentant des non-catholiques, il se montra favorable à un compromis qui rendait tolérable le système des écoles publiques.

On permit l'usage de la langue française, comme langue de communication, dans les écoles fréquentées par les Acadiens. Cette langue devenait aussi officielle, dans les écoles primaires où la majorité de

l'assistance se trouverait de langue française. L'enseignement religieux y était permis, en dehors des heures règlementaires. Le costume religieux n'était plus un obstacle à l'enseignement dans les écoles de la Province. Même, un privilège spécial était accordé aux communautés religieuses pour l'obtention des diplômes, sans stage à l'école normale.

A la suite de ce compromis, qui ne donnait pourtant qu'une parcelle de justice, qu'une liberté moins étouffée, la paix commença à régner dans la province. Cette politique de conciliation a été heureusement suivie par les divers ministères qui se sont succédés depuis à Frédéricton, et qui se montrent, de jour en jour, plus larges dans leurs vues et leurs mesures.

Les catholiques de la province comprirent qu'ils avaient besoin d'union pour défendre leurs droits. Aussi groupèrent-ils leurs forces, pour la défense des intérêts communs. Costigan contribua, dans une large mesure, à ce rapprochement. Aimé des Acadiens, qu'il aimait sincèrement en retour, élevé au milieu d'eux, ayant partagé leurs travaux des champs et de la forêt, il avait compris leur mentalité et était devenu un frère. Pendant quarante ans, l'Honorable "Cassetéguinne," ministre dans presque tous les cabinets fédéraux, a été l'arbitre de Victoria-Madawaska et, pour une bonne part, des catholiques des Provinces Maritimes. Doué d'une intelligence vive, d'une éloquence persuasive, d'une intégrité qui lui valait le respect de ses adversaires, il a été l'un des rares hommes publics, de son temps, qui n'ont pas subi d'échecs, qui n'ont

pas connu la disgrâce. Connaissant à fond le fort de ses électeurs: la gratitude pour les services rendus, il exploita à son profit ce côté de leur nature sensible; connaissant aussi leur faible, qu'il partageait dans une facile camaraderie, il savait faire la part de *l'élixir du frère Gaucher*, dans les campagnes électorales et surtout à l'occasion des triomphes qui les suivaient invariablement.

John Costigan reste, dans notre histoire, l'une des plus sympathiques figures contemporaines.



CHAPITRE XI

L'ère du progrès

Nouvelle paroisse. Les Pères de Sainte-Croix et la question d'un collège au Madawaska. Couvent de Saint Basile. Voie ferrée. La loi agraire dans l'Aroostook et le sort misérable fait aux colons. Vital Cyr et l'Ecole Normale de Fort Kent. Emigration malheureuse. Le collège de Van Buren et les Pères Maristes. Fondation de plusieurs couvents. Le pont international. La Convention Acadienne à Saint-Basile. Mgr Dugal.

A la mort du grand-vicaire Langevin, la paroisse de Saint-Basile fut confiée à l'abbé McGuirk, ci-devant curé de Richibouctou. Pendant les douze années qu'il passa à Saint-Basile, il construisit l'église commencée par son prédécesseur, agrandit le couvent de Saint-Basile, y fit venir les religieuses de la Charité dont on connaît déjà le court séjour au Madawaska.

Mgr Rogers, premier évêque de Chatham, 1860, trouva cette partie de son nouveau diocèse dans un état de désorganisation complète et manquant de prêtres. Dans un rapport qu'il fait à la Propagation

de la Foi, section française dont il recevait de substantiels secours en argent pour ses œuvres d'organisation, il fait une peinture vive et détaillée de l'état d'abandon où se trouvait la mission du Madawaska à l'époque de son avènement. Le jeune et vigoureux évêque s'intéressa d'une manière spéciale aux paroisses du haut Saint-Jean. C'est, en effet, durant les premières années de son épiscopat que les paroisses de Saint-Léonard, de Sainte-Anne, d'Edmunston, de Saint-Jacques, de Saint-Hilaire, de Clair et du Lac-Baker furent, ou fondées, ou pourvues de missionnaires.

Lorsque Mgr Rogers, qui s'intéressa de bonne heure à l'œuvre de l'éducation, appela les Pères de Sainte-Croix dans cette colonie isolée, il avait l'espoir que ces religieux y ouvriraient une maison d'enseignement secondaire. Le clergé et les citoyens appuyaient les vues de leur évêque, appelant de leurs vœux la fondation d'un collège.

Les Pères vinrent, prirent la direction de la paroisse de Saint-Basile et de plusieurs autres paroisses de la région, étudiant sur place le projet d'une institution du genre. Le projet ne devint pas réalité ; et, quatre ou cinq ans plus tard, les religieux de Sainte-Croix quittaient le Madawaska. Il faut convenir que le pays, à cette époque, n'était pas assez développé ni assez riche pour maintenir un collège classique. Au reste, le Madawaska manquait des moyens de communications. La congrégation préféra accéder à la proposition que leur fit Mgr Sweeney, évêque de Saint-Jean, d'ouvrir des classes à Memramcook, dans l'établissement mis à leur disposition

par le curé du lieu, l'abbé Lafrance. Le Père Lefebvre surnommé *l'Apôtre de l'Acadie*, y inaugura un cours d'enseignement classique à l'automne de 1864. La fondation de Memramcook mettait fin, pour le moment du moins, au projet d'un collège dans le Madawaska.

Chatham avait déjà son collège. En 1874, l'abbé Marcel-F. Richard, curé de Saint-Louis, fondait, de ses propres deniers, un autre collège, dans sa paroisse, à trente milles de Chatham et à 80 milles à peine de Memramcook. Cette fondation, qui tenait tant au cœur du grand apôtre que fut Mgr Richard, fut de courte durée. En effet, huit ans après sa naissance, l'œuvre, privée de l'ouvrier, tombait. Suivait de près la fermeture du collège de Chatham.

Le Père Lefebvre visita souvent le Madawaska où sa parole ardente et apostolique remuait les cœurs. Plusieurs jeunes gens, après l'inauguration du chemin de fer de l'Intercolonial, allèrent suivre le cours d'études à Memramcook. Mais la fondation d'un collège, sur les bords du Saint-Jean, devait être l'œuvre d'une autre communauté et éclore sous le patronage d'un évêque américain.

On crut, quelque temps, que le chemin de fer de la confédération suivrait le tracé de la vallée du Saint-Jean, pour se rendre à Halifax. Ce tracé avait la faveur du gouvernement canadien ; mais, à Londres on trouva que cette route serait trop rapprochée des frontières américaines et, par conséquent, trop exposée aux attaques des armées de la république, en temps de guerre. La voie de la Baie des Chaleurs, si elle était plus longue, offrait plus de sécurité à

cet égard. Le Madawaska dut se passer de chemin de fer, comme il s'était passé du collège.

C'est probablement pour n'avoir pas eu de voie ferrée qu'il n'eut pas de collège. Car, à l'époque de la fondation de Memramcook, on savait déjà, dans les milieux informés, que la route du Saint-Jean n'avait pas l'approbation de la métropole. Le rêve du Père Beudet, curé de Saint-Bruno, de doter, quand même, le Madawaska d'une institution pédagogique s'évanouissait avec le partage ecclésiastique et son rappel en terre canadienne.

Après les Pères de Sainte-Croix, les Jésuites furent invités à visiter le Madawaska, dans le but de les intéresser à l'éducation de la jeunesse de la contrée. La démarche n'eut pas de résultat.

Ce que des hommes savants et apostoliques n'osent pas tenter, une femme va l'accomplir. L'humble et sainte religieuse qui opérera cette merveille n'est autre que la Mère Maillet. Comme la population qu'elle va instruire par la génération de ses filles spirituelles, elle est d'origine acadienne et canadienne à la fois.

Ce fut jour d'allégresse que le 4 octobre 1873, date où les quatre religieuses, Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal, arrivèrent à Saint-Basile. A la demande de Mgr Rogers, elles avaient accepté de fonder une succursale de leur œuvre dans le Madawaska. Le 10 novembre suivant, l'évêque les installait dans le local abandonné par les Sœurs de la Charité. Elles étaient au nombre de sept : la Révérende Mère Davignon, Supérieure, les Sœurs Guérin, Brisette, Maillet, Colette, Philomène et Rachel,

venues en deux groupes les 4 et 11 octobre. L'ouverture des classes et de l'hôpital ne se fit que l'année suivante.

Les débuts pourtant furent pénibles. Quatre mois après leur arrivée, le 2 février 1874, la Mère Davignon, femme de la plus haute distinction et d'une piété angélique, quittait cette terre. Ce fut un deuil général, non seulement dans la communauté, mais encore dans son pays d'adoption. Et comme un malheur arrive rarement seul, d'autres infortunes allaient fondre sur l'institution naissante. La pauvreté, la gêne voisine de la misère, inconnue du dehors, régna dans le silence du cloître. Les saintes filles, si elles ne refusaient pas l'aumône, fidèles à la consigne, ne la demandaient pas. On sait quelquefois mieux plaindre qu'assister. La paroisse de Saint-Basile cependant lui vint en aide quand elle connut la détresse de la communauté. Mgr Rogers, dont les ressources étaient nécessairement limitées, mais qui heureusement recevait des secours de l'œuvre de la Propagation de la Foi, put se montrer généreux envers les religieuses qu'il protégeait. La maison mère, de Montréal, et quelques communautés sœurs, de France, donnèrent aussi de l'assistance. La fondation fut sauvée.

Sœur Quesnel succéda à la Supérieure Davignon.

En 1880, Sœur Maillet prenait la direction de l'établissement. C'était l'année où le grand-vicaire Barry, l'évêque actuel de Chatham, qui desservait Saint-Basile depuis 1876, et qui s'était intéressé beaucoup à l'œuvre du couvent et de l'hôpital, quittait le Madawaska pour aller prendre

charge de la paroisse de Caraquet. L'abbé Louis-Napoléon Dugal, vicaire de Saint-Basile, succédait à la cure. Le curé Dugal, à partir de ce moment, devint l'âme dirigeante de la communauté dont il est, de droit, le supérieur.

Le nom de sœur Maillet vivra dans la mémoire du peuple du Madawaska. On a dit, avec raison, que la main qui agite le berceau gouverne le monde. La main d'une femme, consacrée à Dieu, portant dans son cœur le dévouement d'une Jeanne Mance et le zèle d'une Marguerite Bourgeoys, a bercé l'enfance du Madawaska. Toujours joyeuse de visage et charitable de paroles, même quand l'angoisse forçait vers sa gorge la douloureuse émotion que le spectacle de la misère physique et morale faisait naître dans son cœur compatissant, elle a veillé sur cet adolescent, bon mais rude, avec une tendresse plus ingénieuse que celle de la mère qui se penche sur son propre enfant malade. Elle a ramassé ce blessé de l'expulsion, ce déshérité d'une race abandonnée, ce samaritain de la politique utilitaire d'une puissance inhumaine, et, lorsque d'autres passaient sans le regarder, elle l'a transporté dans son hôtellerie, et là, aidée de ses compagnes en religion, elle a versé dans ses plaies, plus morales que physiques, le baume de la consolation, elle a murmuré, à son âme aigrie qui tentait de se révolter contre un sort trop dur à supporter, les douces paroles de la charité. Elle a sondé ce cœur, sain et vigoureux, mais endurci par trop de misères, rendu farouche et rebelle pour avoir trop savouré l'injustice, et y a fait descendre la soumission qui rajeunit.

Sur ce front obstiné et précocement ridé, elle a fait jaillir la lueur d'une noble intelligence qui y était emprisonnée par l'indigence et l'oubli. D'un geste de douce fermeté et de reproche qui ne blesse plus, elle a arrêté sur ses lèvres, la parole de révolte, le blasphème contre l'humanité. Elle a fait monter à ses yeux, qui se détournaient comme ceux d'un coupable, pour avoir trop longtemps contemplé la face cynique de la Persécution, les douces larmes de la reconnaissance et de la tendresse qui dormaient au fond de son être depuis sept générations. Elle a rallumé, dans ce regard prématurément pensif et défiant, la confiance filiale et le scintillement de la race gauloise. Cette appréciation peut paraître quelque peu exagérée ; mais tout ce que nous pourrions dire à son éloge restera en-deçà de la vérité, comme beaucoup de ses actes charitables demeureront inconnus des mortels. L'œuvre du couvent a été son œuvre, une œuvre de régénération.

Ce couvent, il a été le premier phare allumé sur la montagne. Il a été le feu matinal qui a réchauffé le berceau d'une colonie. L'Hôtel-Dieu a été le seul refuge pour les malades de tout un pays, pendant plus d'un quart de siècle. Mère Maillet y veillait. Sa douceur rayonnait dans toutes les directions, son esprit de foi, qui étonnait les croyants, faisait sourire les incrédules, triomphait de l'obstination et gagnait les esprits par les cœurs. Sous la direction intelligente et patriarcale de Mgr Dugal, l'établissement prit un essor merveilleux, opéra dans le Madawaska une transformation dont

il serait difficile de mesurer la grandeur ou de calculer les effets heureux.

S'adaptant merveilleusement à tous les besoins de la région, le couvent devint une sorte de lycée, une université primaire où chaque branche de la science était enseignée, où chaque talent pouvait se développer selon ses aptitudes. L'éducation y fut donnée aux déshérités de la fortune comme aux enfants mieux partagés des biens d'ici-bas.

Mère Maillet, qui porte le fardeau de plus d'un demi-siècle de travaux, reste toujours souriante et encore jeune d'âme ; Dieu la veut plus longtemps sur la terre du Madawaska. Lors des noces d'or de la bonne religieuse, fête qu'elle accepta pour le plaisir de ses élèves et de ses malades, un malin abbé lui dit, dans un sonnet bien tourné, que, s'il n'y a pas de malades au paradis, Mère Maillet n'y voudra pas rester. En espèces sonnantes, la bonne Mère, qui ne pense qu'à ses orphelins et malades, lui fit payer cette irrévérence, pour les pauvres du Bon Dieu.

Le 20 août 1885, Mgr McIntyre, évêque de Charlottetown, en présence de Mgr Rogers et de Mgr Sears, préfet-apostolique de la Baie Saint-Georges, Terre-Neuve, bénissait la pierre angulaire de la première aile du couvent actuel. Quatre ans après, Mgr Rogers faisait la dédicace du nouvel édifice d'une architecture solide qui ne manquait pas d'élégance. Aujourd'hui, que le plan s'est développé, que les lignes ont reçu les proportions complètes de l'ensemble, cette construction, sise sur sa colline historique, au centre d'un des

plus beaux paysages de l'est, offre de loin, comme de près, l'aspect d'une accueillante majesté.

L'établissement de l'Hôtel-Dieu de Saint-Basile, clôt l'âge de fer du Madawaska et marque l'aurore d'une ère de véritable progrès.

* * *

Le premier chemin de fer que l'on songea à établir au Canada fut celui qui devait relier Saint-Andrews, sur la Baie de Fundy, à Québec. Cette voie, commencée en 1836, n'atteignit Canterbury qu'en 1858 ; la question des frontières ayant retardé l'entreprise.

Ce ne fut qu'en 1870 que l'on entreprit de terminer le réseau de Frédéricton à la Rivière-du-Loup. Il atteignait Edmundston en 1878, alors que l'embranchement passait sous le contrôle de la compagnie du Pacifique Canadien qui la relia à ses autres lignes du Nouveau-Brunswick et des Etats-Unis.

Les francs tenanciers du Madawaska cédèrent gratuitement le passage à la voie ferrée, s'estimant heureux de posséder un chemin de fer à ce prix. Mais, la voie ferrée, pour véritablement avantageuse qu'elle était, n'en constituait pas moins, pour les comtés de Victoria et de Madawaska, un présent des Grecs.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, au lieu d'accorder un subside en argent aux installateurs de la voie ferrée, leur concéda 380,000 acres de terres boisées, choisies au cœur des plus riches zones forestières des deux comtés, tandis que Carleton et York, qui bénéficiaient autant du chemin, étaient

épargnés dans le partage inique. Il est heureux que la compagnie n'ait pas étendu son réseau plus loin, car elle aurait absorbé les deux comtés en entier.

Ces réserves forestières, étant à proximité des établissements ruraux, opposèrent, de ce fait, une barrière infranchissable à la colonisation.

Les colonies intérieures du Lac Baker et de Saint-André se trouvèrent immédiatement acculées aux intangibles limites de la toute puissante New-Brunswick Land & Railway Co., qui n'est qu'un bureau du Pacifique Canadien.

Les protestations se firent si pressantes et si nombreuses, qu'en 1902, le gouvernement se vit forcé de racheter les limites, les plus voisines des terres défrichées, pour les abandonner aux colons. 50,000 acres furent ainsi délivrées, mais 330,000 restent encore la propriété de la corporation richissime.

Le chemin du Témiscouata, qui était la dernière étape pour atteindre le Saint-Laurent, ne fut terminé qu'en 1890, reliant Saint-François et Edmundston à l'Intercolonial par voie de la Rivière-du-Loup.

Ainsi, le projet de rattacher Saint-Andrews à la ville de Québec était enfin réalisé, trois quarts de siècle plus tard, par un tout autre parcours que celui que l'on avait d'abord projeté. Disparaissait ainsi le fameux portage du Canada, que l'on employait deux jours à parcourir, et que maintenant l'on franchit en trois heures sur l'un des plus confortables convois du Canada.

Un autre portage allait disparaître, le portage Plessis (1812), par suite de l'inauguration du chemin de fer International qui réunit Campellton à Saint-

Léonard et Van Buren, fait correspondance avec les voies ferrées du Maine, mettant ainsi les ports du nord de la province en communication directe avec les marchés de Boston et de New-York.

Le Grand Tronc Pacifique, qui traverse le Canada d'un océan à l'autre, donne une double voie à la vallée supérieure du Saint-Jean et nous fait dire que " tout arrive à point à qui sait attendre."

Ce fut en 1863, pendant la guerre de Sécession, que du côté américain l'on étudia le projet de construire le chemin de fer stratégique de Bangor au Saint-Jean. Au cours de la même année, la législature du Maine passait "*un acte pour pourvoir à la défense des frontières nord-est de l'état.*"

On se rappelle, en effet, que, pendant cette guerre, l'Angleterre favorisait les états du sud des Etats-Unis. La construction de la voie militaire faisait partie d'un plan général de défense contre une invasion toujours possible de la part des colonies britanniques.

En outre de son utilité militaire, le chemin de fer projeté ouvrirait de nouveaux débouchés au commerce et à l'industrie.

Conformément au désir des promoteurs de l'entreprise, les travaux de construction furent confiés à la European & North American Co., à qui, à l'exemple du Nouveau-Brunswick, l'état du Maine octroya dix cantons de son domaine forestier, en sus d'une subvention en espèce.

Le travail était à peine commencé, que déjà l'état, inconsidérément, avait concédé au puissant syndicat une large part de ses forêts.

Peu après, par d'habiles manœuvres politiques, la compagnie, qui trouvait l'entreprise lourde, obtenait encore d'autres concessions de terrains boisés, formant un total scandaleux de quatre millions d'âcres du domaine public, y compris les trois quarts du Madawaska américain.

Malgré cela, ou plutôt à cause de cela, la voie n'arriva jamais à son terme, ne pénétrant que de quelques milles dans le comté d'Aroostook. En somme, la European & North American Co. ne construisit qu'un tiers du réseau entrepris, soit environ 80 milles de chemin.

Jamais, dans l'histoire du Maine, vit-on son gouvernement, adopter une mesure apparemment plus sage, avec des résultats plus universellement désastreux. En effet, non seulement, l'acte de la législature paralysait la colonisation, mais encore, elle privait l'état de sa plus féconde source de revenus, la coupe du bois.

Le gouvernement allait bientôt constater l'erreur de *ses voies*. Les colons ayant demandé des terres colonisables apprirent que l'état n'en avait plus.

Quand on se rappelle que ce fut pour s'emparer des forêts de pins du nord du Maine que cet état remuant a failli provoquer une guerre avec l'Angleterre, et qu'on le voit s'en départir presque irrémédiablement trente années plus tard, on ne peut que songer à ce qu'un philosophe a appelé " la justice immanente des choses."

Les colons, dont un grand nombre avaient empiété, de bonne foi, sur les terrains de l'association ferroviaire, offrirent d'acheter les terres qu'ils occupaient.

Ils essayèrent un refus catégorique. Ils demandèrent une compensation pour les améliorations qu'ils avaient faites sur les propriétés de la compagnie. Même refus. Le malaise devenait général. Toutefois les colons furent avisés de continuer le défrichement. Tout alla relativement bien jusqu'à ce que les exploiters forestiers voulussent s'emparer des terres boisées occupées par les colons. Ceux-ci s'y objectèrent. La corporation en réponse somma plus de six cents familles de cultivateurs de déguerpir des plantations de Frenchville, Fort Kent, Wallagrass, Madawaska et Grande-Isle ; ce que les intéressés se gardèrent bien de faire. La lutte s'engagea sur le terrain politique et judiciaire. Le député Peter Charles Keegan, canadien par sa mère, prit la défense des colons. La bataille dura dix ans. Deux fois, le représentant Keegan, en 1873 et 1876, obtint l'appui de la législature en lui faisant consentir au rachat des terres colonisables, mais, deux fois, les gouverneurs, Perham et Connor, refusèrent de sanctionner la "*loi des terres.*"

Enhardie par le refus des gouverneurs, la European & North American Co. intenta des procès judiciaires aux tenanciers. M. Keegan, qui est avocat, se constitua le défenseur des évincés devant les tribunaux, et, dans cinquante contestations différentes se rapportant au principe du litige, obtint des juges ce que les gouverneurs avaient refusé, mettant ainsi les illustres personnages qui dirigeaient l'état dans une posture peu enviable bien que largement méritée. De guerre lasse la compagnie se désista. En 1887, Keegan et ses collègues du Madawas-

ka, Honoré Gagnon et le major Dickey, obtinrent de la législature 30,000 dollars pour le rachat de 60,000 acres qui furent cédées aux occupants. Le gouverneur cette fois ne songea pas à exercer son droit de *relo*. Dans la plantation du Nouveau-Canada, des difficultés de même source furent réglées de la même manière, en 1897.

Ces victoires partielles, ces lambeaux de terrain arrachés de temps à autre au contrôle souverain d'une corporation indépendante de l'Etat, ne résolvent pas la question agraire dans le Maine plus que dans le Nouveau-Brunswick. Cette question importante n'aura de solution équitable que quand l'Etat aura repris ses droits naturels sur le domaine public si tristement aliéné.

Pendant que le progrès matériel envahissait à la vapeur le pays de nos pères — que tout ce tintamarre laissait sceptiques — le Maine acadien prenait les devants pour la culture intellectuelle. En 1871, à la demande du peuple et par les efforts du représentant de la localité de Fort Kent à la législature, le major Dickey, les autorités scolaires de l'Etat dotèrent la région d'une école normale. Au début, l'école était tenue, alternativement à Van Buren et Fort Kent, pour l'accommodation des districts ruraux. En 1886, elle était établie, en permanence à Fort Kent, sous le nom d'Ecole Pédagogique de Madawaska : "Madawaska Training School." On la dota, tout de suite, d'édifices des plus modernes, et de spacieux parterres. Vital Cyr, qui en fut le premier directeur, y acquit une renommée qui dépassa les limites de l'Etat.

Né à Saint-David, Vital Cyr reçut une éducation élémentaire à l'école de son village pour aller continuer ses études à l'Académie de Houlton, aidé en cela par Mr. Madigan, l'ancien commissaire du Madawaska américain. Cyr gradua au Collège de l'Etat, à Orono. Il en sortait muni d'un diplôme de bachelier ès sciences. Malheureusement sa culture était presque exclusivement anglaise. Il n'avait du français, sa langue maternelle, qu'une connaissance imparfaite et limitée. De plus, le programme de l'enseignement officiel ne comportait qu'une part négligeable d'étude du français. A part cette lacune, dont l'éducateur Cyr n'était pas responsable, dans la sphère de l'enseignement officiel, il était le type du professeur accompli. Au reste, citoyen éminent, il répandait autour de lui une influence salutaire. Il mourut, avant l'âge, en 1887, ayant fourni une carrière bien remplie de vingt années de professorat.

La lacune, que nous avons signalée dans le programme d'enseignement de l'école de Fort Kent, fut l'objet de justes critiques de la part des franco-américains, qui auraient voulu voir une plus large place donnée à la langue française, dans l'école entretenue au frais de l'Etat. Les représentations qu'ils firent en haut lieu n'ayant pas reçu de réponse favorable, ils reprirent le projet, abandonné après le départ des Pères de Sainte-Croix, de fonder un collège classique où le français pût être enseigné à l'égal de l'anglais.

L'initiative du projet est due aux membres de la société Saint-Joseph de Van Buren. Le désir,

toujours entretenu, d'avoir une maison d'études classiques dans le pays, rendait l'entreprise facile. Le public fit écho aux propositions de la société Saint-Joseph ; les membres du clergé, les laïcs influents se montrèrent favorables à l'entreprise. Une campagne de presse, habilement dirigée, attira l'attention des autorités religieuses et politiques sur le vœu de toute la population de posséder un collège dans la vallée du Saint-Jean. Mgr Healey, évêque de Portland, homme aussi remarquable par sa largeur de vues que pour ses talents et ses vertus, se fit le patron et le protecteur de l'œuvre. Il invita les Pères de la Société de Marie, fondée par le Révérend Père Claude Collin, à venir prendre la direction de l'établissement projeté. L'année suivante, 1884, les Pères Maristes prenaient charge de la paroisse de Saint-Bruno. Deux ans après le Père Leterrier, provincial de la congrégation, dans une cérémonie mémorable, au milieu d'un immense concours de zélateurs de l'œuvre, enlevait la première pelletée de terre des fondations du premier collège classique au Madawaska.

Rome, par le cardinal Siméoni, avait cédé aux Pères Maristes, à perpétuité, les paroisses de Saint-Bruno et de Grande-Isle. Le Révérend Père Artaud fut le premier occupant de la cure de Saint-Bruno.

Les classes s'ouvrirent à l'automne de 1887 avec une rentrée de trente-cinq élèves.

Le collège, d'une architecture sobre, est situé un peu à l'écart, dans la jolie petite ville de Van Buren qu'il domine du haut de sa colline.

Le Révérend Père Descreux, premier supérieur, ne demeura pas longtemps à la tête de la communauté : sa santé chancelante lui rendait la tâche trop lourde. Ses successeurs furent les RR. PP. Loudes, Piot, Collins, Dunn, et Thouvenain. En 1899, le collège, recevait de l'Etat le droit de conférer les premiers degrés universitaires.

Il est de l'intérêt des franco-américains, que l'unique collège classique du Madawaska continue d'être le collège bilingue qu'il devait rester dans l'intention de ses fondateurs.

C'est en restant fidèle à son passé glorieux que le Madawaska vivra. C'est en restant maître chez lui qu'il sera respecté de ses voisins.

LE MADAWASKA AUX MADAWASKAYENS !

Encore une fois, de bonnes religieuses sauveront la situation. Des couvents paroissiaux donneront à la population l'enseignement français que notre race exige.

Le couvent de Saint-Bruno fut fondé, en 1891, par les Dames du Bon-Pasteur de Québec. Installées d'abord dans un immeuble provisoire, elles prirent la direction de l'école publique du village. En 1902, elles entraient dans la magnifique construction actuelle qui fait l'honneur de la ville de Van Buren.

Aujourd'hui près de trois cents élèves suivent les classes dans ce prospère établissement, qui, avec le couvent de Saint-Basile, et les autres institutions plus récentes, est le rempart de la culture française au Madawaska.

A Wallagrass, c'est l'abbé Marcoux qui fonde, en 1897, sur les bords de la Fish River, un couvent

qu'il confie aux Petites Sœurs Franciscaines de Marie, dont la maison-mère est à la Baie Saint-Paul, P.Q. La même communauté ouvrait un hôpital à Eagle Lake, en 1905, le second de toute la région.

En 1898, la vieille paroisse de Sainte-Luce, éprouvée deux fois en vingt ans par le feu destructeur, voyait s'ouvrir sous la direction des RR. SS. du Saint Rosaire de Rimouski son premier couvent-école, don généreux du curé Swéron.

* * *

Le souvenir de ce digne prêtre restera ineffaçable dans la mémoire de ceux qui l'ont connu.

D'un grand ascendant sur son peuple, il l'a dirigé, dans des temps difficiles, avec une énergie devant laquelle les volontés les plus rebelles durent se plier. Apôtre infatigable de la tempérance, il a combattu le vice de l'ivrognerie par sa parole ardente. Et, quand sa voix n'était pas écoutée, une première visite au domicile des délinquants en rendait rarement nécessaire une seconde.

Ami sincère de l'éducation, il se fit le protecteur des séminaristes, fournissant ainsi à l'église plusieurs prêtres. Défenseur des droits de la langue française, qu'il parlait pourtant avec un accent flamand prononcé, et dont il écorchait souvent la grammaire, il lutta, toute sa vie, pour lui conserver la place à laquelle elle a droit dans le Madawaska.

Au reste, d'une originalité toute belge, d'une naïveté enfantine, il s'approchait du peuple qui l'aimait à cause de sa simplicité et de sa charité

un peu bourrue. Enthousiaste à sa manière, il avait dans ses moments d'exaltation des brusqueries, des manières de dire, qui portaient parfois à rire; mais jamais ses paroissiens, ni même les curés voisins, n'eussent osé le faire en sa présence : ils attendaient d'être à une distance respectueuse, et surtout protectrice, pour se livrer à une hilarité encore que discrète et contenue, tellement on craignait de mécontenter l'illustre personnage. Humble comme un enfant, mais distingué de port et de maintien, de haute stature, il attirait l'attention partout où il passait. Ignorant la timidité, sans même paraître soupçonner que les grands personnages puissent s'entourer d'un cérémonial quelconque, il chicanait les gardes-suisse du Vatican qui lui refusaient l'entrée de la porte Saint-Damas sans son billet d'admission ; s'en plaignait ensuite à Léon XIII, à qui il remettait pourtant une forte aumône pour les lieux saints qu'il venait de visiter.

N'ayant jamais pu se faire à nos climats, timide en voiture où il prenait toute la place, il avait adopté le parti de garder le milieu du chemin, en hiver surtout, et de crier aux autres voyageurs de passer à côté. Avec ses paroissiens tout allait bien. Mais, il lui arrivait d'avoir des rencontres retentissantes avec des étrangers parfois avinés... De mémoire d'homme, jamais le curé de Sainte-Luce n'a cédé la moitié du chemin. Généreux, et même prodigue à ses heures, il pratiquait habituellement l'économie belge. De famille aisée, il avait des goûts aristocratiques ; pourtant, jamais homme ne se contenta de si peu.

Sur son lit de mort, les dernières paroles qu'on lui entendit prononcer furent : " Venez, Seigneur, venez maintenant, je suis prêt. "

Inclinons-nous devant cet apôtre qui n'a voulu et fait que le bien sur la terre.

Ses économies il les laissait pour l'œuvre des séminaires et le soulagement des pauvres.

Si Saint Pierre, à la porte du paradis, s'est avisé de faire la *rubrique* au curé de Sainte-Luce, celui-ci a dû lui reprocher son reniement, lâcheté qu'il ne pouvait pardonner au Prince des Apôtres, et fournir à *le* Pierre sandale à son pied apostolique.

* * *

Le couvent de Sainte-Luce, incendié ainsi que la jolie église paroissiale, en 1905, fut reconstruit immédiatement, au prix des plus grands sacrifices, qui témoignent hautement du zèle du pasteur et des paroissiens.

Trois autres couvents se fondent presque simultanément : ce sont ceux de Sainte-Agathe, de Grande-Isle et d'Edmundston, par les Filles de la Sagesse. A Sainte Agathe, outre l'académie qu'elles dirigent, elles entretiennent un hôpital, pourvu des accessoires les plus modernes.

La paroisse de Sainte-Agathe fondée en 1889, est déjà l'une des plus prospères de la contrée.

Dans le Madawaska américain, toutes les institutions de bienfaisance reçoivent du gouvernement de l'Etat, grâce à l'influence des députés de langue française de la région, des subventions relativement considérables.

A part les écoles dirigées par les communautés religieuses, la rive sud compte plusieurs écoles-modèles publiques, fort bien aménagées. Ces écoles sont, sous le rapport matériel et de l'outillage, bien en avant des écoles du Madawaska nord, qui ne compte encore que deux couvents, Saint-Basile et Edmundston, et deux écoles supérieures, Lac-Baker et Edmundston. Fort Kent tout récemment vient d'inaugurer son couvent-académie, dû au patriotisme éclairé de l'abbé Décary, successeur du curé Burque. L'église de ce joli village promet d'être des plus majestueuses de la vallée du Saint-Jean.

Le Madawaska, absorbé par les intérêts matériels, laissa passer inaperçu le centième anniversaire de sa fondation civile. Cette négligence, ou plutôt cet oubli, fut largement réparé, en 1892, anniversaire de la fondation canonique de la paroisse de Saint-Basile, par l'heureuse initiative de Mgr Dugal, *le Langevin conciliateur*.

La population fêta avec éclat le centenaire de son baptême religieux dans la séculaire paroisse de Saint-Basile, la mère auguste de tous les Madawaskas, *Il y en a trois*.

Coïncidence digne de mention, la fête jubilaire avancée de deux jours, se trouva à la date anniversaire de la fondation de l'Hôtel-Dieu. L'abbé Langis, vicaire-général du diocèse de Rimouski et curé de l'Isle-Verte, à ce dernier titre, successeur du premier curé-missionnaire de Saint-Basile, célébra la sainte messe. Mgr Mathieu, alors directeur du Petit-Séminaire de Québec, fit le sermon de circonstance.

Mgr Benjamin Pâquet, recteur de l'université Laval, y représentait officiellement le Cardinal Taschereau, successeur de Mgr Hubert qui avait érigé la paroisse en 1792. Presque tous les curés du Madawaska étaient présents, de même que les Pères Maristes du collège de Saint-Bruno avec leurs élèves-musiciens de la fanfare. L'Etat était représenté aux fêtes jubilaires par les honorables Costigan et Thériault, députés à Ottawa et Frédéricion.

La célébration prit l'allure d'un triomphe patriotique. Au cours de la cérémonie religieuse, Mgr Rogers bénit le carillon souvenir du centenaire. Au banquet, donné par les religieuses hospitalières, auquel prirent part une centaine de délégués, plusieurs discours, d'un lyrisme du meilleur aloi, furent prononcés. Mgr Rogers, au déclin d'une longue vie apostolique, qui avait vu grandir le Madawaska, qui aimait cette entreprenante partie de son immense diocèse, fut particulièrement intarissable d'éloges pour le passé glorieux, le présent prospère, et l'avenir, qu'il escomptait plus brillant encore, du Madawaska.

Au mois de septembre 1905, c'était Rome qui honorait l'église du Madawaska par la visite de son Délégué, Mgr Donat Sbarretti, archevêque d'Ephèse et délégué apostolique au Canada, qui, lors de sa visite officielle dans les provinces maritimes, voulut passer par la colonie du haut Saint-Jean. Accompagné de Mgr Barry, évêque du lieu, successeur de Mgr Rogers, 1902, de Mgr M. F. Richard, P. D., et d'un grand nombre de prêtres du clergé diocésain, l'illustre visiteur descendit à la gare de la Rivière-Verte, d'où une foule immense

l'escorta jusqu'à l'église de Saint-Basile. La population presque tout entière vint saluer le représentant du Pape, recevoir sa bénédiction et témoigner de son attachement au siège apostolique et à la foi des ancêtres. Son Excellence passa le Dimanche à Saint-Basile, assista à la messe solennelle et reçut les hommages du peuple dans une adresse présentée au nom de tous les catholiques du Madawaska. Le lendemain, Mgr Sbarretti disait la messe à l'Hôtel-Dieu et visitait l'Institution, bénissant les Sœurs, les élèves et les malades. A midi, il prenait part à un vrai banquet, servi par les Religieuses, et dont les convives étaient le clergé entier du Madawaska, les députés aux chambres fédérales et provinciales, et plusieurs laïcs notables de la contrée.

A l'aurore du xx^e siècle le Madawaska entier possédait une population de 30,000 âmes, dont 14,000 dans le Nouveau-Brunswick et 16,000 dans le Maine. L'immigration, depuis 1880, était un facteur négligeable dans l'augmentation du nombre et compensait à peine l'exode continu vers l'ouest ou les centres manufacturiers de la Nouvelle-Angleterre. Ces migrations, suivies souvent d'un retour désenchanté, diminuaient l'influence du nombre sans améliorer la condition des émigrants. Cependant plusieurs familles s'implantèrent dans l'Alberta, dans le Montana, le Minnesota et les états voisins, où ils forment aujourd'hui des groupes homogènes bien enracinés dans le sol de l'ouest. Depuis cette époque, l'ouest hante les esprits de plusieurs citoyens du Madawaska, qui, comme di-

sait une bonne vieille de Saint-Hilaire, sont "*l'annés d'été ben,*" et de décade en décade, des groupes de jeunes et vigoureux cultivateurs passent les Grands Lacs pour fixer leur destinée dans les plaines de l'Alberta ou les centres des états de l'ouest.

C'est une erreur dont doivent, dans une large mesure, porter la responsabilité les gouvernements du Nouveau-Brunswick et de l'état du Maine, pour leur politique désastreuse de cession en bloc du terrain colonisable à des syndicats industriels qui paralysent la colonisation. Il n'est pas de pays au monde qui offre d'avantages plus variés que la vallée du Saint-Jean. Placée à la jonction de deux grands pays déjà riches, le Madawaska est sillonné par de nombreux chemins de fer qui le mettent en communication avec les centres industriels du continent. Les industries y affluent, la prospérité y devient générale. Sa richesse est tirée du sol et non pas apportée par les quelques repatriés qui nous reviennent *d'en dehors*, pas plus riches que *par devant*, pour employer une expression favorite de l'abbé Swéron qui avait en sainte et juste horreur l'émigration de son troupeau.

Les chemins de fer côtoyaient la rivière Saint-Jean des deux côtés, mais le point de raccordement n'était pas encore fait. Le Saint-Jean, naguère la grande route commerciale du pays, devenait maintenant un obstacle, une barrière qu'il fallait franchir. Comme la question d'un pont sur les eaux limitrophes était internationale, il fallait le consentement, et la coopération des deux gouvernements pour l'ériger. Heureusement les deux promoteurs

de l'entreprise, MM. Pius Michaud et Patriek Therriault, députés à Ottawa et Augusta respectivement, sont des hommes dont la persévérance ne se laisse pas ébranler.

Il y avait plusieurs années qu'on parlait d'un pont sur le Saint-Jean, mais après les élections le pont *tombait à l'eau*. Costigan s'était fort intéressé à ce projet, en avait saisi les chambres fédérales, mais le pont se faisait attendre.

L'élan devait venir des Américains. Le sénateur Therriault mit sur pied les commissions des Grandes Routes de l'état du Maine, (State Highway Commission) les intéressa à son projet, força, pour ainsi dire, la représentation à appuyer son projet de loi, s'aboucha avec son compatriote Monsieur Michaud, député à Ottawa, pour obtenir du gouvernement canadien la promesse d'un égal subside de \$37,500, et enfin réussit à obtenir le pont tant désiré des deux Madawaskas. Aujourd'hui deux bras d'acier relient les rives de Saint-Jean entre les florissantes petites villes de Van Buren et Saint-Léonard, et relèguent au musée national le bac à fil de fer suspendu.

Récemment on vient de décider l'érection d'un autre pont international à Edmundston. Quand ces ponts seront construits, il n'y aura plus de Saint-Jean, comme " il n'y a plus de Pyrénées. "

Edmundston, qui subit des transformations considérables depuis la construction du Grand Tronc Pacifique, vient de prendre un nouvel essor avec l'établissement des usines de pulpe à papier de la Compagnie Fraser (1916).

La métropole du Madawaska britannique, par sa position avantageuse au centre du pays, par ses communications faciles avec tous les centres commerciaux du continent, est destinée à rester la reine du Saint-Jean supérieur.

Mais, il ne faut pas dépasser les bornes assignées à ces notes historiques, l'année 1910.

Nous terminerons la narration par le couronnement, non pas de l'ouvrage, mais des mérites de nos devanciers, que ce travail a pour but de mieux faire connaître : la grande convention des Acadiens, à Saint-Basile, cent-vingt-trois ans après la fondation de notre pays.

Nous aurions voulu, avant de clore ce modeste volume, dire un mot de notre clergé madawaskayen, de son zèle pour tout ce qui regarde les intérêts religieux, intellectuels et matériels de la population. Mais ce sont des héros encore *trop jeunes*, trop pleins de vie pour entrer dans l'immobilité du froid temple de l'Histoire. Minerve garde l'entrée du Panthéon et ne laisse passer des vivants que ceux qui ont *l'âge historique*, et encore, sur recommandation de Rome ou de la gloire...

Nous aurions voulu parler, aussi de l'œuvre de la tempérance inaugurée il y a vingt-cinq ans par quelques-uns de nos curés, qui ont porté le poids du jour et de la chaleur intempérée, accomplissant une œuvre de réforme capable à elle seule de remplir plusieurs vies. Ils ont enrôlé sous leur bannière, avocats et médecins, bourgeois et industriels, hommes et femmes du Madawaska britannique, qui aujourd'hui refuse à son frère

aroostookois les rafraîchissements dont il était si prodigue au bon vieux temps des licences ! D'un commun et touchant accord, les deux Madawaskas vont se rafraîchir aux ondes limpides et salutaires du Saint-Jean... La discrétion nous fait un devoir de taire leurs noms bénis... mais ils ne cherchent pas la récompense de la terre.

Les députés, les avocats, et les médecins du Madawaska forment une véritable élite, et sont, plus peut-être qu'ailleurs, les véritables directeurs de tous les mouvements sociaux, patriotiques et éducationnels. Ils comprennent leur responsabilité comme classe dirigeante du peuple dont ils ont et méritent la confiance.

Le commerce est entre les mains des nôtres, contrairement à ce qui arrive dans plusieurs centres acadiens du reste des provinces maritimes. Nos commerçants forment une bourgeoisie intelligente et versée en affaires. A Van Buren et a Fort Kent nos compatriotes, de la finance, ont établi des banques, qui soutiennent les entreprises économiques et industrielles du territoire, avec des résultats appréciés. Les sociétés catholiques nationales sont des plus encouragées.

De tous les comtés des provinces maritimes, le petit comté de Madawaska est celui qui fournit le plus d'élèves aux différentes maisons d'éducatons catholiques du pays, eu égard au chiffre de la population.

La première convention des Acadiens eut lieu à Memramcook, en 1881. L'Honorable Lévyte Thériault y représentait le Madawaska.

La deuxième fut tenue à Miscouche, I. P. E., en 1883. C'est à cette convention que le drapeau tricolore avec étoile jaune dans le bleu, fut choisi comme drapeau national, et que la fête de l'Assomption devint fête patronale. La troisième réunion se fit à Church Point, N. E., 1890, la quatrième, à Arichat, C. B., en 1900. Caraquet vit la cinquième assemblée plénière des Acadiens, en 1905, à l'occasion de l'inauguration du collège classique, dirigé par le RR. PP. Eudistes, qui avaient déjà la direction d'une autre maison d'enseignement secondaire à Church Point.

A Caraquet, où le Madawaska était représenté par une vingtaine de délégués, il fut décidé que la convention suivante se tiendrait à Saint-Basile, et M Cyprien Martin, député du Madawaska à Frédéricton, fut choisi président de la future assemblée. Mgr Dugal fut le parrain de cette convention ; il en fut le tuteur par nécessité et avec beaucoup de complaisance, puissamment aidé en cela, de son vicaire, l'abbé Claude J. Cyr, et des Religieuses Hospitalières de Saint-Basile.

Ce fut un événement et une révélation au Madawaska que la convention de 1908.

Ce fut également une révélation pour les provinces maritimes qui connaissaient le Madawaska aussi peu que le Madawaska ne connaissait ces mêmes provinces.

Le convoi spécial, qui amenait les délégués des provinces maritimes, entra en gare à onze heures du matin, cinq heures en retard, sous une pluie battante. Tout le Madawaska était là, sur pied,

et sous parapluies, pour saluer les compatriotes.

Ce contretemps de la pluie était symbolique et invitait à se reporter un siècle en arrière pour y associer un autre jour de pluie. En effet, la tradition veut que le jour, où les fondateurs du Madawaska se séparèrent de leurs frères de Sainte-Anne pour s'enfoncer dans la solitude, fut non seulement un jour de deuil mais encore un jour de pluie.

Ils se rencontraient, cent-vingt-trois ans plus tard, encore sous l'orage, — *lacrymæ rerum*. Mais ce n'était plus l'orage de la dispersion : c'était la douce ondée d'août qui fait mûrir.

Ces deux frères se voyaient pour la première fois depuis plus d'un siècle. Ils étaient l'un pour l'autre des inconnus, des étrangers presque. Ils se regardèrent un instant ; dans ce moment rapide passait entre eux tout un siècle de transformations, cinq générations inconnues. On eût dit qu'une ombre, l'ombre de l'oubli, voilait leurs regards. Ils semblaient chercher dans leur mémoire un nom jadis bien connu mais emporté par la tourmente et perdu dans les débris du passé. Le cœur parla le premier ; il le prononça ce nom de frère... Ce fut tout. Oh, oui, bien frères encore : même réserve atavique, même absence de démonstration d'amitié, même embarras à lier conversation, même gêne, même hésitation à se tendre une main pourtant brûlante. Mais aussi, même étranglement dans la voix, mêmes larmes furtives chez les plus vieux, même émotion qu'on voulait dissimuler.

Seules les voix claires d'anciennes pensionnaires, qui se retrouvaient, carillonnaient la fête : les

hommes restaient muets, ou parlaient à voix basse.

Les cloches de l'église appelaient les fidèles à la cérémonie religieuse. Cette diversion parut les soulager tous d'un poids, le poids du passé qui pesait sur les âmes et semblait glacer les membres. Il fallait un moment de recueillement, de transition, pour se remettre de la rencontre. L'église est l'asile des grandes émotions comme des grandes douleurs. Ce fut avec un empressement visible que tous y pénétrèrent.

Le Père Chiasson, aujourd'hui Mgr Chiasson, qui sait son histoire et connaît ses Acadiens, fit pour eux les présentations historiques et sociales, dans un sermon enlevé.

L'intimité s'était faite à l'église; le nuage était dissipé. Au sortir du temple, le ciel était clair, les groupes se mêlèrent, s'unirent et ne se quittèrent plus jusqu'au moment du départ, alors que la gêne reparut. Cette froideur de commande chez l'Acadien, restée dans une large proportion dans le Madawaskayen, son impassibilité empruntée est un mensonge à la nature acadienne d'une vive sensibilité. L'Acadien ne pourrait dire ce qu'il ressent dans ces occasions sans pleurer. C'est la terreur des larmes qui lui donne cette sécheresse de ton et d'allure, ce mutisme, que les étrangers prennent pour de l'indifférence ou de la morgue. On a voulu voir, dans les yeux des Acadiens le vague nuage de tristesse accumulé là par la violence de l'histoire, sur le visage mélancolique de la femme acadienne, l'odyssée d'Évangéline, dans ses regards les rêveurs reflets de l'éternelle pleureuse, la mer... Tout cela

est poétique, sympathique peut-être, mais rien ne répond moins à la réalité.

L'Acadien est joyeux par nature. La rêverie, la tristesse, loin d'être son élément, le tuerait. Il ne peut supporter l'isolement, il lui faut la société. Il est peu causeur en général, il aime mieux écouter ; mais il est spirituel, gai, enjoué, spontané, impressionnable. Son entêtement proverbial n'est aujourd'hui, que dans sa foi ; mais il *y est*.

L'Acadienne rêve, comme toutes ses sœurs en Eve à vingt ans, d'un Gabriel qui lui a promis de revenir, mais là s'arrête sa rêverie. Ailleurs, elle est babillarde, coquette, rieuse tout comme ses sœurs canadiennes. La mère de famille acadienne domine dans sa maison. C'est non seulement la mère, c'est aussi la reine. Le mari demande presque la permission de s'absenter. L'Acadien n'entreprend rien sans soumettre son projet à sa compagne ; il ne donnera pas une réponse définitive sans l'avoir au préalable consultée.

Au Madawaska, l'Acadien, qui dominait au début de la colonie, a passé à son frère canadien sa crainte de paraître sentimental, et, l'isolement aidant, le Madawaskayen est devenu exclusiviste pour tout ce qui n'est pas *du pays*. Ce préjugé, né de la longue séparation des autres groupes, nourri par l'ignorance, tend à disparaître plus vite que chez les autres groupes congénères des provinces maritimes. Il se sent peut-être plus fort chez-hui, plus indépendant dans toutes les sphères. Comme l'Acadien du golfe, il ne se laisse pas facilement pénétrer.

Mais retournons à la fête où le père d'Évangéline

a retrouvé Basile le forgeron sur les bords du *Mississippi du nord*.

Jamais orateurs n'ont été écoutés avec une plus religieuse attention que les *Cicérons* de cette convention. Le premier soir, du haut de la colline, la voix puissante et harmonieuse de l'abbé P.-C. Gauthier descendait en ondes régulières, dans la vallée calme où chacune de ses paroles tombait dans les âmes comme la rosée dans les fleurs de la prairie. Elles porteront des fruits ces paroles de salut entendues dans l'historique soirée du 15 août 1908.

Le lendemain, Mgr Belliveau, l'éloquent Mgr Belliveau, retraça les pérégrinations du peuple acadien, les malheurs de Sainte-Anne, la montée au Madawaska, la fondation du hameau de Saint-David. Le juge Breau, venu de la Louisiane pour l'occasion, apportait le message d'union des frères de là-bas. Plusieurs autres orateurs se firent entendre. Le sénateur Therriault, du Maine, avec sa crânerie tout américaine parla très agréablement de sa race. L'Honorable Peter Charles Keegan, madawaskayen lui aussi, fit l'historique de la colonie et rappela les vertus des ancêtres dont il avait connu la seconde génération au pays. L'abbé Thomas Albert, parla des origines de la colonie et des relations entre Acadiens et Canadiens. Le sénateur Poirier, de la convention toujours secrétaire *malgré lui*, eut à subir une autre contrainte, celle d'improviser. Il le fit avec sa facilité naturelle d'élocution. D'un atticisme parisien de nuance, et de forme un peu romantique, il fut, quant au fond,

d'une franche vigueur oratoire, digne de ses meilleures joutes.

Pour la première fois, à la suggestion du curé de Saint-Basile, et au grand contentement de tout le monde, le deuxième jour des fêtes fut inauguré par un service solennel, pour les ancêtres défunts, célébré par Mgr Hébert, vicaire-général de Saint-Jean. L'absoute fut donnée par Mgr Richard. Cérémonies inoubliables qui nous reportaient aux heures tristes du passé et nous invitaient à prier pour des parents qui, peut-être, n'eurent pas les prières de l'Eglise sur leurs tombes oubliées.

Au banquet de deux cents couverts, sous la présidence de Mgr Dugal, à laquelle il ne put se soustraire, plusieurs toasts et santés furent proposés, et des réponses appropriées y furent faites par le président, par Mgr Mathieu, le Révérend Père Chiasson, les Honorables Costigan et Willie Comeau.

Le signal du départ, donné par la locomotive, fit passer un frisson de regret dans la foule, et mit fin à un grand jour.

Signe infailible du succès de la convention, Mgr Dugal, qui n'est jamais content que quand tout le monde est content, était ce jour-là content. Sa grosse voix était enrouée; mais il disait toujours...



CHAPITRE XII

De quoi demain sera-t-il fait?

NAPOLÉON, quand les “ canons monstrueux accroupis aux portes des Invalides ” eurent annoncé au monde la naissance du petit roi de Rome, que ses deux bras, jusqu'alors croisés sur sa poitrine, se furent ouverts pour recevoir l'héritier de sa gloire, comme un aigle arrivé sur une haute cime, s'écria :

“ L'avenir, l'avenir, l'avenir est à moi ! ”

le poète répond :

“ Non, l'avenir n'est à personne !
Sire, l'avenir est à Dieu ;
A chaque fois que l'heure sonne,
Tout ici-bas nous dit adieu.
L'avenir, l'avenir, mystère,
Toutes les choses de la terre,
Gloire, fortune militaire,
Couronne éclatante des rois,
Victoires aux ailes embrasées,
Ambitions réalisées,
Ne sont jamais sur nous posées,
Que comme l'oiseau sur nos toits ! ”

“ Non, si puissant qu'on soit, qu'on rie ou qu'on pleure,
Nul ne te fait parler, nul ne peut avant l'heure,
Ouvrir ta froide main,
O fantôme muet, ô notre ombre, ô notre hôte,
Spectre toujours masqué qui nous suit côte à côte,
Et qu'on nomme demain.”

“ Demain, c'est Waterloo, demain, c'est Sainte-Hélène.
Demain, c'est le tombeau.”

“ Sire, vous pouvez prendre à votre fantaisie,
L'Europe à Charlemagne, à Mahomet l'Asie...
Mais tu ne prendras pas demain à l'Éternel ! ”

Nous ne serons pas assez téméraire pour tenter d'ouvrir la froide main du fantôme qui a nom l'avenir et prophétiser ce que notre demain sera quand plusieurs siècles auront passé sur nos tombeaux. “ Mais entre le passé où sont nos souvenirs, et l'avenir où sont nos espérances, il y a le présent où sont nos devoirs.”

Instruits du passé, à lumière du présent, nous pouvons dire ce que demain sera si nous sommes fidèles à notre mission providentielle. Car l'histoire des peuples, si petits soient-ils, se déroule selon les lois de l'hérédité qui sont fixes, stables et immuables comme la nature de l'homme elle-même.

La science avec ses applications nombreuses et ses transformations, les inventions du génie, peuvent modifier la physionomie générale, la surface du globe, mais elles n'affecteront jamais la nature invariable de l'homme ni les fonctions naturelles qui découlent de ses éléments constitutifs.

Nous serons demain, ce qu'aujourd'hui nous voulons être demain. Nous sommes sous le regard

de Dieu les artisans de nos destinées. L'œuvre de notre avenir est entre nos mains, à la condition que nous restions fidèles aux desseins que Dieu a sur nous.

C'est dans notre histoire que nous découvrirons les vues Providentielles, le rôle que nous devons jouer au milieu des peuples qui nous entourent.

C'est le culte de notre histoire qui nous assurera la force morale dont nous avons besoin pour traverser les âges comme peuple, pour garder notre entité et notre caractère distinctif, pour conserver l'influence sociale dont dépend notre avenir.

Comme le dit si bien Mgr L.-A. Pâquet dans ses *Mélanges Canadiens* : “ Tous les peuples conscients
“ d'eux-mêmes ont recherché l'appui de cette force.
“ Ils y ont reconnu le principe des plus pures et des
“ plus réconfortantes énergies. La sève du présent
“ s'élabore dans les racines profondes du passé.
“ Du passé fécondé par la sueur et le sang, montent
“ les végétations vigoureuses. Du passé surgissent
“ des leçons et des exemples, des expériences et des
“ lumières. Le passé est une école de respect, de
“ fierté, de constance, de magnanimité, de courage. Au
“ souvenir de ceux qui nous ont faits ce que nous
“ sommes, au spectacle des travaux qui ont marqué
“ leur vie, et à la pensée des vertus qu'ils ont portées
“ jusqu'à l'héroïsme et sur lesquelles a été édifiée
“ la patrie, nous aimons davantage ce sol que nous
“ foulons, et qui fut le théâtre, à la fois obscur et
“ glorieux, de tant de luttes, de tant de labeurs, et
“ de tant de souffrances. Voilà pourquoi, dans tous
“ les pays, l'Histoire, où le passé se reflète, tient
“ une si large place.”

L'histoire, comprise dans son véritable sens, c'est la patrie prolongée, c'est le respect de la religion, c'est l'amour de notre langue et de nos institutions, c'est la lutte pour la vraie civilisation. La vraie civilisation, la civilisation chrétienne, celle qu'il est de notre devoir de répandre dans le monde, c'est la réalisation de l'ordre, dans les personnes et les choses, voulu et établi par Dieu, c'est le développement au sein des peuples du programme divin qui régit les rapports de l'homme avec son Créateur, des hommes entre eux.

Le vrai patriotisme, c'est l'amour de cet ordre, l'amour de l'autorité qui l'assure, l'amour des lois justes qui garantissent la liberté de tous dans le respect des droits de tous.

Le patriotisme parle à l'homme tout entier : il parle à sa raison par l'obéissance aux lois justes, il parle à son cœur, dans l'amour de la patrie matérielle.

La patrie dans son acception la plus large, c'est la personnification de tout ce que nous aimons, de tout ce qui nous rend meilleurs. Embellie par les illusions de l'amour, elle incarne tout ce qui nous est cher, devient l'objet de nos ambitions, la gloire de nos rêves, la dame de nos chevaleresques randonnées. Elle ne connaît pas d'âge, elle ne s'arrête pas comme le fonctionnaire à la borne marquée sur le terrain, elle franchit les distances et les espaces, pour s'incorporer tout ce qui touche à la race, tout ce qui est beau, grand et bon, tout ce qui protège, élève et bénit. Elle renferme, dans son idée complexe et féconde, la religion, l'honneur, la cons-

science nationale, la responsabilité collective, la solidarité sociale.

La patrie, c'est aussi pour nous l'Eglise, la mère commune des peuples chrétiens, avec sa constitution immuable comme son Auteur ; son code, l'Evangile ; son Prince, le successeur du pêcheur de la Galilée ; sa magistrature, l'épiscopat ; l'Eglise qui renferme dans son sein les sociétés nationales comme l'état renferme les familles.

Le patriotisme, c'est encore l'attachement au sol qui fait les races fortes ; c'est cet ensemble d'histoire et de poésie, de passé, de présent et de rêves d'avenir, d'idéal, de beauté, de courage, de luttes, de victoires, d'héroïsme, de gloire, de culte divin, d'épopées terrestres, de fiction, d'aspiration, en un mot, tout ce qui peut mouvoir le cœur de l'homme et le fixer un instant. C'est quelquefois le deuil, jamais la honte. Ce peut être la défaite, l'exil, le dénuement, mais jamais le reniement. C'est pour nous la chute de Louisbourg qui étonna le vainqueur lui-même ; c'est Montcalm qui tombe sur les plaines d'Abraham pour ne pas pleurer le deuil de sa patrie. Ce sont nos pères priant sous la voûte de la forêt, quand leurs temples étaient saccagés, gardant au cœur l'image de la patrie agonisante, l'amour de Dieu et de la race, les deux seuls biens que le vainqueur ne pouvait ou ravir ou bannir.

La nationalité était anéantie : il ne restait debout que la religion, l'âme de la patrie, et les débris épars de la race. Mais un peuple ne meurt pas quand il est fidèle à Dieu et à son Eglise. Il ne meurt pas quand il s'appelle l'Acadie ou la Nouvelle-France.

L'Eglise, comme une mère en deuil, veillait sur les tombes et encore baptisait des enfants sans berceau, malgré les scellés apposés sur la patrie avec défense de revivre.

Comme au jour du Golgotha les morts sortirent des entrailles de la terre pour marcher parmi les vivants saisis de terreur, ainsi l'Acadie, sur qui la persécution avait refermé la tombe, sortit des antres de l'exil, des retraites de la forêt, pour prouver à la violence l'inutilité de la force brutale contre l'amour de la Patrie.

Fils de martyrs, nous n'avons pas le droit d'être des renégats.

Religion, patriotisme, voilà les secrets de l'avenir. Les peuples qui meurent sont ceux qui veulent mourir, quand ceux qui sont morts revivent. Le peuple qui perd la tradition et la langue de ses ancêtres est celui qui n'a pas voulu les conserver. La nation qui renie la vérité de la Foi, qu'elle a possédée, se livre volontairement aux ténèbres.

Le rôle ou plutôt la mission de la race française en Amérique est d'aider à perpétuer la civilisation chrétienne sur cette terre de la liberté. L'Eglise a besoin de notre fidélité. Nous avons besoin de toutes nos énergies. Nous avons besoin de la liberté, et notre devoir est de la conquérir si on nous la refuse.

Nous avons besoin de conserver notre langue, " la langue du génie, la langue du cœur, la langue des premiers missionnaires," notre langue à nous, et nous la garderons !

Le Madawaska, sentinelle placée sur les confins de la vieille Acadie, de la Nouvelle-France et de

la Gaule d'Amérique, composé des éléments de ces trois groupes de même origine, est destiné à devenir le trait d'union entre les trois Frances d'outre-mer, qui se tendront la main par-dessus les frontières pour marcher ensemble dans l'accomplissement des desseins de la Providence sur elles.

Et lorsque l'histoire fermera les portes du temps, sur son dernier feuillet on lira encore :

GESTA DEI PER FRANCOS

Les desseins de Dieu accomplis par les
FRANCS.

FIN

APPENDICE



NOTES DU CHAPITRE IV

Extrait du compte-rendu du comité chargé de faire rapport au Major G. Studholme, commandant au Fort Howe (Saint-Jean), sur l'état de la colonisation du Saint-Jean supérieur. (Rapport de la Société Historique du N. B. Vol. I, pp. 110-113. Année 1793.

“ Au-dessus de Sainte-Anne, dans le Canton de Sunbury nous trouvâmes un nombre considérable de colons français établis à cet endroit depuis plusieurs années. Ces gens paraissent inoffensifs (harmless) ; mais très peu parmi eux possèdent les titres légaux des propriétés qu'ils occupent.”

Le rapport ajoute, comme nous l'avons dit dans le corps de l'ouvrage, que tous sont recommandables pour services rendus pendant la guerre de l'Indépendance.

* * *

Voici la liste des 61 familles établies de Frédéricton à Aukpoque, avec le nombre d'enfants et la durée de leur résidence dans cet endroit :

Hommes	Femmes	Nombre d'enfants	Années de résidence
Joseph Mazerolle	Rosalie Thibodeau	1	14
Daniel Gaudin	Marie-Luce Martin	9	16
Jean-Bte Daigle	Marie Trahan	4	14

Hommes	Femmes	Nombre d'enfants	Années de résidence
Mathurin Gautreau	Rosalie Daigle	6	4
Jean Martin	Hélène Gaudin dit Bellefontaine	5	15
Simon Martin	Geneviève Bourgoin	3	15
Joseph Martin	Marie Lejeune	4	25
François Martin	Marie Guéret-Dumont	4	15
Amant Martin	Agathe Lejeune	6	15
Jean-Bte Gaudin	Angélique Bergeron	5	4
Alex. Gaudin	Marie Cormier	2	4
Joseph Doucet	Ursule Roy	3	20
Joseph Hébert	Josephite Vincent	3	14
Joseph Daigle	Marguerite Guilbeau	4	14
Bernard Labrie	?	4	14
Jean Hébert	Blanche Vincent	5	14
Olivier Cyr	Anastasie Lebrun	2	15
François Gaudin	Anastasie Daigle	?	4
Pierre Hébert	Louise Blais	3	10
Alex Ayotte	Charlotte Saucier	7	3
Paul Cyr	Charlotte Ayotte	1	16
Jean-Bte Cyr	Marguerite Guéret dit Dumont	7	15
François Cyr	Marie-Anne Guilbaut	10	15
Pierre Cyr	Madeleine Ayotte	1	16
Joseph Thériault	Marie Girouard	9	15
Pierre Mauzerolle	Brigitte Trahan	2	6
Etienne Quescy	Françoise Mauzerolle	2	4
Antoine Gaudin	Madeleine Bergeron	9	11
Baptiste Vienneau	Madeleine Lejeune	3	14
Jacques Cyr	Ursule Bélanger	2	15
Alexis Thibodeau	Marguerite Dupuis	5	6
François Hébert	Catherine Vienneau	2	14
Paul Mauzerolle	Marguerite Thibodeau	14	3
Jacques Cormier	Osithe Potier	6	16
Pierre Mercier	?	?	?

Hommes	Femmes	Nombre d'enfants	Années de résidence
Amant Landry	Anne Mélançon	4	7
Louis Lejeune	Marguerite Marquis	3	15
Joseph Roy	Marie-Anne Benoit	3	15
Pierre Cormier	Marie-Anne Gaudet	3	15
Joseph Cormier	?	3	13
Joseph Mauzerolle	Anne Daigle	8	6
Pierre Cormier jr.	Marie Gaudet	2	13
Joseph Lejeune	Marie Mercier	3	3
François Cormier	Marie Pinet	2	13
Pierre Pinet	Marie Vienneau	7	14
Benoit Roy	Euphrosine Landry	5	2
François Cormier	Anastasie Melançon	4	16
Pierre Thibodeau	?	1	16
Jean-Bte Cormier	Madeleine Landry	10	16
Amant Cormier	Josephite Roy	5	16
Augustin LeBlanc	Cécile Cormier	1	7
François Morin	?	8	15
Joseph Cyr	Marguerite-Blanche Thi- bodeau (<i>Tante la Blanche</i>)	9	15
Jean-Bte Fournier	Angélique Dionne	1	2
Michel Mercure	Angélique Potvin	3	14
Paul Potier	Judith Thibodeau		16
Olivier Thibodeau jr.		3	6
Olivier Thibodeau sr.	Marie Gaudet		
Louis Sansfaçon	Madeleine Thibodeau	1	5
Jean Desnoyers	Anne Gautreau	6	2
Louis Mercure	Veuf de Madeleine Thibodeau	1	3

Le rapport ne mentionne pas les familles établies au sud de Sainte-Anne, dans les districts d'Oromocto, de Maugerville, du Village Français du Kennebecasis, sur l'emplacement des anciennes seigneuries de Jemseg et de Grimrose, telles les familles Michel Vienneau, Joseph Gautier, Jean Robichaud, Alexis Cor-

mier, Ignace Caron, Jean-Baptiste Rousseau, Pierre Labrie, Mathurin Mauzerolle, Jean-André Savoie, Joseph Boucher, dont plusieurs sont venues au Madawaska.

Notons que plusieurs de ces colons étaient mariés à des Canadiennes, comme les noms le révèlent. Quelques-uns des hommes étaient aussi d'origine canadienne. Le séjour des Acadiens sur les bords du Saint-Laurent, de 1755 à 1763 et plus tard, avait facilité ces alliances de familles.

Notons aussi que Joseph Martin et Joseph Doucet, dont le premier résidait à Aukpoque depuis 1758 et l'autre, depuis 1763, n'avaient probablement pas quitté le pays : ils n'étaient pas dispersables.

Quelques-unes de ces familles sont demeurées sur leurs terres des Pays-Bas, où nous trouvons leurs descendants aujourd'hui.

Le comité rapporte que ces colons étaient bien logés et que leurs terres se trouvaient déjà dans un état avancé de défrichement.

Ces différents groupes étaient les débris des villages ravagés par Monckton et Hazen sur la partie inférieure du Saint-Jean : Oromocto, Jemseg, Latour, Belle-Isle, Kesewick, le Village Français, Nashwaak et Sainte-Anne.

Le gouvernement d'Halifax ne voulait pas les laisser s'établir dans cette partie de la province, pour ne pas briser l'unité des établissements anglais qui se formaient de chaque côté du bassin inférieur du Saint-Jean.

Déjà en 1768, les autorités d'Halifax les avaient fait sommer par leurs agents de quitter cette partie du pays, comme le prouve la lettre suivante du secrétaire provincial, Richard Bulkeley :

* * *

Bureaux du Secrétaire, Halifax, le 20 août, 1768.

“ To John Anderson and Francis Peabody, Esqs. Justices of
“ the Peace for the County of Sunbury, River St. John.

“ Gentlemen, the Lieutenant-Governor desires that you will
“ give notice to all the Acadians, except about six families whom
“ Mr Bailly (le Missionnaire) shall name, to remove themselves

“ from Saint-John's River, it not being the intention of the
“ Government that they should settle there, but to acquaint
“ them that on their application here they shall have lands
“ in other parts of the Province.

I am, etc.

Richard Bulkeley. ”

Le gouverneur Carleton, qui en plusieurs circonstances s'est montré sympathique aux Acadiens, partageait pourtant les vues de ses collègues de la Nouvelle-Ecosse. Il ne fallait pas dissolution de continuité dans la série des villages anglais sur le Saint-Jean.

En ceci il subissait l'influence de son entourage, plus qu'il n'agissait par conviction, car six ans plus tard, 1790, ayant appris que le Bas-Canada réclamait comme sienne la colonie du Madawaska, il envoya à Lord Grenville, le Secrétaire d'état anglais, un mémoire par lequel il revendiquait la colonie comme fondée par le Nouveau-Brunswick.

(Cf. W. O. Raymond. *Notes on Madawaska.*)



NOTES DU CHAPITRE IV



Fidélité des Acadiens de la Mission de Sainte-Anne

Placet d'Augustin LeBlanc et autres habitants des Pays-Bas au gouverneur Carleton, demandant la concession de leurs terres ; reçu à Parr Town (Saint-Jean), le 24 novembre, 1784.

To His Excellency, Thomas Carleton, Captain-General and Governor in chief in and over His Majesty's Province of New-Brunswick.

Memorial of the French Inhabitants above Saint-Ann's Point, north side of the River.

The Memorial of the French Inhabitants subjects of His Majesty, King George the third, etc., settlers on the north side of the River Saint-John's most humbly Shewith :

That your Memorialists settled on the river Saint-John above Saint-Ann's Point after the conclusion of the war in the the year 1762.

That they have remained peaceably on their farms ever since, and notwithstanding both rewards were offered and afterwards threats made use of, by the Americans to prevail on them to join the late rebellion, they remained with unshaken loyalty and rendered every assistance in their power towards the support of His Majesty's Government and Laws ;

Your Memorialists therefore humbly pray Your Excellency will be pleased to consider their situation and extend your benevolence to them and order them a Grant for their old Settlements, and Your Excellency will place them in such a situation and restore them to that peace of mind which will ever endear You to their Memory, and your Memorialists as in duty bound shall ever pray...etc.

Signed for and in behalf of your Memorialists,
AUGUSTIN LEBLANC.

Le document porte au bas la note suivante :

Read in council, 24th Jan., 1785. Referred to His Excellency's consideration, after He shall return from Saint-Ann's.

La plupart de ces colons reçurent la concession de leurs terres, le 1er juillet 1786. Peu de temps après, toutefois, nous les voyons partir pour la Baie des Chaleurs (Bathurst).



NOTES DU CHAPITRE VI



Placet de Olivier Thibodeau, père, Joseph Thériault, père, et Francis Violette, père, demandant des terres au Madawaska.

Le 21 décembre, 1789.

To His Excellency, Thomas Carleton Esqr, Lieutenant Governor of His Majesty's Province of New-Brunswick, etc.

The petition of Olivier Thibodeau, Sr., Joseph Thériault, Sr., and Francis Violette Sr.,

Humbly Shewith,

That your Petitioners are descendants from the early settlers of Acadia at the time it was under the Dominion of France and have been educated in the Roman Catholic persuasion.

That they are at present inhabitants of a place called the Village on the Little Kennebecasis where they possess small lots of two hundred acres each.

That your petitioners are encumbered with large families for whose settlement in life they look forward with much anxiety, and it is their earnest wish to see them settle around them on lands of their own, which they cannot expect in this part of the country, where they now dwell.

That your Petitioners are informed that the Government offers an encouragement in lands to such persons as shall settle high up the River St. John, which your Petitioners are desirous of doing, not only in order to obtain such lands for their families but as they may have the assistance of a Priest in the performance of the rites and ceremonies of their Religion, and the superintendance of their children's education.

That having always demeaned themselves since the cession of Acadia to Great Britain as faithful, peaceable and industrious subjects and settlers,

Your Petitioners humbly pray that lands proportioned to the number of their families may be granted to them and to their children (a list whereof is annexed) at a place called The Madawascas, between the Seven Islands and the River de Verte on the River St. John.

And your Petitioners as in duty bound shall ever pray, etc.

Olivier Thibodeau avait treize enfants ; Joseph Thériault, douze, et Francis Violette, quatorze.

Cette requête fut agréée le 24 décembre 1789, comme le prouve la note suivante du Conseil exécutif : " May sit down on vacant lands and report their situation which will be secured by proper grants.

Il est à propos de noter que ce document, ainsi que plusieurs autres, détruisent la théorie, chère aux Américains, que les Acadiens qui sont venus s'établir au Madawaska, cherchaient à se soustraire à la domination anglaise, pour s'abriter sous le drapeau de la République nouvellement formée.

* * *

Placet de Joseph Daigle, Paul Potier et autres réclamant contre les injustices commises à leur égard.

Fredericton, Feb. 22nd, 1786.

To His Excellency Governor Carleton, etc.

The Memorial of the French Inhabitants who have been deprived of their lands by disbanded soldiers as also of Joseph Daigle and Paul Potier now residing at Madawaska,

Humbly Shewith :

That your Memorialists are reduced to a most deplorable condition with their numerous families for want of provisions, some having been under the necessity of selling the few cattle they had to prevent them from starving.

That Mr. Biddle now possesses the land allowed by the Government to one of the Memorialists by name Joseph Doucette, without making him the least restitution for it.

That Bona (Benoit) Roy, another of said unfortunate Memorialists has been forcibly compelled to leave his house also and received no consideration.

That Memorialists thus circumstanced are under the necessity of having recourse to Your Excellency for redress of their miseries and for a supply of provisions. . .

* * *

Précis de certains documents relatifs aux Acadiens des Pays-Bas et du Kennebecasis, venus au Madawaska après la confiscation de leurs terres. La plupart des faits rapportés ici sont tirés des procès-verbaux du conseil exécutif et du Bureau des terres de la Couronne du Nouveau-Brunswick.

1783 — Confiscation des terres des Acadiens de la Mission Sainte-Anne des Pays-Bas et du Kennebecasis par le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse.

1784 — Le Gouvernement de la Nouvelle-Ecosse concède les terres des Acadiens de la rive sud des Pays-Bas (environs de Frédéricton) au deuxième Bataillon des Volontaires de New-Jersey et au régiment des Dragons Américains. Les terres de la rive nord furent octroyées peu après aux Loyalistes du Maryland, aux volontaires de New-York, et au corps des "Royal Guides and Pioneers."

1785, 25 janv. — Placet des habitants de Sainte-Anne (des deux rives du Saint-Jean) demandant les terres dont ils ont été dépossédés.

1785, 1er fév. — Arrêté du Conseil refusant la concession d'une partie de la terre de Jean-Baptiste Cyr à Jonathan Brown.

1785, 8 avril. — Jean-Baptiste Cyr dépossédé de sa terre des Pays-Bas, demande une terre à l'embouchure du Kesewick. (refusé).

1786, Placet de Jean-Bte Cormier demandant remboursement pour la perte de sa terre située sur une île, à l'embouchure du

Kesewick, dont un individu du nom de James s'était emparé. Il dit qu'on l'a ruiné, lui et sa famille.

1787. — Jean Thibodeau et Baptiste Cormier reçoivent une compensation pour la perte de leurs terres des Pays-Bas.

1787, 11 juin. — Placet de Joseph "Crock" (Cyr) demandant d'être remboursé pour l'expropriation d'une terre située entre la rivière Kesewick et la concession des "Pioneers."

1788, 8 mai. — Placet de Simon Hébert demandant la terre de son père, mort deux ans auparavant, confisquée par le gouvernement. *Simon Hébert, époux de Anne Quescy (ou Caisse) était le père de Simonet Hébert, premier colon d'Edmundston. Il demeurait à Lower French Village près de Simon Martin. (voir Sprague, Procès Baker.)*

1788, 1er juillet. — Réclamation des frères Jean, Simon et Joseph Martin contre John Estey, Peter Larlee et John Coombs de Upper French Village pour l'accapuration de leurs terres. Simon Martin rappelle à Son Excellence qu'elle lui a promis la concession de sa terre. Le 5 mai 1789 le conseil ordonne qu'on lui concède les titres de sa terre et qu'on accorde \$100. à son frère Jean et à son beau-frère, Daniel Gaudin, à titre de compensation pour les améliorations faites sur leurs terres, qui ne leur sont pas rendues.

1788, 24 fév. — Placet de Joseph Thériault, père, Joseph Thériault, fils, de Bélone Thériault, de Joseph Cyr, père, de Joseph Cyr, fils, de Firmin Cyr, de Laurent Cyr et autres habitants du Kennebecasis demandant des terres à Turtle-Creek sur le Petitcodiac. La requête ne semble pas avoir été accordée car nous voyons les pétitionnaires venir au Madawaska.

1788, 29 sept. — Placet de Pierre Cyr, François Cyr, Olivier Cyr demandant à être remboursés de la perte de leurs terres de Upper French Village. François Cyr fait un compte détaillé contre le Lieutenant John Coombs qui l'a évincé.

1789, 28 mai. — Placet de Alexandre Bourgoïn des Pays-Bas demandant à acheter les améliorations de la terre de Jacques Cyr (sa terre ayant été confisquée). Accordé, à la condition que cette terre ne soit pas déjà occupée.

1789. — Placet de Olivier Thibodeau, père, de Kennebecasis, demandant une seconde concession de terre au Madawaska,

où il dit avoir deux de ses fils, établis depuis le mois de mars précédent : (Ce sont Firmin, le futur *Seigneur* et Jean-Bte.) Cette requête nous apprend que François Violette et deux fils de Joseph Thériault, aussi de Kennebecasis, étaient alors au Madawaska. “ Les nouvelles que François Violette envoie à sa femme, dit la requête, sont peu rassurantes : tout est hors de prix au Madawaska.” Olivier Thibodeau dit que son fils Firmin s’est établi sur une terre stérile, l’ayant choisie en hiver. Il ajoute qu’après avoir vendu sa terre pour payer ses créanciers, il part pour le Madawaska avec une famille de douze enfants et sans un seul sou. Il demande la protection du gouvernement.



NOTES DU CHAPITRE V



Question des frontières interprovinciales.

Rapport de l'Hon. Hugh Finlay et de l'arpenteur J. F. Holland de la province du Bas-Canada au gouvernement de la dite province.

St. John's River, opposite the River Madawaska
July 16th, 1787.

When Mr. Holland and I landed at this place, we were told that the Surveyor General of the Province of New-Brunswick had arrived just before us, and was then at a house half a league lower down the river. Mr. Holland went to see him and on his return he told me that he had had a conversation with Captain Sproule who had informed him that he had on Saturday last (the 14th) received a letter which I had sent to him, to let him know that Mr. Holland and I should meet him at the Great-Falls of St. John's River, on the 15th of July or the day after, if possible ; but that he did not think it necessary to wait for us there, as he knew the Great-Falls could not be the boundary between the province of Quebec and New-Brunswick ; that therefore he would proceed to the heights of land on the portage between the River St. Lawrence and the Lake Temiscouata, as there (he conceived) the boundary ought to be fixed.

Mr. Holland replied to his remarks, that it was generally understood in Canada that the line between this Province and New-Brunswick should run from the head of Chaleur Bay along the highlands in a westerly direction to the Great-Falls of the St. John's River, and from thence west to the westernmost or main branch of the River Sainte-Croix. Mr. Sproule said that if it was Mr. Holland's intention to fix the boundary at

or near the Great-Falls, he would protest against his doing so as contrary to the direction laid down in the Act of Parliament which fixes the boundary of the Province of Quebec.

On Tuesday morning, the 17th, Mr. Sproule met us, and after talking over the subject of the boundary line, he repeated nearly what he had said to Mr. Holland relative to it. He said he would proceed immediately to the portage to examine which way the waters inclined on the heights there, that by their courses he might be able to ascertain the boundary between the Provinces of Quebec and New-Brunswick, as all the streams running into the rivers which empty themselves into the Saint-John's River are in the Province of New-Brunswick, and those which fall into the Saint-Lawrence are in the Province of Quebec.

Mr. Holland then begged him to return with us to the Great-Falls, but he said that his return to that place could answer no end, as the opinion he had already formed of the true situation of the boundary line from geographical knowledge and ocular demonstration was unalterable, and that he was bound to observe General Carleton's instructions, which he produced, conceived in these words :—

“ By His Excellency, Thomas Carleton, Lieutenant Governor
“ and Commander in chief of the Province of New-Brunswick etc.

“ to George Sproule, Surveyor General.

“ You are hereby directed to proceed to the Great-Falls of
“ the River Saint-John in order to meet the Surveyor General
“ of the Province of Quebec at that place on the fifteenth instant,
“ for the purpose of settling the boundary line between the
“ Province of Quebec and New-Brunswick. In the execution
“ thereof you will be governed by the Act of Parliament for
“ establishing the Province of Quebec, which determines that
“ boundary to be the highlands which divide those waters that
“ empty themselves into the River Saint-Lawrence from those
“ which fall into the Atlantic Ocean.

“ Given under my Hand, etc.

THOS. Carleton.

Fredericton, July 7th 1787. ”

Ce rapport est signé de Holland et de Finlay.

NOTES DU CHAPITRE VI.



Lettre de Pierre Duperré au Gouverneur du Nouveau-Brunswick au sujet de la disette au Madawaska. Traduite de l'Anglais.

Qu'il plaise à votre Excellence et à son Conseil :

Le soussigné prend la liberté de faire connaître à son Excellence que les colons français établis au Madawaska sont dans la détresse absolue et dans un état lamentable, plus de 30 familles n'ayant pas une bouchée de nourriture, les femmes et les enfants mourant de faim, et tellement accablés de misère qu'elles ne sont pas même capables de vaquer à leurs occupations journalières. Quelques-unes de ces familles peuvent avoir du pain pour jusqu'au 10 mai, mais très peu en ont pour jusqu'au 15 de mai. Ces familles ont été jusqu'ici à la charge de voisins charitables, mais qui ont donné tout ce qui leur reste.

Et cette grande détresse n'est pas causée par leur négligence. Les gelées de la saison dernière ont détruit les deux-tiers de la récolte dans cet établissement. Depuis ce grave contre-temps elles n'ont pas eu de viande ni de poisson, et Dieu seul sait ce qu'elles vont devenir.

Cependant, le soussigné, comptant sur la bonté de Votre Excellence et de son Conseil, espère qu'Elle et son Conseil prendront en considération l'état déplorable de ces familles, et aviseront aux moyens de les secourir.

Les secours donnés à ces pauvres sujets français de Votre Excellence, qu'ils implorent comme un père et un protecteur, n'en seront jamais oubliés.

Et le soussigné se croira toujours tenu de prier pour Votre Excellence, etc. etc.

(Signé) Pierre Duperré.

Frédéricton, le 1er mai, 1797.

NOTES DU CHAPITRE IX



*Le capitaine Pierre Duperré à l'honorable Thomas Wetmore,
procureur-général de la province du Nouveau-Brunswick.*

Madawaska, Feb. 20th, 1818.

Honorable Sir :—

In answer to your letter of the 8th of January (last), I have sent you particular account of the Americans who have taken up their residence in the Madawaska Settlement. Capt. Nathan Baker came to Madawaska 12 months ago ; at that time he wished to introduce the Laws of the States, brought a magistrate along with him from the States to form a Corporation, desired my concurrence. I told him I would have nothing to do with such matters before the line was settled between the British Government and the States. I likewise told the rest of the French settlers to have nothing to do with him about such matters, which they did. In August last he brought his wife and family from Kennebeck River and took up his residence in the upper settlement of Madawaska and built a house. In the beginning of October, he began to timber and, with five men, took his range for wood through ten lots on all of which there are settlers and some of them established 15 years ago, and have made considerable improvements. Some of the inhabitants forbade him to cut wood on their lots, he said it did not belong to them but to the States. He has already about ten or twelve hundred tons of timber, a great part of which I saw on the 19th of February, upon the bank of the river Saint-John on the north side.

He (Capt. Nathan Baker) appears to me to be a man who takes much upon himself. In August last, Capt. Fletcher came from the States and entered into Partnership with him in the lumber trade. John Harford came from the States with his wife

and family at the same time and took up his residence in the Upper Settlement of Madawaska, built a house and is carrying improvements on his land. Likewise his son George Harford with his wife and family settled beside father and built a house and is improving his land. About two months ago they came down to make shingles at the mouth of the Masdawaska River upon the land belonging to the Indians, but will return to their settlement when the River opens, to plant. In the last of September, George Johnson, one of the American Surveyors, made a survey upon the north side of the River Saint-John beginning at the mouth of the Madawaska River up to the River Saint-Francis. He measured the French settlement at the same time. If you want any more information respecting these or other matters, I shall be happy to give you all the information in my power.

I am,

Honorable Sir,

P. Duperré,

Capt. of Militia.

* * *

Jurisdiction contestée sur les frontières

Washington, Dec. 8th 1818.

Charles Bagot to Col. Barclay.

Sir :—

I received, the 4th, your letter of the 2nd inst., and have since had the opportunity of speaking upon the subject of it with Mr. Adams. From my conversation with him I have every reason to be assured that the American Government will readily take whatever measure may be necessary to prevent the occupation by American Citizens of any part of the territory which, until otherwise decided by the Commissioners of boundary, is considered to be ours. But Mr. Adams appears to think that the persons referred to in Mr. Duperré's letter to judge

Bliss are in reality what are called squatters and must be dealt with accordingly.

In this view of the subject it appears to me that the Governor of New-Brunswick need not scruple to displace them by whatever is the ordinary process resorted against to persons of this description, and if their names can be ascertained and communicated to me, this Government will not delay to request the Governor of Massachusetts to take such steps in respect to them as may depend upon.

I have the honor etc.

Bagot était le ministre anglais à Washington, à qui on avait référé la lettre de P. Duperré.

* * *

Arrestation et emprisonnement de John Baker.

Procès-Verbal de E. W. Miller, shérif du comté d'York et déposition assermentée du même. (Traduction du texte anglais.)

Frédéricton, N.B. janvier le 25, 1828.

En réponse à votre demande, du 2 courant, d'informations au sujet de l'arrestation de M. John Baker, je dépose les faits suivants ainsi que les circonstances que vous désirez connaître.

Vendredi, le 17 septembre, je partis de Frédéricton, à cheval, et seul. Le même après-midi je me rendis chez Leonard Coombs à seize milles de la ville ; là je fis la rencontre de M. Edward West, constable de la paroisse de Kingsclear, qui consentit à m'accompagner au Madawaska. Le 18, je remontai jusque chez Henry Jones, Eel River, à cinquante milles de la ville. Le 19, je m'arrêtai à Woodstock et demandai à M. William Dibblee de me suivre. Le 20 nous arrivâmes chez M. James Dingee,

à soixante-quinze milles de Frédéricton. Comme le 21 il pleuvait, nous ne nous rendîmes que chez M. Morehouse, à cent milles de la ville. Le 22, M. Morehouse émit un mandat d'arrestation contre John Baker, James Bacon et Charles Studson, résidant dans la partie supérieure du Madawaska, à une distance de deux cents milles de Frédéricton. Dès que j'eus reçu le mandat je partis pour le Grand-Sault. Au canton de Tobique je rencontrai James Thibbits qui aussi consentit de m'accompagner. Nous laissâmes nos chevaux au Sault et demandâmes les services de Baptiste Michaud et de Joseph Sansfaçon, le dernier, constable de Kent pour remonter la rivière. Le 23 nous nous rendîmes chez Firmin Thibodeau, dans la région du Madawaska. Chemin faisant je pris à notre service un fils de François Violette et Joseph Dubé avec leurs canots. Le 24, ayant appris que Firmin Thibodeau connaissait très bien M. Baker et qu'il croyait que s'il pouvait lui parler, il le persuaderait de se rendre paisiblement, sans faire la résistance que la rumeur lui prêtait devoir faire ; je me décidai de prendre Firmin Thibodeau avec moi. Alors nous nous rendîmes chez Simon Hébert où je rencontrai Francis Rice, officier militaire du district, que j'engageai à m'accompagner aussi, et qui prit avec lui M. Stripman, postillon entre Québec et le Madawaska. Aussitôt après avoir repris la rivière nous rencontrâmes trois Américains venant de chez Baker et dont l'un, du nom de Fitzgerald, nous avertit de nous tenir sur nos gardes quand nous approcherions M. Baker, car il pourrait y avoir du sang versé avant que nous pussions nous emparer de lui. Cette rumeur alarma quelques-uns de nos hommes qui me supplièrent d'augmenter notre force, ajoutant que M. Baker avait avec lui de dix-sept à vingt-trois hommes armés. Je continuai cependant, et à une distance de deux ou trois milles de la résidence de Baker, j'ajoutai deux ou trois hommes à notre parti, faisant un total de quatorze hommes. Nous atteignîmes enfin l'embouchure du Meruimticook à dix heures de la nuit environ ; nous attendîmes sur le rivage jusqu'à deux heures du matin, mais ayant découvert la maison d'un colon français sur une île un peu plus bas, nous y traversâmes pour attendre le jour, puis nous retournâmes à la côte de Baker. Il faisait

jour quand nous descendîmes. Je demandai à Firmin Thibodeau de se rendre à la maison pour prévenir M. Baker que j'étais là ; mais, soit crainte ou autre motif, il refusa d'y aller. Alors je me rendis à la maison, suivi de M. Dibblee, M. Rice, M. Thibbits, West, Sansfaçon et, je crois, Michaud ; les autres étaient restés près de la rivière. Arrivé à la porte je mis la main sur la clanche, et comme je me retournais pour demander si c'était bien la bonne porte, elle s'ouvrit et j'entrai. Je vis alors un homme enveloppé dans une peau de buffalo, couché, les pieds vers la porte. Il sursauta et s'enfuit par un passage près de la cheminée, dans la chambre voisine.

Je le suivis de près croyant que c'était Baker, et me heurtai à un lit où Baker et sa femme dormaient. Baker s'éveilla en sursaut et appela au secours. Je mis fin à ses cris en lui disant qui j'étais, et lui imposant silence. Sur les entrefaites un employé de la maison du nom de Powers, entra dans la chambre et se mit à m'invectiver. Comme c'était un vieillard, je lui prêtai peu d'attention. Pendant que M. Baker s'habillait il me demanda quelle force j'avais à ma disposition, afin de décider s'il allait se rendre ou non. Ma réponse fut : " Vous êtes mon prisonnier, et mon devoir est de vous tenir comme tel." Alors il me demanda quelle était l'accusation qu'on portait contre lui. Je le lui dis. Il fit observer qu'il était citoyen américain et que sa conduite était connue du gouvernement du Maine qui l'approuvait. Mais il ajouta que, comme il était au pouvoir d'une force supérieure, il se soumettait ; qu'après tout il aimait autant aller à Frédéricton, puisque son gouvernement le dédommagerait de sa perte de temps par une indemnité de cinq piastres par jour. Il me montra ensuite la lettre du Gouverneur Lincoln, croyant ainsi me relever de la nécessité de le conduire à Frédéricton, mais je lui fis remarquer qu'il n'y avait rien dans la lettre qui put m'autoriser à le laisser en liberté. Après avoir donné à sa famille plusieurs instructions au sujet de son moulin, et en dernier lieu lui avoir recommandé de hisser immédiatement le pavillon américain, il fit ses préparatifs de départ et se disposa à me suivre.

Nous montâmes dans nos canots et arrivâmes au Grand-Sault le soir même. Le jour suivant je conduisis M. Baker au juge Morehouse qui me référa au Procureur-Général pour plus amples

renseignements. Je continuai ma route et passai la nuit chez M. Dingee. Le lendemain j'arrivai à Frédéricton et logeai M. Baker en prison...

La prison n'est pas aussi confortable qu'on pourrait le désirer, mais M. Baker a toujours occupé le meilleur appartement, qui me paraît aussi habitable que les prisons ordinaires. Et je crois que le prisonnier l'a admis lui-même dans les mêmes termes.

(Signé) E. W. Miller.

La déposition précédente est assermentée devant Henry Smith, à Frédéricton.

* * *

MOORE, International Law Digest, Vol. v, Pages 172-173.

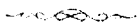
During the existence of the northeastern boundary dispute, the government of the United States at one time entered into negotiation with the State of Maine with a view to obtain entire liberty of action in regard to a settlement. It was proposed that the legislature of Maine should provisionally surrender to the United States all territory claimed by the State north of the St. John and east of the River St. Francis, Maine, to be indemnified by adjoining territory for the ultimate loss of any part of the territory thus surrendered, and, so far as the adjoining territory should prove inadequate, by Michigan land, at the rate of a million acres of such lands for the whole of the territory surrendered, the lands thus appropriated to be sold by the United States and the proceeds paid into the treasury of Maine. An agreement or "treaty" to this effect was actually signed in 1832, by Edward Livingston, Secretary of State; Louis McLane, and Levi Woodbury, on the part of the United States, and by William Pitt Preble, Ruel Williams, and Nicholas Emery, on the part of Maine. It was never ratified. Nor did the fact that it was concluded become public till long after the proposed transaction had failed.

MOORE, Int. Arbitrations, I., 138, citing S. Ex. Doc. 431, 25 Cong., 2 sess.

Cet extrait du légiste Moore prouve le désaccord qui existait entre les autorités du Maine et le gouvernement de Washington au sujet de la question des frontières, et le désir véritable que Washington avait de régler la controverse.



NOTES DU CHAPITRE X



Pétition de Simonet Hébert et de 569 autres colons du Madawaska demandant à être annexés à la Province de Québec.

Ce texte est une traduction de l'original français, tiré du "Rapport sur la question des frontières du Canada et du Nouveau-Brunswick," publié en 1851, page 14.

Madawaska, Feb. 20th, 1846.

To His Excellency the Right Hon. Charles Murray,
Administrator of the Province of Canada, etc.

The undersigned resident inhabitants on the north side of the River Saint-John, and forming the population of the parishes of Saint-Bruno, Saint-Basile and Sainte-Luce, in that part of Her Majesty's colony, commonly called Madawaska, respectfully take the liberty of humbly representing to your Excellency ;

That the boundaries and lines of demarcation which ought to be laid out, in order to permanently establish the division between the Provinces of Canada and New-Brunswick, not having as yet been fixed upon, your petitioners are unaware whether they reside in, and are subjects to the laws of one or the other of the said and before mentioned Provinces ; and as it appears that a boundary line is on the point of being definitely fixed upon between the two Provinces, your Petitioners, desiring to form part of the Province of Canada, deem it their duty to inform your Excellency that, with a few exceptions, all the inhabitants and subjects of Her Majesty, residing in the before mentioned parish of Madawaska, are Canadians who emigrated from the heretofore Province of Lower Canada, and are consequently habituated to the laws, customs, and habits of the said Province,

and on the other hand are not in any way acquainted with the usages of the neighbouring Province of New-Brunswick, the laws and regulations of which are published in a language which the greater portion of your Petitioners do not understand ;

That since the establishment of the mentioned parishes and principally since the opening of the new roads and the easy means of communication afforded to them, your Petitioners find it cheaper and more expeditious to communicate with Canada, with regard to their domestic and daily business, than with the Province of New-Brunswick, as thereby they have a much shorter distance to travel and easier means of communication ;

That in the event of this portion of North America being united to New-Brunswick, your humble Petitioners would find themselves exposed to the payment of a custom house duty that would be exacted from them upon all goods bought by them in Canada, and would consequently, in order to obviate this, be obliged to transact their affairs in New-Brunswick, which would be the means of their incurring expenses ;

That if the territorial limits and demarcation boundaries extend to the River Saint-John it would have the effect of retaining under Her Majesty's authority a great number of Canadians, who by the Ashburton Treaty find themselves American subjects, and who would prefer to establish themselves in a province, the laws and the language of which they are acquainted with ; otherwise it would be immaterial to them to become subjects of Her Majesty or of the United States, being equally strangers as well with the language as the laws of that country and the Province of New Brunswick ;

Taking these reasons into consideration, your humble Petitioners pray your Excellency that, by the projected division between the said Provinces, that portion of territory in which is comprised the above mentioned parishes, viz : from the place commonly called the *Grand-Sault* to the river Saint-Francis, comprising the land found to the Northwest of the River Saint-John do form part of Canada ;

Your humble Petitioners pray that your Excellency may deign to make known to their Gracious Sovereign, the desire they entertain to form part of the Province of Canada, and

if expedient, to lay this their humble and sincere petition at the foot of the Throne,
and your Petitioners, etc.

(Signé) Simon Hébert and 569 others.

Cette requête, qui n'est pas tirée de la tête de Simonet Hébert, n'exprime pas plus le désir de la majorité de la population, qu'elle ne respecte les faits. La note dont on la fait suivre dans le rapport, en fait prompte justice :

N. B. — In the report of the Surveyor General of New-Brunswick, Hon. Thomas Baillie, made Oct. 13th, 1843, to Governor Colebrooke, the following occurs :

“ I beg further to report to your Excellency, that throughout the whole of my tour in the upper part of the River Saint-John, I found the inhabitants desirous of remaining under the Government and laws of New Brunswick, and I was informed by a, Magistrate of the County of Carleton who resides at Madawaska, that a petition to that effect has been prepared, and will no doubt shortly reach your Excellency.”

En effet la pétition fut envoyée et le but obtenu.

Notons que le Grand-Vicaire Langevin, dans une lettre déjà citée dit que la majorité de la population veut demeurer sous la juridiction du New-Brunswick.



NOTES DU CHAPITRE X



LITIGE ECCLÉSIASTIQUE. MONT-CARMEL. PÉTITION DES FIDÈLES DE L'AROOSTOOK A PIE IX.

Bon Saint-Père, Pie IX,

Chef visible de l'Eglise Romaine et Catholique.

Nous les soussignés citoyens, habitants et francs-tenanciers des paroisses ou missions suivantes, savoir : Notre-Dame du Mont-Carmel, Saint-Bruno, Sainte-Luce, Fort Kent, Saint-Joseph du Portage d'Aroostook, situées dans la partie septentrionale de l'Etat du Maine, prenons la liberté d'exprimer humblement à Votre Sainteté, le désir que nous avons depuis longtemps d'appartenir au diocèse de Portland, Maine, pour les raisons suivantes :

1^o Parce que les titres de propriété de nos églises et de leurs emplacements appartiennent au Très Révérend Monseigneur David-William Bacon, Evêque de Portland, Maine, par des contrats légalement exécutés et enregistrés.

2^o Parce que Nos Seigneurs les Evêques du Nouveau-Brunswick exigent cent par cent d'escompte sur nos billets de Banque Américains pour tous nos services d'église nécessaires : Messes, dispenses, banes, mariages, enterrements, etc.

3^o Par les grands inconvénients que la Rivière Saint-Jean, qui nous sépare du Nouveau-Brunswick, cause à un grand nombre des soussignés, qui sont obligés de fréquenter les églises de Saint Basile et de Saint-François, situées dans la dite Province, pour l'accomplissement de leurs devoirs religieux.

4^o Parce que plusieurs de ceux qui ont fréquenté ces églises

(de la rive nord du Saint-Jean) se sont noyés, d'autres y ont perdu leurs chevaux et voitures, dans le passage de la dite rivière.

5^o Parce que plusieurs des paroissiens de la rive sud du Saint-Jean ont été privés des derniers sacrements à certaines époques de l'année, le printemps et l'automne, à cause de la difficulté de traverser ce fleuve durant la débâcle ou la formation des glaces. Cette difficulté de la traversée nous prive également d'assister à la Sainte Messe le reste de l'année, à cause de l'insuffisance des moyens de passer cette grande rivière.

6^o Parce que nous ne sommes pas suffisamment desservis par le diocèse de Saint-Jean. Nous avons les moyens de supporter très convenablement quatre prêtres, alors que nous n'en avons que deux.

7^o Parce que nous sommes las de souffrir tous ces inconvénients et de nous exposer à perdre la vie pour nous rendre à l'accomplissement de nos devoirs religieux.

8^o Parce que nous préférons donner nos contributions aux pasteurs du Maine, aux États-Unis, qu'à ceux de la Province du Nouveau-Brunswick qui nous chargent un si fort escompte sur nos argents.

9^o Parce que la loi civile de notre pays exige que nous fassions à la législature du Maine un rapport sur l'état des mariages, naissances et décès, rapport qu'on a refusé ou négligé de faire jusqu'à aujourd'hui, parce que les autorités des églises de Saint-Basile, de Saint-François, de Saint-Bruno, de Saint-Joseph, sont en cela sous la direction des Evêques de Saint-Jean ou de Chatham.

Nous prions donc humblement Votre Sainteté de nous croire très sincères dans cet exposé, et nous croyons que Votre Sainteté prendra notre pauvre situation en considération et qu'Elle n'hésitera pas à autoriser Sa Grandeur Monseigneur David-William Bacon, évêque de Portland de venir visiter notre pays, comme notre Evêque, et de nous donner des prêtres de notre langue afin qu'ils puissent bien comprendre nos besoins et nos aspirations tant spirituels que temporels.

C'est dans cette espérance et avec cette confiance que nous nous adressons à votre bonté paternelle et que nous attendons aux pieds de Votre Sainteté, la décision définitive qui mettra fin aux difficultés qui durent depuis dix-huit à vingt ans, et que nous nous reconnaissons les soumis et respectueux enfants de l'Eglise Romaine dont Vous êtes le Chef.

La supplique est adressée à Son Eminence le Cardinal Barnabo, Rome, Italie. Elle est signée de Louis Cormier et de 1018 autres, et datée du 2 novembre 1864.

Le texte de cette pétition, dont nous avons modifié un peu la forme, a été fourni à P.-L. Mercure par Louis Cormier lui-même qui l'avait rédigée sous l'inspiration de l'abbé l'Hiver, curé de Saint-Bruno et fervent séparatiste.

Voici maintenant la thèse du parti adverse.

A sa Grandeur l'Illustrissime et Révérendissime

Thomas-Louis Connelly, Archevêque de Halifax, etc.

Nous, les habitants de Saint-Basile de Madawaska, résidant dans l'Etat du Maine, approchons Votre Grandeur avec plaisir, parce que nous parlons à notre ancien Evêque de qui nous sommes certains d'être écoutés et de recevoir pleine justice, parce que nos co-paroissiens de Mont-Carmel nous obligent à nous plaindre d'eux à Votre Grandeur pour les injustices qu'ils veulent nous faire.

Lors de la visite de Votre Grandeur à Madawaska il y a neuf ans, nous avons tous promptement payé tout ce qui nous a été demandé de contribuer pour la construction de l'église neuve de Saint-Basile. Depuis ce temps nous avons fourni, à la demande de Monsieur le Curé, pour autres travaux paroissiaux, et actuellement nous fournissons pour la construction du presbytère pour loger notre curé convenablement. Nous portons aussi notre part des frais de l'érection d'une muraille en pierre autour du cimetière de Saint-Basile, tandis que *les Carmels* ne font rien pour leur propre église et ne veulent pas contribuer un seul sou pour nous aider dans nos entreprises paroissiales. Au lieu de

cela, ils envoient des requêtes à Monseigneur l'Evêque de Portland, où ils se plaignent de nous, nous ne savons pas pourquoi. Mais nous savons que ces mêmes gens ont envoyé à l'Evêque de Portland, les titres des propriétés ecclésiastiques, le constituant ainsi propriétaire des biens des églises de ce territoire. Ils ont aussi envoyé un estimé des dîmes et un dénombrement de la population qui nous paraît fabuleux, tout cela dans le but de prouver à l'Evêque de Portland qu'ils sont en état de former quatre paroisses et soutenir quatre prêtres au Madawaska américain, et qu'en conséquence pour donner justice à ces gens il faut les détacher de la juridiction du diocèse de Saint-Jean.

Vraiment la conduite de ces gens depuis quatre mois est digne de pitié. Mais depuis que nous avons entendu de la bouche du Révérend Monsieur l'Hiver, récemment curé à Saint-Bruno, et maintenant passé au diocèse de Portland, qu'il a lui-même pris la direction du mouvement séparatiste et que tout le Madawaska du Maine va bientôt être séparé du diocèse de Saint-Jean pour être annexé au diocèse de Portland, nous avons résolu de dénoncer cette ingratitude à Votre Grandeur. Est-il possible que les *Carmels* qui ne forment aujourd'hui que quatre-vingt-douze familles décident du sort de deux milles familles ?

Est-ce que la traversée de la rivière Saint-Jean, dont ils se plaignent est plus difficile pour eux qu'elle ne l'est pour nous et les gens de Saint-Bruno, de Fish River, de Saint-François ?

Est-ce que les *Carmels* sont les seuls vraiment intéressés au véritable bien des habitants du Madawaska ? Est-ce que le Révérend Monsieur l'Hiver, qui se vante d'avoir fait fortune dans trois ans dans notre pays, est le seul prêtre qui comprenne les besoins de la population du Madawaska, tandis que l'opinion des trois autres pasteurs qui ont tout sacrifié, et qui encore sacrifient tout pour l'amélioration de notre état social et religieux, pour l'éducation de nos enfants, ne doit compter pour rien ?

Le véritable but des habitants de Mont-Carmel est de faire de leur chapelle une église paroissiale et de nous forcer à les aider à finir leur église après que nous avons contribué et contribuons encore à l'église de Saint-Basile, selon les intentions et le désir de Votre Grandeur.

Nous avons exprimé les mêmes motifs à Sa Grandeur Monseigneur de Portland dans une requête dont nous Vous donnons copie, afin qu'elle l'envoie, si elle le juge à propos, aux Evêques de Saint-Jean et de Chatham.

Nous prions aussi Votre Grandeur de bien vouloir transmettre à Sa Sainteté Pie IX tous ces documents et de lui représenter que nous formons aujourd'hui deux mille familles des descendants des Acadiens émigrés au Madawaska, il y a plus de quatre-vingt-dix ans, et que nous parlons tous la même langue, que nous professons tous la religion catholique, que nous formons tous encore une même famille, malgré les lignes politiques qui nous séparent, et que nous voulons être sous le même supérieur ecclésiastique quels que soient son nom et son lieu de résidence.

Veillez, Monseigneur, être assuré que nous conservons de Votre Grandeur un précieux souvenir.

Signé par Sylvain Daigle, Luc Albert et 137 autres paroissiens.

De cette requête nous n'avons que le brouillon ou premier jet au crayon. Nous avons conservé autant que possible le style original. Nous n'avons pas la date du placet ; mais il doit être contemporain de la première requête des séparatistes, 1864.

La question fut tranchée plus tard par l'annexion du Madawaska américain au diocèse de Portland.

L'abbé l'Hiver, qui, comme on sait par sa correspondance avec Louis Cormier, travaillait à faire ériger le Madawaska américain, et peut-être tout le Madawaska, en Préfecture apostolique, fut le premier à annoncer l'heureuse nouvelle à ses anciens paroissiens.

Waterville, Oct. 1st, 1870.

My dear Louis, (Cormier)

Victory... The case is ended in Rome... Bishop Bacon is your Bishop... This is an official letter : so look out, my friend. I am ordered by the Bishop to notify it to the whole American side and fix everything to go up and take possession. But I

am not acquainted in *Chatacoïn*, so you have to take this letter and read it to them and make them receive their Bishop decently. I want a splendid reception. Go down and see the committee of Saint-Brūno. I have written them and told them what to do. It must be a regular turn out. The Bishop is going to be in Houlton with me on Tuesday, 18th of October. A good team of horses must be there, or two or three. Another fresh one in Presqu'Isle, or two or three. And then the general meeting on this side of Violet Brook. Flags and everything you can think of. Let us see a great rejoicing. Des drapeaux, des chemins balisés. Communiquez votre enthousiasme les uns aux autres. Parlez à tous. Faites des comités par mon ordre afin que tout réussisse. Voyez les gens de la Grande'Isle de ma part, Olivier Sirois, Chaculot, Francis Thibodeau, Marcel, les enfants de Paul Cyr... Que Chatacoïn se montre : je ne leur écris que par vous. Communiquez-leur ceci.

Votre ami,

L. A.-l'Hiver.

C'est du lyrisme qui nous rappelle le " Cantemus Domino " du Psaume qui chante la victoire des Israélites sur les Egyptiens . . .

Le digne abbé nous fait souvenir aussi de la fable du " Coche et la Mouche. "

Il n'y a pas de doute, cependant, que l'on voulait une réception adéquate pour l'Evêque, et que tous les intéressés y mirent la main.

Voici une lettre de James Madigan, l'ancien commissaire du Madawaska américain, au même Louis Cormier sur le même sujet.

Houlton, Oct. 15th, 1870.

Friend Cormier,

Your Bishop will be up to Madawaska next week, say, at Van Buren by Thursday. You must all be gratified after so many years of waiting. Please send word to Madame Durepos that I hope to see her by Friday. Don't fail to send this word to her. . .

On rapporte que, quand la lettre de Monsieur l'Hiver fut présentée au curé Swéron de Sainte-Luce, ce dernier manifesta aucun enthousiasme et ne cacha pas son amusement au sujet du rôle que se donnait l'abbé l'Hiver dans cette prise de possession.

“ Le l'Hiver, il n'écrit plus que l'anglais maintenant . . . toutes ces démonstrations, ça est de la singerie, voyez-vous.”

La chronique ne dit pas si le remuant abbé eut le cadeau d'un trotteur pour services rendus à la cause.



NOTES DU CHAPITRE IX



Jurisdiction contestée et dispute des Frontières

Rapport Deane - Kavanagh, 1831.

Extrait d'un rapport fait par John G. Deane et Edward Kavanagh, chargés par le Gouvernement de l'Etat du Maine, en vertu d'un décret du 31 mars 1831, de s'enquérir du nombre de colons établis sans titres légaux sur les terres non encore concédées dans la région du Madawaska et la vallée de l'Aroostook.

Les agents Deane et Kavanagh sont de plus chargés par le commissaire des terres de l'Etat de faire une étude sérieuse sur la nature, l'origine, la provenance des titres que les colons peuvent posséder, la date de la première occupation des dites terres, l'état du défrichement, la géographie de la région en vue de fixer les frontières, la géologie, les ressources naturelles du pays, et autres avantages qui peuvent déterminer la valeur du terrain.

Ils ont laissé un journal de leur travail, qui sous le rapport historique a aujourd'hui une valeur immense, étant un recensement complet du Madawaska, et donnant la position respective de chaque habitant.

Partis de Bangor, le 11 juillet, 1831, par voie du Moosehead Lake, de la rivière Penobscot et de l'Allegash, ils arrivent à la rivière Saint-Jean, le 24 juillet, et le même jour, ils se rendent jusqu'à l'embouchure du Saint-François.

Traduction de la partie du Rapport qui concerne le Madawaska

... " En face de la rivière Saint-François, sur la rive sud du Saint-Jean, se trouve un lopin de terre défriché et en partie cultivé. On y voit les murs d'une maison de pièces (timber house).

Nous descendîmes de canots et y prîmes notre dîner. La terre pousse du foin sauvage, des framboisiers, du mil, de l'avoine sauvage, de l'absinthe, des orties, des panets, des patates, le tout entremêlé et à l'état sauvage. David et Ruben Essensa abattirent trois arpents sur ce lot en 1826. Joseph Wild se l'appropriâ en 1827. Cyrus Cannon le défricha et prit la première récolte en 1828. James McPherson leva les récoltes de 1829 et 1830, et maintenant le réclame comme sa propriété. Aucun travail n'a été fait sur le lot cette année.

Lot suivant., Thomas Ketch a abattu deux arpents en 1828. David Pollard y a planté des patates l'année dernière. La terre est maintenant inoccupée.

Lot suivant., Franklin Hale a coupé quelques arbres il y a quatre ans ; mais il n'a pas débarassé le terrain, ni ensemencé.

Quelque distance plus bas, Owen Fitzgerald a coupé quelques arbres en 1829, mais il n'a pas défriché. Tout près, ou peut-être sur le même lot, Jesse Weelock et Walter Powers ont commencé à abattre en août 1830, bâti une maison de pièces où ils ont passé l'hiver, et ce printemps ils ont ensemencé. Sur ce lot se trouve un ruisseau où ils font des préparatifs de construction de moulins ; mais le ruisseau est trop petit pour être de quelque utilité.

Nous arrivâmes chez John Harford, sur la rive nord du Saint-Jean, vers cinq heures de l'après-midi et y passâmes la nuit.

Harford est à six ou sept milles en bas de la rivière Saint-François.

En bas des chutes de l'Allégash nous avons trouvé à peu près quatre-vingts pins coupés tout dernièrement et enlevés par trois hommes de la province du Nouveau-Brunswick, qui, comme nous l'avons appris plus tard et en ont fait cent-cinquante tonnes de bois marchand.

Juillet, 25., Sur la rive nord du Saint-Jean, John Augustine Webster réclame la première possession. Il améliore sa terre depuis trois ans. A acheté de Jesse Weelock, qui avait acheté de John Baker, qui, à son tour, avait acheté de John Harford, jr. premier occupant. Harford y avait défriché sept ou huit arpents.

L'emplacement suivant, sur la rive nord, est occupé par John Harford et son fils Phinehas Randall Harford. Il a commencé à

défricher en 1816, dit-il. Il affirme aussi avoir commencé à déblayer du terrain à l'embouchure de la rivière Madawaska en 1815, encouragé en cela par Simon Hébert. Il défricha deux arpents, construisit une maison de pièces et y demeura une année, mais en fut chassé par Simon Hébert et les sauvages. Hébert refusa de le dédommager pour les améliorations qu'il avait faites sur le lot et s'en empara sans plus de formalités. Plus tard nous apprîmes que Harford avait vendu ses droits sur le lot à John Baker.

L'emplacement suivant, sur la rive nord, est celui de Firmin Cyr. Il a acheté 120 perches (rods) de John Harford il y a cinq ans, au prix de cent dollars. Harford en avait débarrassé environ un arpent. Cyr demeure sur le côté sud de la rivière Saint-Jean, presque vis-à-vis de l'église du Madawaska (Saint-Basile). Il a acheté ce lot pour ses trois fils, et l'occupe maintenant par un nommé Charles Ouellette. Cyr a commencé ses travaux en 1826.

Suivant, sur la rive nord, le lot appartient à Firmin Thibodeau qui l'a acheté de Stephen Groves. Groves ouvrit le lot à l'automne de 1826, défricha huit acres et bâtit une maison.

Suivant, le lot est occupé par Dennis Smith qui commença en 1829. Il a six arpents de défrichés et une maison qu'il habite.

Suivant, sur la rive nord, Thomas Kenny, canadien. A commencé en 1829. Il acheta de Jonathan Cyr, qui selon l'usage de la colonie avait fait un abatage de possession (possessory chopping) en 1823. Kenny a une maison sur le lot, mais demeure plus bas, chez James Bacon et s'occupe du moulin à farine (grist-mill) de John Baker.

Suivant, rive nord, Philip Long qu'on dit avoir livré aux Anglais une malle américaine durant la Révolution, et qui, il y a quelques années transportait encore la malle anglaise de Frédéricton à Québec. Il occupa le lot en 1828 et y réside encore.

Suivant, rive nord, Marmosie Long, qui commença en 1828.

Suivant, rive nord, George Long, qui commença en 1828. Les deux derniers sont les fils de Philip et vivent sur leurs terres.

Suivant, rive nord, Ménard Chouinard, canadien. Il commença le 8 30 ; a une maison et occupe la terre.

Suivant, rive nord, Louis Nadeau, né au Madawaska. Il commença en 1829 ; a cinq arpents de défrichés, mais demeure plus bas.

Suivant, rive nord, Thomas Pollock, écossais ; a abattu trois ou quatre arpents en 1829. Il a abandonné depuis et demeure à la Rivière-du-Loup.

Nous retournons maintenant reprendre notre énumération sur la rive sud du Saint-Jean.

Suivant, rive sud, en bas de Jesse Weelock et Walter Powers, demeure Charles McPherson, né à Portland. Le lot qu'il occupe est vis-à-vis des propriétés d'Augustine Webster et de John Harford, de la rive nord. P. Randall Harford a défriché le lot et construit une maisonnette en 1827 ; vendit ses améliorations à McPherson dans l'hiver de 1829 pour deux mois et huit jours de travail. Ce dernier occupe maintenant la propriété.

Intervalle en forêts.

A la suite, rive sud, se trouve une clairière (clearing) et une maison inoccupée. Owen Fitzgerald prit ce lot, trois ou quatre ans passés, le revendit et on nous dit qu'il a quitté le pays.

Suivant, rive sud, John Harford, jr. Il nous dit qu'il a commencé le 3 août 1827. Il occupe une largeur de cent perches.

Suivant, rive sud, Electus Oakes, né au Canada. Il commença en juillet 1827. On nous informe qu'il a vendu sa possession. Cette propriété se trouve vis-à-vis de l'extrémité est de l'île Churchill.

Suivant, rive sud, Abraham Chamberlain, né à la Baie des Chaleurs. Il commença à l'automne de 1828.

Suivant, rive sud ; nous trouvons un *plaquage* de possession, fait, nous dit-on, par Pierre Marquis qui demeure plus bas.

Nous avons rencontré Firmin Cyr aujourd'hui, qui nous dit qu'il demeure sur la rive sud en face de l'église, qu'il est âgé de 53 ans, et né au Nouveau-Brunswick. Il acheta la terre qu'il occupe vingt ans passés de Firmin Cyr, sr. Sa terre a 60 perches de largeur sur une profondeur de 600 perches. Il a le titre (*deed*) de la terre, concédée à son prédécesseur par les Anglais.

En bas du lot marqué par Pierre Marquis, les bords de la

rivière sont élevés et la terre est vacante sur une distance d'environ deux milles.

Suivant, rive sud, Isaac Yearnton, anglais, occupe un lot qu'il a commencé à défricher en 1828.

Suivant, rive sud, Joseph Wild, né à Frédérickton ; a commencé à défricher en août 1828.

Suivant, rive sud, Miles Emery. Il a ouvert le lot il y a sept ans. Deux ans passés il revendit à Joseph Michaud pour 20 dollars. Michaud demeure plus bas, mais cultive la terre et réclame une largeur de 40 perches.

Entre Wild et Michaud se trouve un espace de terre inoccupée sur un parcours de deux milles.

Suivant, rive sud, sur la pointe ouest formée par la rivière Fish et le Saint-Jean, se trouve une clairière qui appartient à Sigefroy Nadeau. Il est né au Madawaska et a vingt-cinq ans. Il demeure avec son beau-père, Joseph Michaud. Il prit ce lot en 1821 et a *plaqué* une largeur de 60 perches.

Suivant, rive sud, sur la pointe est, formée par les rivières Saint-Jean et Fish, Jean-Bte Daigle, arrivé en 1819, a un commencement de défrichement. Il demeure plus bas et revendique plusieurs autres lots. L'un, qu'il a acheté de Joseph Pelletier, il y a 15 ou 16 ans, sur la rive sud du Saint-Jean ; largeur de 30 perches. Un autre, ouvert d'abord par un homme appelé l'Apostat, seize ans passés. L'individu y travailla deux ans, puis le donna à Michel Morin. La terre resta vacante quelques années. Morin la donna ensuite à Daigle qui l'occupe depuis.

Nous descendîmes à terre en bas de l'embouchure de la Fish, et nous remontâmes par terre jusque chez Daniel Savage. Ce dernier habite une maison bâtie à charpente (*framed house*). Savage et un nommé Walker, à salaire de la Cie Peters & Wilmot du Nouveau-Brunswick, ont bâti sur ce lot en 1826 ou 1827 un moulin à double scie (*a double saw mill*). Ils ont reçu une partie de leur salaire, mais comme les contracteurs ont échoué dans leur entreprise, ils ont gardé le moulin. Savage a depuis vendu sa part à Nathaniel Bartlett. Le moulin et la terre sont encore en la possession de Savage.

Un demi-mille en bas du moulin, Bartlett occupe un lot de

terre qu'il a inauguré en 1827 et qu'il cultive encore. Nous prîmes notre dîner chez Savage puis retournâmes à notre canot.

Deux milles en bas de la rivière Fish, Bénoni Albert possède un terrain qu'il occupe depuis 1829.

Suivant, rive sud, Hyppolite Couffre (*sic*), né à la Baie des Chaleurs. Il commença le 1^{er} juin 1824, et occupe une largeur de 100 perches.

Suivant, rive sud, Sylvain Daigle. Il prit le lot douze ans passés sur une largeur de 60 perches. Récolte depuis dix ans, et on dit qu'il n'a encore que vingt-trois ans.

Suivant, rive sud, Joseph Daigle. Il commença douze ans passés et occupe une largeur de 60 perches. A abattu, mais pas encore brûlé. Il y a un an et demi il a acheté vingt perches de Basile Garnier au prix de 20 dollars. Daigle peut avoir trente ans.

Suivant, rive sud, Hilarion Daigle. A acheté de Basile Garnier, qui avait acheté de Joseph Michaud, premier occupant, quatre ans auparavant.

Suivant, rive sud, Thomas Barnabé (probablement pour Martin). A acheté de Christophe Marquis.

Suivant, rive sud, Christophe Marquis.

Suivant, rive sud, Thomas Ready, né au Canada. Il a commencé en 1829.

Suivant, rive sud, Antoine Garnier, du Nouveau-Brunswick. Il a commencé en avril 1831.

Juillet, le 26. Nous reprenons notre travail sur la rive nord où nous avons quitté hier.

Suivant, en bas de Thomas Pollock : Joseph Pelletier, jr. Il commença en 1828 ; mais demeure sur la rive sud un peu plus bas.

Suivant, rive nord, Joseph Pelletier ; a inauguré un lot cette année même. C'est un vieux colon venant du Canada.

Suivant, rive nord, un lot inauguré cette année.

Suivant, rive nord, Pierre Landry ; a commencé cette année. Vient du Canada.

Suivant, rive nord, Gabriel Dubé, Canada. A commencé cette année. Pas encore semé.

Suivant, rive nord, Jérémie Soucy. Possède un lot mais demeure de l'autre côté de la rivière.

Suivant, rive nord, Joseph Terrieau (Canada). A commencé en 1829.

Suivant, rive nord, Abraham Dubé (Canada). A commencé en 1829. Occupe la ferme.

Suivant, rive nord, les frères Prudent et LeBlanc Guimont (Canada). Ont commencé en 1830 et occupent la terre.

Suivant, rive nord, Charles Beaupré. A commencé en 1830 et vit sur la terre. Vient du Canada.

Suivant, rive nord, Alexandre Ouellette (Canada). A commencé en 1829 et occupe la terre.

Suivant, rive nord, Amos Maddock ; possède un lot, mais demeure au moulin de Savage sur la rivière Fish. Stephen Groves a pris la première possession de ce lot, a vendu ensuite à Owen Fitzgerald, qui a revendu à Maddock. Maddock l'occupe depuis deux ans. Largeur, 90 perches.

NOTE. On dit que ces Maddock sont les Madore d'aujourd'hui.

Suivant, rive nord, Nathaniel Bartlett, le même qui possède un lot sur la rivière Fish et une part du moulin de Savage. Il a acheté 50 perches de John Baker et 10 perches de Amos Maddock. La terre est ouverte depuis cinq ans. Bartlett est marié et a charge du moulin à scie de Baker.

Suivant, rive nord, John Baker. A commencé à défricher en 1823.

Suivant, rive nord. Le lot de cent arpents que Baker a acheté des Etats du Maine et Massachusetts. Baker réclame aussi un lot sur la rivière Méruimticook, qu'il a occupé en 1826. Il a défriché sept arpents sur ce lot, qui est maintenant en foin (*in mowing*). Il revendique aussi une île, dans le Saint-Jean, d'une superficie de trois arpents. A commencé à y travailler en 1828. L'île est en foin.

John Baker dit que John Harford, en 1817, a déboisé la pointe ouest du confluent de la rivière Madawaska, et y est demeuré une année. Baker a acheté les améliorations de Harford devant témoins et mis Walter Powers à défricher la terre.

John Baker dit encore que Cyrus Cannon, originaire du New Hampshire, possède un défrichement sur la rive sud du Saint-Jean, vis-à-vis de l'embouchure de la rivière Saint-

François, terre que McPherson réclame, mais que Cannon, à son départ, a laissé au soin de Baker. Cannon et McPherson ont acheté cet emplacement, alors qu'il n'y avait que quelques arbres de coupés, pour dix milles de bardeaux longs. Cannon est parti depuis un an, disant qu'il reviendrait quand les frontières seraient définitivement établies, mais il est peu sûr qu'il revienne.

Nathaniel Bartlett a en sa possession l'acte de vente (*deed*) de Savage de la moitié de la scierie située sur la rivière Fish ; le document porte la date du 16 oct. 1828, et renferme la moitié des droits de Savage, mais n'est pas authentiqué (*not acknowledged*). Bartlett suppose que Cotton Walker a les titres de l'autre moitié.

Le moulin à scie a été construit en 1825 ou 1826 par contrat entre Wm Peters & Cie d'une part et Walker et Savage de l'autre. La Cie Peters s'engageait à payer à Walker et Savage 700£ pour la construction du moulin ; et en effet, dans le cours de la construction elle a déboursé 150 £. L'ouvrage terminé, elle s'est emparée du moulin qu'elle a opéré un an. Mais ne pouvant rencontrer ses obligations par suite d'une faillite, elle a abandonné tous ses intérêts dans le Moulin à Savage et Walker à la condition que ceux-ci retourneraient les obligations qu'ils détenaient et rembourseraient les 150 £ déjà payés. Le moulin est, depuis, la possession de Savage et de Bartlett à qui Savage a transféré partie de ses droits comme ci-haut mentionné.

Suivant, rive nord, James Bacon, à qui le Maine et le Massachusetts ont concédé un lot en 1825. La terre est beaucoup défrichée et cultivée. Bacon mourut l'année dernière. Il était fils de Timothy Bacon de Gorham.

Suivant, rive nord, Barnabas Hannawell, né à Madison, comté de Somerset. Il a acheté la maison et la terre de Charles Stetson par contrat de vente. Stetson avait commencé en 1825. Hannawell en a pris possession en octobre 1827, et occupe la ferme depuis ; il a trente âres de défrichés et occupe une largeur de 60 perches. Hannawell revendique aussi l'île au Sucre dans la rivière Saint-Jean, un peu en bas de la rivière Saint-François. L'île contient de 70 à 80 âres de terre, dont

quelques-uns sont en défrichement. On y a planté des patates autrefois. Elle est actuellement en foin naturel et inocupée.

Suivant, rive nord, Pierre Marquis, de Madawaska; a commencé en 1828; a défriché cinq ou six arpents, bâti une maison, incendiée le printemps dernier. On y voit une étable (*hovel*) et des champs ensemencés. Il a vendu à Firmin Daigle, qui occupa une partie de l'île Daigle.

Suivant, rive nord, Firmin Daigle; a commencé en 1829, a abattu 10 acres et défriché deux ou trois acres, qui sont en foin. Il occupe une largeur de 50 perches.

Suivant, rive nord, Basile Garnier (Gagné), de Madawaska. A commencé en 1827, a abattu douze ou quatorze arpents dont dix sont en culture. Il a une maison et une grange; habite le propriété.

Suivant, rive nord, Honoré Chassé, de Madawaska. A commencé en 1828; a dix arpents en culture, une maison et une grange; occupe une largeur de 50 perches.

Suivant, rive nord, Justin (Augustin) Daigle, de Madawaska. A commencé en 1826; a trente arpents de culture, maison et grange, et occupe la propriété. Il revendique aussi une île sur laquelle il a travaillé et construit une grange. Cette île se trouve entre l'île que réclame Baker et l'île Daigle. Le site de Daigle est en face de la partie inférieure de l'île Daigle.

D'ici nous retournons à la rive sud.

Suivant, rive sud, Baptiste Boucher (Canada). A commencé en 1826; a 30 acres en culture, maison et grange; reste sur la ferme; occupe une largeur de 50 perches.

Suivant, rive sud, Pierre Landry (Canada). A acheté de Bénéni Nadeau au prix de 15 dollars. Il n'y a qu'un abatis. Landry réclame une largeur de 60 perches.

Suivant, rive sud, Nathaniel Bartlett. A abattu un arpent en juillet 1831.

Suivant, rive sud, Barnabas Hannawell. A commencé en 1830 et a abattu quatre acres.

Suivant, rive sud, Dominique Daigle, de Madawaska. A com-

mencé en 1828 ; a une grange et dix arpents en culture. Il demeure plus bas et occupe d'autres terres.

Suivant, rive sud, Bénoni Nadeau, Canada. Il est dans le pays depuis 24 ans ; a été occupé pendant quelque temps comme fermier du Curé. En 1824, a inauguré le lot qu'il occupe maintenant ; a 25 acres de défrichés, maison et grange.

Suivant, rive sud, François Gendreau, Canada. A acheté de Désiré Nadeau qui a pris possession du lot en 1826. Il a vingt ans et demeure chez Dominique Daigle. Occupe une largeur de 60 perches.

Suivant, rive sud, Hilarion Daigle, de Madawaska. A commencé en 1827, bâti une grange à charpente (*framed barn*) et ouvert 60 arpents de terre. Il demeure sur l'île Daigle. Occupe 60 perches en largeur.

John Baker nous dit que la moyenne des récoltes dans le Madawaska est comme suit :

Le blé en terre neuve produit 20 boisseaux à l'acre. En terrain labouré, 20 boisseaux à l'acre.

L'orge en terre neuve, de 25 à 30 boisseaux.

L'avoine, 30 à 40 boisseaux.

Les patates, 300 à 400 boisseaux à l'acre.

Le foin, deux tonnes à l'acre.

Le blé d'Inde pousse bien à toutes les saisons. Les pommes semblent bien réussir, mais il y a peu de pommiers dans la région.

On nous a servi des concombres à table le 25 de juillet. John Baker dit qu'il en a cueillis le 17 juillet.

Les colons appellent l'établissement en haut de l'île Daigle, la colonie américaine (*American Settlement*).

Hilarion Daigle demeure sur l'île Daigle, dont il occupe un tiers, la partie ouest. Il a commencé en 1810 et toute sa part est en culture.

Dominique Daigle occupe la partie est de l'île dont il possède un tiers. A commencé en 1810 et toute sa part est défrichée. Il demeurait sur l'île jusqu'à tout dernièrement.

Firmin Daigle occupe le milieu de l'île. A commencé en 1810 et défriché toute sa part.

Dominique Daigle a commencé sur la rive sud en bas de

Hilarion en 1816. Il cultive ce lot depuis huit ans. Deux ans passés, il s'est bâti une maison et maintenant réside sur le lot. Il a vingt acres de défrichés et deux granges. Il revendique aussi le lot ouvert par Electus Oakes, voisin de John Harford, jr, ayant payé 120 dollars à Oakes pour le lot.

Suivant, rive sud, avoisinant Dominique Daigle, Chrysostome Martin. A acheté de Simon Beaulieu, 16 ans passés. Occupe une largeur de 50 perches. A défriché 50 arpents qui sont en grain, en foin et en pâturages. Il a une maison et deux granges. Il réclame aussi un autre lot sur la rive nord, lot de 50 perches, qu'il a pris, 16 ans passés, et sur lequel il a défriché huit arpents. Il dit posséder un autre bien, plus haut sur la rivière, entre Dominique Daigle et Christophe Marquis, de 35 perches de largeur, qu'il a acheté le printemps dernier de Christophe, Marquis, au prix de 35 dollars, et où il a abattu dix acres cette année.

Suivant, rive sud, Jean-Bte Daigle, dont nous avons déjà parlé. Ses travaux sont considérables.

Suivant, rive sud, Joseph Pelletier, Canada. A commencé 18 ans passés et a toujours occupé le lot. A 40 perches de largeur maison et grange, et 40 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Michel Pelletier, qui commença 19 ans passés; mourut quelques années après, laissant cinq enfants. Sa veuve se remaria à Christophe Marquis. La terre est concédée à deux des filles de Pelletier, Des Anges, qui épousa Pierre Marquis, et Locade, qui épousa Désiré Nadeau. Les gendres se sont engagés à faire vivre la belle-mère et le beau-père. Le lot est de 60 perches. Il contient une maison, une grange et 40 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Michel Morin, Canada. Commença 16 ans passés. A une maison, une grange et un défrichement considérable. Largeur : 60 perches. Il prétend avoir aussi un terrain sur la rivière Fish, acheté de Nathaniel Bartlett. Le terrain n'est pas cultivé.

Suivant, rive sud, Raphaël Michaud, Canada. A acheté de Joseph Michaud, il y a quatre ans. Michaud avait abattu un acre pour prendre possession du lot, qui mesure 30 perches de largeur. Le dernier occupant a maison et grange et 40 arpents

en labour. Il prétend posséder $\frac{7}{8}$ de l'île aux Pins, sur laquelle lui et son beau-frère ont semé 50 boisseaux de blé cette année. Il a une grange sur l'île qu'il cultive depuis quatre ans.

Suivant, rive sud, Joseph Daigle, de Madawaska. A acheté il y a quatre ans et demi, de Charles Beaupré, au prix de 100 dollars. Beaupré avait acheté d'un autre. Quand Daigle acheta, il y avait quatre arpents en blé et en foin. Le lot a 90 perches de largeur. Il a une maison et une grange et dix arpents en culture. Il revendique 8 âres de terre sur l'île aux Pins, pour les avoir achetés avec le lot précédent. Mais sa part d'île n'est pas défrichée.

Suivant, rive sud, Alexandre Giraud (Giroux ou Girard), Canada. Il demeure un mille plus bas sur la rive nord, où il a une ferme. Il acheta cette terre le printemps dernier de Charles Beaupré qui avait pris une récolte de blé dessus, deux ans auparavant. La terre a 30 perches de large. Cinq ou six arpents sont à la charrue.

Suivant, rive sud, Germain Saucier, Canada. A acheté de Vincent Albert et de Jean Pelletier il y a quinze ans. Paya à l'un \$60. et à l'autre \$15. en échange de leurs titres (*deeds*). Le lot complet a 60 perches de largeur. Il a maison et grange, 40 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Vincent Albert, Canada. Acheta il y a quinze ans de Benjamin Boucher, qui avait commencé deux ans auparavant et semé un boisseau de blé. Occupe une largeur de 60 perches, a maison et grange et trente arpents en culture.

Suivant, rive sud, Germain Saucier, Canada. A commencé il y a 18 ans et a toujours occupé le lot depuis. Largeur 60 perches. A maison et grange, trente âres défrichés.

Suivant, rive sud, Jean-Baptiste Saucier, Canada. A obtenu le lot de son frère il y a treize ans. Son frère n'avait pas ouvert le lot. Il occupe une largeur de 60 perches, a maison et grange et huit arpents en culture.

Suivant, rive sud, Hubert Caron, Canada. A acheté de Paul Marquis huit ans passés au prix de \$20. Occupe une largeur de 50 perches, a maison et grange et 50 arpents en culture.

Le lot suivant est occupé par la chapelle de Sainte-Luce. Largeur 30 perches.

Suivant, rive sud, Benjamin Boucher, Canada. Il demeure au Grand Ruisseau. Ce ruisseau est suffisant pour opérer un moulin à farine. A acheté la possession de Jean-Baptiste Leclere il y a huit ans et la lui paya \$30. La terre était boisée alors. Elle a une largeur de 40 perches. Boucher a maison et grange et trente arpents en culture. Il a vendu 20 perches du lot à l'église.

Suivant, rive sud, Jean-Raphaël Roy, Canada. A acheté de Hubert Caron deux ans passés pour \$60. Caron avait semé deux boisseaux de blé. La terre a 20 perches de large. Vingt arpents sont défrichés, il y a maison et grange.

Suivant, rive sud, Germain Michaud, Canada. A acheté de Paul Marquis, neuf ans passés, alors que la terre était encore boisée. Le lot a 45 perches ; trente âres sont actuellement en culture, il y a maison et grange.

Suivant, rive sud, Elie Lagassé, Canada. A acheté de Benjamin Boucher, 18 ans passés. Largeur, 60 perches. Maison et grange et 40 arpents en culture. Il réclame aussi un lot sur la rivière Fish, lot qu'il a pris avec son frère, Basile Lagassé, il y a quatre ans. Tous deux prétendent 20 perches de largeur et ont quelques âres de défrichés.

Suivant, rive sud, Clément Lausier (ou Saucier) Canada. A acheté de Simon Hébert 23 ou 24 ans passés pour dix dollars. Hébert avait acheté de Jacques Matelot, la terre n'étant pas défrichée. Largeur, 105 perches. Il a une maison et deux granges et 60 arpents en culture. Il dit posséder un lot plus haut sur la rivière, entre Joseph Pelletier et Jean Vasseur, lot qu'il a pris cette année et sur lequel il a coupé quelques arbres.

Suivant, rive sud, Ferdinand Ouellette, Canada. Acheta 40 perches de Clément Saucier, deux ans passés, et dix perches de Jean-Baptiste Ayotte alors qu'il n'y avait qu'un âre de défriché. Clément Saucier avait acheté les 40 perches de Simon Hébert, et Ayotte avait acheté les dix perches de Jean-Baptiste Baba par contrat de vente. Ouellette a une maison et une grange et 40 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Jean-Baptiste Ayotte, Madawaska. A acheté de Jean-Baptiste Baba, cinq ans passés, 40 perches de largeur

par acte de vente, et payé \$100. Au temps de l'achat, il y avait une maison et une grange, dix arpents en culture et cinq en abatis.

Suivant, rive sud, Charles Ayotte, Madawaska. A acheté 20 perches en largeur de son frère Jean-Baptiste Ayotte. A maison et grange et cinq âres en défrichement.

Suivant, rive sud, Joseph Albert, Canada. A acheté, un an et demi passé, de Pierre Gendreau, par acte de vente et payé \$72 A date de l'achat la terre était ensemencée de cinq boisseaux de grain. Largeur, 30 perches. Maison et grange. L'acte de vente est daté du 8 fév. 1830.

Suivant, rive sud, Joseph Lagassé, jr., Canada. A acheté, sept ans passés, de Joseph Joubert et payé \$25. A date de l'achat il n'y avait que les marques de possession (*possessory chopping*). Occupe 40 perches en largeur et a actuellement huit arpents en culture. Il dit posséder une île en face de son établissement. L'île est défrichée et en foin.

Suivant, rive sud, Raphaël Martin, Madawaska. A acheté de Simonet Hébert, environ huit ans passés. Hébert avait marqué le lot mais n'avait pas défriché. Largeur, 70 perches. A maison et grange et 25 âres en défrichement. Il prétend posséder un dixième de l'île en face, sur laquelle il a une grange.

Suivant, rive sud, Christophe Martin, Madawaska. A pris le lot 12 ans passés. Occupe une largeur de 70 perches, a maison et grange et 20 arpents en culture. Il réclame aussi un dixième de l'île adjacente.

Suivant, rive sud, Pascal Michaud, Madawaska. Son père a pris le lot 18 ans passés. Le fils l'occupe maintenant à la condition de soutenir son père et sa mère. Largeur, 30 perches. Il a maison et grange, mais demeure avec son beau-frère sur le lot voisin. Il revendique aussi un vingtième de l'île voisine. A vingt âres en culture.

Suivant, rive sud, Alexandre Ouellette, Canada. Vit avec son beau-frère P. Michaud et l'aide à entretenir son beau-père et sa belle-mère. Occupe 30 perches en largeur, a maison et grange et 24 arpents en défriché. Il prétend aussi un vingtième de l'île.

Suivant, rive sud, Benjamin Bourgogne. (Probablement pour Bourgoïn, ou peut-être pour Martin dit Bourguignon), Canada. A acheté il y a 19 ans de Bénoni Terrieau, alors que la terre était inculte. Occupe 60 perches de base, a maison et grange et 15 âcres en récolte. Il s'attribue aussi un vingtième de l'île.

Suivant, rive sud, Joseph Michaud, Canada. A acheté, quatre ans passés, de son frère Francis Michaud, par acte de vente et payé \$300. Le terrain n'était pas déboisé lors de l'achat. Occupe 25 perches en largeur, a maison et grange et 30 arpents en récolte.

Suivant, rive sud, Francis Michaud, Canada. A acheté le lot de son frère Germain Michaud au prix de \$150. Germain avait acheté de Benjamin Michaud, qui avait acheté de Pierre Beaudry, premier occupant. Quand Francis Michaud acheta, il y avait trois ou quatre arpents de défrichés mais pas de bâtisses. Il a maintenant maison et grange et trente arpents en culture.

Suivant, rive sud, Louis Bellefleur, Canada. A acheté, dix ans passés, de Germain Michaud par acte de vente et payé \$150. Largeur 20 perches ; a maison et grange et 12 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Bénoni Manuel, Canada. A acheté huit ans passés, de Germain Michaud par acte de vente pour \$30. Largeur, 10 perches. A maison et grange et six arpents en semences.

Suivant, rive sud, Jean-Baptiste Boutin, Canada. A acheté il y a deux ans de Clément Saucier au prix de \$8. Saucier avait acheté de son frère, J.-B. Saucier, qui avait acheté de Paul Marquis, premier occupant. Au temps où Boutin acheta, le lot n'était que marqué. Largeur, 60 perches. Il a 10 arpents en défrichement mais pas de bâtisses. Il demeure en bas de la vieille église (Saint-Basile) sur la rive nord du Saint-Jean. Il réclame aussi un lot dans un deuxième rang, qu'il a pris il y a quatre ans et sur lequel il a 20 arpents en récolte. Largeur, 60 perches. En arrière de ce lot, sur le sentier qui conduit chez Simonet Hébert, se trouve Joseph Ouellette, Canada. A commencé en 1828, occupe 60 perches de large, a maison et grange et 20 arpents en culture.

Suivant, sur la rivière, rive sud, Joseph Chassé, Canada. A commencé en 1827. Comme la rivière fait un coude ici, le lot se termine en pointe à la rivière. N'a pas de maison, a 8 ou 10 acres de défrichés et demeure avec son beau-père, Elie Jeannette.

Suivant, rive sud, Germain Chassé, Canada. Il a marqué le lot il y a dix ans, a semé du blé cinq ans passés, a une maison et les murs d'une grange, et 15 ou 16 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Edouard LeClerc, Canada. Echangea une propriété qu'il avait plus haut sur la rive nord avec Paul Marquis qui avait marqué le présent lot, quatre ans passés. La terre n'a pas été cultivée cette année. Paul Marquis, d'après leurs conventions, doit loger LeClerc de maison et grange. LeClerc occupe 60 perches et a 7 ou 8 arpents en culture.

Suivant, rive sud, François Bélanger, Canada. A commencé tout dernièrement ; a marqué une largeur de 40 perches, tassé les troncs brûlés et semé 7 boisseaux de grain cette année. Demeure sur la rive nord et a pris ce lot en vue de spéculation.

Suivant, rive sud, Etienne Gagnon, Canada. A acheté cette année de Aristobule Gauvin pour \$25. Gauvin dit qu'il avait la possession depuis quatre ans, et qu'il avait défriché la terre de trois boisseaux de semence. Gauvin demeure plus bas sur la rive sud. Gagnon a aussi acheté 30 perches de Joseph Beaulieu pour \$50., contenant un défrichement assez grand pour y semer quatre boisseaux de grain. Gagnon a sa famille sur la terre et les murs d'une maison. La famille se met à l'abri sous quelques planches qui traversent d'un mur à l'autre.

A quatre heures de l'après midi il commença à pleuvoir, et à cinq heures nous décidâmes de chercher refuge dans la première auberge sur la route, laquelle se trouve à une distance de cinq milles. Nous y arrivâmes à six heures du soir. Simonet Hébert en est le propriétaire.

Juillet, 29. Notre menu (*bill of fare*) a consisté de lard rance (*rancid pork*) que nous n'avons pu manger, de mau vais beurre, de thé et pain passables, de bonnes patates. Nous avons mangé des patates. La note a été extravagante, et nous conseillerions aux voyageurs et à tous ceux qui ont occasion de visiter le

pays d'aller ailleurs. Les bonnes pensions ne manquent pas. Chez John Baker, chez Raphaël et Joseph Michaud, on a donné bonne table et à un prix de moitié moindre.

Nous avons fait à Simonet Hébert les questions que nous avons posées à tous les autres et auxquelles tous jusqu'ici ont répondu avec empressement. Au lieu de répondre, Hébert nous a posé plusieurs questions. Nous lui avons exposé en anglais et en français l'objet de notre mission. Nous lui avons montré la Résolution et les autorités en vertu desquelles nous agissions, lui faisant comprendre bien clairement qu'il devait agir de plein gré, avec la plus grande liberté ; mais que s'il ne donnait aucun détail de ses propriétés, il pouvait juger pour lui-même de l'effet que son refus aurait sur les mesures que les États jugeraient à propos de prendre. Au cas de refus, nous ne ferions pas rapport de ses biens. Il nous demanda si ceux qui avaient les lettres patentes (*deeds*) de leurs terres, des Anglais, ne pourraient pas garder leurs terres. Nous lui répondîmes qu'ils ne les garderaient pas de ce chef (*they would not hold them on that account*) mais que les titres donnés par les Anglais ne serviraient qu'à prouver l'antiquité de la possession. Simonet Hébert, son père, Simon, et son frère, Joseph, ont été de plusieurs manières et en plusieurs occasions favorisés par les Anglais.

Suivant, rive sud, voisin de Etienne Gagnon, se trouve Benjamin Lebel, Canada. Il a acheté de Simon Barnabé (Martin) trois ans auparavant à 12 dollars. Barnabé avait marqué le lot depuis quatre ans, mais ne l'avait pas amélioré ; Lebel occupe 30 perches en largeur, a semé quatre boisseaux de blé, mais n'a pas de bâtisses. Il demeure sur le côté nord de la rivière où il a d'autres possessions.

Suivant, rive sud, Olivier Lagassé, Canada. Il acheta de Jacques Boulet deux ans passés, et acheta de Abraham Couturier, six ans passés ; acheta aussi d'un propriétaire incertain, six ans passés. Occupe 30 perches en largeur ; a quatre boisseaux de blé en terre mais pas de bâtisses. Il n'est pas marié et travaille à gages chez Joseph Hébert.

Suivant, rive sud, Jean Guerrette, Canada. A commencé il y a huit ans. Occupe 60 perches en largeur, a maison et grange et vingt boisseaux de blé en terre.

Suivant, rive sud, Veuve Simonet Barnabé, Madawaska. Son mari commença huit ans passés. Elle occupe 30 perches en largeur, n'a pas de bâtisses, a huit boisseaux de blé en terre et récolte deux ou trois tonnes de foin. Elle demeure sur la rive nord de la rivière.

Suivant, rive sud, François Picard, Canada. A acheté, trois ans passés, de Joseph Lebel au prix de \$150. Lebel y avait semé 15 boisseaux de grain. Picard occupe 30 perches en largeur, a une maison ; mais la terre est actuellement en pâturage. Lebel demeure plus bas.

Suivant, rive sud, Joseph Lagassé, Canada. A commencé à défricher huit ans passés. Occupe une largeur de 30 perches, a maison et grange et 17 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Eugène Sirois, Canada. Il est frère du Curé. A acheté de Régis Terrieau, il y a deux ans, pour \$50. Terrieau a été le premier occupant du lot. Sirois occupe 30 perches en largeur, a trois acres en culture, pas de bâtisses, et demeure avec le Curé.

Suivant, rive sud, Léon Albert, Canada. A ouvert le lot huit ans passés, a maison et grange et trois arpents en culture.

Suivant, rive sud, Charlemagne Beurnache (Barnêche) Canada. A acheté de Léon Albert il y a trois ans. Albert avait pris le lot quatre ans auparavant. Occupe 30 perches en largeur, a maison et grange et assez grand de défriché pour y semer quatre boisseaux de grain.

Suivant, rive sud, Ignace Clavette Canada. A commencé cinq ans passés. Occupe 30 perches, a une maison et assez de défriché pour y semer deux minots de grain.

Suivant, rive sud, est un lot marqué par Paul Picard, Canada.

Suivant, rive sud, Charles Bouchard, Canada. A acheté de Firmin Nadeau au prix de \$50. Occupe 60 perches en largeur, a maison et grange et assez de terre défrichée pour mettre en terre douze boisseaux de grain.

Suivant, rive sud, Antoine Sirois, Canada. A acheté de Francis Bélanger, il y a à peu près quatre ans. Occupe 30 perches en largeur, a maison et grange et quatre arpents en culture.

Suivant, rive sud, Vincent Pelletier, Canada. A commencé il y a huit ans ; occupe 80 perches, a une grange et assez de dé-

friché pour semer dix ou douze boisseaux de grain : demeure chez Alexandre Albert, son beau-père, sur la rive nord.

Suivant, rive sud, Pierre Ouellette, Canada. A commencé huit ans passés ; occupe 80 perches en largeur, a une maison, et assez de terrain défriché pour semer 18 ou 20 boisseaux de grain.

Suivant, rive sud, Simon Hébert, Madawaska. Occupe 20 perches en largeur, a une maison et deux arpents en culture.

Suivant, rive sud, Jacques Beaulieu, Canada. A échangé sa terre pour ce lot. Celui qui l'occupait avant lui l'avait acheté de Joseph Beaulieu, qui l'avait marqué six ans auparavant. Occupe 30 perches en largeur, a une vieille grange et 15 ou 20 acres très-mal défrichés.

Suivant, rive sud, Justin Bélanger, Canada. A acheté de François Bélanger et occupe 15 perches en largeur.

Suivant, rive sud, André Lévêque, Canada. Occupe 15 perches en largeur.

Suivant, rive sud, Alexandre Albert, Canada. A commencé récemment et occupe 60 perches en largeur, se construit une grange et a huit ou dix arpents en partie défrichés.

Suivant, rive sud, Casimir Albert, Canada. Ne fait que commencer.

Suivant, rive sud, David Dufour, Canada. Le lot fut inauguré il y a plusieurs années par Paul *Moricaud*, (*Paul à Marie Jos : Paul Potier*), son beau-père. Dans les débuts on défricha le lot en partie et un moulin à farine y fut construit. Le moulin fut détruit par l'incendie. On le reconstruisit, mais aujourd'hui il est délabré et n'a pas fonctionné depuis 12 ans. Le ruisseau est petit. Dufour demeure plus bas.

Suivant, rive sud, l'occupant a refusé de donner aucun détail.

Suivant, rive sud, Anselme Albert, presque en face de l'embouchure de la rivière Madawaska. Il a marqué ce lot il y a vingt ans pour ses enfants ; occupe 60 perches en largeur, a 18 acres de défrichés. Il demeure plus bas.

Suivant, rive sud, David Nadeau, Madawaska. A été élevé par Simon Hébert qui lui a donné ce lot. Nadeau l'occupe depuis six ans. Largeur, 60 perches. A maison et grange et 20 arpents en culture.

Lots intérieurs, Joseph Beaulieu, Canada, a ouvert un lot à un mille et demi en arrière ; a quatre arpents en abatis, occupe 40 perches en largeur. Elie Gagnon, Canada, a ouvert un autre lot, voisin de Beaulieu, à l'ouest, cette année. Il a dix-huit ans et demeure chez son père, Etienne Gagnon.

Suivant, rive sud, l'occupant a refusé de donner aucun détail.

Suivant, rive sud, l'occupant a refusé de donner aucun détail.

Suivant, rive sud, Anselme Hébert, Canada. Il vint au pays avec son père qui acheta le lot, 45 ans passés, de Augustin Dubé. Dubé tenait la possession des Anglais. Le lot mesure 50 x 670 perches. Albert a maison et grange et 40 arpents en culture. Il y a un ruisseau sur le lot et un emplacement de moulin (*mill privilege*). Le privilège fut vendu il y a quelques années et un moulin à scie et un moulin à farine y furent érigés. Simon Hébert en était le propriétaire autrefois, mais il a refusé ainsi que ses fils de nous donner aucun renseignement.

Suivant, rive sud, l'occupant a refusé de donner aucun détail.

Suivant, rive sud, l'occupant a refusé de donner aucun détail.

Suivant, rive sud, l'occupant a refusé de donner aucun détail.

Nous sommes allés chez Simon Hébert et lui avons posé les questions ordinaires, lui montrant les titres en vertu desquels nous agissions ; mais il a refusé de répondre. Nous lui avons dit que notre désir était de ne forcer personne à répondre, que jusqu'ici tout le monde, à l'exception de lui et de son fils Simonet, avait répondu de plein gré, mais qu'il était maître de prendre le parti qu'il jugerait à propos, qu'au cas de son refus, nous ne pouvions rien consigner à son avoir et qu'il prendrait les responsabilités de son acte. Il persista dans son refus. Son fils Joseph était présent et refusa également. Simon Hébert est un partisan des Anglais et est hostile à notre Etat. Les Anglais le protègent, et avec leur aide il a dépossédé plusieurs colons. Aujourd'hui il jouit, avec sa famille, des fruits de leur labour. Si jamais, ce que nous désirons fort, ces colons sont mis en possession officielle de leurs biens par notre Etat, il est à désirer que ceux qui ont été ainsi molestés soient rétablis dans leurs propriétés, et que ceux qui nous ont été hostiles soient moins favorisés. Que ceux-ci briguent les faveurs des Anglais qu'ils préfèrent à nous !

Suivant, rive sud, David Dufour, Canada. Il demeure sur une terre de 30 perches de largeur sur laquelle il a maison et grange et 40 acres en culture. Il réclame aussi un lot de 30 perches, voisin de Guillaume Fournier ; 40 arpents sont en culture, mais pas de maison. Il réclame encore un lot de 30 perches, entre Durepos et Picard, sur lequel il a 12 arpents en culture.

Ces lots, ainsi que le moulin situé plus haut lui furent donnés par Paul *Marichaud* (*Paul à Marie-Jos : Potier*).

Suivant, rive sud, Guillaume Fournier, Canada. A acheté de François Albert. Occupe 30 perches en largeur, a maison et grange et 80 arpents en culture.

Suivant, rive sud, et voisin du deuxième lot de Dufour, David Durepos, Canada. Il occupe un lot qu'il croit avoir été concédé par les Anglais. L'occupe depuis 12 ans. Largeur, 60 perches ; a une bonne maison, grange et 50 arpents en culture. Il est le gendre de Simon Hébert.

Suivant, rive sud, François Picard, Canada. A acheté de Jean-Baptiste Fournier par acte de vente, il y a quatre ans. Fournier l'avait acheté huit ans auparavant de Joseph Dufour. Il ne connaît pas le premier occupant, mais il croit que le lot a été originairement concédé par les Anglais. Les dimensions en sont de 35 x 560 perches ; a maison et grange, une forge, et 40 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Chrysostôme Cyr, Madawaska. La terre lui fut donnée par son père Firmin Cyr, qui la tenait de Francis Cyr qui vit encore et a quatre-vingts ans. Ce dernier était l'un des premiers colons. Dimensions, 45 x 560 perches. Cyr a une maison, sa grange n'est pas encore terminée ; il a 15 arpents de défrichés.

Nous descendîmes la rivière. M. Kavanagh alla rendre visite au Curé et s'entretint avec lui pendant une demi-heure. Puis nous descendîmes chez Pierre Lizotte, où nous logeâmes.

Juillet le 30. — Nous laissâmes nos hommes et notre canot chez Lizotte et retournâmes à pied à notre point de départ. Presqu'en face de l'ancienne église de la paroisse de Saint-Basile, se trouve un sentier qui conduit à un établissement intérieur (*back settlement*).

Sur ce chemin, qui court dans la direction sud, le premier établissement est occupé par Charles Ouellette, Canada. Son lot commence à une distance pas moindre de 500 perches au sud de la rivière Saint-Jean. Sa largeur est de 50 perches. Le lot est situé du côté est du chemin intérieur. Il a commencé le printemps dernier, a une maison, un arpent en grain et 15 arpents en abatis prêt à brûler. A pris un lot, il y a six ans, sur la rive nord, l'a vendu l'année dernière à Eugène Sirois pour 115 piastres. Il dit que son père demeure à Kamouraska et a servi 7 ans dans l'armée de la Révolution Américaine.

Suivant, côté est du chemin, Anthime Malte, Canada. A acheté, le printemps dernier, de Pierre Genest qui avait inauguré le lot deux ans auparavant ; l'a payé 15 piastres. Occupe une largeur de 60 perches, a une maison, quatre arpents en récolte et six en abatis.

Suivant, côté est du chemin, Joseph Mercure, Baie des Chaleurs. A acheté, il y a quatre ou cinq ans, de Pascal Michaud pour 50 dollars. Au temps de l'achat il y avait 16 arpents de défrichés. Occupe 60 perches en largeur, a maison et grange et 36 arpents en culture.

Côté ouest du chemin.

Garçon Lévêque des Coignettes, Canada. A commencé quatre ou cinq ans passés. Occupe une largeur de 15 perches, a maison et grange et six arpents en culture.

Suivant, côté ouest, Firmin Dumont, Canada. A commencé 7 ou 8 ans passés ; occupe 60 perches en largeur, a maison et grange et 12 arpents en culture.

Suivant, côté ouest, Quentin Yan (*probablement Dionne, que le peuple prononce Yonne*), Canada. A commencé 12 années passées, occupe 60 perches en largeur, a maison et grange et 12 arpents en culture.

Suivant, côté ouest, Edward McKay, Canada. A vingt ans et a commencé cinq ou six ans passés. Occupe 60 perches en largeur, se construit une maison ; a ensemencé quatre acres et abattu 12 autres. Demeure avec son beau-frère, Firmin Dumont, et soutient sa mère.

Suivant, côté ouest, Marcel Collin, Canada. A commencé en

1826 ; occupe 60 perches en largeur, possède une maison et a quatre arpents en abatis.

Suivant, côté est, François Cloutier, Canada. A commencé quatre ou cinq ans passés. A une maison, trois ou quatre arpents en culture et quatre à cinq en abatis.

Suivant, côté est, Joseph Mercure, Madawaska. A commencé l'année dernière, mais demeure sur la rive nord du Saint-Jean. Occupe une largeur de 60 perches, a semé quatre ou cinq boisseaux de grain, a un abatis de cinquante arpents, est à construire un moulin à scie ; a une maison ou plutôt un *camp* sur le lot.

Nous retournons maintenant sur la rive sud du Saint-Jean pour commencer où nous avons quitté hier.

A la suite de Chrysostôme Cyr, Joseph Cyr, Madawaska, occupe un lot qui n'est pas cultivé.

Suivant, rive sud, François Daigle, Madawaska. A reçu le lot de son père, François Daigle, qui le tenait des Anglais. Largeur 30 perches. A une maison et une grange et vingt arpents en culture.

Suivant, rive sud, Jean-Baptiste Fournier, Madawaska. Demeure avec son père qui possède l'acte de concession des Anglais. Le lot a 30 perches de large, nous dit-ou. J.-B. Fournier n'était pas chez lui et sa femme a refusé de nous donner aucun détail.

Suivant, rive sud, Joseph Dufour, Canada. A acheté il y a quinze ans de Bénoni Terrieau qui avait acheté de Olivier Cyr, premier occupant par concession des Anglais. Occupe 25 perches en largeur, a maison et grange et 60 âcres en culture.

Suivant, rive sud, Sylvain Daigle, Madawaska. Il garde son père, Joseph Daigle, qui possède le bien. La terre a été concédée par les Anglais. Ils occupent 66 perches en largeur, ont maison et grange et 60 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Xavier Cyr, Madawaska, fils de Jacques Cyr, premier concessionnaire des Anglais. Xavier réclame la moitié du lot, une largeur de 30 perches ; a maison et grange et 60 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Chrysostôme Cyr, Madawaska, frère de Xavier ; et nous supposons qu'il occupe l'autre moitié du lot

primitif. Nous sommes entrés à la maison mais la femme a refusé de donner les détails.

Suivant, rive sud, Jean-Baptiste Daigle, French Village. Le lot a été concédé par les Anglais. Occupe 30 perches en largeur, a maison et grange et 30 âres en culture.

Suivant, rive sud, Joseph Cyr, Madawaska ; le lot lui a été donné par François Cyr ; a maison et grange et 30 arpents en culture. Possède un lot inoccupé comme nous l'avons déjà mentionné.

Suivant, rive sud, Ménin Cyr, Acadie ; a acheté de Firmin 30 perches de large et de Michel Michaud, trente autres perches, 15 ans passés ou plus ; a maison et grange et de 80 à 100 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Jean-Baptiste Cyr, Acadie. Tient ses titres des Anglais. Occupe 60 perches en largeur et croit qu'il doit y en avoir 80. A maison et grange et 200 arpents en culture. Un fils demeure avec lui et un autre à l'arrière du lot. (*On the back part of the lot.*)

Suivant, rive sud, Louis Gatté-Bellefleur, Canada. Tient ses titres des Anglais. Le lot fut vendu d'abord à Pierre Duperré qui le revendit à Pierre Fraser de qui Bellefleur le tient. En a payé \$1000.00. A dépensé \$2000.00 en améliorations ; possède trois maisons, un moulin à moudre, un moulin à scie sur un petit ruisseau. A 70 arpents en culture et une largeur de 70 perches.

Il réclame aussi un lot sur la rive sud, en face de la rivière Quisibus. Il acheta ce lot par contrat de vente de Henri Tardif, il y a 12 ans, au prix de \$50.00. Occupe 20 perches en largeur, a six arpents en culture, mais pas de bâtisses.

Il réclame aussi sur la Rivière Verte, un lot qu'il eût par échange de Charles Barnabé. Ont échangé les titres. Occupe 120 perches en largeur, a une grange et assez de terre ouverte pour semer 12 boisseaux de grain.

Suivant, rive sud, Simon Beaulieu, Acadie ; est le propriétaire du lot. Son fils Simon, jr., dit que son père a acheté de Paul et de Joseph Marquis, et qu'il le lui a promis. Largeur, 60 perches. Il y a maison et grange et 70 arpents en culture. Le père a charge du moulin à farine situé à l'arrière du lot de Anselme Albert.

Suivant, rive sud, Augustin Cyr, Madawaska. A commencé 8 ou 10 ans passés. Occupe 60 perches en largeur ; a maison et grange et de 15 à 20 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Antoine Cyr, jr., Baie des Chaleurs. C'est lui qui a construit la maison que Charles Patterson occupe maintenant. Il vint de la Baie des Chaleurs il y a dix ans, et sur l'avis de Pierre Duperré, il prit un lot vacant, et se bâtit une maison dans l'automne. L'hiver suivant, Simon Hébert alla à Frédérickton, se fit concéder le lot et en chassa Antoine Cyr. Ce dernier fut forcé de vendre sa dernière vache à John Baker pour se procurer la planche nécessaire à l'érection d'un abri quelconque pour lui, sa femme et neuf enfants.

Ce lot avait été antérieurement la propriété de Antoine Ouellette ; mais ce dernier l'a abandonné. Antoine Cyr, depuis qu'il a été évincé, a acheté de Thomas Beaulieu une largeur de 10 perches en terrain.

Cyr a maintenant une maison, se bâtit une grange et a trois arpents en culture. Il est constable, ainsi que Dominique Bourgoïn et Michel Morin.

Suivant, rive sud, Thomas Beaulieu, Baie des Chaleurs. A acheté de Simon Hébert. A vendu 10 perches à Antoine Cyr, et occupe le reste du lot, 50 perches de large. A une maison et dix arpents en culture. Il réside sur son lot depuis 9 ans.

Suivant, rive sud, Charles Patterson. Demeure dans une maison bâtie et sur une terre défrichée par Antoine Cyr, en vertu d'un loyer qu'il tient de Simon Hébert. La rente, qui est de dix piastres par année, touche à son terme.

Suivant, rive sud, Antoine Cyr, sr. A ses titres de 70 perches en largeur des anglais. En a vendu 20 perches à Simon Hébert dans un temps de disette. A maison et grange et 30 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Pierre Lizotte. Demeure sur un lot originellement concédé par les Anglais en 1790 à Pierre Duperré, son frère utérin, de qui il a acheté dans la suite. Occupe 60 perches en largeur, a une maison et deux granges et 80 âcres en culture. Son fils Antoine est aussi logé sur le même lot.

Juillet 31, dimanche. — Nous sommes allés à l'église, avons rencontré la plupart des principaux citoyens de l'endroit. Ils

semblent un peu réservés avec nous à cause de la présence d'un magistrat anglais.

Lundi, 1er août. — *Suivant*, rive sud, Joseph Cyr, fils de Paul Cyr. Ce lot a été concédé par les Anglais à Joseph Cyr, sr., qui est mort. Joseph qui l'occupe actuellement a une largeur de 60 perches, maison et grange et 50 arpents en culture. Il a acheté de Thomas Ouellette 10 perches en largeur, d'une terre originairement concédée à Joseph Souci par les Anglais.

Suivant, rive sud, Firmin Thibodeau occupe une largeur de 30 perches qu'il a achetées de Jean-Baptiste Souci. Ce dernier avait acheté de Paul Cyr qui tenait le lot des Anglais. Thibodeau a 30 arpents en culture, mais pas de maison.

Suivant, rive sud, Joseph Ayotte, Madawaska. Occupe 60 perches, achetées de François Charette, trente ans passés. Charette tenait les titres des Anglais. Il occupe aussi 56 perches d'un terrain qu'il a pris lui-même. A maison et grange et 50 arpents en culture.

Suivant, rive sud, John Martin, Acadie. A acheté des enfants de Zacarie Ayotte le lot qui fut concédé à ce dernier par les Anglais. Occupe 40 perches en largeur, a maison et grange et 20 arpents en culture. Les héritiers ont vendu à François Lizotte 20 perches en largeur de ce lot.

Suivant, rive sud, François Lizotte, Madawaska. A acheté de François Lizotte, sr., une largeur de 20 perches. Jean-Baptiste Lizotte avait antérieurement acheté de François, sr., l'autre moitié du lot, 30 perches.

Le terrain a été concédé par les Anglais. François, jr., a maison et grange et 20 arpents en culture. Jean-Bte Lizotte a aussi maison et grange et 18 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Germain Cyr, jr. Occupe une largeur de 30 perches, qu'il a eues en héritage de son père, qui avait acheté de Jean-Baptiste Soucy, premier concessionnaire des Anglais. Cyr a maison et grange et 20 âres en culture.

Suivant, rive sud, Jean-Baptiste Lizotte, qui a acheté l'autre moitié du lot de Michel Cyr, père de Germain. (Le lot est situé plus haut.)

Il occupe une largeur de 30 perches, a une maison, une grange, une forge et 40 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Charles Ayotte, qui tient ses titres des Anglais. A vendu 30 perches à Bonaventure Lizotte, et en occupe lui-même 30 en largeur. A maison et grange et 40 arpents en culture. Son fils, Ignace, demeure avec lui.

Suivant, rive sud, Bonaventure Lizotte, fils de Pierre, Madawaska. A acheté une largeur de 30 perches de Charles Ayotte, et 30 perches de son père, Pierre ; a maison et grange et 40 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Xavier Martin, Madawaska, gendre de Firmin Thibodeau. Le lot a été originairement concédé par les Anglais à Mathurin Beaulieu. Il devint la propriété de Thibodeau à la suite de plusieurs contrats. Thibodeau le donna à sa fille. Ont une maison et une grange, une largeur de 60 perches et 60 arpents en culture.

Suivant, rive sud, François Thibodeau, jr., Madawaska. Le lot a été d'abord concédé à Sansfaçon ; fut vendu à Firmin Thibodeau qui le donna à son fils, François. Il occupe 70 perches en largeur, a une maison, une grange, un magasin et 12 arpents en culture.

Il réclame aussi 5 perches en largeur entre Pierre Lizotte et Joseph Michaud, lequel terrain il a acheté de Joseph Michaud.

Suivant, rive sud, Germain Cyr, sr., Acadie. Le lot a été concédé par les Anglais à son père qui le lui donna par testament. Il occupe 82 perches, a une maison, deux granges et 51 arpents en culture.

Suivant, rive sud, François Thibodeau, sr., Acadie. Le lot lui fut concédé par les Anglais. Occupe 60 perches, a une maison et une grange et 42 arpents en culture. Il dit qu'il demanda, en 1825, au Général Irish un lot de 60 perches sur la rive sud du Saint-Jean, en face des Sept-Iles, prit possession du dit lot et en défricha cinq arpents. Jean-Marie Parent s'en est emparé cette année et y a construit une grange de pièces. Il pense que le Général Irish a pris mémoire de sa requête.

Suivant, rive sud, Jean-Baptiste Soucy, Madawaska. A acheté de son père Joseph Soucy, une largeur de 120 perches, et de Olivier Soucy, 30 perches, 18 ou 19 ans passés. Son père a les lettres patentes des Anglais. A une maison, deux granges, un magasin,

un moulin à farine sur un très petit ruisseau, 120 arpents en culture et a semé cette année 55 boisseaux de blé, avoine et pois. Il réclame aussi un lot sur la rive nord, qu'il a acheté de Pierre Mercure. Largeur, 20 perches. Aussi un lot de 60 perches sur la rivière Madawaska, entre Joseph et David Mercure. Il a une maison sur le lot et un commencement de culture.

Suivant, rive sud, Louis Thibodeau, Madawaska, fils de Firmin Thibodeau qui a acheté des héritiers de Germain Soucy. Occupe une largeur de 30 perches, a trois arpents en culture, et demeure sur la rive nord, premier établissement du côté ouest de la rivière Verte.

Suivant, rive sud, Romain Michaud. A acheté de François Gooding (Godin). Occupe une largeur de 30 perches, a maison et grange et 10 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Baptiste Olivier Thibodeau, qui demeure sur la rive nord à l'embouchure de la rivière Verte. Il a acheté de Joseph Duplessis qui a ouvert le lot 20 ans passés. Quatre arpents sont en culture.

Suivant, rive sud, Georges Thibodeau, Acadie, qui demeure sur la rive nord. A acheté, 20 ans passés, de Étienne Thibodeau. Occupe une largeur de 60 perches. Il a donné ce lot à ses deux fils, Laurent et Michel Thibodeau. Laurent a une maison et se construit une grange. Michel défriche sa part.

Suivant, rive sud, Xavier Perreault, Canada. A acheté de Henri Vasseur, il y a deux ans, une largeur de 20 perches. Vasseur a acheté il y a 14 ou 15 ans de Guillaume Terrieau qui avait marqué le lot 30 ans auparavant. A une maison neuve et 4 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Henri Vasseur, qui demeure sur la rive nord. Occupe l'autre partie du lot, 40 perches ; a une grange et 15 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Laurent Terrieau, Acadie. Tient le lot de son père qui vraisemblablement l'a obtenu des Anglais. Le lot est de 120 perches en largeur, dont le vieillard a donné la moitié à son fils Thaddée. Laurent demeure sur la rive nord. A une grange en construction sur le lot et 6 arpents en culture.

Suivant, rive sud, François Michaud, Canada. A acheté il y a deux ans de Firmin Thibodeau qui avait acheté le lot de Ger-

main Dubé, premier possesseur, l'ayant marqué de 20 ans passés. Michaud a maison et grange et 4 ou 5 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Bénoni Terrieau, Madawaska. A acheté l'année dernière une largeur de 30 perches de Joseph Sansfaçon. Sansfaçon avait acheté de Augustin Gagné. Gagné tenait le lot de Joseph Lagassé qui l'avait acheté de François Thibodeau premier occupant, 25 ans passés. Largeur, 30 perches. Terrieau a une maison et trois arpents en culture sur le lot qu'il occupe par un tiers, Joseph Tardif ; il demeure sur la rive nord.

Suivant, rive sud, Joseph Sansfaçon, Madawaska. A acheté comme nous venons de le dire, faisant remonter ses titres à François Thibodeau qui le premier a ouvert le lot. Il occupe 30 perches en largeur, a maison et grange et 50 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Pierre Ringuet, Canada. A acheté une largeur de 30 perches d'un terrain qui fut originairement pris par Charles Fournier. Il demeure plus bas ; a 17 arpents en culture mais pas de bâtisses sur la terre.

Suivant, rive sud, Firmin Thibodeau, jr., Madawaska. A acheté 30 perches en largeur du lot primitivement occupé par Charles Fournier. A une maison, deux granges et 10 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Paul Cyr, Madawaska, gendre de Firmin Thibodeau qui donna la terre à sa fille. Firmin avait acheté le lot de Toussaint Thibodeau qui l'avait marqué 30 ans passés. Paul Cyr, au nom de sa femme occupe 60 perches en largeur, a une maison, une grange, une étable et 15 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Paul Thibodeau, Acadie. A ouvert le lot 30 ans passés. A maison et grange et 50 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Grégoire Thibodeau, Acadie. Concessionnaire des Anglais. Largeur, 60 perches. A maison et grange et de 40 à 50 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Jean-Baptiste Vasseur, Madawaska. A acheté de Louis LeBlanc qui tenait ses titres des Anglais. Vasseur occupe 60 perches, a maison et grange et 50 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Paul Thibodeau. A acheté, comme le précédent, de Louis LeBlanc.

Suivant, rive sud, Augustin Violette, Acadie. A acheté de Olivier Thibodeau, qui avait acheté de François Cormier, défunt. On dit que Cormier tenait ses titres des Anglais. Violette occupe

40 perches en largeur, a une maison et 50 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Julien Thibodeau, Madawaska. Tient le lot de son père Olivier Thibodeau, concessionnaire des Anglais. Julien occupe 40 perches, a une maison et 50 arpents en culture.

Suivant, rive sud, le lot est occupé par les héritiers de François Cormier. Le plus vieux fils a la possession. Largeur, 30 perches. Ont une maison et une grange et 30 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Benjamin Thibodeau. Il demeure 20 perches plus bas. Il occupe ce lot, par droit de sa femme, fille d'Alexis Cormier. Il a 24 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Henri Soucy, qui demeure sur la rive nord. A acheté de Alexandre Ayotte, marié à une fille de Alexis Cormier. Largeur 20 perches. A une grange et 30 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Benjamin Thibodeau. A acheté de Firmin Thibodeau qui avait acheté de Alexis Boniface, gendre de Alexis Cormier. Largeur, 20 perches. A une maison et une grange et 24 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Pierre Cormier, Acadie. A ouvert le lot trente ans passés et tient ses titres des Anglais. Largeur, 60 perches. A maison et grange et 50 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Edouard LeBlanc, Acadie. A marié la veuve de Simon Terrieau. Terrieau avait marqué le lot plus de 25 ans auparavant. Largeur, 60 perches. A maison et grange et 25 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Frédéric Terrieau, Canada. A acheté de son frère, Germain Terrieau qui marqua le lot 25 ans passés. Largeur, 60 perches. A maison et grange et 40 arpents en culture.

Suivant, rive sud, François Cormier. A ouvert le lot 30 ans passé. Occupe 120 perches en largeur, a une grange et 60 arpents en culture. Cormier mourut l'an dernier.

Il a vendu à Firmin Thibodeau un site de moulin. Ce dernier y a construit un moulin à farine et une scierie. L'avantage pour un moulin est médiocre, comme du reste tous les sites que nous avons vus en bas de l'établissement Baker, à l'exception de celui de la rivière Madawaska, aux chutes ; mais la rivière est encore inexploitée.

Suivant, rive sud, Samuel Romain Guedrie, Baie des Chaleurs. Arriva ici il y a trois ans et acheta de François Cormier, mort

le printemps dernier. Le lot est de 60 à 65 perches. En a payé \$600. Ce lot avait été marqué 10 ou 12 ans auparavant, mais avait été laissé inculte. Il a une maison et une grange et 40 acres en culture. Il réclame aussi par le même achat, douze arpents ou deux lots sur la Grande-Île.

Il ajoute que son fils, Samuel Guedrie a acheté le lot voisin du sien, près du moulin de Thibodeau, de François Cormier. Le lot a une largeur de 60 perches sur une hauteur suffisante pour former 200 acres. A payé à Cormier \$50.00. Il tient le contrat de vente. A huit arpents en culture et se prépare à bâtir.

Suivant rive sud, Cyprien Cormier, Madawaska. A hérité de son père, François Cormier. Largeur, 60 perches. A maison et grange et 15 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Damien Cormier, Madawaska. A hérité de son père, François Cormier. Largeur, 60 perches. A une maison, construit une grange et a 8 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Henri Soucy, qui demeure sur la rive nord. Occupe le lot par contrat de vente. Largeur, 60 perches. A 12 ou 14 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Veuve Simon Thibodeau, avec cinq enfants. Largeur, 60 perches. Ils ont une maison et une grange et 50 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Hilarion Violette, Madawaska. A acheté de Simon Thibodeau une largeur de 35 perches en échange d'un terrain qu'il occupait plus haut. Il réclame aussi, au nom de sa femme, un lot de 75 perches qui appartenait à son défunt mari, Pierre Vasseur. Vasseur laisse un fils de 18 ans, Jean-Baptiste Vasseur. Ils ont maison et grange et 50 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Bénoni Barnabé. Occupe un lot, mais demeure sur la rive nord.

Suivant, rive sud, Louis Bellefleur ; occupe un lot dont nous avons parlé plus haut.

Suivant, rive sud, propriétaire dont nous avons peu de renseignements.

Nous arrivons chez David Cyr, le publicain, et nous nous installons pour la nuit.

Mardi, le 2 août, 1831. — Après bien des instances (*urging all*

we could) nous pûmes déjeuner entre huit et neuf heures. Nous avons peu mangé : le thé était faible, le lard rance, le pain *comme ça* (*middling good*). Les voyageurs, s'ils ont égard à leur confort, devront passer outre, bien que le propriétaire ait la réputation d'être riche. Nous avons visité ses propriétés et compté 24 pores. David Cyr était absent et sa femme était d'une humeur *massacrante* (*grouty*) ; d'après ce que nous avons pu voir, le ménage aime mieux les Anglais que les Américains. On tient une classe chez Cyr, mais les arrangements sont tels que la famille Cyr est seule à en profiter. Nous n'avons pas pu obtenir aucun renseignement au sujet de ses propriétés.

Suivant, rive sud, Germain Daigle, fils de Jean-Baptiste Daigle, Madawaska. Occupe une largeur de 60 perches, est à se construire une maison et a 12 arpents en culture.

Suivant, rive sud, David Cyr. On dit qu'il a acheté la possession d'un nommé Mercure.

Suivant, rive sud, Jean Parent, Canada. A acheté il y a quatre ans de Olivier Thibodeau au prix de \$30.00. Thibodeau avait acheté d'un nommé Lagassé, mais Parent ne sait pas qui le premier a marqué le lot. Il occupe 70 ou 80 perches en largeur a maison et grange et 30 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Etienne Parent, Canada. A ouvert le lot il y a quatre ans. Occupe 90 ou 100 perches en largeur ; a maison et grange et 30 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Gabriel Parent, Canada. A ouvert le lot il y a quatre ans. Occupe de 90 à 100 perches en largeur, a maison et grange et 30 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Alexandre Violette, Madawaska. Réclame une largeur de 90 perches à la suite de Gabriel Parent. En a pris, comme il dit, 30 perches en largeur il y a douze ans, et a acheté les 60 autres perches de Germain Pelletier qui avait occupé le lot 12 ans auparavant. A payé 30 dollars. Violette dit qu'il a 10 arpents en culture, mais nous n'avons pas vu qu'il en ait bien grand de défriché.

Suivant, rive sud, Etienne Parent, Canada. A acheté de Anselme Franceeur qui a marqué le lot il y a trois ans. Occupe une largeur de 40 perches. A deux arpents en abatis, pas de terre, en culture.

Suivant, rive sud, François Parent, fils de Gabriel. A ouvert le lot il y a 3 ans, occupe une largeur de 50 perches, a deux arpents en culture et cinq en abatis.

Suivant, rive sud, Jean Parent, fils de Gabriel. A ouvert le lot il y a 4 ans. Largeur, 60 perches. A maison et grange et 3 ou 4 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Jean-Baptiste-Olivier Thibodeau, fils de Olivier Thibodeau. Le lot a été marqué il y a 13 ou 14 ans par Louis Lagassé qui l'a vendu à Jean-Marie Cyr, dont la veuve a revendu à Thibodeau. Personne n'a jamais demeuré sur la terre. On a autrefois abattu à peu près un arpent qui est maintenant en broussailles. Il réclame une largeur de 60 perches et aussi une île située en face du lot, laquelle est en foin.

Suivant, rive sud, Alexandre Violette. A acheté de Justin Pelletier qui a marqué le lot il y a 12 ou 13 ans. Occupe 60 perches en largeur, a 12 arpents en abatis dont quelques-uns sont défrichés. Alexandre Violette demeure sur le lot voisin, qu'il a ouvert 21 ans passés. Occupe 90 perches en largeur, a bâti il y a 18 ans et a 50 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Dominique Violette, Madawaska. Son père et sa mère sont morts et il leur succède. Bénoni Violette, son père avait ouvert le lot 25 ans passés. Largeur, 60 perches. Il y a une maison et une grange et 18 arpents en culture. Jean est le seul enfant survivant de Dominique.

Suivant, rive sud, Isaac Violette, Madawaska. A ouvert le lot cinq ans passés. Largeur, 60 perches. 25 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Richard Violette, Madawaska. A ouvert le lot il y a 4 ans. Largeur, 60 perches. Six arpents sont défrichés. Il demeure plus haut sur la rivière.

Il a plu tout l'avant-midi, et lorsque nous sommes arrivés chez Alexandre Violette, nous y sommes restés toute la journée. Nous fûmes bien traités, beaucoup mieux qu'à la maison publique de David Cyr.

Vendredi, le 3 août, 1831. — La pluie continue.

Suivant, rive sud, voisin de Richard Violette, Jean Parent. A ouvert son lot cette année. Largeur 40 perches. A semé à peu près 3 boisseaux de grain.

Suivant, rive sud, Henri Cyr. A hérité de deux parts et acheté

une autre de son beau-frère, Joseph Cyr. Largeur, 50 perches. A maison et grange et 30 arpents en culture. Henri Cyr a aussi acheté de Célestin Soucy, l'automne dernier, le lot précédent et en a payé \$50.00. Soucy avait acheté de Joseph Cyr qui tenait la terre des Anglais. Largeur 60 perches, 12 arpents en culture, mais les bâtisses sont en décadence.

Suivant, rive sud, Thomas Cyr, Madawaska. Cultive le lot des héritiers de Jean-Marie Cyr, au nombre de 9 enfants. Thomas Cyr a marié la veuve. Le lot a été concédé par les Anglais. Largeur, 60 perches, 40 arpents en culture. Thomas Cyr demeure sur le côté nord de la rivière.

Suivant, rive sud, Jacques Violette, Madawaska. Occupe le lot de François Violette, décédé. Occupe 120 perches en largeur, a maison et grange et 10 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Augustin Violette, Madawaska. Tient le lot de son père, Joseph Violette. Largeur, 10 perches ; pas de bâtisses.

Suivant, rive sud, Céleste Violette, Madawaska, fils de Joseph. Tient le lot de son père. Largeur, 10 perches. Il a 10 arpents en culture ; mais pas de bâtisses.

Suivant, rive sud, Augustin Violette, qui demeure sur la rive nord, près de l'église. Occupe 90 perches en largeur, qu'il eut de son père par héritage. A une grange et 30 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Firmin Nadeau, Canada. A ouvert le lot 15 ans passés. Largeur 60 perches ; a maison et grange et 9 arpents en culture.

Suivant, rive sud:— La Chapelle de la paroisse de Saint-Bruno, construite sur un lot de 30 perches, acheté de Elie Thibodeau. Ce dernier demeure sur la rive nord. Le lot a été pris d'abord par François Violette. Clément Cyr l'en chassa et vendit à Thibodeau.

Suivant, rive sud, Cyprian Grace, irlandais. A commencé 5 ans passés. Occupe de 40 à 60 perches en largeur. A 4 arpents en culture, pas de bâtisses ; demeure sur la rive nord.

Suivant, rive sud, Isidore Dubé, Madawaska. Tient le lot d'Abraham Chappé (Chassé ?) avec qui il a échangé de lot. Abraham avait acheté de Joseph Godin quelques années aupa-

ravant. Occupe 30 perches en largeur, a maison et grange et 10 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Dédé Morin, Canada. A acheté de François Thibodeau qui avait acheté le lot, avec la récolte, de Augustin Dubé, 6 ou 7 ans auparavant. Occupe une largeur de 40 perches, n'a pas de bâtisses, et la terre, qui autrefois était défrichée, est maintenant en broussailles et pâturage. Il demeure sur la rive nord.

Suivant, rive sud, Firmin Nadeau, Canada. A acheté de Henri Tardif, qui avait acheté de Augustin Dubé, premier occupant, 10 ans passés. Largeur 60 perches. N'a pas de bâtisses ; a 12 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Germain Dubé, Canada. A acheté une part du lot de Henri Tardif, 10 ans passés. Cette part était peu défrichée. Il occupe 40 perches en largeur, a maison et grange, et 10 ou 12 arpents en culture.

Suivants, rive sud, William McRea, irlandais, et John Keaton, Nouv. Ecosse. Ont obtenu ce lot de George Manser qui avait acheté de Abraham Dubé, premier occupant. Ont donné une terre sur l'Aroostook en échange à Manser ; le lot était en partie défriché quand ils vinrent l'occuper en février 1828. Ils occupent 40 perches en largeur, ont une maison, une distillerie, (*distil-house and malt-house*) et 30 arpents en culture.

Suivant, rive sud, François Violette, Acadie. A marqué le lot il y a 30 ans, et commencé à le cultiver il y a 4 ans. A bâti une maison et une grange, un moulin à farine. Il demeure sur la propriété depuis 3 ans. Il dit que son père, François Violette, a bâti un moulin à cet endroit, 40 ans passés et qu'il tient ses droits de lui. Le vieux moulin est tombé en ruines depuis longtemps. Il réclame aussi un lot sur la rive nord du Saint-Jean ; ce lot est situé de chaque côté de la Grande-Rivière, à l'embouchure. Concédé par les Anglais, le 16 mai 1826, ce lot a une largeur de 90 perches et contient 300 âcres avec une réserve de 10 pour cent pour les chemins publics. Deux de ses fils ont une maison sur le lot qu'ils occupent.

Suivant, rive sud, Michael Farrell, irlandais. A acheté de Joseph Sansfaçon 10 ans passés. A payé \$8. Le lot était à peine

ouvert alors. Largeur, 80 perches. A maison et grange, et 50 arpents en mauvais défrichement (*poorly cleared*).

Suivant, rive sud, Dennis Douglass. A quitté le pays il y a six ans et laissé la possession au soin de Farrell. Largeur, 60 perches.

Le terrain suivant est en forêt sur une distance de 80 ou 100 perches.

Suivant, rive sud, James Keegan, irlandais. A ouvert le lot il y a trois ou quatre ans. Largeur 60 perches. A une maison neuve et 8 à 10 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Louis Violette, fils de François Violette. A commencé il y a quelques années. Occupe 60 perches en largeur ; a une maison neuve, une grange et 10 ou 12 arpents en culture. Ce lot avoisine à un petit ruisseau qui coule du sud. Louis n'était pas chez lui, mais on nous dit qu'il travaillait à notre chemin militaire près des fourches de la Madawumkeag.

Suivant, rive sud, Michel Thibodeau, Madawaska. Toussaint Thibodeau, père de Michel, a ouvert le lot 13 ans passés et y est demeuré jusqu'à sa mort. Il laissait trois enfants. Michel a supporté ses frères et sœurs jusqu'à leur majorité. Sa mère et quelques-uns de la famille sont encore avec lui. Il occupe une largeur de 90 perches, a maison et grange et 30 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Leonard Coombs, Nouv.-Brunswick. Est arrivé il n'y a pas deux ans. Est officier sous la loi anglaise (*holds a commission under the British*) ; il est ardent et zélé à supporter la cause de l'usurpation anglaise. Il revendique ce lot, mais demeure un peu plus haut sur la rive nord.

Coombs a acheté une part du lot de Michel Thibodeau et une part de Louis Ouellette, son premier voisin en haut. Louis Ouellette avait marqué ce lot 17 ans passés. A payé à Ouellette \$820., et à l'autre \$180. Ils lui ont signé un contrat de vente. Il occupe 70 perches en largeur, n'a pas de bâtisses, a 16 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Joseph Ouellette, Madawaska. A commencé 6 ou 7 ans passés. Largeur 60 perches. A maison et grange et 15 ou 16 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Bénoni Nadeau, Madawaska. A commencé il y a trois ans. Largeur, 60 perches. A une maison et 6 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Edouard Duplessis, Madawaska ; a commencé il y a six ans. Largeur, 60 perches. A une maison et 10 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Michel Duplessis, Canada. A commencé 7 ans passés. Largeur 120 perches ; a maison et grange et 20 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Jean-Baptiste Gauvin, Canada. A marqué le lot, l'automne dernier. Largeur, 60 perches. Il demeure sur la rive nord, où il occupe une ferme. Il est au pays depuis 20 ans.

Suivant, rive sud, Abraham Giraud (*Giroux*), Canada. A commencé trois ans passés. Largeur, 60 perches. A maison et grange et 10 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Germain Nadeau, Canada. A acheté de David Mercure qui a ouvert le lot il y a 6 ans. Largeur, 90 perches. A une maison et 16 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Gabriel Moreau, Canada. A acheté de Joseph Mercure qui marqua le lot il y a 7 ans. Largeur 60 perches. A maison et grange et 15 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Michel Remond (*Raymond*), Canada. A commencé il y a 4 ans. Largeur, 60 perches. A 12 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Olivier Cormier, Acadie. A acheté de Jean-Marie Ouellette qui a marqué le lot il y a 8 ans. Largeur 120 perches. A maison et grange et 30 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Jean Bourgogne (*Bourgoin*), Acadie. A commencé il y a 6 ans. Largeur, 60 perches. A maison et grange et 16 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Moïse Bourgoin, Acadie. A acheté de Jérémie Tardif qui avait acheté de Elie Thibodeau. C'est un fils de la femme de Thibodeau qui a marqué le lot il y a 7 ans. Tardif a ensemencé il y a 2 ans. Bourgoin l'a occupé l'année dernière. Largeur 60 perches. A une maison et 12 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Alexandre Ayotte, Madawaska. A acheté de Joseph Sansfaçon qui a marqué le lot il y a 7 ans. Ayotte s'y

est établi l'automne dernier. Largeur, 100 perches. A maison et grange et 25 arpents en culture.

Suivants, rive sud, Samuel et Raphaël Christopher, Baie des Chaleurs. Ont commencé il y a 7 ans. Largeur, 70 perches. Ont deux maisons, une grange et 40 arpents en culture.

Suivant, rive sud, Augustin Violette, Madawaska. A marqué le lot 4 ou 5 ans passés. A un abatis, pas de défrichement. Largeur, 60 perches.

Suivant, rive sud, Isaac Michaud, Acadie. A acheté d'un nommé Fitzgerald qui avait acheté de Joseph Violette, premier occupant, il y a 7 ans. Largeur, 60 perches. A une maison et 12 arpents en culture. Réside sur la terre depuis un an.

Suivant, rive sud, Augustin Dubé, Madawaska. A acheté de Zébedée Squires, il y a 4 ou 5 ans. Squires avait abattu quelques arbres. Largeur, 60 perches. Dubé a maison et grange et 10 arpents en culture.

Suivants, rive sud, Samuel et Raphaël Christopher. Réclament le lot de leur frère qui l'a ouvert il y a 4 ou 5 ans, et qui s'est noyé depuis, ne laissant pas d'enfants. Largeur, 60 perches. Ont une maison neuve et 12 arpents en culture.

Suivant, rive sud, John Emmerson, anglais. A commencé il y a 3 ans. Largeur, 60 perches. A une maison et 30 arpents en culture.

Suivant, rive sud, François Roy ou King. Il demeure au Nouveau-Brunswick mais a l'intention de s'établir ici. A acheté de Louis Lapointe qui ouvrit le lot il y a 5 ans et cultiva 2 arpents. Largeur, 60 perches. A 4 ou 5 arpents en culture, mais pas de bâtisses.

Suivants, rive sud, John Emmerson et ses frères. Ont commencé à abattre l'année dernière.

Suivant, rive sud, Zébedée Squires. A ouvert le lot ; a 4 arpents en culture, et se construit une maison.

Suivant, rive sud, Thomas Nugent, irlandais. Est venu il y a 4 ans ; a pris un lot en son nom, a acheté le lot de James Malone qui avait commencé 4 ans auparavant, a acheté un autre lot de William Cartwell qui avait commencé 3 ans auparavant. Il réclame 50 perches en son nom, 60 au nom de Malone, et 40 au nom de Cartwell. Les deux lots du côté ouest (*upper*

lots) sont peu avancés. Il a une maison et une grange et 20 arpents en culture.

Suivant, propriétaire inconnu de nous. Le lot est marqué et quelques arbres abattus.

Suivant, rive sud, un nommé Nadeau. A fait un petit abatis.

Suivant, rive sud, Edward O'Neal, irlandais. A commencé il y a 4 ans et dit qu'il coupe 10 tonnes de foin. Largeur 60 perches. O'Neal demeure de l'autre côté de la rivière. Un ruisseau assez considérable pour alimenter un moulin traverse le lot de O'Neal.

Suivant, rive sud, un propriétaire inconnu. Le lot est en buissons et ronces.

Suivant, rive sud, Benj. Weeks. A acheté de John McGuire et payé \$50. McGuire a commencé il y a 5 ans. Weeks occupe le lot depuis deux ans. Largeur, 62 perches. A une petite maison et 5 ou 6 arpents en culture. Weeks dit qu'il abandonne la région pour aller à Tobique. Il a une femme et deux enfants avec lui et tout son bagage. Il est probable qu'il se sauve (*is probably running away*).

Suivant, rive sud, John Pendergris. A abattu et tassé quelques arpents, mais la terre semble abandonnée.

Plus bas c'est la forêt jusqu'à la frontière ou ligne qui forme la borne, telle que marquée par le traité Jay. Cette ligne suit la direction nord à partir de la source de la rivière Sainte-Croix.

Aujourd'hui, pendant que nous étions chez Michel Thibodeau, un monsieur est venu à nous et nous a demandé de lui montrer les autorités que nous avions d'agir. Nous lui avons demandé à notre tour, de quelle autorité il venait à nous. Il nous a dit qu'il s'appelait James A. McLaughlan et qu'il était gardien du territoire disputé (*warden*). A ceci nous avons répondu que nous ne connaissions ni tel homme, ni telle fonction ; que nous agissions de par et pour l'Etat du Maine, que nous ne faisons aucun secret de nos pouvoirs, que nous les avons montrés à tous ceux qui ont désiré les voir ; mais que si nous les lui montrions, ce ne serait pas — cela nous le lui avons clairement manifesté — parce qu'il les demandait au nom des autorités anglaises. Il nous demanda alors ce que nous avions fait et ce que nous nous proposons de faire encore. Nous le lui avons

dit bien clairement. Verbalement il a protesté contre notre conduite, ajoutant qu'un courrier avait été dépêché à Frédéricton, que le cas avait été étudié par le Gouverneur, les membres de son Conseil présents à Frédéricton et le Juge en chef de la Province, et que si nous persistions dans notre travail (*in our course*) il se croirait obligé de nous accompagner aussi longtemps que nous resterions dans le territoire. Il examina nos pouvoirs (*our commissions*) et la conversation se poursuivit sur le droit de l'Etat (du Maine) et des Etats-Unis dans le territoire. Pour soutenir les prétentions des Anglais, il se plaça sur le terrain de la possession et garda invariablement cette attitude. (*As to the British claim, he placed it on the ground of possession and would not advance from that position*). En dernier lieu, nous lui avons dit : Si vous avez la possession de ce territoire, c'est par usurpation et pas autrement, que vous l'avez. Mais il n'a pas cherché à défendre leurs droits sur un autre terrain.

Il commença à pleuvoir et nous descendîmes la rivière jusqu'au Grand-Sault, deux milles et demi à trois milles en bas de la ligne, et nous logeâmes chez Pierre Michaud. De la ligne, ou plutôt, d'une bonne distance en haut de la ligne jusque chez Michaud il n'y a pas de colons. En bas des chutes, sur le Saint-Jean, il y a 7 milles au premier établissement ; et plus bas, jusqu'à l'embouchure de l'Aroostook il y a très peu de colons. Au Grand-Sault il se fait beaucoup d'affaires et bientôt il s'y formera un village si les lois de la Province (du Nouv.-Brunswick) n'y mettent entrave.

Jeud, le 4 août 1831. —Après déjeuner nous fîmes les préparatifs pour remonter la rivière. Lorsque nous fûmes rendus à l'endroit où, d'après les meilleures informations que nous pûmes recueillir, la ligne frontière, de la source de la rivière Sainte-Croix, dans sa course *franc nord* (*due north*), traverse la rivière Saint-Jean pour aller rencontrer les hauteurs dont parle le traité de 1783, telle que Doucette et Johnson l'ont tracée en 1817, nous avons trouvé un peuplier entaillé d'un côté (*spotted on the one side*) et marqué du côté ouest, à profondeur d'écorce : I. I. & G. W. C., 1825. A peu près deux perches à l'est du peuplier se trouve un autre arbre (*balm of Gilead*). De cet arbre, une

ligne bien marquée se dirige vers le nord. Cette ligne paraît avoir été renouvelée récemment. L'arbre penche à l'est et est marqué à la hache : M. M. Tout près se dresse un peuplier marqué : V. La marque est très ancienne. La ligne, du côté nord de la rivière, passe dans un jeune bois (*second growth*). Les premiers arbres ont sans doute été brûlés à une époque antérieure. La végétation actuelle est du bouleau, du merisier, du peuplier et autres variétés mêlées de sapin et d'épinette. Il n'y a pas un autre endroit sur la rivière qui ressemble à celui-ci. A quelques perches de la ligne, un ruisseau se jette dans la rivière. Avec un peu d'attention on peut facilement trouver la borne.

Comme nous avons fini l'énumération des propriétés de la rive sud, nous allons maintenant commencer sur la rive nord, au premier lot situé à l'ouest de la ligne, pour continuer jusqu'au point, sur la rive nord, où nous avons abandonné, c'est-à-dire, presque en face de la pointe inférieure de l'île Daigle.

Les quatre premiers lots ne sont que marqués. Le cinquième lot a été occupé autrefois par un nommé Clément. On y voit encore les ruines d'une maison. Plusieurs arpents ont été défrichés jadis, mais sont aujourd'hui en buissons ou servent de pâturage.

A cet endroit un lit de pierre à chaux commune traverse la rivière. (*A ledge of imperfect limestone*). C'est de la pierre à chaux semblable à celle qu'on trouve en abondance au Grand-Sault.

Le lot suivant n'est que marqué.

Le lot suivant est abandonné. Il contient 20 ou 25 arpents en foin naturel et en broussailles.

Suivant, M. Murphy ; occupe une largeur de 60 perches. Il a une maison et une grange et 20 arpents en culture.

Suivant, Edward O'Neal, irlandais ; occupe 60 perches en largeur. A une maison et une grange, et 20 arpents en culture. Il a une propriété, déjà mentionnée, sur la rive sud.

Suivant, John O'Neal, Irlandais ; occupe 60 perches en largeur, se construit une maison, a une grange et 15 à 20 arpents en culture.

Suivant, occupant inconnu. Maison et grange et 20 arpents en culture.

Suivant, M. Ellwood; occupe une largeur de 60 perches, a une maison et les murs d'une grange. Est arrivé dernièrement. Le lot est travaillé depuis 4 ou 5 ans.

Suivant, Maurice Whelan, irlandais; occupe une largeur de 60 perches, a maison et grange et 15 à 20 arpents en culture.

Suivant, Patrick Martin; occupe une largeur de 60 perches, a une maison, les murs d'une grange et 15 à 20 arpents en culture.

Suivant, Joseph Pelletier; occupe une largeur de 60 perches, a une maison et les murs d'une grange et 15 à 20 arpents en culture.

Suivant, Louis Genet, gendre de Joseph Pelletier; occupe une terre, a une maison, une mauvaise grange et quelques arpents en culture.

En face de ce lot se trouve une île avec un seul orme debout. On dit que l'île a été concédée à l'église par le Gouverneur Carleton, et qu'elle fut transférée dans la suite à Alexandre Roi ou King.

Suivant, Samuel Theaney, Nouv.-Brunswick, ancien magistrat, aujourd'hui destitué et qui a perdu la faveur des Anglais. Occupe 50 à 60 perches en largeur, a maison et grange et 20 arpents en culture.

Suivant, Esekiel Clements, *Yankee*; occupe une largeur de 60 perches, a une maison, une forge, et quatre ou cinq arpents en culture.

Suivant, James Power, irlandais; occupe une terre où il a 4 ou 5 arpents de défrichés.

Suivant, William Stearnes, irlandais; occupe une terre, a un arpent en blé d'Inde, le reste est en pâturage ou inculte.

Suivant, Alexandre Roi ou King; occupe une terre, a une maison, une grange, et 15 arpents en culture. Il réclame aussi l'île qui n'a qu'un orme.

Suivant, John Pearl, irlandais; occupe 140 perches, a une maison, une grange et 50 arpents en culture, et aussi une certaine étendue de platin (*intervale*). Joseph Pearl, jr, demeure sur la partie supérieure du lot.

Suivant, Augustin Violette, Madawaska ; occupe 50 perches. A un abatis de 4 ou 5 arpents.

Suivant, M. Cyr, gendre de François Violette. Occupe une largeur de 60 perches et 20 arpents en culture.

Suivant, Céleste Thibodeau, Madawaska ; occupe une largeur de 60 perches, a maison et grange et 50 arpents en culture.

Suivant, Boutout Ouellette, Canada ; occupe 60 perches en largeur, a maison et grange et 50 arpents en culture.

Suivant, Céleste Ouellette ; occupe une largeur de 60 perches, a maison et grange et 45 à 50 arpents en culture.

Suivant, Jean-Baptiste Roi ou King, N.-B. Occupe une largeur de 60 perches, a maison et grange et 30 à 40 arpents en culture.

Suivant, Modeste Bijon (Bijeu), Canada. Occupe 60 perches en largeur, a maison et grange et 25 ou 30 arpents en culture.

Suivant, Joseph Cinqœurs, Canada. Largeur 60 perches. A maison et grange et 25 ou 30 arpents en culture.

Suivant, Joseph Germain, Canada. Occupe une largeur de 60 perches, a une maison en construction et 6 arpents en culture.

Suivant, Firmin Duplessis, Canada. A une grange et 8 ou 9 arpents en culture.

Suivant, Abraham Roi ou King, Nouv.-Bruns. Occupe une largeur de 60 perches, a maison et grange et 20 arpents en culture.

Suivant, Jean-Baptiste Gauvin, Canada. Occupe une largeur de 60 perches, a maison et grange et 15 ou 20 arpents en culture.

Suivant, occupant inconnu. Marques de possession sur une largeur de 60 perches.

Suivant, Charles Ayotte, Canada. Largeur 60 perches. A une maison et 5 ou 6 arpents en culture. A commencé l'automne dernier.

Suivant, Leonard Coombs, Nouv.-Bruns. Lot marqué par lui.

Suivant, Léonard Coombs, (*homestead*). Le lot a été concédé à Joseph Soucy jr., dans la deuxième grande concession (*Concession Saucier, faite par le Gouvernement de Frédéricton, 1794*) et a été occupé plusieurs années. Coombs occupe 160 perches en largeur, a une maison et se construit une grange.

Nous avons pris le dîner chez Samuel et Raphaël Christopher. Nous sommes arrivés chez Coombs tard le soir et y avons passé la nuit. Cet endroit est à 12 milles du Grand-Sault et à peu près

9 milles de la ligne-frontière. Nous n'avons pas constaté que les Anglais aient concédé de terrain plus bas. Les possessions dans cet intervalle sont récentes : d'un à dix ans. Une ou deux tout au plus peuvent être plus anciennes.

Nous avons rencontré M. McLaughlan aujourd'hui et il s'est montré très civil. Il nous a dit que les gens pourraient s'alarmer et ne pas donner les détails touchant leurs propriétés. Il n'a pas cherché à entraver nos démarches ; au contraire, dans quelques occasions, nous a aidés dans nos recherches.

Edward O'Neal est venu aussi nous donner l'état de ses biens.

Vendredi, le 5 août 1831. — La rivière a monté depuis la pluie de mardi. M. Coombs dit qu'elle a monté de 7 pieds.

Suivant, Firmin Ouellette, Canada. Ancienne possession. Il occupe une largeur de 60 perches, a maison et grange et 15 arpents en culture.

Suivant, Cécile Ouellette, fils de Firmin ; a maison et grange et un peu de terrain en culture. Largeur, 60 perches.

Suivant, Jean-Baptiste Dubé. Largeur, 60 perches. A commencé une maison et a 5 ou 6 arpents en culture. Il demeure de l'autre côté de la rivière.

Suivant, Pierre Ouellette. Largeur, 60 perches. Quelques arpents défrichés.

Suivant, John Keaton, qui demeure chez Wm McKea, sur la rive sud, en face. Largeur 60 perches. Sa maison sert d'école. Il est possible que McKea ait une part dans le lot (*cotenant*).

Suivant, Jean Tardif, Canada. Largeur 60 perches. Une maison et 6 ou 7 arpents en culture.

Suivant, André Tardif, Canada. Largeur 60 perches. Une maison et 30 ou 40 arpents en culture.

Suivant, occupant inconnu. Firmin Thibodeau était le propriétaire du lot autrefois, mais il a vendu.

Suivant, Joseph Dubé, Canada. Largeur, 60 perches. A maison et grange et de 25 à 30 arpents en culture.

Suivant, Elie Thibodeau, Acadie. Largeur 60 perches. A maison et grange et de 25 à 30 arpents en culture.

Suivant, François Violette. Le terrain de chaque côté de la Grande-Rivière lui fut concédé par les Anglais, le 16 mai 1826, à titre gratuit (*deed of gift*), n'ayant payé que \$50. pour frais

de bureau (*office fee*). Le lot comprend 300 acres avec réserve de 10 pour cent pour les chemins publics. Deux de ses fils occupent la terre. Ont une maison et une grange et beaucoup de terrain en culture.

Nous notons ici une île que nous avons oublié d'insérer à sa place : c'est l'île *Boutontes*, qui est en foin, et contient à peu près 12 acres. Elle se trouve entre les lots d'Abraham Genet et Germain Nadeau, rive sud, et ceux de Jean-Baptiste Roi et Joseph Cinqcœurs, rive nord.

M. McLaughlan nous dit qu'en haut de François Violette, à la Grande-Rivière, se trouve une vieille concession générale faite par les Anglais, le 2 d'août 1794, à Arron Cyr et autres.

Note : C'est la concession Germain Saucier et 23 autres colons, dont nous avons donné la liste des concessionnaires au chapitre de la fondation. Les énumérateurs donnent les noms que nous avons inscrits à ce chapitre ; c'est pourquoi nous les omettons ici.

En haut de l'embouchure de la Grande-Rivière se trouvent deux îles qu'on appelle îles de la Grande-Rivière. La première a de 90 à 100 perches de long et de 20 à 30 perches de large et est en foin. La seconde, qui est plus petite est partie en foin et partie en buissons.

Suivant, après François Violette à la Grande-Rivière, Hilarion Cyr.

Note : Les énumérateurs écrivent "Larion" en notant qu'ils corrigent le mauvais orthographe des Français : Aaron ! Il faut convenir que Père Hilarion, ayant une postérité aussi nombreuse que la tribu d'Aaron, mérite bien dans l'histoire le nom du Patriarche.

Largeur 60 perches. Il y a des vieilles bâtisses et 50 arpents en culture sur le lot. Il a été saisi pour dettes par un marchand de Frédéricion, M. Nudham, qui maintenant le réclame.

Les deux lots suivants ont été pris récemment et n'ont que les marques de possession.

Suivant, Pierre Céleste, un peu en haut des îles de la Grande-Rivière. Largeur, 60 perches ; a maison et grange et un peu de terre défrichée.

Suivant, Anselme Francœur. Le lot a été marqué il y a deux ou trois ans.

Suivant, Joseph Soucy. Largeur 60 perches. A maison et grange et de 10 à 15 arpents en culture.

Suit la rivière Siegas.

Suivant, Thomas Cyr. Largeur, 60 perches. A une maison et deux granges et de 20 à 30 arpents en culture.

Suivant, Elie Cyr. Largeur 60 perches. A 10 ou 12 arpents de défrichés, qui sont, depuis 10 ou 12 ans, en pâturage. Il y a une grange non terminée sur le lot.

Suivant, François Mauzerolle. Largeur, 60 perches. A une maison neuve et une grange, et de 8 à 10 arpents en culture. Il demeure avec Gabriel Parent.

Suivant, Frédéric Mauzerolle. Lot marqué seulement.

Suivant, Laurent Michaud. Largeur, 60 perches. A maison et grange et 5 ou 6 arpents en culture.

Suivant, Jean-Baptiste Raymond. Largeur, 90 perches. A maison et grange et 20 arpents en culture.

Suivant, Maurice Sirois. Il a une maison et quelques arpents en culture.

Suivant, Christophe Cyr. Largeur 60 perches. A maison et grange et 20 ou 25 arpents en culture.

Suivant, François Cyr. Largeur, 60 perches. A maison et grange et 10 arpents en culture.

Suivant, Hilarion Ayotte. Largeur, 80 perches. A maison et grange et 15 ou 20 arpents en culture.

Suivant, David Cyr, l'aubergiste de l'autre côté (*tavern keeper*). Largeur, 60 perches ; 5 ou 6 arpents en culture.

Suivant, Jean-Baptiste Sirois. Largeur, 60 perches. A maison et grange et 10 ou 12 arpents en culture.

Suivant, Pascal Cyr. Largeur, 60 perches. A maison et grange et 5 ou 6 arpents en culture.

Suivant, Basile Martin. Largeur, 60 perches. A maison et grange et 16 ou 20 arpents en culture. Il réclame aussi un terrain à l'ouest de David Cyr, rive sud, sur lequel il a une grange et dont la base est du platin.

Suivant, Marcel Beaulieu. Largeur, 60 perches. A maison et beaucoup de terre en culture.

Suit la rivière Quisibus.

En bas de la rivière Quisibus, entre les propriétés de Gabriel

Parent et de Jean Parent, rive sud, et celles de François Cyr et de François Mauzerolle, rive nord, se trouvent trois îles qu'on appelle les Sept-Îles nous ne savons pas pourquoi. Il se peut qu'il y ait des îlots cachés derrière les plus grandes îles.

Nous sommes allés chez David Cyr le Publicain. Les uns voulaient y prendre le dîner, les autres s'y refusèrent, se sentant peu enclins à manger de la viande qui a *pris goût*. . . Sur enquête, nous avons acquis la certitude que le menu ne serait pas plus appétissant que la dernière fois. Nous sommes donc allés ailleurs.

Nous avons appris que David Cyr était de retour. Un singulier personnage remplit les fonctions de maître-d'école dans la maison de Cyr. Il est rémunéré par le gouvernement de la province, et n'est d'aucune utilité, si ce n'est pour la famille Cyr. Un jeune homme qui se trouvait là dans le but d'apprendre le français, nous a dit que Basile Martin, qui demeure sur la rive nord, réclame le lot voisin de David Cyr, en haut, et qu'il a une grange et un peu de terre de défriché ; aussi que Jean-Baptiste Barnabé, qui demeure sur la rive nord, près de la rivière Quisibus, a 10 ou 15 arpents en culture, avec une vieille maison qui lui sert de grange ; que David Cyr occupe un lot, qu'il a une grange et 15 ou 20 arpents en culture.

Nous avons passé la nuit chez Cyr. Madame Cyr nous a fait manger du lard faisandé tout en maugréant et nous a chargé le prix des bons hôtels. Nous l'avons questionnée au sujet des possessions de son mari, mais elle n'a pas voulu répondre. Et comme le mari est parti sans nous fournir les renseignements désirés, nous avons conclu qu'ils ne veulent pas relever de notre Etat et préfèrent compter sur la *magnanimité* des Anglais.

Suivant, après la rivière Quisibus, Jean-Baptiste Barnabé. Largeur, 60 perches. A maison et grange et 20 arpents en culture.

Plus haut, sur la rivière Quisibus, il y a une maison neuve et un défrichement.

Suivant, Dominique Bourgoïn. Largeur, 60 perches. A une vieille maison, une grange et 21 arpents en culture.

Tout près d'ici se trouve l'île Quisibus. Les deux bouts sont en foin ; le milieu n'est pas défriché. L'île a 90 perches de long et de 20 à 30 de large.

Suivant, André Martin. Largeur, 90 perches. A maison et grange et 25 arpents en culture. Ce lot se trouve juste vis-à-vis de la partie supérieure de l'île Quisibus.

Suivant, Bénoni Barnabé. Largeur, 90 perches. A maison et grange et 25 arpents en culture. Lot défriché depuis longtemps.

Suivant, Henri Cyr. Largeur, 60 perches. A maison et grange et 27 arpents en culture.

Suivant, Pierre Mercure. Largeur, 30 perches. A maison grange, étable et 17 arpents en culture.

Suivant, Maurice Sirois. Largeur, 30 perches. Maison, grange et 20 arpents en culture.

Suivant, Charles Beaulieu, Largeur 20 ou 25 perches. A une maison neuve et une vieille, deux granges et 15 arpents en culture.

Suivant, Pierre Mercure. Largeur, 60 perches. A maison et grange et 15 arpents en culture.

Suivant, Jean-Baptiste Soucy. Il demeure sur la rive sud, en face de la Rivière Verte. Largeur, 20 perches. A un peu de terre en culture.

Suivant, Michel Lapointe. Largeur, 30 perches. A une mauvaise maison et 8 ou 10 arpents en culture.

Suivant, Pascal Michaud. Largeur 20 perches. A 7 ou 8 arpents en culture.

Suivant, Antoine Beaulieu. Largeur, 30 perches. A une maison et 8 ou 10 arpents en culture. La terre est pauvre. A commencé 10 ou 11 ans passés.

Suivant, Laurent Terrieau, qui demeure près de la Rivière Verte. Largeur, 60 perches. A un peu de défriché.

Suivant, Antoine Devost. Largeur, 40 perches. A maison et grange et 20 arpents en culture.

Suivant, Henri Soucy. Largeur, 120 perches. A maison et grange et 40 arpents en culture.

Ce dernier nous dit que la Grande-Ile est partagée comme suit :

Edouard LeBlanc, un lot.

Pierre Cormier, un lot.

Paul Thibodeau, un lot.

François Cormier, un lot.

Paul Cyr, deux lots, une grange.

Benjamin Grégoire, un lot.

Firmin Thibodeau, partie d'un lot

Sam. Romain Guederie, 12 arpents

Frédéric Terrieau, deux lots. Antoine-G. Bellefleur, un lot.
Grégoire Thibodeau, un lot. Cyprien Cormier, un lot.

Suivant, Germain Moreau. Largeur, 60 perches. A maison, grange et 30 arpents en culture.

Suivant, Grégoire Thibodeau, qui demeure sur la rive sud. Largeur, 60 perches. A 25 arpents culture.

Suivant, François Gooding (*Godin*). Largeur, 60 perches. A maison, grange et 25 arpents en culture.

Suivant, Louis Ringuet. Largeur, 60 perches. A maison grange et 30 arpents en culture.

Suivant, Jérôme Garnier (*Gagné*). Largeur, 60 perches. A maison grange et 30 arpents en culture.

Suivant, Firmin Thibodeau. Largeur, 270 perches, dont un lot lui a été donné par son père ; le second a été acheté de Olivier Thibodeau ; un demi-lot, acheté de Jean Thibodeau ; et les deux autres pris et défrichés par lui-même. A 150 arpents en culture, deux maisons, deux granges et un magasin. Son fils Vital est marié et reste avec lui.

Il réclame aussi un platin et une grange sur la rivière Verte, un autre platin, près de l'église ainsi qu'un lot de terre ; un autre lot sur la rive sud, le deuxième ou troisième en bas de Pierre Lizotte, et plusieurs autres lots qu'il a achetés en divers endroits et que nous avons notés en temps et lieu.

NOTE. C'est le "Seigneur" Thibodeau.

Suivant, Henri Vasseur. Largeur 30 perches, c'est-à-dire la moitié du lot concédé à Jean Thibodeau par les Anglais, partie ouest.

Suivant, Joseph Terrieau. Largeur, 60 perches. Le lot lui a été transféré sous le nom de Joseph Terrieau, jr., Il a une maison et une grange et 50 arpents en culture.

Suivant, Laurent Terrieau. Largeur, 60 perches. Lot concédé à Joseph Terrieau par les Anglais. A maison et grange et 50 arpents en culture. On dit qu'il possède l'île située en face de l'établissement de Firmin Thibodeau. Firmin Thibodeau a pris la première possession de l'île, en a défriché une partie, mais Laurent et son père Joseph l'en ont chassé (*drove him off*). Firmin, par amour de la paix a laissé faire (*has not warred with them*), mais il revendique encore ses droits.

Suivant, Firmin Doucet. Il occupe 20 perches en largeur d'un lot concédé à B. Thibodeau, et 16 perches d'un autre lot concédé à Olivier Thibodeau. Il a une maison et une grange et 40 arpents en culture.

Suivant, Jean-Baptiste-Olivier Thibodeau. Largeur, 40 perches. Ce lot lui a été concédé sous un nom de baptême plus court. A une maison et 50 arpents en culture.

Suivant, Georges Thibodeau. Largeur, 50 perches. Ce lot est situé de chaque côté de la rivière Verte et enclavé dans le lot concédé à Olivier Thibodeau. La plus grande partie de la terre est en culture, et Thibodeau demeure dans la deuxième maison plus haut sur la rivière Saint-Jean. Ce lot est le dernier en remontant, de la deuxième grande concession faite par les Anglais en 1794, sur la rive nord du Saint-Jean.

Sur la rivière Verte, il y a neuf familles et plusieurs possessions marquées.

Sur le côté nord-ouest :— François Goslier (*Gosselin*), Jean-Baptiste Thibodeau, David Thibodeau, Jean Roque, Pierre Lizotte jr., Louis St-Pierre, Joseph Mercure. A la suite se trouvent plusieurs lots marqués depuis quelques années. Les uns sont ouverts, les autres n'ont aucune marque de travail.

Côté sud-ouest :— Simon Thibodeau, Joseph Fournier, Michel Thibodeau. Les autres lots sont dans un état d'avancement correspondant à ceux de l'autre rive.

Voici ce que Firmin Thibodeau dit du partage de la Grande-Ile. Paul Cyr possède la partie ouest, largeur de 50 perches. Cette part a été achetée de Charles Saucier par Firmin Thibodeau et donnée à Paul Cyr.

Grégoire Thibodeau, voisin, en a 8 perches en largeur.

Firmin Thibodeau a acheté de Toussaint Thibodeau un lot de 8 perches de large. Il a une grange sur sa part.

Frédéric Terrieau en a 8 perches.

Julien Thibodeau en a 8 perches.

Paul Thibodeau en a 8 perches.

Henri Soucy en a 8 perches achetées de Edouard LeBlanc.

Pierre Cormier en a 8 perches.

Georges Thibodeau en a 8 perches achetées de Michel Duplessis.

Henri Soucy en a 8 perches, achetées de Augustin Violette. Construit actuellement une grange.

Edouard LeBlanc en a 8 perches et une vieille grange.

François Cormier en avait 6 perches et les a vendues à Romain Guederie.

Benjamin Grégoire en a 8 perches.

Paul Cyr en a 8 perches, achetées des héritiers de Alexis Cormier.

Antoine Gatté-Bellefleur en a 8 perches, achetées de Charles Beaulieu.

Firmin Thibodeau en a 12 perches, le bout est de l'île.

Aujourd'hui, après avoir quitté l'auberge David Cyr, nous nous sommes arrêtés à la Grande-Ile, et pendant que M. Deane était sur l'île à prendre les données de Henri Soucy, de Daniel Savage et de Jesse Weelock qui construisent une grange pour Soucy, M. McLaughlan proposa d'aller chez Firmin Thibodeau faire préparer le diner. Comme il était tard dans l'après-midi nous nous sommes rendus ensuite chez Jean-Baptiste Soucy pour y passer la nuit.

Samedi, le 6 août, 1831. — M. McLaughlan nous a quittés de bonne heure ce matin et a remonté la rivière.

NOTE. Ici nous omettons du rapport la liste des tenanciers de la Concession Joseph Mauzerolle et 51 autres colons faite le 11 juin 1790 à Frédéricton et proclamée au Madawaska le 1er octobre de la même année. Cette liste est donnée au chapitre de la fondation dans le corps du volume. Ces renseignements étaient fournis aux énumérateurs par Pierre Lizotte, qui ajoute les détails suivants que nous traduisons.

... Pierre Lizotte dit en plus que sa terre natale est le Canada et que, à l'âge de 14 ans il est venu par la forêt jusqu'à la rivière Madawaska, où il a passé l'hiver avec les sauvages ; qu'il retourna au printemps au Canada. Il raconte que, la saison suivante, lui et son frère utérin (*half brother*), Pierre Duperré, revinrent au même endroit et s'y établirent. Les indiens étaient de la tribu des Malécites et au nombre de 250 familles. Ils ne sont plus que 5 ou 6 familles maintenant. Un prêtre catholique venait les visiter chaque année et y séjournait six semaines.

La concession (Mazerolle) s'étend de l'embouchure de la

rivière Verte à la réserve indienne, laquelle commence un mille et demi ou deux milles en bas de la rivière Madawaska, et consiste en une étendue d'arbres disséminés et clair semés. (*scattered trees.*)

Nous reprenons notre énumération au lot voisin de George Thibodeau, sur la rive nord du Saint-Jean, à l'embouchure de la rivière Verte. Ce lot est occupé par Louis Thibodeau, Madawaska, fils de Firmin. Il a été concédé d'abord à Etienne Thibodeau par les Anglais, et acheté par Firmin. Largeur, 60 perches. Louis a une maison, deux granges et 70 arpents en culture.

Suivant, Georges Thibodeau, Acadie. Largeur, 60 perches. A acheté de Joseph Thibodeau, qui avait ses titres des Anglais. A une maison, une grange et 50 arpents en culture. Il a aussi une grange et 15 arpents en culture sur un lot de la Rivière Verte.

Suivant, Joseph Thibodeau, Acadie. Largeur, 30 perches. Le lot lui a été concédé par les Anglais. Il a une maison, une grange et 60 arpents en culture.

Suivant, Léon Bellefleur. Occupe une largeur de 80 perches. Le lot a été concédé par les Anglais à Baptiste Thibodeau de qui il est le gendre et qui le lui a donné. A une maison, deux granges et 100 arpents en culture.

Suivant, Nicolas Pelletier. Largeur, 40 perches. A maison et grange et 20 arpents en culture.

Suivant, François Thibodeau. Largeur, 30 perches. A une maison neuve et 10 arpents en culture. Il demeure avec Joseph Thibodeau.

Suivant, Joseph Pelletier. Largeur, 30 perches. A maison et grange et 20 arpents en culture.

On dit que les trois derniers lots mentionnés ont été concédés par les Anglais à Antoine Gagnon ou Garnier, décédé.

NOTE. C'est plutôt Antoine Gagné ou Gagnier.

Suivant, Bénoni Terrieau. Largeur, 120 perches. Cette terre comprend les deux lots concédés par les Anglais à Alexandre Cyr et Jean Vasseur. A maison et grange et 10 arpents en culture.

Suivant, Bénoni Pelletier. Largeur, 60 perches. C'est le lot concédé par les Anglais à Pierre Cyr. A une maison, une grange et 60 arpents en culture.

Suivant, la Veuve Pelletier, maintenant mariée à Rémi

Deschênes. Largeur, 60 perches. C'est le lot concédé par les Anglais à Paul Cyr. Ce sont les enfants de son premier mari qui occupent le lot. Ont maison et grange et 60 arpents en culture.

Suivant, Christophe Cyr, qui demeure sur la rive sud. Largeur, 60 perches. A maison, grange et 20 arpents en culture. Ce lot a été concédé par les Anglais à Louis Ouellette. Nous ne sommes pas allés aux preuves.

Suivant, Michel Martin. Largeur, 30 perches. Le lot a été vendu plusieurs fois. Martin a une maison et 6 arpents en culture.

Suivant, Baptiste Baba. Largeur, 30 perches. Lot vendu plusieurs fois. Baba a une vieille maison et une neuve et 10 arpents en culture.

Suivant, Simonet Hébert, qui demeure sur la rive sud. Occupe deux lots ; 120 perches en largeur. Jean Marquis a bâti une maison sur le premier lot et le réclame, mais Simonet l'en a expulsé (*drove him off.*) Il y a deux maisons, une sur chaque lot. Clément Cyr en occupe une et un autre colon, l'autre, comme tenanciers de Hébert. Sur les deux lots il y a 20 ou 30 arpents en culture.

Suivant, Pierre Cyr. Largeur, 30 perches, un demi lot. A hérité de son père qui a inauguré le lot. A une maison, une étable et 8 arpents en culture.

Suivant, Jean Cyr. Occupe l'autre moitié du lot précédent. A une maison et quelques arpents en partie défrichés.

Suivant, M. Francœur, Canada. Largeur, 50 perches. A une maison et 15 arpents en culture. Le lot a été vendu plusieurs fois. Il a 10 arpents de défrichés.

Suivant, Michel Cyr. Largeur, 60 perches. A acheté le lot. A maison et grange et 100 arpents en culture. Il a un fils marié qui demeure avec lui.

Suivant, Michel Martin. Largeur, 30 perches. A maison et grange et 30 arpents en culture.

Suivant, Firmin Thibodeau. Largeur, 30 perches. A une grange et 30 arpents en culture. Voir plus haut.

Suivant, François Martin. Largeur, 30 perches. A hérité de son père. Maison et grange et 50 arpents en culture.

Suivant, Joseph Mercure. Largeur, 40 perches. Ce lot a d'abord été pris par les sauvages qui y ont fait les premiers défrichements.

Mercure a maison et grange et 50 arpents en culture.

Suivant, Augustin Violette. Largeur, 30 perches. Le lot lui vient des sauvages. A maison et grange et 50 arpents en culture.

Suivant, Michel Mercure. Largeur, 30 perches. Lot pris d'abord par les sauvages. A maison et grange et 50 arpents en culture.

Suivant, Michel Martin. Largeur, 60 perches. Le lot a été marqué par Jean Tardif. Martin a maison et grange et 100 arpents en culture. C'est son troisième ou quatrième lot.

Suivant, Germain Lagassé. Largeur, 10 perches. A une maison et une étable et 4 arpents en culture.

Suivant, Eglise et lot de la paroisse de Saint-Basile. Sur le lot, il y a l'église, la résidence du Curé, une grange et une autre bâtisse pour l'utilité du public en attendant les offices (*during the intermission stand*).

Suivant, Antoine Gatté-Bellefleur, jr., Canada. Largeur 60 perches. A acheté du premier occupant. A deux maisons, un magasin, deux granges, et 40 arpents en culture.

(NOTE. *C'est le lot du Couvent.*)

Suivant, Simon et Joseph Hébert, qui demeurent de l'autre côté réclament un demi lot (30 perches). Le lot entier a été concédé à Joseph Daigle par les Anglais. Ils ont 10 arpents en culture.

Suivant, Jean-Baptiste Daigle, qui demeure sur la rive sud, réclame l'autre moitié du lot de Joseph Daigle, et a quelques arpents en culture.

Suivant, Célestin Soucy. Le lot a d'abord été concédé à Joseph Cyr par les Anglais et a changé plusieurs fois de propriétaire. Largeur, 30 perches. Soucy a une maison et grange et 60 arpents en culture.

Suivant, Joseph et Firmin Cyr, qui demeurent sur la rive sud Largeur, 30 perches. 20 arpents en culture.

Suivant, Jean-Baptiste Fournier. Il tient son lot des Anglais. Largeur, 30 perches ; 30 arpents en culture.

Suivant, Bénoni Terrieau. Largeur 15 perches, partie du lot concédé à *Marichette* Cyr (Alexandre) par les Anglais. A une maison et une grange et 20 arpents en culture.

Suivant, Régis Terrieau jr., Largeur, 15 perches, l'autre partie du lot de *Marichette* Cyr. A une maison et une grange et 30

arpents en culture. N. B. “*Marichette*” peut bien être un surnom, parce que les surnoms abondent au Madawaska. Il se peut donc que dans plusieurs cas nous ayons adopté le sobriquet pour le nom véritable.

Suivant, Alexis Cyr. Largeur, 60 perches. Lot concédé par les Anglais. A maison et grange et 60 arpents en culture.

Suivant, Joseph Martin, qui demeure plus haut. Largeur 30 perches. 20 arpents en culture.

Suivant, Paul Cyr. A acheté de Joseph Albert. Le lot avait été concédé à Louis Mercure. Largeur, 30 perches. A maison et grange et 120 arpents en culture.

Suivant, Veuve Simon Martin. Largeur, 60 perches. C'est le lot qui fut concédé à son beau-père. A une maison et une grange et 6 arpents en culture. Une rivière traverse ce lot. (*L'Iroquoise*).

Suivant, Joseph Martin, Largeur 60 perches. Lot concédé à l'origine par les Anglais et acheté dans la suite par son père François Martin, qui le lui a donné. A une maison et une grange et 50 arpents en culture.

Suivant, Antoine Gatté-Bellefleur, jr. Il reste près de l'église. A acheté de Joseph Tardif. Largeur, 30 perches. A maison et grange et 20 arpents en culture. Louis Strépani l'occupe en son nom.

Suivant, l'église occupe un lot de 30 perches. Quelques arpents de défrichés.

NOTE. Lot acheté de Thomas Costin par l'abbé Ciquart.

Suivant, Alexandre Albert. Largeur, 60 perches. A acheté de Louis Mercure qui tenait le lot des Anglais. Albert a une maison et une grange et 60 arpents en culture.

Suivants, les Indiens. Ils ont 3 ou 4 maisons apparemment aussi confortables et aussi bien aménagées que la plupart des maisons des blancs. Ils ont 20 ou 30 arpents en culture. Ils ne sont que 5 ou 6 familles, les débris de la tribu qui était populeuse quand les blancs se sont établis au Madawsaka.

Suivant, Simon Hébert. Il a les titres, datés du 16 mai 1825, de 250 acres de terre avec addition de 10% pour compenser du terrain occupé par les chemins publics ou impropre à la culture.

Suit, la rivière Madawaska. Cette rivière prend sa source dans le lac Témiscouata. Elle est sinueuse et d'à peu près 24 milles

de longueur et 20 perches de largeur. A son embouchure il y a une chute d'environ 4 pieds. A l'exception de cette chute, elle est navigable dans toute sa longueur. Il y a deux îles en bas de son embouchure. Les îles sont de peu de valeur.

Nous avons diné chez Joseph Martin. M. McLaughlan était de la partie. Il s'est séparé de nous le matin et est remonté chez M. Francis Rice, un magistrat anglais. Après diner nous avons pris à remonter la rivière tandis qu'il nous quittait pour traverser sur la rive sud. Sa compagnie nous a été d'un grand secours et a eu une influence favorable sur les habitants.

Sur la rivière Madawaska, il y a 8 familles.

Côté est — André Lévêque, Canada. Largeur, 60 perches. A une maison et une grange et 15 arpents en culture.

Suivant, côté est, Pierre Plourde, Canada. Largeur, 60 perches. A maison et grange et 20 ou 30 arpents en culture.

Suivant, Charles X. . . , irlandais. Largeur, 60 perches. A une maison et une grange et 15 arpents en culture.

Suivant, Peter X. . . , irlandais. Largeur, 60 perches A une maison et une grange et 15 arpents en culture.

Suivant, possession de mineurs.

NOTE DE LA TRADUCTION: *Les énumérateurs ont laissé en blanc l'espace des noms inconnus. Les propriétaires étaient sans doute absents, ou bien ont refusé de donner les indications demandées. Cette dernière supposition est d'autant plus probable que M. Francis Rice, qui était alors le chef de la petite colonie irlandaise, était très opposé à l'ingérence des Américains dans le Madawaska.*

Côté ouest de la rivière Madawaska. James Doll, écossais. Largeur 60 perches. A une maison et une grange et 20 ou 30 arpents en culture.

Suivant, James McDonald, soldat qui retire une pension. Largeur 60 perches. A maison et grange et 10 arpents en culture.

Suit, la rivière à la Truite.

Suivant, Charles Terrieau. Largeur 60 perches. A une maison et une grange et 30 arpents en culture.

Suivant, Joseph McDonald. Son lot est à peine marqué.

Suivant. . . ?, irlandais. Est ici depuis deux ans. A une maison et une grange et a fait beaucoup de travail en ce court temps.

Il y a beaucoup d'autres lots qui sont marqués ou sur lesquels on a défriché un peu. Le reste est en forêt.

Avant la guerre de 1756, le gouvernement français a concédé une seigneurie à un nommé d'Anville, officier français, s'étendant à six milles de profondeur tout autour du lac Témiscouata, lequel a une longueur de 26 milles.

Le seigneur devait faire hommage trois fois au château Saint-Louis, suivant les termes de la concession du fief. D'Anville vendit à Murray, premier gouverneur de Québec. Après plusieurs changements de mains, le bien-fonds est devenu la propriété de Alexandre Fraser, qui actuellement réside au commencement du Grand Portage. Il demeure là depuis 8 ou 9 ans. Ce poste qu'occupe Fraser a été depuis longtemps en charge de gardiens au service du gouvernement anglais, qui protégeaient le transport des malles. William Doll ainsi que deux ou trois autres familles, sont établis sur le rivage du lac. Fraser donne l'hospitalité gratuitement à tous ceux qui passent par là. Il est sans doute rémunéré par le gouvernement anglais, de ce service. La propriété de ses terres lui est probablement garantie par les traités de 1783 et 1794.

Le Portage commence au nord-ouest du lac, à 20 milles de sa *décharge*, la rivière Madawaska.

Ce Portage paraît avoir été usité depuis bien des années. Les Français s'en servaient pour communiquer entre le Canada et l'Acadie. Les Anglais s'en servent pour transporter leurs malles et pour toutes leurs communications entre la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et le Canada. C'est une route montagnaise, qui franchit les Monts Delact, De Roche, Noir, Paradis, Grand Fourchu et Saint-François.

On voit encore, sur le Mont Paradis, aux ruisseaux Petit Fourchu et Grand Fourchu et sur le Mont Saint-François, des vestiges de culture et d'habitations (*old clearings and possessions*).

Les vestiges de défrichement qu'on trouve sur les Monts Paradis et Saint-François sont sur les *Hauteurs* qui séparent les rivières qui se déversent dans le Saint-Laurent de celles qui se jettent dans l'Atlantique, c'est-à-dire la borne du Traité de 1783. Les autres marques de colonisation sont du côté de la Province du Bas-Canada.

Le Portage traverse la rivière Saint-François à 17 milles du fleuve Saint-Laurent. La rivière est navigable, de cet endroit jusqu'au Saint-Jean. La frontière, d'après les termes du traité, de 1783, se trouve, dans cette région, à 13 milles seulement du fleuve Saint-Laurent.

Les établissements dont nous venons de parler furent abandonnés à raison du climat trop froid causé par la latitude élevée (*high latitude*) et la hauteur générale du terrain. Ce plateau forme la ligne de démarcation ouest entre les deux pays, et est naturellement désignée pour être une frontière internationale, comme le sol ne peut supporter qu'une population clairsemée et que les passes qui s'y trouvent peuvent être défendues, à l'occasion, avec une grande facilité.

Nous retournons maintenant à l'embouchure de la rivière Madawaska reprendre notre travail d'énumération sur la rive nord du Saint-Jean. Le premier lot, borné à l'est par la rivière Madawaska et au sud par le Saint-Jean, est celui que John Harford a commencé à défricher et que John Baker réclame comme nous l'avons dit dans la première partie de ce rapport. On dit que Simon Hébert s'en est fait donner les titres par les Anglais et qu'il le revendique de ce chef. Il défriche le lot. Les sauvages y ont bâti deux maisons dont l'une est très bonne et à peu près la moitié de la grandeur des maisons des Français.

On nous rapporte que Simon Hébert, l'année dernière ou l'année précédente, par l'entremise de l'officier civil des Anglais, les en a évincés (*turned them out*); il occupe maintenant la terre qu'ils ont défrichée, et leurs maisons. L'embouchure de la rivière Madawaska était les quartiers généraux des indiens. Il ne sera que juste, avant de reconnaître les prétentions de Simon Hébert et de ses fils, Simonet et Joseph, qui tous ont refusé de nous faire connaître l'état de leurs propriétés, qu'une enquête minutieuse soit faite, et que les torts qu'ils ont commis soient redressés.

Suivant, Francis Rice, irlandais. Il est venu au Madawaska comme adjudant militaire sous l'autorité du Gouvernement du Nouveau-Brunswick, et a été incorporé à la milice que les Anglais maintiennent à cet endroit. Il est aussi magistrat civil

depuis un an ou deux et fait tout en son pouvoir pour contraindre (*coerce*) les Français et leur faire accepter l'usurpation britannique. Il occupe une largeur de terrain de 40 perches. A une maison et une grange et 10 ou 15 arpents en culture. Il nous a reçus poliment, mais les gens racontent des actes d'oppression de sa part.

Suivant, Michel Tighe, irlandais. Largeur, 50 perches. A maison et grange et 10 ou 15 arpents en culture.

Suivant, Abraham Daniel Dufour. Largeur, 60 perches. A maison et grange et 15 ou 20 arpents en culture.

Suivant, Pierre Lacombe. Largeur, 60 perches. A maison et grange et 8 ou 10 arpents en culture.

Suivant, François Picard. Largeur, 60 perches. A maison et grange et 4 ou 5 arpents en culture.

Suivant, Joseph Dominique. Largeur, 60 perches. A maison et grange et 8 ou 10 arpents en culture.

Suivant, Jean-Elie Sirois, le Curé. Il occupe deux lots de 60 perches chacun. Il a une petite maison et une grange sur l'un des lots, et une petite maison sur l'autre, et 20 ou 30 arpents en culture.

Suivant, Pierre Ouellette. Largeur, 60 perches. A maison et grange et 4 ou 5 arpents en culture.

Suivant, Vincent Lebel. Largeur, 50 ou 60 perches. A quelques arpents en culture.

Suivant, Joseph Hébert. A 4 ou 5 arpents défrichés et une grange. La base du lot est du platin.

Suit, le ruisseau Harford qu'on dit être la division entre les paroisses de Saint-Basile et de Sainte-Luce.

Suivant, Antoine Boulet, Canada. Largeur, 60 perches. A maison et grange et 15 ou 18 arpents en culture.

Suivant, François Boulanger (Bélanger), Canada. Largeur, 30 perches. A une maison et une grange et 8 ou 10 arpents en culture.

Suivant, Mathieu Boulet, Canada. Est le fils d'Antoine. Largeur 40 perches. A une maison neuve et 8 ou 10 arpents en culture.

Suivant, Pascal Lansout (?), Canada. Largeur, 40 perches. A un *camp*, un *hovel* et 8 ou 10 arpents en culture.

Suivant, Germain Lebel, Canada. Largeur, 40 perches. A une maison et 8 ou 10 arpents en culture.

Suivant, Gallant Saint-Onge, Canada. Largeur, 40 perches. A maison et grange et 15 arpents en culture.

Suivants, François, Charles, Jean et Thomas Clavet. Ont 3 ou 4 lots marqués.

Suivant, Alexandre Ouellette, Canada. Largeur, 120 perches. A maison et grange et 60 arpents en culture.

Suivant, Alexis Nadeau. Largeur, 60 perches. A maison et grange et 10 ou 12 arpents en culture.

Suivant, Joseph Ouellette, Canada. A commencé il y a 5 ans. Largeur, 50 perches. A une maison et 10 arpents en culture.

Suivant, Firmin Albert. A quelques arpents de défrichés du coté est, au bas de la terre. Le travail est récent : depuis deux ou trois ans.

De la rivière Madawaska jusqu'ici, sur la rive nord, et, sur la rive sud, à une bonne distance plus haut, l'occupation est de date récente : de un à huit ans tout au plus, et cela pour ainsi dire sans exception (*with scarcely an exception*).

Nous sommes arrivés chez Joseph Michaud de nuit pour y loger.

Dimanche, le 7 août, 1831. Nous sommes restés chez Joseph Michaud jusque tard dans l'après-midi, puis nous sommes montés chez John Baker, à 6 milles plus haut.

Lundi, le 8 août, 1831. *Suivant*, Joseph Michaud, Canada. Il demeure, rive nord, sur la pointe formée par un coude de la rivière. Pierre Beaudry a commencé le défrichement du lot, il y a 24 ans, puis a vendu à Jean Nadeau qui l'occupa un an ou deux et mourut. Michaud a marié la veuve. La ligne intérieure du lot (*the back line*) est de 230 perches de longueur et court de rivière à rivière. Il y a une maison et deux granges sur le bien. La terre est bonne et principalement du platin.

Il réclame aussi une terre en haut de l'embouchure de la rivière Fish, voisine du lot de Sigefroi Nadeau. A acheté cette terre de Miles Emery il y a deux ans, au prix de \$20.00. Emery avait marqué le lot 7 ans passés, et avait commencé à défricher. Michaud y a semé 7 boisseaux de blé et est à construire une grange. Largeur du lot, 40 perches.

Dans la rivière, en face de la propriété Michaud entre son établissement et celui d'un autre Joseph Michaud qui demeure sur la rive sud, se trouve une île, divisée en 10 parts. Joseph Michaud réclame une part de 30 perches en largeur. L'île est en foin, et il y a deux granges. Plus haut se trouvent deux îles plus petites. Nous avons déjà signalé ces îles.

Suivant, Firmin Albert. Il occupe le lot voisin de Michaud. Le lot est borné par la rivière aux deux extrémités, comme le lot précédent. Largeur au bas, 30 perches. Largeur au haut, 67 perches. Albert a une maison et une grange et 40 arpents en culture.

Suivant, Elie Janette (?), qui a marié la veuve Chassé. Largeur, 60 perches. A maison et grange et 15 arpents en culture. Le premier mari laissa 9 enfants.

Suivant, Paul Marquis, jr., Son père demeure sur la rive sud, plus haut, et ils sont les seuls du nom. Il a marié la veuve Albert, et c'est au nom de sa femme qu'il occupe une largeur de 60 perches. A maison et grange et 15 arpents en culture.

Suivant, Louis Albert. A acheté de son père. Le lot a été ouvert 24 ou 25 ans passés. Largeur, 60 perches. A une maison et 20 arpents en culture.

Suivant, Joseph Albert. A commencé 20 ans passés. Occupe 90 perches, a maison et grange et 30 arpents en culture.

Suivant, François Baron. A acheté de Edouard Leclerc. Le lot a été marqué 12 ans passés. Largeur, 30 perches. A 5 arpents en culture et demeure avec Paul Marquis.

Suivant, Alexandre Michaud. A acheté de Germain Michaud qui marqua le lot 15 ans passés. Largeur, 30 perches. A maison et grange et 7 arpents en culture.

Suivant, Alexandre Gorneau. Lot marqué il y a 8 ans. Largeur, 60 perches. A une maison et une grange et 8 arpents en culture.

Suivant, Charles Lamord. Lot marqué il y a 12 ans passés. Largeur, 30 perches.

Suivant, François Michaud. Lot marqué, 12 ans passés. Largeur, 30 perches. Michaud demeure à Frédéricton.

Suivant, Baptiste Labrie. A acheté de François Michaud. Lot marqué il y a 12 ans. Largeur, 30 perches. A une maison et 8 arpents en culture.

Suivant, Olivier Chassé. A commencé il y a 6 ans ; a une grange et quelques arpents en culture.

Suivant, Antoine Alton Il occupe le lot au nom de Joseph Strépani, italien. Largeur, 60 perches. A maison et grange et 4 arpents en culture.

Suivant, Jean Vasseur. Largeur, 30 perches. A une maison et 8 arpents en culture.

Suivant, Veuve Dupont, qui est maintenant mariée à Nicholas Pelletier. Largeur, 30 perches. Il y a 7 arpents en culture. La maison est inhabitée.

Suivant, Jean-Baptiste Lagassé. Largeur, 50 perches. A une maison et une grange et 5 arpents en culture.

Suivant, Alexandre Belzile. Largeur, 30 perches. A maison et grange et 15 arpents en culture.

Suivant, Simonet Hébert, qui demeure plus bas, rive sud. A acheté de Philippe Long. Largeur, 30 perches. A maison et grange et 20 arpents en culture.

Suivant, Hilaire Cyr. Largeur, 60 perches. A acheté le lot. A maison et grange et 15 arpents en culture.

Suivant, Urbain Cyr, qui demeure à la rivière Verte. A acheté de François Michaud. A maison et grange et 5 arpents en culture.

Suivant, Jean Nadeau. A marqué le lot 21 ou 23 ans passés. Largeur, 60 perches. A maison et grange et 15 arpents en culture.

Suivant, Joseph Albert. A échangé avec Paul Cyr qui a marqué ce lot 15 ans passés. Largeur, 60 perches. A maison et grange et 8 arpents en culture.

Suivant, Louis Nadeau. A acheté des sauvages, il y a 12 ans. A revendu à Firmin Thibodeau, mais occupe encore le lot et a droit à la récolte, cette année. Largeur, 60 perches. Maison, grange et 20 arpents en culture.

Suivant, Alarie André. A acheté de Benjamin Michaud. Le lot est marqué depuis 15 ans. Largeur, 20 perches. A maison et grange et 8 arpents en culture.

Suivant, Veuve Michaud. Largeur, 60 perches. A une maison, une mauvaise grange, 16 arpents en culture et 6 enfants.

Suivant, Joseph Marquis. Largeur, 40 ou 50 perches. A une maison et une grange et 10 ou 12 arpents en culture.

Suivant, Pierre Landry. Largeur, 30 perches. A acheté de Joseph Marquis. Est venu occuper le lot en mars 1830. A maison et grange et 10 ou 12 arpents en culture.

Suivant, Firmin Ouellette. Largeur, 30 perches. Le lot lui a été donné par Paul Marquis qu'il doit garder sur ses vieux jours. A maison et grange et 15 arpents en culture.

Suivant, Paul Marquis, qui demeure sur la rive sud. Largeur, 20 perches, l'autre partie du lot dont il a donné 30 perches à Firmin Ouellette. A commencé il y a 7 ans et a 7 arpents en culture.

Suivant, Thomas Barnabé dit Martin. Le lot n'est qu'ouvert. Martin reste de l'autre côté.

Suivant, Firmin Deschênes. Largeur, 30 perches. A maison et grange et 6 ou 8 arpents en culture.

Suivant, Elie Pelletier. Largeur, 60 perches. A maison et grange et 15 ou 20 arpents en culture.

Ceci nous amène chez Justin ou Allister Daigle (*Augustin*) qui demeure en face de l'île Daigle, étant l'endroit où nous nous sommes arrêtés sur la rive nord en descendant la rivière.

Lorsque nous sommes passés à Saint-Basile en descendant, M. Kavanagh est allé faire visite au Curé, et le dimanche, après la Messe, nous sommes entrés tous les deux. D'après sa manière d'agir à notre égard, nous avons pensé qu'une seconde visite ne lui serait pas agréable ; c'est pourquoi, en remontant nous ne sommes pas allés le voir. Mais comme à plusieurs endroits les gens nous ont dit qu'il avait exprimé le désir de nous rencontrer encore, et nous trouvant dans l'impossibilité de retourner le saluer, nous lui avons fait parvenir la lettre suivante, dont voici copie :

Résidence de John Baker, le 9 août 1831.

Le Rév. Jean-Elie Sirois :

Nous vous prions de nous pardonner de n'être pas passés vous saluer en remontant la rivière. Les circonstances et le désir d'arriver ici le plus tôt possible nous ont empêchés d'accomplir ce devoir qui nous eût été agréable. Nous devons

partir après diner pour nous rendre chez nous par la rivière Fish, l'Aroostook, Houlton et Bangor.

Veillez agréer, etc.

JOHN G. DEANE,
EDWARD KAVANAGH.

NOTE. *Les énumérateurs, après avoir décrit la nature du sol et recommandé quelques mesures pour empêcher la confusion dans le partage des terres, confusion qui ne pourrait pas tarder à se produire, à moins que la loi ne vint régulariser la tenure du terrain, ajoutent :*

On peut dire que la colonie (du Madawaska) a commencé en 1783 alors que Pierre Duperré et Pierre Lizotte s'y établirent. Les années suivantes elle reçut un fort contingent de descendants des Acadiens venant du Nouv.-Brunswick, chassés de leurs fermes par les Réfugiés et par les lois de la Province. Ils abandonnèrent leurs terres pour se réfugier dans un endroit où ils croyaient que les Anglais n'avaient pas de juridiction. Ils connaissaient les frontières de la Province. En effet, les plus anciens habitants nous ont parfaitement décrit les bornes telles qu'indiquées dans le Traité de 1783. Pour quelque temps ils ne furent pas inquiétés, mais finalement ils furent induits à accepter leur terres de l'autorité anglaise. Ce furent là les seuls actes de juridiction exercée sur eux pendant plusieurs années. Ce n'est que sous l'administration du Gouverneur Douglass, qui ne négligeait rien pour affermir l'usurpation britannique, qu'un semblant de juridiction fut introduit.

Les habitants se gouvernaient eux-mêmes suivant leurs coutumes et usages. Ils ont conservé jusqu'à nos jours une coutume qu'ils ont sans doute empruntée de leurs ancêtres et qui existe depuis le commencement de la colonie : celle de respecter les droits de possession. Quand ils ont marqué la devanture d'un lot de terrain en entaillant quelques arbres et en abattant quelques autres, la possession ainsi acquise est considérée entre eux comme valide ; ce qui leur donne le droit de vendre la terre ainsi marquée, bien qu'elle soit laissée intacte pendant plusieurs années. De connaissance personnelle, les dérogations à cette

coutume sont très rares, et dans plusieurs cas, ces possessions ont été vendues pour de fortes sommes. Plusieurs lots sont de nos jours occupés de cette façon et les droits ne sont pas violés. Quelques-uns s'arrogent de ces droits au profit de leurs enfants, tandis que d'autres le font dans un but de spéculation. Cette tradition ne se limite pas aux terres à défricher, mais s'étend aussi à la forêt. Par exemple les droits de ceux qui ont des *sucreries* ou des terrains de chasse ainsi marqués, sont également respectés.

C'est un peuple inoffensif et charitable. La plupart désirent vivre sous le contrôle de la loi. Ils disent qu'ils "savent qu'ils relèvent du Gouvernement Américain, mais ce Gouvernement ne les protège pas, et les Anglais leur imposent leur juridiction à laquelle ils ne peuvent se soustraire." A peu d'exceptions près, ils ont répondu à nos questions avec joie (*cheerfully*), non seulement à celles qui les touchaient, mais encore à celles qui concernaient leurs voisins. La crainte des Anglais les a, toutefois, dans certains cas, incités à nous demander de ne pas dévoiler leurs noms, car si nous le faisons, ils seraient maltraités (*they should be oppressed*).

Il n'y a qu'un prêtre pour les desservir. Il est envoyé là par l'évêque de Québec, comme grand-vicaire de l'évêque de Boston, l'établissement étant dans les limites du diocèse de Boston, lequel comprend toute la Nouvelle-Angleterre. (*The settlement being within the see of Boston, which embraces New England, we understood, that it has always been considered in the Church to be in the see of Boston*).

LES HABITATIONS : Les maisons sont presque toutes bâties de pièces et sont d'une construction primitive. Une seule chambre (pièce), quelques fois deux, rarement plus. La plupart sont lambrissées à l'extérieur (*clapboarded*), quelques-unes sont peintes, presque toutes sont bien faites et chaudes...

Il y a peu de forgerons et de charpentiers dans la colonie. Ils se procurent leurs outils dans les provinces anglaises. Ils tannent les cuirs, confectionnent leurs souliers et bottes canadiennes, fabriquent leurs instruments aratoires qui sont rudimentaires et mal faits.

Les femmes préparent la laine et le lin, en font des vêtements.

et autres articles pour usage domestique. Ils fabriquent le sucre d'érable en grande quantité. Plusieurs font la chasse, en automne. Les hommes paraissent mener une vie facile, ne travaillant qu'une partie du temps. Ceci doit être attribué à la productivité du sol. Les femmes, dans toutes les maisons, sont occupées à filer, tisser, faire le drap, et faire des habits...

Les Français sont de pauvres fermiers. Ils parquent les prairies jusque dans juin, et souvent sèment du blé plusieurs fois dans la même terre, sans labourer, procédé qui réduit la récolte, permet aux mauvaises herbes d'y prendre racine. Ils ne sèment de graine de foin, ce qui dans certains endroits offre un mauvais aspect... Le mil pourtant vient bien et semble pousser à l'état naturel.

LES EMPÎÈTEMENTS: Tandis que les Anglais s'efforçaient d'introduire dans ce pays leur pouvoir usurpateur et oppresseur nous sommes demeurés inactifs. Par leur hardiesse, leur mépris des traités, leurs procédés iniques (*high handed course*), ils ont gagné du terrain, nous ont aliéné la population, tandis que nos droits, évidents, clairement définis, souffrent de l'attitude paisible, passible que nous avons gardée. A la demande du Gouvernement des Etats-Unis nous avons différé nos démarches, et pendant tout ce temps les Anglais, au mépris de tout principe honnête, et respectable, n'ont pas cessé d'étendre leur juridiction; et c'est cette juridiction frauduleusement acquise que le Gouvernement des Etats-Unis semble considérer comme donnant aux Anglais un droit qui nous exclut, qui nous prive de l'occupation de ce territoire et nous empêche de faire des lois pour cette partie de notre Etat. L'insouciance du Gouvernement des Etats-Unis, l'inertie de ses agents, son refus d'écouter nos requêtes et nos plaintes ont été la cause de toutes les difficultés qui entourent cette question. Si la voix de notre Etat avait pu se faire entendre, si l'on avait écouté nos demandes, il y a longtemps que l'affaire serait débarrassée des complications que l'intrigue et l'artifice des Anglais y ont introduites, et notre Etat serait déjà en pleine jouissance des droits que lui donne le traité de 1783. Le district du Maine, au temps du Traité de 1783, était en forêt, et il est probable que le Massachusetts ne connut l'existence de la colonie du Madawaska que quand

ses arpenteurs l'ont découverte en mesurant les terrains mis en vente par contrat passé entre l'État d'une part, et Jackson et Flint de l'autre, en 1792. Il n'y avait alors qu'une soixantaine de familles formant un peuple honnête, hospitalier et industriel, subsistant du fruit de son travail, conservant ses us et coutumes, vivant paisible et heureux malgré son éloignement, et le manque de communications. Le gouvernement n'a pas cru nécessaire d'imposer ses lois à ce groupe, de le forcer en quelque sorte à payer sa part des dépenses de l'État quand il ne pouvait pas jouir de sa protection. Le Massachusetts ne prévoyait pas la ruse que les Anglais ont jouée pour s'emparer de cette contrée et satisfaire leurs ambitions.

Sachant que les descendants des Acadiens avaient été chassés dans ce pays par l'oppression britannique, on ne pouvait supposer que l'accroissement de la colonie dépasserait les limites de l'augmentation naturelle de la population. Mais la fertilité du sol a attiré un grand nombre de colons du Canada et l'augmentation dans les dix dernières années s'est faite avec une rapidité étonnante, allant jusqu'à tripler le chiffre de la population.

Le temps est venu pour les États-Unis — et la chose aurait dû être faite depuis longtemps — d'adopter une méthode pour concéder aux colons les terres qu'ils occupent, afin que chacun connaisse les limites de ses droits. Et il est à espérer que l'État se montrera plus équitable envers eux, que les Anglais, qui ont chassé les pauvres Français de leurs fermes et les ont forcés à chercher refuge dans les forêts...

Puis les fonctionnaires proposent de diviser les colons en trois classes pour la distribution des terres.

La première classe, les plus anciens, devra obtenir la terre gratuitement, et recevoir 200 arpents.

La deuxième classe, les colons venus plus tard, devra payer les frais d'arpentage et recevoir 100 arpents.

La troisième classe, ceux qui n'ont que des lots marqués, devra recevoir 100 arpents à condition de les payer suivant la valeur.

Mais les énumérateurs portent une attention spéciale aux favoris des Anglais, Simon Hébert et David Crock, qui devront restituer le bien mal acquis et payer cher " *their pound of flesh . . .* "

Ils conseillent ensuite à l'Etat d'ouvrir des chemins de communications jusqu'au Saint-Jean, et d'introduire graduellement les loï du pays dans la région.

Leur travail fini, ils engagèrent Louis Nadeau pour les reconduire à Houlton par les rivières Fish et Aroostook.

* * *

Extrait d'une lettre de John G. Deane au Gouverneur du Maine, en date du 2 novembre 1831, au sujet du Madawaska et de la question des frontières.

. . . . En 1882, Pierre Lizotte, alors un garçon de 14 ans, parti de chez lui dans le Canada (*strayed from his home in Canada*), pénétra jusqu'au village des sauvages, à l'embouchure de la rivière Madawaska. Il y passa l'hiver suivant.

A son retour chez les siens, ses récits décidèrent son frère utérin, Pierre Duperré, à revenir avec lui au même endroit, l'année suivante, pour y faire la traite avec les sauvages. Ils s'établirent sur la rive sud, à deux ou trois milles en bas de l'embouchure de la rivière Madawaska. Ce furent les premiers résidents au Madawaska.

Deux ou trois ans plus tard, disons en 1886, les Acadiens ou Français Neutres, qui, chassés du fond de la baie de Fundy et de la Nouvelle-Ecosse, étaient venus s'établir à Saine-Anne (aujourd'hui Frédéricton), se trouvant de nouveau dérangés par l'arrivée des Réfugiés (Loyalistes) et les mesures du Gouvernement du Nouv-Brunswick qui les déposédait de leurs terres, se réfugièrent au haut de la rivière Saint-Jean, à la recherche d'un lieu où ils fussent hors de l'atteinte (*out of the reach*) des lois britanniques et à l'abri des persécutions des Anglais. Une vingtaine de familles vinrent ainsi s'établir sur le Saint-Jean en bas de l'établissement de commerce de Pierre Duperré. Là, pendant quelques années, ils purent jouir en paix du fruit de leurs travaux. Pierre Duperré, ayant une certaine instruction,

exerçait une grande influence sur ses voisins. Les autorités anglaises du Nouv-Brunswick, voyant l'ascendant qu'il avait sur la colonie, commencèrent de bonne heure à le cajoler et le flatter, et durant l'année 1890 ils réussirent à lui faire accepter d'eux la concession de la terre qu'il occupait. Encouragés par l'exemple de Pierre Duperré et l'espoir de n'être plus chassés de leurs propriétés, comme leurs ancêtres l'avaient été si souvent par les Anglais, les Acadiens, qui formaient là un fort noyau de population, se laissèrent aussi persuader et acceptèrent du gouvernement du Nouveau-Brunswick la concession de leurs terres, les uns payant dix shillings, les autres ne payant rien du tout.

Vers cette époque, 1890, un autre groupe d'Acadiens réfugiés au Kennebecasis, molestés aussi par les Réfugiés et les lois de la Province, quittèrent leurs établissements pour venir rejoindre leurs compatriotes du Madawaska. Eux aussi, après quelques années de résidence, furent induits à recevoir leurs concessions du Gouvernement du Nouv.-Brunswick.

D'autres familles éparses vinrent s'ajouter à ce groupe dans la suite. Quelques-unes s'établirent en 1807 en haut du confluent de la rivière Madawaska. Ils vivaient dans une mutuelle fraternité, pratiquant les préceptes de la morale et de la religion, n'obéissant qu'aux lois de l'honneur et de la raison (*common sense*). Leur vie se passa ainsi jusqu'en 1818. Les Anglais ne concédèrent pas de terrain sur le Saint-Jean en amont de l'établissement de Pierre Duperré. Ils n'exercèrent pas, non plus, de juridiction dans la région autre que celle dont nous avons parlé, à moins que le transport des malles au Canada par cette voie, et la nomination de Pierre Duperré au poste de Capitaine de milice, dans un lieu où la milice ne fut organisée que vingt ans après, ne puissent s'appeler des actes de juridiction.

En 1798, la rivière Sainte-Croix fut identifiée et sa source localisée par le traité Jay. A partir de cette époque et pour une période de 20 ans, toute juridiction de la part des Anglais a cessé dans la colonie du Madawaska. En effet, avant qu'ils eussent *découvert* que le mont Mars est l'angle nord-ouest de la Nouvelle-Ecosse, ils n'ont pas même tenté une seule fois d'exercer leur juridiction dans la localité. Mais les débats au

sujet de ce point contesté ont réveillé chez eux le désir d'empiéter encore (*the spirit of encroachment*).

Depuis lors ils ont intenté des procès aux citoyens des États-Unis, qui s'étaient établis dans la forêt, plusieurs milles au delà des limites où la juridiction anglaise n'avait jamais pénétré ; mais les poursuites ne furent pas maintenues.

En 1824, Sir Howard Douglas arriva et prit en main (*took upon himself*) le Gouvernement du Nouv-Brunswick, comme lieutenant-gouverneur. En décembre de la même année, il nomma dans le Madawaska quatre capitaines de milice et un nombre proportionné de subalternes ; mais les personnes nommées ne prirent leurs fonctions qu'en juillet 1826. Après cette date, la milice devint complètement organisée. Permission de couper du bois de construction fut aussi accordée.

En mai 1825, le Lieutenant-Gouverneur Douglas concéda une terre à l'embouchure de la rivière Madawaska. La même année il accorda aussi un lot de terre à François Violette, à l'embouchure de la Grande-Rivière. Il nomma plusieurs officiers militaires. En 1827 on intenta contre des citoyens des États-Unis plusieurs procès, dont un seul pourtant fut continué. Plusieurs de nos concitoyens furent chassés par eux.

En 1829 ou 1830 ils nommèrent le premier magistrat civil au Madawaska. En un mot, à partir du temps où le Lieutenant-Gouverneur Douglas entra en fonction de sa charge, les Anglais n'ont pas manqué une occasion d'introduire leur autorité. Les colons français du Madawaska se disent contents du fait que leur établissement se trouve sur notre territoire, et ils aimeraient vivre sous nos lois, mais les Anglais viennent et leur imposent les leurs.

En 1820 ou 1821, trois ou quatre colons s'établirent sur la rivière Aroostook. D'autres, tant de la Province du Nouveau-Brunswick que de l'État du Maine, allèrent les rejoindre, l'année suivante. Or, dès que Sir Howard Douglas eut pris la direction des affaires du Nouv-Brunswick, son gouvernement commença à émettre des permissions de couper du bois de commerce dans la région et à faire des procès aux habitants.

Sur cette rivière, les Anglais n'ont pas, avant lui, exercé de juridiction. Cette contrée, voisine des lignes, a été arpentée

et concédée à la ville de Plymouth et au Général Eaton par l'Etat du Massachusetts, 17 ans avant l'arrivée de Douglas.

En 1792, le gouvernement du Massachusetts décida de vendre le terrain compris entre les eaux du Schoodie et du Penobscot et limitée au nord par les hauteurs du traité. Le gouvernement fit arpenter le territoire. L'arpenteur a mesuré et marqué la ligne-frontière jusqu'à ces hauteurs, au nord du Saint-Jean, hauteurs qu'on croyait alors être celles du traité de 1783.

En 1801, il concéda le Canton (*township*) de Mars Hill aux soldats de la Révolution. En 1806 il concéda le Canton voisin, à l'ouest de Mars Hill, aux Académies de Westfield et de Deerfield. En 1807, il concéda à la ville de Plymouth un canton situé sur les deux rives de l'Aroostook et limité à l'est par la ligne qui, dirigée franc nord, de la source de la rivière Sainte-Croix, va rencontrer les hauteurs.

En 1808, il donna au Général Eaton dix mille acres de terrain situé à l'est de celui de la ville de Plymouth. Toutes ces concessions furent faites à la suite d'arpentages minutieux, exécutés par les ordres du gouvernement, en 1808, ou même avant que la borne de la source de la Sainte-Croix fut tracée.

En 1820, l'Etat du Maine fit faire une étude et une reconnaissance de tout le territoire situé sur l'Allégash, et la rivière Saint-Jean, jusqu'à l'endroit, sur le Saint-Jean, où la ligne de la rivière Sainte-Croix vient l'intersecter. La même année, les Etats-Unis firent prendre un recensement de tout le Madawaska.

En 1824, l'agent des terres du Maine saisit le bois qui avait été coupé sur l'Aroostook par des contrebandiers (*trespassers*).

En 1825 les agents des terres du Maine et du Massachusetts concédèrent deux lots, l'un à John Baker et l'autre à James Bacon, sur la rivière Saint-Jean, douze milles environ en haut de la rivière Madawaska.

En 1825, les arpenteurs du Maine et du Massachusetts mesurèrent une série double de cantons, s'étendant du *Monument*, à la source de la rivière Sainte-Croix, jusqu'à un demi-mille de la rivière Saint-Jean, lesquels cantons les deux états se sont partagés suivant "l'Acte de séparation du Maine et du Massachusetts."

En 1826, le Maine et le Massachusetts ont fait mesurer et

se sont partagé cinq autres séries de cantons, situés à l'ouest des précédents, et qui atteignent presque la rivière Saint-Jean. Ainsi il ne s'est pas trouvé un instant où le Massachusetts, antérieurement à 1820, et le Maine, après cette date, n'ont pas affirmé leur juridiction sur tout le territoire.

*Extrait d'une lettre de Edward Kavanagh à William P. Preble
Ecr, en date du 19 novembre, 1831.*

Je crois qu'il n'est pas sans importance, en parlant de l'histoire des Acadiens ou Français Neutres, de mettre en relief le fait que, dans toutes leurs migrations et tous leurs déplacements, depuis leur bannissement de la Nouvelle-Ecosse, ils se sont toujours efforcés de se soustraire à la juridiction des Anglais. Quand leur établissement de la Nouvelle-Ecosse fut ravagé, quelques familles qui purent tromper la vigilance des troupes, s'établirent sur le Kennebecasis et à la Baie des Chaleurs ; mais les jeunes gens, qui n'avaient pas l'embarras de femmes et d'enfants, s'enfuirent à Québec, sous l'administration française, et y demeurèrent jusqu'à la cession du Canada à l'Angleterre, en 1763. Cet événement les décida à quitter le Canada, et ils vinrent se fixer à un endroit nommé Sainte-Anne, où se trouve maintenant la ville de Frédéricton. C'était une forêt alors où ils espéraient demeurer inconnus. Ils rassemblèrent autour de ce site les débris de leur race, se mirent à cultiver le sol, ne reconnaissant l'allégeance d'aucun pouvoir sur terre, mais surtout moins disposés que jamais à courtoiser la barbarie anglaise.

En 1884, ils furent découverts, et leurs terres furent concédées à un régiment de soldats licenciés, composé de Réfugiés, commandé par le Colonel Lee du Massachusetts.

La première information que ces gens simples eurent du fait, fut l'apparition des arpenteurs anglais dans leur paisible entourage. Ils protestèrent. Comme marque d'une faveur spéciale, il leur fut dit qu'ils pourraient conserver leurs habitations avec 200 pieds de terre tout autour. Ils connurent de bonne heure les termes du traité de 1783 au sujet de la frontière des Etats-Unis dans cette région, et leur esprit droit (*unsophisticated mind*) comprit immédiatement où se trouvaient les

hauteurs dont il est question dans le traité. Ils virent tout de suite que la ligne, dirigée franc nord (*due north*), de la source de la rivière Sainte-Croix, traversait le Saint-Jean, et, en conséquence, ils s'établirent à une distance de plus de trente milles à l'ouest du point où la frontière de l'état du Maine, marquée en 1798, traverse la rivière. Là, ils étaient convaincus que la frontière des Etats-Unis formerait une barrière au delà de laquelle ils seraient désormais à l'abri de la tyrannie d'un pouvoir qui les avait si longtemps opprimés, eux et leurs ancêtres.

Mr. Deane vous a fait connaître, dans sa lettre, la manière dont ils furent persuadés par les autorités du Nouv-Brunswick de recevoir les titres de leurs terres du gouvernement de la même province.

Pour ce qui est de la juridiction ecclésiastique exercée par l'évêque de Boston dans la région du Madawaska, j'apprends que l'évêque actuel, quand il prit la direction du diocèse, en 1825, a reçu de l'évêque de Québec la proposition, qui fut agréée, d'échanger leurs facultés dans ce territoire, qui se trouve sur les limites de leurs diocèses respectifs.

L'affirmation des agents Deane et Kavanagh que les Acadiens, en venant s'établir au Madawaska, tentaient de se soustraire à la juridiction britannique, ne peut se soutenir en face des documents qui prouvent le contraire, et cela, d'une manière aujourd'hui incontestable. Les Acadiens, après le traité de Paris, 1763, qui donnait tout le Canada à l'Angleterre, ont prêté le serment d'allégeance au roi d'Angleterre. La plupart des fondateurs du Madawaska se trouvaient à Québec lors de la capitulation de cette ville, en 1759 ; et avant de retourner au Saint-Jean, ont prêté le serment, à Québec même.

Quand ils se virent forcés d'abandonner encore une fois leurs établissements des environs de Sainte-Anne, ils demandèrent au gouverneur Haldimand de Québec, au gouverneur Parr d'Halifax, et plus tard, au gouverneur Carleton de Frédéricton, des terres dans les environs du Long-Sault, région qu'ils croyaient alors appartenir à la province du Bas-Canada. A cet effet, ils adressèrent plusieurs requêtes aux gouverneurs des provinces anglaises. Et ils ne se décidèrent de quitter définitivement leurs terres, qu'ils déte-

naient encore pour la plupart, que quand ils eurent obtenu l'assurance que de nouvelles terres leur seraient concédées au Madawaska.

Etablis au Madawaska, ils ne cessèrent de pétitionner le gouvernement du Nouveau-Brunswick pour obtenir les titres de propriété de leurs terres, comme le gouverneur Carleton les leur avaient promis. Les archives du Nouveau-Brunswick, que nous avons citées ailleurs, prouvent cet avancé. Les Acadiens ne cherchaient donc pas à fuir l'autorité britannique. Quant à la légende des flatteries, dont Pierre Duperré et les Acadiens du Madawaska auraient été l'objet de la part du gouvernement de la province, en vue de leur faire accepter sa protection, elle paraît inventée de toute pièce par les agents américains, pour expliquer comment les Acadiens, qui, d'après la thèse américaine, fuyaient le régime britannique, en sont venus à accepter les titres de leurs terres des Anglais.

Il ne faut pas oublier, non plus, que les agents américains étaient envoyés dans la région chercher des preuves du bien fondé des réclamations du Maine.

Il ne fait pas de doute que les Acadiens n'avaient pas une forte sympathie pour les Anglais, qui les maltrahaient depuis plus d'un demi siècle ; mais pouvaient-ils jeter leur dévolu sur les Américains, qui, pour eux, étaient aussi des Anglais, et chez qui ils avaient été plus que mal reçus après la déportation de 1755 ? Shirley et ses Bostonnais avaient autant contribué à la déportation des Acadiens que Lawrence et son conseil. La vérité est que les Acadiens voulaient la paix. Il leur importait peu, en somme, qu'ils fussent sous la juridiction de l'Angleterre ou des Etats-Unis, pourvu qu'ils trouvassent la tranquillité. Leur loyauté allait, tout naturellement, au gouvernement sous les auspices duquel ils avaient fondé leur nouvelle colonie. On peut même affirmer que leurs préférences, leurs sympathies les portaient plutôt vers l'autorité de la province anglaise. Pour ce peuple pétri dans le malheur, sans cesse poursuivi par la cruelle fatalité, sans patrie, jamais sûr du lendemain, c'était mériter sa sympathie que de lui permettre de vivre dans un coin isolé que les soldats licenciés de l'Angleterre trouvaient trop éloigné, et que les loyalistes refusaient de défricher, quand ils pouvaient sans crainte s'emparer des terres des Acadiens. Les Américains ont ignoré complètement les débuts de colonisation.

dans le Madawaska, région qui était à plus de cent milles des établissements les plus rapprochés du futur état du Maine. Il est vrai que, longtemps avant que le Maine devint un état, les Anglais admettaient que les colons du Madawaska se trouvaient sur le sol américain et qu'ils ne s'en désolaient guère.

Edward Winslow, loyaliste et secrétaire de la Commission de la Sainte-Croix, écrivait au sujet des décisions de cette commission, en 1799 :

“ Ainsi, nous ne perdons pas un seul établissement anglais. Seuls, quelques misérables Français, établis à Madawaska, sur la route qui conduit au Canada, se trouvent inclus dans le territoire américain.” (Burrage. *Maine in the Northeastern Boundary Controversy*, p. 380.)

La sympathie des Anglais pour les Acadiens serait difficile à prouver. Aussi, quand on voit Lord Ashburton, en conférence à Washington, 1842, verser des larmes de crocodile sur le sort des Acadiens qui vont être séparés politiquement, ressent-on un secret contentement à lire la réponse que ce subit attendrissement provoque de la part des commissaires du Maine :

“ Le peuple du Maine, qui connaît l'histoire des Acadiens et les torts dont ce peuple a été l'objet aux mains de l'Angleterre, croira difficilement qu'il s'oppose à vivre sous la douce et bien-faisante protection de nos libres institutions. Il sera difficile également de convaincre le peuple du Maine que c'est uniquement par une sympathie vive et désintéressée pour ces pauvres Français, que le gouvernement de la Grande-Bretagne est si désireux de conserver la possession de la rive sud du Saint-Jean...” (Burrage, *ibidem*.)

Les Acadiens, toujours le jouet du sort et des intrigues politiques, attendaient patiemment que les doctes conférenciers se fussent entendus sur le sens du mot HIGHLANDS.

Pour être juste, il faut admettre que Webster, le fin diplomate, qui seul a pu “ coudre la peau du renard ” aux intransigeants patriotes du Maine, n'avait, lui aussi, qu'une sympathie de com-

mande pour les Acadiens. Toutefois, ce passage du plaidoyer Deane-Kavanagh, au point de vue des intérêts américains, est habile, et il a sans doute produit l'effet désiré dans les milieux pour lesquels il était destiné. L'assertion est vraisemblable, mais elle ne repose pas sur les faits. Pourtant, les historiens américains contemporains s'appuient sur ces rapports pour affirmer que les Acadiens du Madawaska "fuyaient la tyrannie britannique." Burrage, lui-même, l'auteur classique sur la controverse des frontières de l'est, s'y laisse prendre, et affirme, sans y attacher une trop grande importance, que les premiers colons du Madawaska voulaient se soustraire au régime anglais.

Le rapport, dans son ensemble, n'en reste pas moins une pièce historique de la plus haute importance pour l'histoire du Madawaska, étant d'une époque où tout nous manque pour écrire cette histoire.

Nous n'avons pas de raisons de soupçonner la véracité des détails que les énumérateurs nous donnent. Au contraire, ce rapport porte un cachet d'intimité, une fidélité de couleur locale, une senteur du terroir qui fait plaisir. Il n'y a pas jusqu'aux minimes incidents de route, aux réflexions amusantes, aux obiter dicta des agents américains qui ne nous reportent en pays connu et ne laissent l'impression de la plus haute authenticité. Mais quand ils veulent analyser les sentiments du peuple madawaskayen, ils ne le font pas avec plus de succès que les dames Simonet Hébert et David Cyr n'apprêtaient leur potage pour les estomacs américains.

Le lecteur aura remarqué que la viande et le beurre n'étaient mauvais que chez les paroissiens qui montraient de l'hostilité aux délégués américains.

Toutefois nous sommes redevables aux Américains de connaître un peu cette époque de notre histoire.

NOTE : L'existence du recensement Deane et Kavanagh nous a été signalé par le Révérend Raymond.



Députés des comtés de Victoria-Madawaska et de
Madawaska à la législature du Nouveau-Brunswick,
1850-1913

VICTORIA — MADAWASKA

Francis Rice, Edmundston	1850 — 1855
James Tibbitts, Andover	1855 — 1857
Hon. Chas. Watters, “	1857 — 1861
David B. Raymond, Grand-Sault	1861
John Costigan, “ “	1861
Benjamin Beveridge, Andover	1862
John Costigan, Grand-Sault	1865
Benjamin Beveridge,	1866
Vital Hébert, Edmundston	1866
Lévite Thériault, Saint-Basile	1867
Chas. A. Hammond, Grand-Sault	1868
Lévite Thériault, Saint-Basile,	1870 — 1874
James Tibbitts, Perth	1870 — 1874

MADAWASKA

Lévite Thériault	1874 — 1882
Patrick Lynott, Jr., Edmundston	1882
Mathias Nadeau, Clair	1882 — 1886
Lévite Thériault,	1886 — 1894
Cyprien Martin, Saint-Basile	1894
Alphonse Bertrand, Edmundston	1895
Fred LaForest, Edmundston	1899 — 1903
Narcisse Gagnon, Saint-Basile	1899 — 1903
Narcisse Gagnon “	1903
Thomas Clair, Clair	1903 — 1907

Cyprien Martin	1903 — 1907
Charles L. Cyr, Saint-Léonard	1908 — 1912
Jesse W. Baker, Baker-Brook	1908 — 1912
L. A. Dugal, Edmundston	1912 — 1916
J. H. Pelletier, Saint-François	1912 — 1916

Députés à Ottawa.

John Costigan,	1867 — 1908
Pius Michaud,	1908 — ...

Députés du Madawaska Américain à la législature
du Maine, 1842—1907.

José D. Cyr, Van Buren	1846 — 1847
Francis Thibodeau, Mont-Carmel	1849
Paul Cyr, Grand'Isle	1852
Joseph Nadeau, Fort Kent	1853
Firmin Cyr, Madawaska	1857
Paul Cyr, Grand'Isle	1859
David Page, Fort Kent	1861
Abraham Dufour, Fort Kent	1862
Olivier Sirois, Madawaska	1863
Alexis Cyr, Grand'Isle	1864
David Page, Fort Kent	1865
Olivier Sirois, Dionne Pl.	1866
Bénoni Violette, Van Buren	1867
William Dickey, Fort Kent	1868 — 1869
P. C. Keegan, Madawaska	1870 — 1871 — 1872
Bruno Ouellette, Frenchville	1873 — 1874
John A. Nadeau, Fort Kent	1875 — 1876
P. C. Keegan, Van Buren	1875 — 1876
John A. Nadeau, Fort Kent	1877
Alexis Cyr, Grand'Isle	1877
William Dickey, Fort Kent	1878 — 1880
John B. Farrell, Van Buren	1878 — 1880

William Dickey, Fort Kent	1881 — 1882
P. C. Keegan, Van Buren	“ “
Alexis Cyr, Grand'Isle	1883 — 1884
James W. Bolton, Frenchville	1883 — 1884
William Dickey, Fort Kent	1885 — 1886
Pierre D. Gagnon, Frenchville	“ “
Alexis Cyr, Grand'Isle	“ “
William Dickey, Fort Kent	1887 — 1888
Honoré. A. Gagnon, Frenchville	“ “
Thomas Keegan, Hamlin	“ “
William Dickey, Fort Kent	1889 — 1890
Eloi R. Michaud, Frenchville	“ “
Thomas Keegan, Hamlin	“ “
William Dickey, Fort Kent	1891 — 1892 — 1893 — 1894
Henry W. Lévêque, Frenchville	“ “ “ “ “
Fred W. Keegan, Van Buren	“ “ “ “ “
William Dickey, Fort Kent	1895 — 1896
Rémi A. Daigle, Madawaska	“ “
P. C. Keegan, Van Buren	“ “
Maxime P. Gagnon, Frenchville	1897 — 1898
Fred R. Violette, Van Buren	“ “
William Dickey, Fort Kent	“ “
J. A. Laliberté, Fort Kent	1899 — 1900
Rémi A. Daigle, Madawaska	“ “
William C. Farrell, Van Buren	1899 “ “
J. A. Laliberté, Fort Kent	1901 — 1902
Arthur Daigle, Madawaska	“ “
William C. Farrell, Van Buren	“ “
Théodule Albert, Madawaska	1903 — 1904
John Sweeney, Fort Kent	“ “
Honoré A. Gagnon, Van Buren	“ “
J. A. Laliberté, Fort Kent	1905 — 1906
P. Therriault, Grand'Isle	“ “
Théodule. Albert, Madawaska	“ “



CHAPITRE IX



NOTES SUR LES PAROISSES DU MADAWASKA

Nous devons les documents qui suivent à l'obligeance de Mgr Dugal.

Le préambule se lit comme suit :

“ L'abbé Albert, comptant peut-être trop sur ma mémoire
“ que quarante-trois années consécutives de ministère pastoral
“ ont dû enrichir de récits des anciens et de pures traditions
“ madawaskayennes, me demande d'ajouter à son travail,
“ pourtant complet, un appendice.

“ Nos gens sont foncièrement catholiques : ils l'ont prouvé
“ et le prouvent encore par leurs instances auprès des autorités
“ ecclésiastiques pour la formation de paroisses ou de missions
“ leur donnant un plus facile abord à l'église, un contact plus
“ immédiat avec le prêtre et la meilleure pratique de leur reli-
“ gion. L'esprit de famille paroissiale est très vif au Madawaska :
“ on aime sa paroisse, son église, on vénère son curé.

“ On aimera donc, après avoir lu l'histoire générale du pays,
“ à lire les principales notes historiques de sa paroisse, la date
“ de son érection, de la construction de l'église et la liste exacte
“ des prêtres qui l'ont desservie.

“ L'énumération des multiples paroisses actuelles du Mada-
“ waska démontrera la foi persistante du peuple et la protection
“ de la divine Providence qui a fait des 31 familles de 1792
“ autant de belles paroisses, avec prêtres résidents, et missions
“ qui seront bientôt paroisses elles-mêmes.

L.-N. DUGAL, *ptre*,
Curé de Saint-Basile.

Le 1er novembre 1919.

SAINT-BASILE



Liste des Curés et Missionnaires

Leclerc, curé de l'Isle-Verte	1786 — 1790
Paquet, " " "	1791 — 1794
Ciquart, Sulpicien Résident	1794 — 1798
Amyot, curé de Saint-André, Kam.	1799
Vézina, " " "	1800 — 1802
Dorval, " " "	1803 — 1804
Hott, Résident	1804 — 1806
Amyot, curé de Saint-André, Kam.	1807 — 1808
Kelly, Résident	1808 — 1810
Raby, "	1810 — 1813
Marcoux, "	1813 — 1818
Lagarde, "	1818 — 1821
Ringuette, "	1821 — 1826
Sirois, "	1826 — 1831
Mercier, "	1831 — 1835
Langevin, "	1835 — 1857
McGuirk, "	1857 — 1869
Doucet, Congrégation Sainte-Croix	1869 — 1871
Dugal, " "	1871 — 1875
Cordier, Dioc. de Montréal	1875 — 1876
Barry, V.-G. de Chatham	1876 — 1880
Dugal, V.-G. "	1880 —

EGLISES

Première Chapelle. Couverte d'écorce de bouleau, elle fut construite en 1786 ou 1787, sous l'administration de l'abbé Leclerc. C'est probablement dans cette cabane-chapelle que

le premier mariage au Madawaska fut célébré entre Simon Hébert et Joseph Daigle, mariage que certains auteurs disent avoir été célébré dans une hutte de sauvages.

Les premiers marguilliers furent : Zacharie Ayotte, Firmin Thibodeau, Hilarion Cyr.

Deuxième Chapelle. Elle fut construite par les soins de l'abbé Paquet, de 1792 à 1794, sous la surveillance des marguilliers Alexandre Ayotte, Jacques Cyr et Alexandre Albert.

Elle contenait 27 bancs distribués en quatre rangées. Les bancs furent vendus à l'enchère par ordonnance de l'Evêque en 1803.

Voici la liste des tenanciers des premiers bancs.

Simon Hébert : les deux premiers bancs attenant aux murs. — Jacques Cyr. — Michel Mercure. — Paul Thibodeau. — Chrysostôme Cyr. — Jean Levasseur. — Joseph Edouard Cyr. — Joseph Thibodeau. — François Martin. — Joseph Cyr. — François Cyr. — Pierre Duperré. — Michel Cyr. — Joseph Saucier. — Jean-Marie Cyr. — Joseph Daigle, sr. — Jean-François Thibodeau. — Louis Michel Mercure. — Simon Beaulieu. Olivier Thibodeau. — Zacharie Ayotte. — Joseph Michaud. Pierre Lizotte. — Benjamin Therriault. — David Dufour. Joseph Dufour.

C'est dans cette chapelle qu'eut lieu la première confirmation au Madawaska, en 1803.

Troisième Chapelle. Commencée en 1811 par ordre de Mgr Plessis, elle fut terminée en 1818 par les soins de l'abbé Marcoux. Elle a coûté, d'après l'état de compte fourni par les marguilliers du temps, Jean-Baptiste Fournier, Jacques Cyr, Jean-Baptiste Daigle, 316 louis, 15 chelins, 11 deniers.

Eglise actuelle. Commencée en 1856 par l'abbé Langevin, elle fut ouverte au culte en 1860 par Mgr Rogers. Terminée en 1863 par l'abbé McGuirk, elle fut solennellement inaugurée par Mgr Conolly, archevêque d'Halifax.

PRESEYTÈRES

Première résidence des missionnaires. Elle fut construite par les habitants pour le missionnaire Ciquart en 1892. Il existait une telle construction, puisqu'en 1804, dans une assemblée paroissiale, on décide de construire un *nouveau* presbytère, 28 x 30 pds.

Troisième maison. Construite par le grand-vicaire Langevin, sur le site actuel, 50 x 36 pieds. Cette construction fut transportée en face de l'église actuelle pour servir de salle publique par l'abbé McGuirk qui construisit une résidence grand style sur le site historique, 1864.

Le presbytère McGuirk fut incendié en 1871. La maison actuelle fut construite en 1872 et restaurée en 1903.

SAINT-BRUNO



La paroisse fut fondée canoniquement, c'est-à-dire qu'elle fut dédiée sous le vocable de Saint-Bruno en 1827, sous l'administration du curé Sirois, de Saint-Basile. Elle fut desservie par Saint-Basile jusqu'en 1838, alors que l'abbé Antoine Gosselin devenait premier curé de Saint-Bruno, avec les missions voisines du Saint-Jean jusqu'à Woodstock comme dessertes. L'abbé Gosselin quittait Saint-Bruno en 1852 pour aller exercer le ministère dans le comté de Kent.

2ème Curé, l'abbé Walter Aylward, 1853-1854.

3ème Curé, l'abbé Michael Meloy, 1854-1857. L'abbé Meloy organisa la mission du Grand-Sault où il construisit la première chapelle en même temps qu'il réorganisait Tobique. En 1857 il était transféré à Bathurst.

4ème Curé, l'abbé McKeagney, 1854-1860. Il mourut à Saint-Bruno et fut inhumé adans l'ancien cimetière. Ses restes furent plus tard transférés dans le nouveau cimetière, 1894.

A la mort de l'abbé McKeagney, Saint-Bruno fut desservie pour quelque temps par le curé de Saint-Basile, l'abbé McGuirk.

5ème Curé, l'abbé A. Lhiver, prêtre français, 1860-1864.

6ème Curé, l'abbé J.-J. Nugent, 1864-1868. Après le départ de l'abbé Nugent, l'évêque de Saint-Jean confia la paroisse de Saint-Bruno aux Pères de Sainte-Croix.

7ème Curé, le R. P. Bernier, 1868-1869.

8ème Curé, le R. P. Philippe Beudet, 1869-1870. Ce dernier organisa la mission du Sacré-Cœur, près Caribou, où il construisit la première chapelle. Il prépara les voies à la translation de l'église, de l'embouchure de la Grande-Rivière à l'emplacement actuel de Van Buren.

Après la division ecclésiastique du Madawaska, les Pères de Sainte-Croix abandonnent définitivement le pays.

9ème Curé, l'abbé Stanislas Vallée, 1871-1874. Construisit la nouvelle église à Van Buren d'après des plans qu'il avait préparés lui-même. C'est sous son administration que le changement du site de l'église s'effectua sans trop de dissensions. La nouvelle église fut ouverte au culte à l'automne de 1873. L'ancien presbytère de la Grande-Rivière fut transporté près de l'église de Van Buren, tard dans le même automne.

L'abbé Vallée mourut deux ans après au Lac Saint-Jean, d'une maladie contractée dans la froide habitation de la cure de Van Buren.

10ème Curé, l'abbé Hubert, prêtre français, 1874-1875. A son départ, après un court séjour, la paroisse fut desservie par l'abbé Swéron de Sainte-Luce.

11ème Curé, l'abbé J.-B.-E. Richer, 1876-1884. Ci-devant curé de Suncook, N. H., l'abbé Richer avait été auparavant attaché aux missions de l'ouest canadien, où il avait passé ses premières années de prêtrise. C'est lui qui commença l'organisation de la mission de Saint-Joseph de Hamlin. Il termina aussi l'intérieur de l'église et de la sacristie de Van Buren, restaura l'extérieur en faisant allonger la flèche du clocher.

En 1884, il céda généreusement sa paroisse aux Pères Maristes qui ouvraient le collège classique de Van Buren. L'abbé Richer acceptait en échange la paroisse de Grande-Isle.

12ème Curé: Le Père Artaud, mariste, 1884-1888. Il construisit la chapelle de Saint-Joseph.

13ème Curé: Le Père Morcel, mariste, 1889-1896. C'est sous son administration que fut ouvert le Couvent du Bon-Pasteur 1891.

14ème Curé: Le Père Melchior Janisson, 1896-1913. Son passage est marqué par la construction du couvent actuel du Bon-Pasteur, et du presbytère. Il restaura les fondations de l'église de Van-Buren et inaugura la mission de Keegan, sous le vocable de Saint-Rémi, par la construction d'un vaste sous-bassement destiné à recevoir les murs d'une église.

15ème Curé: Le Père Chambord.

16ème Curé: Le Père Paul Rulquin, curé actuel.

SAINTE-LUCE

Les premiers actes où il est fait mention de Sainte-Luce, dans les archives de Saint-Basile, sont datés de 1831. La première église était alors construite et on y donnait des missions assez régulièrement, depuis 1826. Davies, agent américain, mentionne que la chapelle est en construction en 1828. Les agents Deane et Kavanagh notent, en 1831, la chapelle et le lot de terre sur lequel elle était construite.

L'abbé Henri Dionne, vicaire à Saint-Basile depuis 1841, devient premier curé de Sainte-Luce, en 1843.

Le deuxième curé fut l'abbé Charles Swéron, 1860-1908, qui avait été quelque temps vicaire du curé Dionne à Sainte-Luce, avant de prendre la desserte de Saint-François, 1859-1860.

L'abbé Swéron a desservi simultanément et par intervalles, les missions de Saint-Hilaire, Clair, Saint-François, Fort Kent, Saint-Charles, Sainte-Agathe, Lac Aigle, Saint-David, Mont-Carmel, pendant plusieurs années, et même Saint-Bruno, Caribou et Presque-Isle, en 1875 et 1876. On peut donc dire qu'il est le second fondateur du Madawaska.

La vieille église fut incendiée par la foudre vers 1888. L'église fut reconstruite sur un plan plus vaste, mais elle devint la proie des flammes, une seconde fois, avec le couvent des Sœurs du Saint-Rosaire récemment fondé, en 1905. L'église et le couvent furent immédiatement reconstruits sur des sites nouveaux.

A la mort du curé Swéron, 1908, la paroisse fut confiée à l'abbé Thomas Bergeron, qui l'occupe depuis.

SAINT-FRANÇOIS-XAVIER

ET

SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE (Clair).



La paroisse de Saint-François comprenait, à l'origine, toute la rive nord du Saint-Jean, de Saint-Hilaire à la rivière Saint-François.

La mission fut fondée par l'abbé Henri Dionne, premier curé de Sainte-Luce, qui y construisit la première église rouge vers 1842. Sous l'administration Dionne, l'abbé Swéron fut stationné à Saint-François comme desservant, 1859-1860. La paroisse n'eut son organisation complète et indépendante qu'à l'arrivée de l'abbé McDonald, qui devenait curé, 1864-1867.

Les successeurs furent :

J.-A. Roy,	1867-1873	Jos. Martin,	1885-1886.
J.-C. Ethier, C.S.C.	1873-1875	Ph. Paradis,	1886-1889.
J.-B. Bazoge, C.S.C.	1875-1876	Ant. Comeau,	1889-1890.
Jos. Pelletier,	1876-1885	I.-N. Dumont,	1890-...

Le feu détruisait la première église et la presbytère de Saint-François, le 4 février 1886. On décida de reconstruire la grande église actuelle pour toute la paroisse, qui comprenait encore le district de Clair. La même année pourtant, après bien des hésitations, Clair se détachait de Saint-François, pour former la paroisse ecclésiastique de Saint-François d'Assise, tout en restant sous l'administration du curé *d'en haut*.

En 1889, l'abbé Ant. Comeau fut nommé curé de Clair avec Saint-François comme desserte, 1889-1890.

En 1890, l'abbé I.-N. Dumont devenait curé de Saint-François, où il est encore. Il desservit Clair jusqu'en 1895.

L'abbé Geo. Gauvin fut nommé curé de Clair en 1895, avec le Lac-Baker comme mission. Au départ du curé Gauvin, Clair redevint mission de Saint-François, jusqu'en 1904, date où arrivait l'abbé Bérubé qui, comme curé de Clair, dirigea la paroisse jusqu'en 1914.

Le curé actuel de Clair est l'abbé Téléphore Lambert, 1914...

A Saint-François, l'abbé Dumont, qui y est curé depuis trente ans, a terminé somptueusement l'église, et établi la belle mission de Connors qu'il dota d'une gracieuse petite église et d'une sacristie des plus modernes.

Le curé Dumont est aussi un protecteur de la jeunesse collégiale. La tribu madawaskayenne du collège de Sainte-Anne saluait toujours ses visites périodiques, par des réjouissances dont le *Père* Dumont payait tous les frais...



NOTRE-DAME DU MONT CARMEL

GRANDE-ISLE

Après la division ecclésiastique, que les paroissiens du Carmel ont tant contribué à amener, dans la réorganisation que ce changement de juridiction rendait nécessaire, il s'est trouvé, qu'à cause son site, l'église du Carmel n'avait plus sa raison d'être. Saint-David venait de se former en paroisse distincte. Saint-Bruno avait transféré son église au village de Van Buren, un mille et demi plus bas que le vieil emplacement de la Grande-Rivière. Il résultait que l'église du Carmel se trouvait dans une position excentrique pour fins religieuses.

En 1871, les contribuables du haut de Saint-Bruno, mécontents du déplacement qui les éloignait de leur église, commencèrent, sous la direction du curé Vallée, la construction d'une autre église entre le Carmel et Saint-Bruno, en face de l'église de Sainte-Anne, rive nord.

Cette entreprise n'eut pas l'approbation de l'évêque, Mgr Healy, qui décida de réunir les dissidents aux habitants du Carmel pour former une seule paroisse, fixant le site de l'église en face de la Grande Ile, comme compromis.

Le curé Swéron eut la charge d'effectuer le raccordement, qui ne se fit pas sans heurt ni friction.

La charpente de l'église en construction, en face de Sainte-Anne, fut transportée et dressée à la Grande-Isle sur le site actuel. Le presbytère du Carmel, construction bien conservée, fut traînée près de la nouvelle église. Il fallut pourtant l'action lente du temps pour effacer les vieilles rancunes. On fit des misères au curé Swéron qui les faisait payer avec usure. Il avait suggéré pour vocable de la nouvelle église, " Notre-Dame de la Paix." Les gens du Carmel y avaient vu une malice, et l'on nourrissait du ressentiment contre le curé. L'évêque donna à la paroisse

son ancien vocable de Notre-Dame du Mont-Carmel, ce qui était une demi-victoire pour les vieux séparatistes. Il fallait la célébrer un peu. On cacha le battant de la cloche, qui était la cloche du Carmel apportée avec le reste du mobilier. Or, à l'arrivée de l'abbé Swéron, le dimanche suivant, pour dire sa seconde messe, la cloche resta muette, malgré les efforts du fidèle Rémi Paradis, qui faisait les fonctions de bedeau. *Inde ira...* Le curé prophétisa ce jour-là que si le battant n'était pas remis en place pour le dimanche suivant, l'auteur ou les auteurs du méfait en mourraient *maintenant*. Le dimanche suivant le bedeau trouva le marteau de la cloche sur le perron de l'église, et Rémi put sonner l'arrivée de son curé, qui parut content de l'effet de ses menaces.

Cet incident a été raconté par l'instituteur Morneault, qui faisait alors l'office de sacristain auprès de l'abbé Swéron. Celui-ci s'amusaît parfois de ces enfantillages, mais la résistance à ses ordres le trouvait toujours inflexible.

Le 1^{er} octobre 1880, l'abbé Ferdinand Pineau, du diocèse de Rimouski, devenait le premier curé résident de la Grande-Isle. Il compléta l'église qu'il couronna d'un haut clocher.

Il eut pour successeur, en 1884, l'abbé Richer qui venait d'abandonner sa paroisse de Van Buren aux Pères Maristes pour aider l'œuvre du Collège. Il mourut à Grande-Isle en 1893.

L'abbé Charles-O. Gingras lui succéda. Il construisit le presbytère actuel.

A la mort du curé Gingras la paroisse retourna aux P.P. Maristes, selon les termes du décret du Saint-Siège qui établissait les R.R. P.P. à perpétuité dans les paroisses de Saint-Bruno, immédiatement après le départ du curé, et de la Grande-Isle, après la mort de celui-ci.

Depuis lors, les Pères Maristes dirigent la paroisse où ils ont construit une église nouvelle et un couvent.

L'ASSOMPTION, GRAND-SAULT



La mission du Grand-Sault doit son origine à la paroisse de Saint-Bruno, dont les curés desservaient ce territoire. La première mission y fut donnée par le curé de Saint-Bruno, l'abbé Michel Meloy, le 22 oct., 1854.

Il continua ce ministère jusqu'en 1859. Son successeur, l'abbé McKeagney, 1859-1860, s'occupa aussi de la mission du Grand-Sault.

De 1860 à 1863, c'est le curé de Saint-Basile, l'abbé McGuirk, qui dessert la mission. Après 1863, et jusqu'à l'arrivée du premier curé, le Grand-Sault est sous la direction des curés de Woodstock.

Le 8 décembre, 1868, l'abbé J.-J. O'Leary devient premier curé. Il construisit en 1869, le presbytère qui subsiste encore. Le 15 août 1882, se faisait la pose de la première pierre qui devait remplacer la chapelle primitive. L'abbé O'Leary mourut en 1892.

Son successeur, 1892-1904, fut l'abbé M.-A. O'Keeffe qui était vicaire à la paroisse depuis un an. Ce dernier fut promu, en 1904, recteur de la cathédrale de Chatham, poste qu'il occupe encore en 1919. Depuis 1916, il est Prélat domestique de S. S.

Le curé actuel est l'abbé Henry-T. Joyner, ancien recteur de la cathédrale. C'est lui qui a présidé à la construction de l'église nouvelle dont la première pierre fut bénite et posée en juin 1907, et qui fut inaugurée en août 1908, pour remplacer l'église incendiée en 1906.

Une note de l'abbé Joyner nous dit que la mission de Limestone, N.B. a été inaugurée en 1887 par le curé O'Leary, et que l'église actuelle de la mission fut construite en 1897. Les offices y sont faits tous les derniers dimanches du mois.



SAINT-JOSEPH

WALLAGRASS, MAINE.



Les premiers missionnaires qui y firent du ministère furent les curés Dionne et Swéron de Sainte-Luce ; une petite chapelle fut érigée du côté du chemin opposé à l'église actuelle.

Le premier curé résident fut l'abbé Joseph Marcoux, 1889-1907. Il construisit l'église et le presbytère actuels ainsi que le couvent. L'église fut inaugurée en 1896 par Mgr Healey.

2ème Curé, l'abbé Raoul Bourbeau. 1907-1909

3ème Curé, l'abbé N. Canuel, 1909-1912.

4ème Curé, l'abbé Isidore Pihan, 1912-1918.

5ème Curé, l'abbé M.-J. Pomerleau, 1918. . .



SAINT-JACQUES



La paroisse fut séparée de Saint-Basile en 1860, lors de la première visite pastorale de Mgr Rogers au Madawaska. Elle comprenait les deux rives de la rivière Madawaska, de la frontière de la Province de Québec à un mille de la rivière Saint-Jean, avec une concession adjacente.

La première église, 60 x 40 pieds, construite en 1861, fut remplacée en 1888 par l'église actuelle, qui fut terminée à l'intérieur par le curé Levasseur. C'est aussi l'abbé Levasseur qui érigea le presbytère actuel. L'église fut agrandie en 1905 par le curé Babineau.

Desservie de Saint-Basile, 1860-1880.

Desservie d'Edmundston, 1880-1892.

CURÉS RÉSIDENTS	{	F.-R. Gagnon,	1892-1896.
		J.-M. Levasseur,	1896-1903.
		M. Babineau,	1903. . .

SAINT-LOUIS DE FORT KENT



La mission de Saint-Louis, à la Décharge, a été érigée vers 1864, et fut d'abord une desserte de Saint-François. Aucun document authentique ne donne la date de cette érection, les registres officiels ne commençant qu'en novembre 1870. Mais nous savons que l'abbé D. S. McDonald, curé de Saint-François, desservait cette mission, et c'est là qu'il se rendait quand il se noya le 3 août 1867. C'est là aussi qu'il fut inhumé.

Après l'annexion du Madawaska américain au diocèse de Portland, 1870, la mission de Saint-Louis devint desserte du Curé Swéron de Sainte-Luce. Le premier curé résident fut l'abbé Cléophas Demers, de Lévis, P. Q. Il avait été vicaire à Sainte-Luce pendant quelques mois et avait desservi Saint-David de mars à octobre 1875. Il prit charge de la paroisse de Saint-Louis au commencement d'octobre 1875, paroisse qu'il occupa jusqu'en 1882, alors qu'il était transféré à la cure de Salmon Falls, New-Hampshire. C'est l'abbé Demers qui a construit la première église pour remplacer la primitive chapelle de modestes dimensions.

Il eut pour successeur, l'abbé François-Xavier Burque, de Saint-Hyacinthe, P. Q., 1882-1904. L'abbé Burque construisit le presbytère et termina l'église à l'intérieur. L'abbé Burque, qui vit encore, est l'auteur de plusieurs livres scientifiques et de plusieurs brochures. Fort Kent lui doit la conservation de la vieille forteresse *des guerres* de l'Aroostook.

L'abbé Arthur Décary, troisième curé, entra en fonction le 29 août 1904. Sur les fondations de l'église incendiée, 1907, il éleva le couvent actuel dont l'étage supérieur servit de lieu-saint en attendant la construction de l'église actuelle qui est la plus vaste, la plus élégante en même temps que la plus imposante de tout le Madawaska. Cette église est aujourd'hui terminée à l'intérieur. Il ne lui manque que la flèche pour devenir la reine du Saint-Jean. L'abbé Décary, en quittant le Madawaska, 1919, pouvait se rendre le témoignage d'avoir bien mérité de l'église et de la patrie madawaskayenne.

Le curé actuel, l'abbé Raoul Bourbeau, ci-devant curé de Sainte-Agathe, continue dignement l'œuvre de son prédécesseur.

SAINT LÉONARD DE PORT MAURICE



La paroisse fut détachée de Saint-Bruno et érigée en 1868. Elle fut organisée et desservie au début par l'abbé McGuirk, curé de Saint-Basile. Jusque là les curés de Saint-Bruno y avait fait des missions de temps à autres dans les maisons privées, en particulier, dans la maison de M. Jean-Marie Parent.

L'abbé McGuirk acheta la propriété d'Abraham Coombs. Une autre bâtisse, achetée à M. Parent, fut transportée sur le terrain acquis, pour servir de lieu-saint temporairement.

En 1869, l'abbé Louis Gagnon dit Belle-Isles, prenait charge de la nouvelle paroisse, où il demeura jusqu'en 1872. Il commença l'église actuelle, qui ne fut ouverte au culte qu'en 1876.

Après le départ de l'abbé Gagnon, la paroisse fut desservie par le curé du Grand-Sault, l'abbé John O'Leary. L'abbé William Varily fut aussi curé de Saint-Léonard, 1874-1875.

L'abbé L.A. Launière prit charge de la paroisse de 1875, à 1903. Il termina l'église à l'intérieur, en 1894.

Le quatrième curé fut l'abbé J.-A. Babineau, 1903-1915. C'est ce dernier qui construisit le presbytère actuel.

L'abbé Antoine Comeau dirige la paroisse depuis 1915. Il construisit, en 1916, l'église de la mission Saint-Antoine de Padouc, au village, en face de Van Buren.



SAINT-HILAIRE



Cette paroisse fut détachée de la paroisse-mère, Sainte-Juce, en 1868, par Mgr Rogers, qui prévoyait, s'il n'en avait déjà la certitude, la division ecclésiastique des deux Madawaskas. La séparation paroissiale répondait, du reste, aux vœux de tous les paroissiens de la rive nord.

A une assemblée tenue dans la maison de M. Hilaire Cyr, assemblée convoquée et présidée par l'évêque lui-même, il fut décidé de construire immédiatement une chapelle temporaire. Hilaire Cyr donnait gratuitement dix acres de terrain pour y placer l'église et autres constructions. En récompense de cet acte généreux, Mgr Rogers choisit Saint-Hilaire, évêque de Tours, comme titulaire de la nouvelle paroisse.

La chapelle fut construite la même année (la salle des *habitants* actuelle) et une résidence fut aménagée pour le curé, l'abbé François-Xavier de Langie, qui prit charge de la paroisse dès l'automne de 1868, y demeurant jusqu'en 1871.

De 1871 à 1885, la paroisse fut desservie par les curés de Saint-François, qui partageaient leur temps également entre les deux paroisses, demeurant alternativement dans l'une et l'autre, semaine pour semaine. Le curé Roy, 1871-1873, commença la construction de l'église actuelle, qui ne fut ouverte au culte que sous l'administration du R. P. Etier, C.S.C., 1873-1875. Le R. P. Bazoge, C.S.C. ne resta à Saint-Hilaire qu'un an, 1875-1876.

En 1876, l'abbé Joseph Pelletier prit charge des deux paroisses qu'il administra jusqu'en 1885. Il construisit à Saint-Hilaire le presbytère actuel dont il fit sa résidence principale. La *coalition* Saint-François-Saint-Hilaire finit avec l'administration Pelletier. Au départ de celui-ci, la paroisse de Saint-Hilaire fut confiée à l'abbé Jean-Frédéric Maillet, et celle de

Saint-François, à l'abbé Joseph Martin. Actif mais de santé délicate, le jeune curé Maillet n'occupa pratiquement la cure qu'un an. Il mourut à l'hôpital de Saint-Basile, le 19 mars, 1888.

L'abbé J. Martin succéda à la cure de Saint-Hilaire, 1787. Il termina l'extérieur de l'église et fit aménager l'intérieur de la sacristie. En Septembre 1891, l'abbé Antoine Comeau devenait curé de Saint-Hilaire, où il devait demeurer 24 ans. Il termina l'intérieur de l'église, répara l'extérieur, renouvela les dépendances, agrandit et restaura le presbytère. L'abbé Comeau fut un apôtre de la tempérance et un promoteur de l'éducation de la jeunesse.

“ Et c'est du pastoral de ce curé, comme l'écrit Mgr Dugal, que date l'élan qui dure encore et qui mène chaque année aux divers collèges et couvents de nombreux enfants de Saint-Hilaire qui font l'honneur de la paroisse et du Madawaska...”

Le successeur l'abbé Zoël Lambert, 1915, maintient ferme la tradition.



SAINT-DAVID, MAINE



La paroisse de Saint-David fut organisée en 1871, l'année qui suivit le décret de séparation du Madawaska ecclésiastique.

Cette division appelait, dans cette partie du pays, une réorganisation paroissiale. Les difficultés du Carmel demandaient une solution prompte et énergique. L'abbé Charles Swéron, curé de Sainte-Luce, fut nommé conseiller de l'évêque de Portland, avec une sorte d'hégémonie sur le Saint-Jean, côté américain. Il fut le Madigan d'ecclésiastique de la région, tout en ayant un caractère tout opposé.

Le site du Carmel ne répondait plus aux nouveaux besoins spirituels de la population. Cette église du reste, après vingt ans, n'était pas même achevée à l'extérieur. On choisit donc un nouveau site.

Le patron, Saint-David, fut donné à la nouvelle paroisse pour honorer le nom de l'évêque David Bacon. L'église fut immédiatement construite sur un terrain fourni par Madame Ephrem Michaud. Le curé Swéron y plaça un vicaire, l'abbé F.-X. Trudel, des Trois-Rivières, à l'automne de 1871. Le presbytère fut construit l'année suivante.

De 1874 à 1881, la paroisse de Saint-David et la mission du Carmel furent desservies avec des intermittences parfois assez longues, par les abbés Lebarbanchon, Demers, Sullivan, O'Dowd, F.-X. Babineau et Lessard, sous l'administration Swéron.

En 1881, l'abbé Eugène Bernard, prêtre français, prenait charge de la paroisse de Saint-David, avec le titre de curé. Le Curé Bernard rétablit les finances, répara et termina l'église et mit l'ordre partout. Il mourut à l'hôpital de Saint-Basile en 1892.

L'abbé Gory succéda, 1892-1899. C'est lui qui construisit le presbytère actuel.

Au mois d'août, 1899, l'abbé Etenaud, ci-devant curé de

Sainte-Agathe, prenait charge de la paroisse de Saint-David qu'il garda jusqu'en 1907.

Son successeur, l'abbé Louis-E. Huot, 1907-1916, construisit l'église actuelle, en brique et sur un vaste plan.

L'abbé Alfred Pelletier, jeune et robuste, ne fit que passer à Saint-David, 1916-1918. Il mourait à l'hôpital de Houlton le 7 novembre 1918.

L'abbé Denis J. Martin, l'un des trop rares prêtres originaires du Madawaska américain, est maintenant curé de Saint-David, le berceau du Madawaska. Les succès déjà recueillis par le jeune et zélé compatriote augurent bien pour l'avenir.



SACRÉ-CŒUR

PRÈS CARIBOU, MAINE



Cette localité fut érigée en mission, dès l'arrivée de premiers colons vers 1870, par R. P. Beaudet curé de St. Bruno. L'abbé Swéron y alla faire du ministère en 1875.

La paroisse fut fondée par l'abbé Talbot, 1881-1884.

2ème Curé, l'abbé F. Pinault, 1884-1885.

3ème Curé, l'abbé A. Guillemin, S. M., 1885.

4ème Curé, l'abbé O. Gingras, 1885-1893.

5ème Curé, l'abbé M. Denoncourt, 1908-1911.

6ème Curé, l'abbé J. Tranchemontagne, 1911-1916.

Curé actuel l'abbé Alexandre Laventure 1916. . .

La paroisse a comme mission la localité de Stockholm où plusieurs familles catholiques se sont établies depuis l'érection des grandes scieries.



SAINT-CHARLES



A l'origine la mission de Saint-Charles fut desservie de Sainte-Luce par les abbés Dionne et Swéron. De 1891 à 1894 elle fut desservie de Fort Kent par le curé Burque.

Le premier Curé résident fut l'abbé P.-A. Jouvin, 1894-1899. C'est lui qui construisit l'église et le presbytère actuels.

2ème Curé, l'abbé P.-M. Denoncourt, 1899-1908.

3ème Curé, l'abbé N. Canuel, 1908-1909.

4ème Curé, l'abbé T.-A. Forest, 1909-1920.

Curé actuel l'abbé Normand.

Missions : Saint-Jean et l'Allégash.

L'IMMACULÉE CONCEPTION

EDMUNDSTON



La paroisse fut érigée en septembre 1872 par Mgr Rogers et confiée aux soins du R. P. Dugal, C.S.C., curé de Saint-Basile.

On construisit d'abord une chapelle sur un terrain donné gratuitement par Francis Rice. Cette mission fut desservie par les curés de Saint-Basile, jusqu'en 1880 date où l'abbé Louis-Côme d'Amours en devint curé résident, ayant en plus la desserte de Saint-Jacques. Edmundston comptait alors 102 familles et Saint-Jacques, 92.

Le Curé d'Amours s'installa d'abord dans la maison Costello, où, pendant les saisons froides, il avait chapelle domestique.

L'église actuelle, commencée en 1881, fut ouverte au culte la même année. L'ancienne chapelle fut transformée en résidence pour le curé.

L'église a depuis subi plusieurs modifications et agrandissements. Louis-Côme d'Amours était encore curé, lorsque la mort l'enleva à un ministère bien rempli, 1908.

L'abbé William Conway succéda à la cure, 1908, qu'il occupe encore.



SAINTE-ANNE



La paroisse fut érigée en septembre 1872, détachée moitié de Saint-Basile et moitié de Saint-Léonard. L'église est située sur les anciennes limites des deux paroisses. Elle fut construite en 1872 et la messe y était célébrée le jour de Noël de la même année. Le clocher fut élevé et l'intérieur terminé par le Curé M. Babineau. Le presbytère fut construit en 1887 par le Curé I.-N. Dumont.

Desservie de Saint-Basile, 1872-1874.

Desservie de Saint-Léonard, 1874-1876.

Desservie de Saint-Basile, 1876-1886.

CURÉS RÉSIDENTS	{	I.-N. Dumont,	1886-1890.
		Ant. Comeau,	1890-1891.
		M. Babineau,	1891-1903.
		L.-A, Launière,	1903-1905.
		J. Robichaud,	1905-1914.
		A. Bérubé,	1905....

MISSION DE SIEGAS

Détachée de Sainte-Anne en 1909. L'église fut construite en 1910 par le curé Robichaud, d'après les plans de l'architecte Berlinguet.



SAINT-THOMAS D'ACQUIN

LAC BAKER

C'est en 1855 que l'on commença à coloniser les belles terres du lac Baker. Depuis 1860, les Curés de la paroisse de Saint-François, dans les limites de laquelle se trouvait alors la région du Lac, allèrent successivement trois ou quatre fois l'année, donner des missions dans les demeures de quelques colons. ■

Au printemps de 1876, le R. P. Jean Bazoge, C.S.C., alors curé de Saint-François, encouragea les colons du Lac à se construire une chapelle. Monsieur Théodore Pelletier donna à cette fin la pittoresque presqu'île où est maintenant sise l'élégante église de Saint-Thomas d'Aquin du Lac.

La chapelle fut construite dans l'été de 1876 et le premier champ des morts, enclos.

Depuis lors la mission fut alternativement desservie de Saint-François et de Clair, jusqu'en 1904, date de l'arrivée du premier Curé résident. l'abbé M.-L. Richard.

L'église actuelle, commencée en 1901 sous l'administration de l'abbé Geo. Gauvin, curé de Clair, fut terminée à l'extérieur par l'abbé I. N. Dumont, curé de Saint-François, qui construisit aussi la sacristie à deux étages, dont le rez-de-chaussé servait de résidence aux missionnaires.

Nous citons textuellement Mgr Dugal :

“ Enfin, le 12 novembre, 1904, l'abbé Martin-L. Richard
“ était nommé par Mgr Barry premier curé de Saint-Thomas
“ d'Aquin du Lac-Baker, où il commence, en cet automne,
“ de 1919, sa seizième année d'administration. Il assit l'église
“ solidement sur de hautes fondations en béton ouvragé, ter-
“ mina l'intérieur de l'église et de la sacristie avec goût artis-
“ tique, agrandit la résidence curiale, construisit des dépendances
“ propres et élégantes, acquit un vaste terrain pour cimetière,

“ fit construire une grande école à proximité de l'église. Tels
“ sont les travaux de quelques années du zélé pasteur. Telle
“ est aujourd'hui la jeune paroisse du Lac, dont l'organisation
“ et la vie religieuse intense la font rivaliser avec ses sœurs
“ aînées du Madawaska.”

ANCIENS DESSERVANTS.

Phydime Paradis,	1886-1889.	J.-H. Léonard,	1893-1893.
Ant. Comeau,	1889-1890.	Geo.-B. Gauvin,	1893-1901.
I.-N.-Dumont,	1890-1893.	I.-N. Dumont,	1901-1904.



SAINTE-AGATHE

Cette paroisse fut détachée de Sainte-Luce et de Saint-David en 1889 par Mgr Healy, évêque de Portland.

Le curé Swéron y donnait depuis quelques années des missions dans un local affecté au culte. Mais la population nombreuse et aisée voulait une paroisse organisée, avec curé résident. L'évêque, à qui on avait adressé une fervente supplique, se rendit lui-même sur les lieux constater le bien fondé de la demande des habitants.

L'abbé Etenaud, prêtre français en visite au pays et en disponibilité, accepta la cure où tout était à créer.

L'église fut construite à la tête du lac, où se concentraient les affaires de la localité. En 1890, elle était ouverte aux cérémonies religieuses, et le curé prenait sa résidence dans le presbytère nouvellement bâti. Dans quelques années, l'église était complètement terminée, avec carillon au clocher.

Le curé fondateur fut transféré à Saint-David en 1899, cure qu'il garda jusqu'en 1907, alors qu'il se retira du ministère.

Le deuxième curé, l'abbé Henri Gory, 1899-1910, construisit le presbytère actuel et présida à la fondation du couvent et de l'hôpital de Sainte-Agathe, dont nous avons parlé dans le corps du volume.

Le troisième curé fut l'abbé Raoul Bourbeau.

Le curé actuel, depuis 1919, est l'abbé Chataignon.

SAINT-MICHEL DE DRUMMOND

La paroisse fut fondée en 1890 par Mgr Rogers lui-même qui en choisit le site, sur la rivière au Saumon, et lui assigna l'abbé Geo. Gauvin comme premier curé.

Les offices se firent d'abord dans la maison de M. Jean Côté.

En 1891, on construisit une petite église sur le site actuel, après avoir abandonné le site choisi par l'Evêque, qui ne répondait pas aux désirs de la paroisse. On acheta, à bonne convention, la propriété d'un M. Day, anglo-protestant, sa résidence située à proximité de l'église, devint le presbytère.

Cette paroisse s'est développée rapidement, et la grande église actuelle, ainsi que le presbytère, œuvres du curé Félix Dugal, sont de construction récente.

SAINT-ANDRÉ

Cette paroisse fut formée sur les confins des paroisses du Grand-Sault et de Saint-Léonard, à chacune desquelles elle prenait une partie considérable, 1903.

L'abbé Joseph Martin en fut le premier titulaire. Il construisit d'abord le presbytère, 1903.

L'année suivante, on bâtit l'église qui, au mois de septembre, était ouverte au culte. On bénissait en même temps une cloche. L'extérieur fut terminé et la sacristie construite en 1906. L'intérieur, richement décoré, fut achevé en 1914 par le curé actuel, l'abbé Eloi Martin.

SAINTE-MARIE
EAGLE-LAKE. MAINE



Cette paroisse fut fondée par l'abbé Joseph Marcoux, 1907-1918, qui construisit l'église, le presbytère, le couvent-école et l'hospice.

De fondation récente, cette paroisse a déjà une organisation complète. L'hôpital compte 13 religieuses. Trois Sœurs dirigent l'école.

L'abbé L. Nonorgue qui succéda à l'abbé Marcoux, en 1918, est le curé actuel.



SANTE-FAMILLE,
DAIGLE, MAINE PETIT LAC A VITAL DAIGLE



La paroisse fut détachée partie de Sainte-Luce et partie de Fort Kent et fondée en 1906 par l'abbé Joseph Drolet, 1906-1910, qui construisit l'église et le presbytère.

2ème Curé, l'abbé J. Raimbault, 1910-1912. Mort à l'hôpital de Sainte-Agathe, 1912.

3ème Curé, l'abbé Alexandre Laventure, 1912-1916.

4ème Curé, l'abbé J.-M. Chatagnon, 1916-1918.

5ème Curé, (actuel) l'abbé Isidore Pihan, 1918...

SACRÉ-CŒUR, RIVIÈRE VERTE



Cette desserte fut ouverte en octobre 1890, alors que le Curé de Saint-Basile alla y donner une mission dans une école située à un mille du village, sur la rivière. Ces missions se répétèrent, à intervalles plus rapprochés, jusqu'en 1910.

En 1810 une chapelle fut construite au village même de la Rivière Verte, et la mission fut régulièrement organisée. Un don généreux de Madame Veuve Julia Clarke, née Fournier, fut un grand encouragement pour les autres contribuables. Le terrain fut donné par le curé de Saint-Basile lui-même.

La chapelle contient 108 bancs, et la mission compte déjà 180 familles.



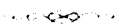
SAINT-JOSEPH DE MADAWASKA



En 1914, les habitants des concessions de Saint-Jacques obtenaient la permission de construire une chapelle et de s'ériger en mission distincte. La chapelle pourtant ne fut construite que cette année 1919, et la première messe y fut dite, le 9 novembre, par le Curé d'Edmundston, qui fut chargé de diriger les travaux de construction.

Liste des prêtres

que le Madawaska a donnés à l'Église.



JOSEPH PELLETIER. Né en 1828 à Kamouraska. Vint à Saint-Basile à l'âge de neuf ans. Ordonné en 1853, à Saint-Jean, N. B. Décédé à Saint-Basile en août 1916.

LOUIS-JOSEPH OUELLETTE. Né à Sainte-Luce en 1840, ordonné à Saint-Jean, N. B. en 1868.

ANTOINE OUELLETTE. Né en 1842 à Sainte-Luce. Ordonné en 1868 à Saint-Jean. Décédé à Edmundston le 1er février 1914.

JOSEPH MICHAUD. Né à Saint-Basile en 1841. Ordonné en 1867. Décédé à Bouctouche en 1903. Il fut Vicaire-Général du diocèse de Saint-Jean.

GILBERT SIROIS. Né à Saint-Hilaire en 1856. Neveu du Curé Sirois et oncle maternel de l'abbé Théodule Nadeau. Entra dans l'Ordre des Chartreux en 1879, à Grenoble, France ; en Suisse depuis 1919.

JOSEPH-M. LEVASSEUR. Né à Saint-Basile en 1856. Ordonné à Chatham en 1885. Curé actuel de Tracadie, N. B.

FRANÇOIS-REGIS GAGNON. Né à Saint-Basile en 1865. Ordonné à Caraquet en 1891. Décédé à Paquetville N. B. en 1899.

ELOI MARTIN. Né à Saint-Basile en 1871. Ordonné à Saint-Basile en 1900. Premier prêtre ordonné au Madawaska. Curé de Saint-André, Madawaska.

WILLIAM-J. CONWAY. Né à Saint Jean, N. B. en 1876, domicilié à Saint-Basile en 1887. Ordonné à Québec en 1901. Curé actuel d'Edmundston.

THEODULE NADEAU. Né à Saint-François de Madawaska en 1874. Ordonné à Québec en 1901. Curé actuel du Saint-Louis-de-Kent.

PAUL DUFOUR. Né à Saint-David en 1864. Ordonné à Saint-Jean en 1891. Entra dans la Cong. de Sainte-Croix. en 1913. Curé actuel de Dorchester.

THOMAS ALBERT. Né à Saint-Hilaire en 1879. Ordonné à Chatham en 1905. Docteur en Théologie et en Droit Canonique. Curé actuel de Shippegan, N. B.

CLAUDE-J. CYR. Né à Saint-Hilaire en 1881. Ordonné à Chatham en 1907. Curé actuel de Balmoral. Licencié en Théologie.

GEORGES BERNIER. Né à Saint-Basile en 1880. Ordonné à Chatham en 1907. Curé actuel de Saint-Isidore, N. B.

ALBERT HARTT. Né à Clair en 1879. Ordonné à Caraquet en 1909. Curé actuel de Dalhousie.

EUDORE MARTIN. Né à Saint-Hilaire en 1883. Ordonné à Québec en 1911. Curé actuel de Saint-Quentin.

JOSEPH SAINDON. Né à Saint-Hilaire en 1885. Ordonné à Québec en 1913. Curé actuel de Néguaq, N. B. Licencié en Théologie, en Philosophie et en Droit Canonique.

JEAN-BAPTISTE THIBAUT. Né à Notre-Dame du Portage, Qué. en 1887. Domicilié avec sa famille à Edmundston depuis son enfance. Ordonné à Québec en 1913. Curé actuel de Kedgewick. Docteur en Théologie, licencié en philosophie et en Droit Canonique.

CHARLES-EUGÈNE MICHAUD. Né à Saint-David, Maine, en 1889. Domicilié à Edmundston depuis 1891. Ordonné à Saint-Basile en 1915. Vicaire à Newcastle, N. B.

ARMAND-LOUIS MARTIN. Né à Saint-Basile en 1889. Ordonné à Saint-Basile en 1915. Vicaire à Saint-Léonard.

ALBERT LYNCH. Né à Saint-Jacques en 1885. Ordonné à Chatham en 1916. Vicaire à Edmundston.

ALPHÉE DAIGLE. Né à Saint-Basile en 1888. Entré chez les Dominicains en 1911. Ordonné à Ottawa en 1916.

WILFRID CYR. Né à Saint-Basile en 1893. Ordonné à Halifax en 1917. Vicaire à Renous.

ALCIDE CYR. Né à Saint-David, Maine. Entré dans la Société de Marie et ordonné en 1919.

LOUIS PELLETIER. Né à Van Buren. Entré dans la Société de Marie et ordonné à Saint-Bruno.

DENIS MARTIN. Né à Fort Kent en 1882. Ordonné à Montréal en 1909. Curé actuel de Saint-David Maine.

JOSEPH X. MARTIN. Né à Caribou, Me. Ordonné en mai 1920.

BENJAMIN SAINDON. Né à Saint-Hilaire. Diacre au Séminaire de Halifax.

